



**CADRE DE RELÈVEMENT
POST-COVID-19 POUR
L'AFRIQUE**

Cette publication a été réalisée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec le soutien de l'Union européenne et du gouvernement suédois.



European Union



Avec les contributions supplémentaires de



Cette publication a été produite dans le cadre du projet "Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes et des capacités de relèvement" financé par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et mis en œuvre par le PNUD. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CUA et du PNUD et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Copyright © 2022 Commission de l'Union africaine

Contenu

Preface	5
Remerciements	7
Abréviations	8
Résumé exécutif	10
Contexte	10
Évaluation de la situation	11
Stratégies de relèvement	16
Dispositions institutionnelles	19
Mécanismes financiers	19
Considérations relatives à la mise en œuvre	20
Prochaines étapes	20
I. Introduction	20
Contexte	20
Pourquoi la COVID-19 est une catastrophe et un défi sans précédent pour l'Afrique	20
Qu'est-ce qu'un cadre de relèvement?	22
Objectifs	23
Principes	23
Méthodologie	24
Comment utiliser le cadre	25
II. Evaluation de la situation	27
Contexte	27
Conséquences sanitaires	27
Effets microéconomiques	30
Impacts humaine	31
Résultats économiques	40
Effets transversaux	42
Impacts basés sur la typologie d'un pays	46
III. Mesures de relèvement	49
Objectifs stratégiques	49
Priorités Continentales et régionales	49
Santé	50
Défis Macroéconomiques	53
Développement Humaine*	55
Relèvement Economique	58
Questions Transversales	64
Recommandations de redressement économiques basée sur la typologie des pays	73
SDG Push and autres scénarios	76
IV. Dispositifs Institutionnelles de mise en oeuvre du cadre	82
Dispositions Institutionnelles à trois niveaux	83
A niveau Continentale	83
A niveau Regionale	83
A niveau national	84

Considérations clés pour arrangements institutionnels	85
Selection d'une entité principale efficace pour gérer le relèvement	85
Legiférer pour établir un cadre dédié à l'institution ou les institution en charge de relèvement	87
L'équipe responsable	88
Assurer la participation de la communauté.	89
Soutenir le role du secteur privé	89
Assurer la coordination gouvernementale et la mise en oeuvre locale	90
Chapitre IV liste de contrôle	91
V. Mécanismes financiers pour la mise en oeuvre du cadre	92
Quantifier rapidement les coûts économiques de la pandémie	92
Elaborer des budgets de relèvement post-pandémique	93
Identifier et mobiliser les sources de financement	93
Systèmes de gestions de finances publiques.	100
Chapitre IV liste de contrôle	102
VI. Considérations relatives à la mise en oeuvre du cadre	104
La mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation	104
Etablissement de mécanismes d'information et de réparation de griefs	108
Adopter des procédures de mise en oeuvre accélérée	108
Soutenir la mise en oeuvre locale	108
Développer des systèmes d'approvisionnement adaptés au contexte du relèvement	109
Etablir une stratégie de communication pour le relèvement	110
Promouvoir la transparence pendant le relèvement	111
Prochaines étapes dans la mise en oeuvre du cadre	112
Chapitre IV liste de contrôle	114
Annexe 1: Informations détaillées sur la méthodologie	115
Annex 2: Recommandations détaillées sur le relèvement sur le secteur de la santé	119
Annex 3: Recommandations détaillées sur le relèvement économique	123
Continental	123
Mesures communes à toutes les régions	125
Annex 4: Discussions de groupe	134
Références	137

Préface



La crise de la COVID-19 a révélé à quel point les sociétés modernes sont sensibles aux risques systémiques et qu'un « effet domino » sur les infrastructures et les systèmes sociaux, environnementaux, politiques et économiques de chaque société peut modifier ou perturber complètement leur configuration initiale. La pandémie et d'autres crises en Afrique ont exacerbé les vulnérabilités, en particulier celle des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des populations déplacées, des réfugiés et des pauvres, entre autres groupes vulnérables, ce qui nécessite une approche holistique du relèvement pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. La planification et la mise en œuvre d'interventions pour un relèvement résilient et tenant compte des risques liés aux impacts de la COVID-19 seront essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable

et répondre aux aspirations africaines définies dans l'Agenda 2063.

Conscients de cette nécessité, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont exprimé leur ferme engagement en faveur de la réponse et du relèvement post-COVID-19 lors de leur trente-quatrième session ordinaire (Décision - Assembly/AU/Dec.797(XXXIV)) qui s'est tenue en février 2021 à Addis-Abeba, en Éthiopie, puis lors du Sommet sur le financement des économies africaines qui a eu lieu le 18 mai 2021 à Paris. L'Assemblée de l'Union a lancé un appel fort en faveur d'un engagement plus étroit des secteurs et des parties prenantes pour des efforts harmonisés et coordonnés en faveur de la réponse et du relèvement post-COVID-19 sur le continent. Ceci a été réitéré par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 1043e réunion tenue le 29 octobre 2021 à Addis-Abeba, en Éthiopie. En outre, le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, qui s'est réuni du 9 au 10 novembre 2020, a encouragé les États membres, la Commission de l'Union africaine (CUA) et les communautés économiques régionales (CER) à mobiliser des ressources financières, techniques et humaines pour faire face aux efforts de relèvement.

À cet égard, la CUA, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres parties prenantes, a élaboré un cadre de relèvement post COVID-19 pour l'Afrique. L'objectif est de fournir des conseils et des solutions pour un relèvement résilient basé sur les connaissances/outils/lignes directrices existants, les bonnes pratiques et les expériences récentes en matière de relèvement post-COVID-19. Le but de ce Cadre est de guider les efforts de relèvement socio-économique résilient aux niveaux continental, régional et national dans une perspective multirisque, en créant les conditions préalables à la construction de sociétés résilientes sur le continent africain. Le Cadre a été élaboré en collaboration avec les CER. Il a également bénéficié des contributions reçues par le biais d'une enquête en ligne auprès des États membres, de discussions de groupe avec les parties prenantes, de contributions de la Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres mécanismes consultatifs.

Nous sommes impatients de mettre ce cadre en pratique aux niveaux continental, régional et national afin de faciliter un relèvement rapide et résilient après la pandémie et les autres crises qui touchent simultanément le continent. L'Union Africaine appelle les partenaires de développement, les CER et les États membres à travailler de concert pour la mise en œuvre de ce programme de transformation pour le continent.

Cordialement,

Amb. Josefa Leonel Correia Sacko

Commissaire

Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable

Commission de l'Union Africaine

Remerciements

Le cadre de relèvement et son évaluation situationnelle ont été guidés par Gatkuoth Kai (CUA) sous la direction générale de M. Harsen Nyambe (CUA) et avec le soutien de plusieurs collègues de la CUA, notamment Ndinaye Charumbira, Aboubakar Diane, Nomsa Thembekile Dube, Sandra Kemeh, Alain Koualao, Lusajo Ambukege, Maryanne Muriuki, John Mathias, Leah Wanambwa, Pamela Levira et Nicodemus Nyandiko (PNUD). Tout au long de son élaboration, le cadre a bénéficié de nombreuses contributions des points focaux de réduction des risques de catastrophe (RRC) des États membres de l'UA. Au niveau régional, des contributions précieuses ont été apportées par le Dr Ahmed Amdihun (IGAD) et les participants aux groupes de discussion régionaux (voir Annexe 4 pour la liste complète).

Le processus d'élaboration du Cadre de relèvement de l'UA a été soutenu par le PNUD sous la direction de Mme Cecilia Aipira (PNUD), Mme Rita Missal (PNUD) et Dr. Reshmi Theckethil (PNUD) et coordonné par le Dr. Joe Leitmann (chef d'équipe et spécialiste en relèvement). Les contributions aux secteurs ont été apportées par l'équipe de spécialistes suivante :

- Dr. Partha Banerjee (Chef de secteur, Résultats économiques)
- Dr. Debabani Chakravaty (Résultats économiques)
- Mme Monica Trujillo (Chef de secteur, Impacts humains)
- Mme Joana Sampainho (Analyste de programme PNUD, Impacts humains)
- Dr. André Griekspoor (Chef de secteur, Santé)
- Dr. Ernest Dabire (Santé)
- Dr. Stephen Devereux (Chef de secteur, Protection sociale)
- Dr. Namhla Mniki-Mangaliso (Consultant, Genre)
- Dr. Eric Loubaud (PNUD, RRC)
- M. Moortaza Jiwanji (Conseiller technique PNUD, RRC)

Les personnes suivantes ont également contribué au Cadre de Relèvement de l'UA : Dr Prachi Acharaya (PNUD), M. Samuel Akera (PNUD), Dr Roselyn Akombe (PNUD), Dr Ali Ardalan (OMS), M. Adama Bamba (AYAB-DRR), Mme Diana Mosquera Calle (UNDRR), Dr Kisan Gunjal (Consultant/FAO), Mme Renata Jagustovic (PNUD), M. Mankan Kone (FAO), Dr. Essy Kinyua (Consultant/UNDRR), Dr Sandrine Koissy-Kpein (PNUD), Dr Roberto Lomoriello (UNDRR), Dr Neil Marsland (FAO), Dr Namhla Mniki-Mangaliso (Consultant), Dr Nicodemus Nyandiko (PNUD), M. David Omozuafoh (PNUD), M. Bryan Tumwa (VNU).

Le Cadre de Relèvement a également bénéficié d'un examen indépendant par les pairs, à savoir le professeur Dewald van Niekerk, Directeur du Centre africain d'études sur les catastrophes à l'Université du Nord-Ouest, en Afrique du Sud, et M. Krishna Vatsa, membre de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, gouvernement indien.

Des contributions supplémentaires ont été reçues des partenaires internationaux de la Banque africaine de développement (Zerihun Alemu et Tom Owiyo), du Fonds monétaire international (Jules Leichter) et du Programme des Nations unies pour le développement (Raymond Gilpin). Les contributions des principaux groupes de parties prenantes ont été apportées par le biais de discussions de groupe avec les universitaires et la communauté des chercheurs, la société civile et le secteur privé ; des consultations ont également été organisées avec les économistes nationaux du PNUD (voir Annexe 4 pour une liste complète).

Abréviations

ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
BAD	Banque africaine de développement
SIDA	Syndrome d'immuno-déficience acquise
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
ADUA	Agence de développement de l'Union africaine
AWGDRR	Groupe de travail africain sur la RRC
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
RCA	République centrafricaine
ACC	Adaptation au changement climatique
CDC	(Afrique) Centre de contrôle des maladies
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID -19	Maladie à Corona Virus 2019
CRNA	COVID-19 Recovery Needs Assessment (Évaluation des besoins de relèvement post-COVID-19)
DARBE	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable
DEA	Département sud-africain des affaires environnementales
DMMU	Unité de gestion et d'atténuation des catastrophes (Zambie)
RDC	République démocratique du Congo
RRC	Réduction des risques de catastrophes
DSSI	Initiative de suspension du service de la dette
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
e-SISTAFE	Système électronique d'administration financière de l'État (Mozambique)
EWS	Systèmes d'alerte précoce
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
IDE	Investissements directs étrangers
FTE	Équivalent temps plein
VBG	Violence basée sur le genre
PIB	Produit intérieur brut
GES	Gaz à effet de serre
VIH	Virus de l'immuno-déficience humaine
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IDWGDRR	Groupe de travail interdépartemental sur la RRC

IDP	Internally Displaced People (Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)
IFI	Institutions financières internationales
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IHME	Institut de métrologie et d'évaluation de la santé
FMI	Fonds monétaire international
INFF	Cadre de financement national intégré
INGC	Institut national de gestion des catastrophes du Mozambique
TI	Technologie de l'information
KOSAP	Projet d'accès solaire hors réseau au Kenya
LIDC	Pays en développement à faible revenu
PMA	Pays les moins avancés
S&E	Suivi et évaluation
MDTF	Fonds fiduciaire multi-donateurs
MER	Taux de change du marché
MHEWS	Systèmes d'alerte précoce multirisque
SIG	Systèmes d'information de gestion
MSME	Micro, petites et moyennes entreprises
NDMA	National Disaster Management Agencies (Agences nationales de gestion des catastrophes)
NEET	Pas en emploi Éducation Formation
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NFFS	Stratégies nationales de financement des forêts
NSPS	Politique nationale de protection sociale (stratégie)
PFNL	Produits forestiers non ligneux
APD	Aide publique au développement
SGFP	Systèmes de gestion du financement public
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
PoA	Programme d'action de la CUA pour la mise en œuvre du cadre de Sendai
EPI	Équipement de protection individuelle
PPP	Partenariat public-privé
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PROFISHBLUE	Programme pour l'amélioration de la gouvernance des pêches et des corridors commerciaux de l'économie bleue
CER	Communauté économique régionale
RID	Développement tenant compte des risques
RMS	Système de suivi des résultats
SACU	Union douanière d'Afrique australe

SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
SDFP	Politique de financement du développement durable
ODD	Objectifs de développement durable
SFDRR	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
SIDS	Petits États insulaires en développement
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
ASS	Afrique subsaharienne
TB	Tuberculose
TFTA	Accord tripartite de libre-échange
TVET	Enseignement et formation techniques et professionnels
UNCT	Équipe de pays des Nations unies
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique
UNWTO	Organisation mondiale du commerce des Nations Unies
WARF-P	Programme régional des pêches en Afrique de l’Ouest
BM	Banque mondiale
WEF	Forum économique mondial
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMM	Organisation météorologique mondiale

Résumé exécutif

Contexte

Vue d'ensemble. L'histoire de la COVID-19 en Afrique est assez nuancée et se poursuit encore. L'Afrique a heureusement survécu à une catastrophe totale et à l'effondrement des services de santé, comme cela avait été prévu dès les premiers jours de la pandémie. Cependant, alors que les pays africains et le reste du monde fermaient leurs frontières et appliquaient des mesures de confinement et de distanciation sociale, des millions d'Africains ont perdu leurs moyens de subsistance dans le secteur informel, des millions d'enfants n'étaient pas scolarisés, dont certains pourraient ne plus jamais l'être (en particulier les filles, en raison de mariages précoces et de grossesses chez les adolescentes), et la production agricole et les chaînes d'approvisionnement alimentaire ont été perturbées, entraînant une insécurité alimentaire et un recul des économies. La pandémie a illustré la nature systémique des risques aujourd'hui et a soulevé des questions sur la robustesse des systèmes de gouvernance des risques en Afrique pour la prévention des catastrophes et le développement tenant compte des risques.

Alors que la pandémie entrait dans sa deuxième année, le ralentissement économique est devenu plus évident sur tout le continent, le produit intérieur brut (PIB) africain ayant diminué de 2,1 % en 2020. Toutefois, le PIB réel a augmenté de 3,4 % en 2021, mais la pandémie a encore fait basculer 30 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté et environ 22 millions d'emplois ont été perdus la même année. Les restrictions strictes imposées par la COVID-19 et les répercussions économiques subséquentes ont entraîné des conflits internes dans certains pays africains. La mutation continue du virus signifie que, si l'Afrique a été épargnée jusqu'à présent par de graves conséquences sanitaires, le continent pourrait encore être à sa merci. L'Afrique peine à étendre le déploiement du vaccin, avec seulement 15 % de la population entièrement vaccinée (en mars 2022). Le taux de vaccination doit être multiplié par six si le continent veut atteindre l'objectif de 70 % fixé pour le milieu de l'année 2022.

Les répercussions de la COVID-19 qui se font sentir aujourd'hui devraient laisser des traces durables. Et pour les millions de filles qui ont abandonné l'école sur le continent, les impacts de la pandémie ont peut-être déjà scellé leur avenir. Les conséquences de la pandémie, combinées à la pauvreté, à la marge de manœuvre budgétaire limitée, au fort endettement, au changement climatique, aux conflits et à d'autres contraintes, risquent de compromettre la capacité du continent à réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD). Elles pourraient même faire reculer les progrès socio-économiques durement acquis par l'Afrique avant la COVID-19.

La pandémie met à l'épreuve la résilience sociale, économique et politique du continent. Si le continent reste le plus vulnérable et continue d'être soumis à de nombreuses contraintes socio-économiques, politiques et environnementales, les capacités et la résilience des sociétés africaines ne peuvent être sous-estimées. Même dans un contexte budgétaire tendu, de nombreux pays africains, dont l'Algérie et l'Éthiopie, ont mis en place des systèmes de protection sociale pour atténuer les souffrances des plus défavorisés du continent. La pandémie a également accéléré la fourniture et l'adoption de services numériques, qui sont devenus essentiels pendant les périodes de confinement, et dont les avantages devraient perdurer au-delà de la pandémie.

Alors que nous avançons dans l'incertitude, les dirigeants africains sont confrontés à un triple défi : (1) comprendre l'impact socio-économique d'une cible mouvante, (2) se remettre de la COVID-19 tout en s'attaquant aux vulnérabilités, et (3) le faire avec des ressources en baisse. Cette tâche colossale représente également une opportunité pour l'Afrique de reconstruire et d'améliorer ses économies et ses sociétés. Les blocages et les restrictions du tourisme médical peuvent inciter de nombreux gouvernements africains à entreprendre

des réformes du secteur de la santé, ce qui pourrait inciter à des réformes du secteur de la santé. Les investissements dans les énergies propres, la technologie numérique, la productivité agricole et l'égalité des sexes pourraient soutenir un relèvement résilient, créer des emplois, réduire les inégalités entre les sexes et accélérer la réalisation globale de certains des ODD et des aspirations de l'Agenda 2063.

La crise de la COVID-19 a révélé à quel point les sociétés africaines sont sensibles aux risques systémiques et qu'un « effet domino » à travers les systèmes infrastructurels, sociaux, environnementaux, politiques et économiques de chaque société peut modifier ou perturber complètement leur configuration initiale. Dans le même ordre d'idées, les stratégies de remédiation à l'impact dévastateur de la pandémie en Afrique doivent être multidimensionnelles et se concentrer sur les multiples risques auxquels les sociétés sont confrontées et renforcer la capacité de la société à se préparer aux perturbations, à y faire face et à s'en remettre si elles se produisent, et à s'adapter aux nouvelles conditions. Cela nécessite un cadre de relèvement qui ne se concentre pas sur des politiques isolées (telles que les politiques sanitaires ou économiques seules) mais comme un tout intégré.

Compte tenu de l'imprévisibilité du virus et des incertitudes quant à la manière dont l'Afrique réagira et s'adaptera à l'évolution de la pandémie, la Commission de l'Union africaine a pris l'initiative d'élaborer un cadre de relèvement pour guider ses États membres, ses partenaires internationaux et les autres parties prenantes dans la planification, la hiérarchisation et la mise en œuvre d'une relèvement résiliente. Elle reconnaît les grandes diversités au sein du continent et la nécessité d'avoir une compréhension approfondie des différents contextes de l'Afrique tout en étant conscient que la COVID-19 reste un défi commun.

MESSAGE CLE N° 1: Si la COVID-19 est un défi sans précédent pour les pays et régions d'Afrique, c'est aussi une opportunité pour améliorer la gestion des risques et retrouver le chemin d'une croissance sociale et économique durable.

Évaluation de la situation

Lors de l'élaboration du Cadre de Relèvement, une évaluation de la situation a permis d'examiner les différentes dimensions des effets et des impacts que la COVID-19 a eus dans les pays africains. Le document complet est disponible [ici](#) et comprend : les buts, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation ; les conséquences sanitaires ; les impacts macroéconomiques ; les impacts humains ; les résultats économiques et les réponses initiales ; et les effets transversaux couvrant la protection sociale, la gouvernance et l'état de droit, le genre, la réduction des risques de catastrophes, la migration, les impacts environnementaux et psychosociaux. Les données régionales et autres sont fournies dans un volume séparé d'annexes, qui peut être consulté [ici](#). L'évaluation de la situation a servi de base aux stratégies et recommandations proposées par le Cadre de Relèvement.

Impacts globaux de la COVID-19 en Afrique. Alors que de nombreux pays à travers le monde ont connu plusieurs vagues de l'épidémie, l'Afrique n'a pas subi autant de ravages que les autres continents en termes de mortalité et de cas¹¹. Par exemple, l'Afrique de l'Ouest, avec une population de 367 millions de personnes, avait confirmé 412 178 cas de COVID-19 avec 5 363 décès à la mi-mars 2021 ; en revanche, les États-Unis avaient enregistré près de 30 millions de cas et 530 000 décès au même moment, malgré une population légèrement inférieure (328 millions). Cependant, le continent a subi des impacts socio-économiques disproportionnés, avec des conséquences de grande ampleur pour de nombreuses années à venir. La dépendance de nombreuses économies africaines à l'égard des ressources naturelles et la prévalence de taux de pauvreté élevés, accompagnés de faibles capacités d'adaptation, font que la COVID-19 a un effet dévastateur sur d'importants secteurs socio-économiques et risque de compromettre gravement la capacité du continent à réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 et des ODD. Les sections ci-dessous fournissent plus de détails sur certains des impacts clés de la COVID-19 sur l'Afrique.

¹¹En tenant compte des limitations et des défis liés à la collecte et à la gestion des données dans de nombreux États africains et de la forte probabilité de sous-déclaration des cas de COVID-19.

MESSAGE CLE N° 2: Les effets sanitaires, macroéconomiques, humains, économiques et transversaux de la pandémie ont augmenté la pauvreté, diminué le développement économique et sapé les efforts pour atteindre l'Agenda 2063 et les ODD.

Effets et impacts sur la santé : La population africaine a été largement épargnée par les ravages de la COVID-19, cependant, la combinaison des faibles taux de vaccination, qui s'élevaient à 15% en mars 2022 et de la nature imprévisible du virus pourrait encore faire basculer les taux d'infection et de mortalité. La pandémie a eu pour effet critique de perturber la prestation des services de santé essentiels tels que les services de prévention et de traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, ainsi que les services essentiels de santé maternelle et infantile, y compris la vaccination. Cela est dû au fait que les ressources ont été détournées vers les mesures de prévention de la COVID-19 et à la crainte de contracter la maladie dans les établissements de santé. Par exemple, la COVID-19 a laissé 62,1 millions d'enfants sans accès aux services de vaccination en Afrique, les exposant ainsi au risque de contracter des maladies mortelles et évitables comme la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, la polio et le paludisme.

Impacts macroéconomiques : En Afrique, la COVID-19 s'est avérée être un désastre économique dévastateur plutôt qu'un désastre sanitaire. Le PIB global de l'Afrique a diminué de 2,1% en 2020 par rapport à l'année précédente, tandis que l'inflation a augmenté à 10,4% par an la même année. Les exportations ont chuté de 18% et les importations de 23% en 2020. En outre, les transferts de fonds ont diminué de 12,5% en 2020, mais ont dépassé l'aide publique au développement (APD) et les investissements directs étrangers (IDE). Les conséquences de ces baisses ont fait qu'un tiers des individus africains en âge de travailler ont cessé de travailler, en particulier les femmes et les jeunes. En 2021, cependant, le PIB réel a augmenté de 3,4%, mais la pandémie a encore fait basculer 30 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté et environ 22 millions d'emplois ont été perdus la même année.

Impact humain : L'analyse globale indique que presque tous les indicateurs d'impact humain (pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition, éducation, inclusion sociale, y compris l'égalité des sexes) ont régressé à cause de la COVID-19. La pandémie pourrait même inciter à revoir l'approche du développement humain qui part du principe que le développement humain est un processus linéaire. En 2020, on estime que 23 millions d'Africains ont glissé dans l'extrême pauvreté en raison de la crise associée à la COVID-19, pour atteindre un total de 467 millions dans la région, contre 439 millions en 2019. D'ici la fin de l'année 2021, ces chiffres pourraient atteindre 29 millions, portant le total à 478 millions (Daniel, Gerszon, Mahler et al., 2021).

En ce qui concerne les **ODD et l'Agenda 2063** de l'Afrique, le continent était déjà confronté à des défis importants pour réaliser ces agendas en 2019. Compte tenu des immenses conséquences de la crise, les obstacles seront beaucoup plus importants à l'avenir. On estime que, sans une solide poussée vers les ODD, l'ODD-1 (absence de pauvreté) et l'ODD-2 (faim zéro) ne seront pas atteints en Afrique. D'autres ODD nécessiteront également une attention importante, à savoir l'ODD-3 (santé), l'ODD-4 (éducation), l'ODD-5 (égalité des sexes) et l'ODD-8 (travail décent). Dans le même temps, la crise a eu des résultats positifs inattendus, comme avec l'ODD-7 sur l'énergie propre et abordable, l'ODD-12 sur la consommation responsable, et l'ODD-15 sur la vie sur terre en raison de la réduction de la pression sur l'environnement. De même, il convient d'accorder une attention particulière à la réalisation des aspirations 1 (Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable), 4 (Une Afrique pacifique et sûre) et 6 (Une Afrique dont le développement est impulsé par les populations, qui s'appuie sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui prend soin des enfants) de l'Agenda 2063.

Résultats économiques : Les perturbations induites par la pandémie dans les chaînes de valeur mondiales ont exercé une pression à la baisse sur le taux de croissance de l'Afrique, plongeant la région dans sa première récession depuis 25 ans. Le rapport entre le total des exportations et le total des importations est en baisse pour l'Afrique : en 2018, il était de 0,81, en 2019, il a baissé à 0,77 et en 2020, pendant la période COVID-19, il a drastiquement baissé à 0,70. La COVID-19 a eu un impact sévère sur tous les secteurs critiques qui contribuent à la croissance économique en Afrique, notamment l'agriculture, les mines, le tourisme et d'autres industries non essentielles, à l'exception des télécommunications. Dans le secteur important de l'agriculture, il y a eu des impacts négatifs sur la transformation des aliments, l'emploi dans le secteur agricole et alimentaire, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires, les prix des aliments, les revenus agricoles et les produits agricoles importés. En outre, les travailleurs de l'économie informelle (qui représentent environ 85% de l'emploi total en Afrique et sont surreprésentés par les femmes) sont les plus durement touchés par la pandémie, notamment les recycleurs de déchets, les vendeurs de rue, les travailleurs migrants, les travailleurs des transports, les ouvriers du bâtiment, les employés de maison et les petits commerçants. En conséquence, on estime que l'emploi total en Afrique a diminué de 456,8 millions à 452,8 millions entre 2019 et 2020.

Impact sur les questions transversales : La COVID-19 n'a épargné aucun domaine, qu'il soit social, environnemental, de gouvernance, économique, etc. Les régimes et systèmes de **protection sociale** se sont développés et approfondis en réponse à la COVID-19 dans presque tous les pays. Les transferts d'argent ont été l'instrument le plus courant : 36 pays (67%) ont mis en place de nouveaux programmes liés à la COVID, et 18 (33%) ont étendu les programmes existants verticalement (plus de prestations) et/ou horizontalement (plus de bénéficiaires). La réponse à la pandémie a généralement eu des effets négatifs sur la **gouvernance** et l'État de droit. Certains pays ont connu une militarisation de la réponse à la COVID-19, la police et les forces armées appliquant des politiques de confinement, ce qui, dans certains cas, a entraîné des violations des droits de l'homme. La crise a exacerbé les inégalités de **genre** déjà existantes, révélant un impact différencié selon le genre sur la participation économique et l'emploi des femmes, ainsi qu'une augmentation du travail de soins non rémunéré. L'exposition à la violence fondée sur le sexe, les risques pour la santé physique et mentale et l'éducation ressortent également des données récentes. L'écart entre les sexes en Afrique subsaharienne (ASS) est passé de 66,6 % en 2020 à 66,1 % en 2021, ce qui reflète un renversement des progrès réalisés à ce jour en matière d'égalité des sexes. À ce rythme, il faudra près de 122 ans pour combler cet écart.

La pandémie a mis la pression sur des **systèmes de réduction des risques de catastrophe** (RRC) déjà faibles, a détourné des ressources d'autres crises et a contribué à des catastrophes en cascade. Les mécanismes de coordination, les engagements financiers et les cadres juridiques existants pour la RRC de nombreux pays ont été mis de côté et de nouveaux mécanismes ont été développés. La COVID-19 a réduit l'émigration en raison de la fermeture des frontières nationales et internationales et a eu un impact négatif sur les transferts de fonds. La COVID-19 a eu des effets positifs et négatifs sur l'environnement : amélioration de la qualité de l'air et de l'eau potable, mais aussi mauvaise gestion des déchets et perte de biodiversité. La pandémie a également porté atteinte au bien-être psychosocial de la population africaine, dont il faudra peut-être encore des années pour comprendre les effets.

Impacts régionaux. Dans la mesure du possible, l'évaluation de la situation a également pris en compte les impacts régionaux de la pandémie. Les principales conclusions par région sont les suivantes :

- **Afrique centrale** - la COVID-19 a particulièrement contribué ou affecté les réfugiés en Afrique centrale. La région a réagi avec son propre ensemble de mesures de relèvement initial. Les réponses en matière de protection sociale dans cette région ont été dominées par l'aide alimentaire et les subventions aux services publics..

- **Afrique de l'Est** - Les impacts de la COVID-19 se sont conjugués à de multiples catastrophes, dont la pire invasion de criquets pèlerins depuis 70 ans, des inondations et une escalade des conflits. La COVID-19 a également entraîné un déclin économique dans les secteurs du tourisme et de la floriculture/horticulture, notamment au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie. Les réponses en matière de protection sociale comprenaient des programmes de transferts monétaires nouveaux ou élargis et des mesures visant à protéger la sécurité alimentaire, toujours une préoccupation dans la Corne de l'Afrique.
- **Afrique du Nord** - Cette région s'est caractérisée par des résultats économiques mitigés et une croissance positive des envois de fonds. Une gamme complète de mesures de relèvement initial a été mise en œuvre dans la moitié des pays de la région, les transferts en espèces étant l'instrument de protection sociale le plus courant. Le Maroc a mis en place le plus grand programme de transfert d'argent COVID-19 d'Afrique, touchant 79 % de la population.
- **Afrique australe** - La COVID-19 a fait le plus grand nombre de victimes en termes de cas et de décès dans cette région, qui a également été la plus durement touchée sur le plan économique - la plupart des cas et la récession économique peuvent être attribués à l'Afrique du Sud. Les gouvernements ont mis en œuvre un large éventail de mesures de relèvement, les transferts en espèces, déjà bien développés dans la plupart de ces pays, et les programmes de soutien aux salaires étant les principaux vecteurs de protection sociale.
- **Afrique de l'Ouest** - Les impacts ont été particulièrement prononcés en ce qui concerne les transferts de fonds, les déplacements internes et les migrations. Les mesures initiales de relèvement ont varié, mais les transferts en espèces ont été privilégiés dans tous les pays sauf un. La numérisation des paiements de protection sociale a été accélérée dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, avec le soutien de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest.

Impact basé sur la typologie des pays. Il s'agit notamment de : **les exportateurs de produits de base** (exportateurs de produits agricoles - Gambie, Malawi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, entre autres ; exportateurs de minéraux/ minerais et métaux - Liberia, Niger, République démocratique du Congo (RDC), Botswana, Burundi, entre autres ; les exportateurs de carburant (Cameroun, Libye, Guinée équatoriale, Gabon, Nigeria, entre autres) ont subi des pertes de revenus en 2020 ainsi qu'une forte inflation ; **les pays dépendant du tourisme** avec l'Afrique (Algérie, Égypte, Afrique du Sud, Kenya, Tanzanie, Botswana, Maroc, Ghana) ont connu une chute de 74 % des arrivées de touristes internationaux en 2020 ; **les États fragiles et touchés par des conflits**, où la COVID-19 a contribué à perturber le commerce et l'insécurité alimentaire (Sahel et Corne de l'Afrique), sans pratiquement aucune mesure de relèvement initial ; **les pays confrontés à l'insécurité alimentaire**, notamment la République centrafricaine, l'Éthiopie, le Nigeria, le Soudan du Sud, le Soudan et le Zimbabwe ; et **les pays confrontés à des risques multiples** qui ont dû faire face à la pandémie ainsi qu'à des calamités simultanées et en cascade, notamment dans la Corne de l'Afrique.

MESSAGE CLE N° 3: L'impact de la COVID-19 a varié selon les groupes de population, les régions et d'autres groupements de pays ; ces différences doivent être prises en compte lors de l'élaboration de stratégies de récupération au niveau national et régional.

Efforts de relèvement initiaux. En réponse à la pandémie, les États membres de l'UA ont introduit une série de mesures pour lancer le relèvement social et économique. Les efforts initiaux ont porté sur le renforcement des capacités du secteur de la santé à répondre à la crise en développant les systèmes de santé et en achetant des fournitures et des équipements essentiels. La quasi-totalité des 55 États membres de l'UA ont alloué des ressources à l'amélioration des systèmes de santé. Des mesures politiques et



programmatiques ont ensuite été prises pour soutenir les plus vulnérables par des transferts d'argent et une assistance alimentaire afin d'aider les ménages à faibles revenus à faire face à la situation d'urgence. Plus de 30 pays² ont augmenté les transferts en espèces et 17 pays³ ont fourni une aide alimentaire. En outre, certains pays⁴ ont subventionné ou reporté les paiements d'électricité et d'eau. Les gouvernements ont fourni un soutien au crédit aux MPME et aux entreprises informelles, ont réduit les impôts, ont reporté le paiement des prêts et ont apporté un soutien ciblé aux secteurs les plus touchés (agriculture, tourisme, transport et mines) afin de soutenir leurs économies. L'Afrique du Sud et l'île Maurice sont quelques-uns des gouvernements africains qui ont mobilisé le secteur privé et le secteur bancaire, notamment en créant un fonds de solidarité pour aider les plus vulnérables en Afrique du Sud.

La réponse des différents gouvernements a varié en fonction des circonstances propres à chaque pays, notamment l'impact de la pandémie et d'autres chocs. Sur la base des données résumées par le Fonds monétaire international (FMI⁵) concernant les principales mesures budgétaires annoncées par les gouvernements pour lutter contre la pandémie d'ici septembre 2021, neuf États membres de l'UA ont investi entre 5 et 7 % de leur PIB dans le redressement de la situation et seuls deux États membres - Maurice et le Rwanda - ont investi respectivement 9,2 et 10,1 % de leur PIB dans des mesures de relèvement social et économique. La plupart des pays (34) ont investi entre 1 et 4 % de leur PIB et six pays ont consacré entre 0 et 1 % de leur PIB à la lutte contre la pandémie.

Ces mesures monétaires discrétionnaires ont été complétées par d'autres mesures politiques plus larges, notamment des restrictions à l'exportation de biens rares, des exonérations de TVA sur les biens essentiels, une baisse des droits à l'importation, un contrôle des prix et l'extension de la connectivité à Internet tout en développant les modalités de paiement numérique qui ont facilité l'activité économique et la prestation de services.

Stratégies de relèvement

Les mesures de relèvement sont conçues pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- 1) Protéger la santé et le bien-être économique en accélérant les programmes de vaccination et en soutenant les réformes dans le secteur de la santé ;
- 2) Relever les défis macroéconomiques qui ont été exacerbés par la pandémie en soutenant les réponses monétaires et fiscales, en résolvant les problèmes de liquidité et de dette et en élargissant le financement international du développement en Afrique
- 3) Sauvegarder le développement humain en protégeant contre la pauvreté, en prévenant l'insécurité alimentaire et la faim, en inversant les privations en matière de santé et d'éducation, en ne laissant personne de côté, et en adoptant une approche SDG Push pour garantir la réalisation des ODD d'ici 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- 4) Stimuler le relèvement économique en facilitant les échanges et le commerce, en luttant contre le chômage des jeunes et en accélérant la numérisation de l'économie et
- 5) Aborder les questions transversales pour assurer un relèvement résilient et inclusif, intégrant la protection sociale, le genre, la réduction des risques de catastrophe et l'écologisation du relèvement.

Les priorités continentales et régionales sont résumées dans le tableau 2, avec des détails complets disponibles dans le chapitre 3, y compris les mesures de relèvement économique pour les groupements de pays sont présentées. Les recommandations proposées sont également formulées en fonction de trois scénarios possibles (cas faibles, médians et élevés)

²Algérie, Bénin, Cap Vert, Cameroun, RCA, Tchad, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée équatoriale, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, Zimbabwe.

³Afrique du Sud, Burkina Faso, Cap Vert, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Zimbabwe.

⁴Bénin, Botswana, Burkina Faso, Tchad, Guinée équatoriale, Eswatini, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Seychelles, Togo.

⁵Fiscal Policies Database (imf.org)



TABEAU 2 : Recommandations continentales et régionales par objectif stratégique et par période de temps

Objectif stratégique	A court terme :	Moyen à long terme
Protéger la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le programme de vaccination - Développer les services de santé essentiels - Résoudre les problèmes d'approvisionnement et les inégalités de distribution - Améliorer l'accès aux services de lutte contre la tuberculose, le VIH/SIDA et la vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès aux services de santé - Renforcer les systèmes d'information sur la santé - Investir dans la main-d'œuvre pour développer la prestation de services - Construire des infrastructures de soins de santé - Promouvoir la production locale de médicaments, de vaccins et d'équipements - Promouvoir et développer la technologie et l'infrastructure de santé numérique
Relever les défis macroéconomiques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les réponses monétaires et fiscales pour le relèvement - Maintenir et étendre les transferts en espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - S'attaquer aux problèmes de liquidité et de viabilité de la dette en recourant aux initiatives internationales en matière de dette
Préserver le développement humain	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger contre la pauvreté en développant les mesures de protection sociale - Prévenir l'insécurité alimentaire grâce à l'aide alimentaire et aux intrants permettant d'accroître la production alimentaire locale. - Éducation par le lancement de programmes de réouverture des écoles - ODD/Agenda 2063 : donner la priorité aux six transformations des ODD et pousser à la réalisation des aspirations 1, 4 et 6 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection contre la pauvreté : concevoir des politiques et des stratégies pour prévenir l'augmentation de l'extrême pauvreté. - Prévenir l'insécurité alimentaire : investir dans des moyens de subsistance résilients et l'autosuffisance alimentaire. - Éducation : développer l'alphabétisation numérique et les possibilités d'EFTP. - ODD : adopter le programme SDG Push. - Investissement dans les sept Aspirations de l'Agenda 2063.
Stimuler le relèvement économique (à moyen et long terme)	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une facilité de financement pour l'Afrique - Faciliter les échanges et le commerce - Lutter contre le chômage des jeunes - Soutenir le relèvement et les moyens de subsistance par l'éco-restauration - Soutenir les programmes de croissance des MPME - Accélérer la numérisation de l'économie - Exploiter le potentiel de l'économie bleue - Promouvoir les chaînes de valeur de l'horticulture - Remédier au manque d'électricité dans les zones et les communautés mal desservies. 	

<p>Aborder les questions transversales</p>	<p>Protection sociale : étendre la couverture, augmenter les prestations et améliorer la réactivité aux chocs.</p> <p>Gouvernance : L'application de l'administration en ligne dans la prestation de services reste essentielle.</p> <p>Genre : faire participer les femmes aux processus de relèvement et lutter contre la violence liée au sexe.</p> <p>RRC : renforcer les systèmes d'alerte précoce multirisques et les capacités de réduction des risques de catastrophes.</p> <p>Écologisation : augmentation du financement du climat et soutien aux énergies renouvelables</p>	<p>Gouvernance : renforcer les fonctions de gouvernance de base nationales et locales pour la gestion des crises et la fourniture de services.</p> <p>Genre : investir dans l'autonomisation économique des femmes et étendre les avantages socio-économiques aux femmes rurales.</p> <p>RRC : politiques, programmes et financement pour un développement et une innovation technologique tenant compte des risques.</p> <p>Écologisation : recherche de solutions fondées sur la nature, agriculture résiliente et résilience urbaine.</p>
--	---	---

Le scénario le plus pessimiste. Ce scénario suppose une augmentation mondiale de près d'un million des décès dus à la COVID-19 en Afrique par rapport au scénario de base (médian), des pertes de PIB de huit pour cent en 2021 et une réduction du PIB d'environ 13 pour cent dans les pays à faible revenu d'ici 2030. Le résultat du scénario le plus pessimiste est le suivant : 207 millions de personnes supplémentaires plongées dans la pauvreté dans le monde d'ici à 2030, 37 millions de personnes supplémentaires susceptibles de souffrir de malnutrition et une baisse de 2 % du nombre d'enfants terminant leurs études secondaires d'ici à 2030. Les éléments d'une stratégie de relèvement pour faire face à cette situation désastreuse pourraient inclure un programme de vaccination rapidement accéléré, le renforcement de la gouvernance des risques multi-catastrophes et des réformes institutionnelles, des réponses monétaires et fiscales accrues, l'expansion des filets de sécurité sociale, une aide internationale pour la viabilité de la dette et une assistance internationale pour une accélération des ODD. Un ensemble plus complet de recommandations politiques et programmatiques à court, moyen et long terme se trouve au chapitre 3.

Scénario de cas médian. Il s'agit du scénario de base qui utilise les projections de mortalité de l'Institute for Health Metrics and Evaluation et l'hypothèse du FMI selon laquelle 80 % des pertes de croissance du PIB en 2020-21 sont temporaires, tandis que 20 % sont des pertes de gains de productivité qui auraient normalement dû être réalisés au cours de ces années. Ce scénario prévoit que la perte de PIB en 2030 sera d'environ 4 %, que 44 millions de personnes supplémentaires vivront toujours dans la pauvreté en 2030 à cause de la pandémie, que près de 8 millions de personnes supplémentaires souffriront de malnutrition d'ici à 2030 par rapport à l'année sans COVID-19 et que le taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sera inférieur de 1 % aux prévisions d'ici à 2030. Une stratégie de relèvement dans ce scénario comprendrait la mise en œuvre d'une gamme complète de réformes de la santé, le maintien des programmes de vaccination et de protection sociale, l'investissement dans un retour à une éducation de qualité et une poussée vers les ODD et la mise en œuvre de politiques visant à ne laisser personne de côté (une matrice des options est fournie au chapitre 3).

Le meilleur scénario. Le scénario optimal suppose que les pays entreprennent des efforts ciblés et accélérés pour atteindre les ODD et l'Agenda 2063 en investissant dans

la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte, ainsi que la rupture et l'innovation numériques. Les résultats projetés de ce scénario sont une réduction de 146 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en 2030 par rapport aux tendances actuelles de COVID-19, la sortie de 144 millions de personnes de la malnutrition d'ici 2030 et une augmentation du taux d'achèvement de l'enseignement secondaire de 66 à 70 % en 2030. Les éléments d'une stratégie de relèvement pour le scénario le plus favorable pourraient inclure l'intensification des réponses monétaires et budgétaires, l'écologisation du relèvement, l'investissement dans un programme de résilience agroalimentaire et le retour à une éducation de qualité, la promotion de l'intégration et de la collaboration régionales, et le soutien à la numérisation, à l'industrialisation et à la diversification (voir le chapitre 3 pour l'ensemble des recommandations).

MESSAGE CLE N° 4: Les politiques et les programmes de relèvement peuvent être différents à court, moyen et long terme et doivent être adaptés pour répondre au fait que les pays africains se trouvent dans le pire, le médian ou le meilleur des scénarios.

Dispositions institutionnelles

La manière dont les institutions sont mises en place pour répondre, se redresser et reconstruire après la COVID-19 jouera un rôle essentiel dans le bon déroulement ou l'échec du relèvement et de la reconstruction. Pour rationaliser ou accélérer les processus, les institutions dotées de responsabilités en la matière doivent être identifiées ou établies (là où il y a des lacunes). Elles doivent disposer de ressources adéquates afin d'avoir la capacité de gérer et de mettre en œuvre ce qui pourrait être un effort de rétablissement difficile et long. Cela implique de clarifier les rôles et les responsabilités des différentes agences et partenaires de gouvernement. La clarté sur ce que chaque institution fera est nécessaire pour réduire les doubles emplois (et les coûts associés) et intégrer les activités dans toutes les étapes nécessaires du processus de relèvement. La confirmation des dispositifs institutionnels et la clarification des rôles / responsabilités sont essentielles aux niveaux national, local et communautaire. La mise en œuvre du programme doit être gérée avec des mécanismes de coordination clairs entre les secteurs privé et public, les communautés et les marchés. Le chapitre 4 décrit les bonnes pratiques et les principaux résultats associés à l'élaboration de dispositions institutionnelles pour superviser, gérer et coordonner le relèvement aux niveaux continental, régional et national.

Mécanismes financiers

Dans le cadre du relèvement post-pandémie, les décideurs sont confrontés à cinq défis majeurs en matière de financement :

1. Quantifier rapidement les coûts économiques de la pandémie ;
2. Élaborer des budgets de relèvement ;
3. Identifier les sources de financement ainsi que les déficits de financement ;
4. Coordonner et allouer les ressources financières;
5. Mettre en place les mécanismes de gestion et de suivi des fonds.

Les bonnes pratiques financières pour le relèvement ont pour caractéristiques communes un décaissement rapide, la coordination des ressources et des sources de financement flexibles. Il est également important que les gouvernements se préparent avant que la prochaine crise sanitaire ou autre catastrophe ne frappe, car ces pratiques financières peuvent être complexes à mettre en place. Elles doivent être conçues avec soin. Il est nécessaire de disposer d'un système de décaissement rapide adapté aux besoins de relèvement post-catastrophe qui a été testé avant une catastrophe pour éviter les risques de corruption et de fraude qui peuvent être liés à un décaissement rapide. Près de 80 milliards de dollars ont été promis par les institutions financières internationales (IFI) pour le rétablissement de la pandémie en Afrique. Le chapitre 5 fournit plus de détails et de bonnes pratiques pour permettre la mise en place des dispositifs de financement nécessaires au relèvement social et à la relance économique post-COVID-19.

Considérations relatives à la mise en œuvre

Les politiques et programmes de relèvement doivent être mis en œuvre rapidement et efficacement afin d'améliorer visiblement la vie des populations touchées. Le chapitre 6 décrit comment y parvenir, avec des exemples de bonnes pratiques, à travers :

- La mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre et le financement ;
- L'établissement de mécanismes de retour d'information et de réparation des griefs ;
- La création des procédures et des normes de mise en œuvre ;
- Le soutien à la mise en œuvre locale ;
- L'élaboration de systèmes d'approvisionnement adaptés aux besoins de relèvement ;
- La mise en place d'une stratégie de communication et
- La promotion de la transparence pour la réédition des comptes.

MESSAGE CLE N° 5: Les stratégies de relèvement doivent s'inscrire dans un cadre plus large comprenant des dispositions institutionnelles pour gérer ce relèvement, des mécanismes de financement pour le financer et des considérations de mise en œuvre pour en accélérer le processus.

Prochaines étapes

Le Cadre de Relèvement fournit des conseils aux pays et régions d'Afrique pour préparer ou réviser leurs propres approches concernant le relèvement post-COVID-19. Pour ce faire, les étapes suivantes peuvent être suivies :

1. Diffuser largement le Cadre de Relèvement aux niveaux national et régional en tant que ressource et guide pour la planification ;
2. Mettre en place un comité de pilotage de la mise en œuvre du programme Cadre de Relèvement post-Covid-19.
3. Réaliser des évaluations des besoins de relèvement post-COVID-19 (CRNA) afin d'identifier les impacts de la pandémie spécifiques à chaque pays ou région et les besoins correspondants en matière de relèvement socio-économique ;
4. S'appuyer sur les résultats des CRNA pour lancer des processus de planification participative afin de développer des cadres de relèvement spécifiques à chaque pays ou région ;
5. S'assurer que les dispositions institutionnelles, les mécanismes de financement et les approches pour une mise en œuvre accélérée sont en place ; et
6. Lancer la mise en œuvre du cadre.

L'Union Africaine et ses partenaires sont prêts à appuyer les pays individuels et les CER avec une assistance technique pour la mise en œuvre d'un CRNA et/ou l'élaboration d'un cadre de relèvement. Un soutien similaire peut être fourni pour aider à identifier les sources de financement externe pour la mise en œuvre du cadre.

I. Introduction

Ce chapitre d'introduction fournit des informations générales, évalue pourquoi la COVID-19 est un défi sans précédent pour l'Afrique et explique l'utilité d'un Cadre de Relèvement pour répondre à ce défi. Il expose ensuite le but, les objectifs, la méthodologie et l'utilisation d'un tel cadre dans ce contexte.

Contexte

Avant la pandémie, l'Afrique avait connu une croissance sociale et économique sans précédent, avec un potentiel d'amélioration de la santé, de la vie, de la sécurité et du bien-être de millions de personnes sur le continent. Ces deux dernières décennies ont été marquées par une croissance soutenue et encourageante du PIB, 27 pays ayant accédé au statut de pays à revenu intermédiaire ou élevé entre 2000 et 2018. Entre 2019 et 2023, six des 15 économies à la croissance la plus rapide devaient être issues de l'Afrique⁷. L'augmentation des revenus des ménages et le dynamisme de la population jeune viennent s'ajouter à la classe moyenne africaine croissante et dynamique. L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) positionnera le continent comme un centre de production majeur et un bloc commercial mondial. Elle devrait stimuler le commerce intra-africain à hauteur de 25 % d'ici 2040 et déclencher des dépenses de consommation et d'affaires estimées à 6 700 milliards de dollars (CNUCED 2019). En outre, la population de l'Afrique devrait doubler d'ici 2050. Sa population active, qui devrait augmenter de 20 millions chaque année jusqu'en 2030, pourrait fournir le capital humain nécessaire à la croissance des secteurs sous-développés tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services (Suzuki, 2019). Toutefois, pour que l'Afrique puisse exploiter pleinement son potentiel, elle doit s'attaquer de manière holistique à l'ensemble des chocs qui ont un impact simultané sur le continent et qui ont constamment fait reculer les objectifs de développement dans de nombreux pays. L'impact sans précédent de la COVID-19 a changé la donne en matière de gestion des risques et constitue un signal d'alarme urgent pour le renforcement des capacités de gestion des risques sur le continent.

Pourquoi la COVID-19 est une catastrophe et un défi sans précédent pour l'Afrique

La COVID-19 a placé l'Afrique et le monde devant des défis sans précédent en termes de préparation, de réponse et de relèvement après la pandémie. Parmi ces défis, citons : a) la nécessité de disposer de données en temps réel et désagrégées pouvant être utilisées pour prendre des décisions judicieuses et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte ; b) la communication d'informations précises et exploitables aux publics clés ; c) la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement mondialisée ; d) la lutte contre une menace qui touche tous les groupes socio-économiques, secteurs et juridictions ; e) la protection des groupes et des secteurs économiques les plus vulnérables au virus ; et f) la garantie que le relèvement renforce la résilience aux risques futurs. La trame générale est la suivante : des informations fiables doivent être générées pour la prise de décision et communiquées aux parties prenantes (a et b) ; la réponse doit garantir la disponibilité des fournitures essentielles, la bonne coordination des acteurs et de leurs ressources et la prise en compte des besoins des personnes vulnérables (c, d et e) ; enfin, le relèvement doit être résilient (f). Contrairement à d'autres catastrophes, la crise de la COVID-19 s'est prolongée et continue d'évoluer et de présenter de nouvelles variantes. Outre les effets délétères sur la santé, les mesures d'intervention ont eu un impact énorme (voir l'évaluation de la situation au chapitre 2).

⁷Il s'agit de l'Éthiopie, du Rwanda, de la Côte d'Ivoire, de la Tanzanie, du Sénégal et du Ghana. Voir les perspectives économiques régionales 2019 du FMI

Données opportunes. La propagation, l'impact et le traitement du coronavirus sont inédits, de sorte que la collecte et la gestion des données à l'aide des technologies numériques sont essentielles pour une prise de décision éclairée. Deloitte (2020) a conclu que l'utilisation des données, de l'analytique et des technologies émergentes a permis aux gouvernements de prendre des décisions politiques éclairées telles que l'interdiction de voyager, la fermeture des écoles, les mesures de quarantaine et la distanciation sociale pour réduire la propagation du virus. Les enseignements concernant l'utilisation des données autour de la COVID-19 comprennent : (a) les données en temps réel ont permis aux décideurs de réagir avec agilité, d'utiliser des modèles prédictifs et d'identifier les tendances émergentes; (b) des cadres de gouvernance des données solides sont nécessaires qui intègrent la propriété des données, les préoccupations en matière de confidentialité, la sécurité et la transparence ; (c) le partage de données (réduire les obstacles, créer des plateformes de partage de données et faciliter la participation des citoyens) a accéléré la collaboration intersectorielle et transfrontalière tout en favorisant l'innovation; et (d) la prise de décision est aussi bonne que la qualité des données sur lesquelles elle est basée, il est donc nécessaire de corriger les biais, de signaler les incohérences et d'assurer l'exhaustivité.

Communications. Le public et les entreprises ont besoin d'informations exactes et accessibles pour pouvoir être des partenaires efficaces dans la lutte contre la pandémie et le relèvement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) note que la communication sur les risques et l'engagement communautaire sont essentiels pour briser les chaînes de transmission et atténuer l'impact de la pandémie de la COVID-19. Les comportements des gens et leur volonté de suivre les mesures sociales et de santé publique peuvent être les outils les plus puissants pour arrêter la propagation du virus, avec la vaccination. Les stratégies qui communiquent les risques, touchent tous les groupes d'acteurs clés et facilitent les approches communautaires permettront d'accroître la confiance et la cohésion sociale et, en fin de compte, de réduire les effets négatifs de la COVID-19 (OMS 2020).

Chaîne d'approvisionnement mondialisée. Les différents pays dépendent d'une économie mondialisée pour obtenir le matériel essentiel à la lutte contre le virus. Les chaînes d'approvisionnement en équipements de protection individuelle (EPI), en vaccins et en matériel médical pour le traitement ont été perturbées par la pandémie, de même que l'accès à d'autres biens et services. La production étant concentrée dans certains pays, les biens essentiels doivent être achetés sur une base concurrentielle et mondiale. L'accès aux fournitures essentielles pour atténuer et traiter la propagation de la COVID-19 a nécessité de la dextérité et de l'argent pour naviguer dans cet environnement complexe et concurrentiel, ce qui désavantage souvent les pays les plus pauvres. La disponibilité insuffisante d'EPI, d'équipements médicaux, de vaccins inadéquats et l'hésitation à se faire vacciner, alimentée par la méfiance à l'égard du gouvernement, les fausses nouvelles via les médias sociaux, la corruption et d'autres outils essentiels ont entravé les efforts nationaux de réponse et de rétablissement.

Transversales. Les conséquences de la COVID-19 touchent tous les groupes socio-économiques, tous les secteurs économiques et toutes les zones géographiques, ce qui nécessite une réponse ciblée, multisectorielle et inter-juridictionnelle. Le virus a touché plus sévèrement certains groupes de personnes et secteurs économiques (voir paragraphe suivant sur la vulnérabilité). Dans chaque pays, certaines zones géographiques ont été plus durement touchées, par exemple les villes qui sont plus exposées aux voyageurs internationaux, notamment ceux en provenance de pays où le taux d'infection est élevé. En raison de ces caractéristiques, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la réponse à la pandémie doivent cibler les groupes, les secteurs économiques et les lieux physiques les plus vulnérables. En outre, la réponse doit être coordonnée dans un large éventail de secteurs, par exemple la santé, le bien-être, la sûreté et la sécurité publiques, la gestion des risques de catastrophe et les finances. Enfin, il existe un besoin permanent de coordination entre les juridictions (locales-nationales, au sein du gouvernement central et nationales-internationales) afin que les ressources humaines, financières et physiques soient utilisées efficacement.

Vulnérabilité. Le virus touche plus sévèrement certains groupes de personnes et certains segments de l'économie. Deux grands types de personnes sont particulièrement exposés et vulnérables à la COVID-19 : les travailleurs médicaux et de première ligne ; et les groupes socio-économiques qui ne sont pas en mesure de recevoir ou de suivre les conseils recommandés ou d'accéder aux services en raison de leur situation physique, sociale ou économique. Selon les conditions du pays, ce dernier groupe peut inclure les femmes, les personnes âgées, les personnes souffrant de problèmes médicaux préexistants, les enfants, les réfugiés et les migrants, les sans-abri, les minorités ethniques/indigènes, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, les victimes de violences sexistes, les personnes handicapées, les prisonniers et les personnes vivant dans des conditions de surpopulation. Sur le plan économique, une étude récente de Brookings (2021) conclut que les régions dont l'économie repose sur la circulation des personnes - comme les voyages et le tourisme - seront confrontées à un taux de chômage nettement plus élevé à la fin de l'année 2020 que les villes dont l'industrie principale repose sur la circulation de l'information, par exemple les technologies et les administrations. Ce constat est corroboré par des éléments indiquant un déclin économique important dans certains secteurs (par exemple, le transport aérien, le tourisme, l'hôtellerie) et une croissance dans d'autres secteurs (par exemple, les produits pharmaceutiques, la vente au détail en ligne, l'immobilier) (BBC, 2021). En outre, les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes salariées et les indépendants ont été des segments particulièrement vulnérables de l'économie dans de nombreux pays.

Relèvement économique et social. La COVID-19 a eu des impacts économiques et humains profonds et inattendus, nécessitant un relèvement souple et progressif qui peut être l'occasion d'accroître la résilience aux risques futurs. Une analyse réalisée par Bloomberg a récemment conclu que, si 26 000 milliards de dollars US d'aide en cas de crise et l'arrivée de vaccins ont permis un relèvement plus rapide que ce que beaucoup avaient prévu, l'héritage d'une éducation déficiente, la destruction d'emplois, les niveaux d'endettement de l'ère de la guerre et le creusement des inégalités entre les races, les sexes, les générations et les zones géographiques laisseront des cicatrices durables, principalement dans les pays les plus pauvres (Curran et Kennedy, 2021). À cela s'ajoute l'impact des catastrophes en cascade et simultanées qui ont aggravé les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en productivité économique. Il est donc important de saisir ce moment pour investir dans un relèvement économique et social qui génère de la croissance tout en s'attaquant aux effets négatifs à long terme de la pandémie. Le processus de relèvement peut également être l'occasion de renforcer la résilience face à un éventail plus large de menaces telles que le changement climatique.

Qu'est-ce qu'un cadre de relèvement ?

Le concept et les éléments d'un cadre de relèvement sont issus de l'expérience acquise en matière de réduction des risques de catastrophe et, plus récemment, des évaluations des besoins pour le relèvement post COVID-19, utilisant une approche multirisque. La CUA, avec le soutien des Nations Unies et d'autres partenaires, s'est engagée dans l'élaboration d'un cadre de relèvement pour les pays et les régions du continent, afin d'aider à faire face à cette situation sans précédent. Ce cadre de relèvement a pour but d'évaluer les différents effets et impacts de la pandémie, de proposer des réformes politiques et institutionnelles et des mesures programmatiques, d'identifier des mécanismes de financement, de définir des approches institutionnelles pour gérer le relèvement et proposer des dispositions de mise en œuvre pour l'accélérer. Il couvre le secteur de la santé, la macroéconomie, les impacts humains, les résultats économiques et les domaines transversaux (protection sociale, gouvernance et consolidation de la paix, genre, réduction des risques de catastrophes, et migration / effets environnementaux / psychosociaux). Une attention particulière a été accordée aux questions de genre et de vulnérabilité. Un cadre de relèvement est plus complet et plus souple qu'un plan d'action de relèvement autonome. En fonction de l'ampleur des impacts, l'élaboration d'un cadre sur mesure pour un pays ou une région peut prendre de quelques semaines à plusieurs mois.

Objectifs

Le but de ce Cadre de Relèvement est de guider les efforts de relèvement socio-économique résilient aux niveaux continental, régional et national dans une perspective multirisque, en créant les conditions préalables à la construction de sociétés résilientes sur le continent africain.

Les **objectifs** du cadre sont les suivants :

1. Évaluer l'impact socio-économique de la COVID -19 en Afrique ;
2. Identifier les tendances régionales sur l'impact et la valeur d'une approche collective pour faire face aux impacts économiques et humains de la pandémie ;
3. Fournir des conseils aux États membres pour planifier et mettre en œuvre le relèvement à court, moyen et long terme et
4. Définir un programme politique de transformation que l'UA et ses États membres pourraient adopter pour relever efficacement les défis systémiques actuels et futurs (réformes politiques et institutionnelles, investissements programmatiques, mécanismes de financement, gouvernance, modalités de mise en œuvre).

Le Cadre constitue notamment un guide pour les efforts de relèvement nationaux et régionaux. Toutefois, il ne s'agit pas d'un modèle unique ; des politiques et des programmes de relèvement nationaux et régionaux devront être élaborés, soutenus et mis en œuvre.

Plus précisément, le Cadre incarne les principes et la ligne de conduite partagés pour le relèvement post-COVID-19 au niveau continental, régional et national en Afrique en fournissant des conseils et des solutions pour un relèvement résilient basé sur les connaissances/outils/lignes directrices existants, les bonnes pratiques et les expériences récentes dans le relèvement post-COVID-19. Plus précisément, le cadre apporte des recommandations aux défis qui ont été identifiés en matière de relèvement en Afrique, notamment :

1. Une mauvaise coordination et communication pendant la phase de la relèvement et de reconstruction
2. L'absence de cartographie coordonnée des besoins à long terme après une catastrophe
3. Un suivi et une évaluation insuffisants des efforts de relèvement
4. Le manque de financement pour le relèvement et la reconstruction
5. Le manque de clarté du mandat des agences de RRC dans la phase de relèvement
6. Des problèmes liés à la durabilité
7. Un manque de législation et de politiques pour guider le relèvement après une catastrophe
8. Une dépendance en matière d'importations et de chaînes d'approvisionnement mondiales

Principes

Les principes fondamentaux qui guident le Cadre de la Relèvement pour l'Afrique sont les suivants :

- 1) Accélérer et étendre les interventions qui répondent immédiatement aux besoins

urgents à court terme : a) insécurité alimentaire, b) extrême pauvreté et c) accès aux services de santé essentiels.

- 2) Élaborer un cadre politique pour répondre aux besoins en matière de relèvement à plus long terme et de manière durable. Veiller à ce que les politiques et les programmes s'attaquent à la fois à l'impact de la crise de la COVID-19 et aux limitations structurelles et défis systémiques préexistants, tels que ceux associés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Donner la priorité aux politiques internationales qui offrent le meilleur rendement, comme celles qui s'attaquent aux inégalités systémiques dans l'accès au marché du travail, à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services essentiels.
- 3) Adopter une approche intégrée des solutions, compte tenu de la nature transversale de l'impact de la pandémie.
- 4) Revoir et actualiser les cibles des ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour tenir compte de l'impact de la COVID-19 et s'aligner sur le cadre de relèvement.
- 5) Exploiter les opportunités qui peuvent être mises à profit pour atteindre ces objectifs. Les crises précédentes ont souvent conduit à des transformations sociales majeures, comme la mise en œuvre du New Deal pendant la Grande Dépression et l'expansion de l'État providence dans les sociétés européennes après la Seconde Guerre mondiale.

Méthodologie

Le Cadre a été élaboré sur la base d'une méthodologie reconnue au niveau international, notamment l'évaluation des besoins post catastrophe et l'approche du cadre de relèvement post catastrophe. Cette méthodologie s'appuie en outre sur des décennies d'expérience dans le monde entier. Le processus d'élaboration du **Cadre de relèvement post-COVID-19** pour l'Afrique a été divisé en trois phases :

- (i) **Évaluer la situation et du champ d'application** du Cadre de relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique ;
- (ii) **Rédiger** le Cadre de relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique et
- (iii) Encourager la CUA à **approuver le Cadre de relèvement** post-COVID-19 l'Afrique après de larges consultations avec les États membres et les acteurs régionaux de l'UA.

Les trois phases ont été menées par le DARBE de la CUA, avec le soutien technique du PNUD, de l'OMS, de la FAO, de l'UNDRR et de la Banque africaine de développement, et en étroite consultation avec les autres départements de la CUA et les parties prenantes continentales, régionales et nationales concernées. Une série de parties prenantes ont été mobilisées pour fournir des contributions et des idées critiques sur le relèvement socio-économique résiliente à la COVID-19. Il s'agit notamment des autorités nationales de gestion des catastrophes, des agences des Nations Unies, d'autres partenaires de développement et des acteurs régionaux. Les données reflétées dans le Cadre concernent la période de deux ans allant de mars 2019 à février 2022. Les données présentées dans ce rapport concernent l'ensemble du continent africain, cependant, dans certains cas, les données ne parlent que de la région de l'Afrique subsaharienne en fonction de la source des données. Une présentation plus détaillée de la méthodologie se trouve à l'annexe 1.

Comment utiliser le Cadre

Le contenu détaillé du Cadre de Relèvement est organisé en six chapitres. Ces chapitres suivent la séquence des étapes requises pour élaborer et mettre en œuvre un cadre.



Chapitre 1 : Contexte, objectifs et méthodologie

Le chapitre 1 identifie les dynamiques clés qui font de la COVID-19 une catastrophe sans précédent et un défi pour l'Afrique et le monde. Il explique ensuite la nature d'un cadre de relèvement et pourquoi il est plus complet et plus utile qu'un simple plan d'action. Le but et les objectifs du cadre sont ensuite précisés. La méthodologie utilisée pour préparer ce cadre de relèvement y est également décrite. Enfin, la vision et les principes incarnés par le Cadre sont énumérés.

Chapitre 2 : Évaluation de la situation

Le chapitre 2 résume une évaluation de la situation plus large qui a été préparée pour établir la base des efforts de relèvement et identifier les effets et les impacts de la pandémie en Afrique. Des informations détaillées au niveau continental et régional sont fournies sur : les conséquences dans le secteur de la santé ; les résultats macroéconomiques ; les impacts humains ; les résultats économiques ; et les effets transversaux (protection sociale, gouvernance et consolidation de la paix, genre, réduction des risques de catastrophe, et migration/environnement/psychosocial).

Les chapitres 3 à 6 décrivent les composantes essentielles du cadre de relèvement post-COVID-19 lui-même - les stratégies de relèvement, les dispositions institutionnelles, les mécanismes financiers et les dispositions de mise en œuvre.

Chapitre 3 : Stratégies de relèvement

Les options stratégiques du relèvement consistent en des réformes politiques et des investissements programmatiques. Les recommandations politiques pour un relèvement socio-économique résilient se concentrent sur des recommandations générales et sectorielles au niveau continental, régional et des groupes de pays. Des mesures sont fournies à ces niveaux pour le secteur de la santé, la macroéconomie, les impacts humains, les résultats économiques et les domaines transversaux. Les réformes politiques et les investissements programmatiques possibles sont adaptés aux scénarios du pire, du médian et du meilleur.

Chapitre 4 : Gouvernance et dispositions institutionnelles

La façon dont les institutions sont mises en place, les mécanismes de coordination, ainsi que les capacités et les aptitudes des agences qui fournissent des activités de relèvement sont des facteurs essentiels pour la mise en œuvre du cadre. Le chapitre 4 décrit les bonnes pratiques et les résultats clés associés au développement de structures institutionnelles, d'un leadership et de ressources humaines efficaces - pour superviser, gérer, coordonner et mettre en œuvre la reconstruction.

Chapitre 5 : Mécanismes financiers

Le chapitre 5 se concentre sur les principaux défis financiers de la reconstruction post-catastrophe. Ces défis consistent notamment à quantifier rapidement les coûts économiques et financiers immédiats et permanents de la pandémie, à confirmer les lacunes en matière de financement, à élaborer des budgets de relèvement, à identifier les sources de financement et à mettre en place les mécanismes de gestion et de suivi des fonds.



Chapitre 6 : Dispositions de mise en œuvre

Sur la base de l'ordre de priorité convenu, les programmes de relèvement doivent être mis en œuvre rapidement, avec l'adhésion du public, dans le respect du budget, et les activités (en particulier les résultats) doivent être communiquées au public et contrôlées pour suivre les progrès ou l'absence de progrès. Le chapitre 6 présente les considérations clés dont les gouvernements et les acteurs du relèvement doivent être conscients pour s'assurer que la mise en œuvre des programmes est efficace, équitable, opportune et qu'elle vise à reconstruire un avenir meilleur pour la population touchée par la catastrophe. Il s'agit notamment des problèmes ou des défis attendus qu'il faudra prévoir et gérer.

II. Évaluation de la situation

Le chapitre II est la synthèse d'une évaluation de la situation plus large qui a été préparée en tant que contribution au cadre de relèvement. Les effets et les impacts de la pandémie sont présentés pour le secteur de la santé, la macroéconomie, le développement humain, le développement économique et les domaines transversaux (protection sociale, gouvernance et consolidation de la paix, égalité des sexes, réduction des risques de catastrophe, migration, environnement et psychosocial). Le chapitre se termine par l'identification des impacts caractéristiques des cinq régions d'Afrique ainsi que d'autres groupements de pays.

Contexte

La crise de la COVID-19 a révélé à quel point les sociétés modernes sont sensibles aux risques systémiques et qu'un « effet domino » à travers les systèmes infrastructurels, sociaux, environnementaux, politiques et économiques de chaque société initiée par la pandémie peut modifier ou bouleverser complètement leur configuration initiale. Une considération importante pour les efforts de récupération des risques systémiques est de maintenir une perspective de résilience plus large qui se concentre sur les risques multiples auxquels les sociétés sont confrontées et qui renforce la capacité de la société à se préparer aux perturbations, à y faire face et à s'en remettre si elles se produisent, et à s'adapter aux nouvelles conditions. Ces efforts nécessitent un cadre de relèvement pour aider les pays africains, les principales parties prenantes et les partenaires internationaux à planifier et à mettre en œuvre un relèvement résilient. La première étape de l'élaboration de ce cadre est une évaluation de la situation qui définit la ligne de base antérieure à la COVID-19 et identifie les effets et impacts socio-économiques et autres de la pandémie.

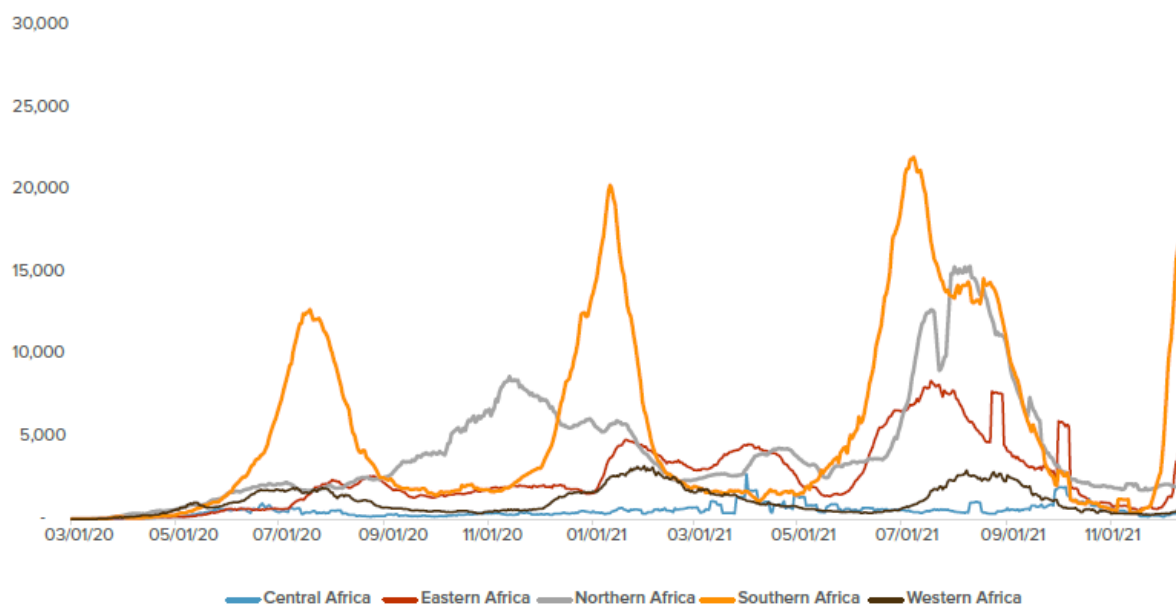
L'évaluation complète de la situation est un document distinct préparé en 2021 qui examine les différentes dimensions des effets et des impacts que la COVID-19 a eus dans les pays africains, notamment : les buts, les objectifs et la méthodologie de l'évaluation (chapitre 1) ; les conséquences sanitaires (chapitre 2) ; les impacts macroéconomiques (chapitre 3) ; les impacts humains (chapitre 4) ; les résultats économiques et les réponses initiales (chapitre 5) ; et les effets transversaux couvrant la protection sociale, la gouvernance et l'État de droit, le genre, la réduction des risques de catastrophe, la migration, les impacts environnementaux et psychosociaux (chapitre 6). Les données régionales et autres sont fournies dans un volume séparé d'annexes. Les informations ci-dessous sont une synthèse de la plus grande évaluation et de ses annexes.

Conséquences sanitaires

Évolution de la pandémie. La COVID-19 reste actif dans tous les États membres de la région africaine et continue de provoquer des perturbations socio-économiques sans précédent. À la mi-janvier 2022, les pays africains ont signalé un total de 10,39 millions de cas confirmés et 233 000 décès. Avec la variante omicron, le continent connaît un pic de cas avec un million de nouvelles infections tous les 23 jours. Malgré ces chiffres, l'impact de la pandémie en Afrique a été relativement faible par rapport aux Amériques, à l'Europe et à l'Asie. Bien que les raisons de cette situation ne soient pas encore claires, plusieurs facteurs ont été suggérés comme pouvant influencer la faible charge de morbidité. Il s'agit notamment de la démographie par âge, du manque d'établissements de soins de longue durée, de la protection croisée potentielle résultant d'une exposition antérieure aux coronavirus en circulation, des limites du dépistage du SRAS-CoV-2 et de la mauvaise gestion des données, qui peut avoir entraîné une sous-déclaration des décès, ainsi que de l'efficacité des mesures de santé publique prises par les pouvoirs publics.

Au sein du continent africain, il existe des variations régionales en ce qui concerne les cas confirmés, l'Afrique australe ayant enregistré le plus grand nombre de cas (4,7 millions) et de décès (plus de 117 000) sur le continent, représentant ainsi environ la moitié des cas et des décès du continent, tandis que l'Afrique centrale a enregistré le moins de cas - voir le tableau 2.1 ci-dessous.

TABLEAU 2.1: Répartition régionale des vagues de COVID-19 en Afrique - depuis mars 2022



Continuité des services essentiels. La pandémie en cours a exercé une pression énorme sur les systèmes de santé et perturbé la prestation des services de santé en Afrique. La perturbation des services de santé a été causée par le détournement de ressources d'autres domaines de services vers la réponse à l'épidémie de COVID-19, la redéfinition des priorités en matière de soins de santé et les changements dans les politiques de dépistage, de diagnostic et de traitement, la réorganisation de la prestation de services et les interruptions de l'approvisionnement en équipements médicaux et en produits de santé. Des facteurs liés à la demande ont également contribué à ces perturbations. Il s'agit notamment de la réduction du nombre de personnes cherchant à se faire soigner en raison des difficultés physiques et financières d'accès aux soins, des changements de comportement en matière de santé causés par la peur de la contagion et, dans certains cas, de la désinformation sur la sécurité, la prévention et le contrôle de la pandémie. Comme le montre le tableau 2.2 ci-dessous, la crise devrait faire augmenter les taux de morbidité et de mortalité en Afrique à travers le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que les services de santé maternelle et infantile et les campagnes de vaccination des enfants de moins de cinq ans.

TABLEAU 2.2 : Privations de santé dues à la COVID-19 en Afrique

VIH-SIDA⁸	Tuberculose⁹	Paludisme¹⁰	Santé maternelle et infantile¹¹	Vaccination¹²
<p>Le nombre de personnes sous traitement antirétroviral en Afrique a diminué de 12,9 millions en 2019 à 10,1 millions en 2020, ce qui laisse 2,8 millions de patients séropositifs supplémentaires en danger. Cette situation est particulièrement préoccupante en Afrique de l'Est, qui représente la région la plus touchée par le VIH (46 %), suivie de l'Afrique australe.</p> <p>La pandémie pourrait entraîner 534 000 décès supplémentaires liés au VIH.</p>	<p>L'interruption des services de santé liés à la tuberculose a mis en danger près de 900 000 personnes en Afrique de l'Est, puis 400 000 personnes en Afrique australe et 240 000 personnes en Afrique centrale.</p> <p>Ces perturbations pourraient causer 525 000 décès supplémentaires dus à la tuberculose dans le monde en 2020 par rapport à 2018.</p>	<p>Il y aura 382 000 décès supplémentaires liés au paludisme en 2020 par rapport à 2018 en Afrique subsaharienne en raison des interruptions de service liées au COVID-19. Cela affectera particulièrement les enfants puisque la plupart des décès dus au paludisme surviennent chez les enfants de moins de cinq ans.</p>	<p>On estime que la réduction des interventions en matière de santé maternelle et infantile entraînerait entre 12 660 et 55 020 décès maternels supplémentaires et entre 253 800 et 1 million de décès d'enfants sur 12 mois (en 2021), dans 49 pays africains.</p>	<p>La COVID-19 a laissé 62,1 millions d'enfants (17 millions en Afrique de l'Ouest, 12 millions en Afrique de l'Est) sans accès aux services de vaccination en Afrique et au risque de contracter des maladies mortelles et évitables comme la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, la polio et le paludisme.</p>

Les jeunes femmes et les enfants sont les plus exposés dans ce secteur. Il convient toutefois de noter que les femmes ont joué un rôle clé dans la lutte contre la COVID-19. Les femmes représentent plus de 60 % du personnel de santé en Afrique (Chuku et al., 2020) et elles ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel en soignant les malades à domicile. Néanmoins, la prédominance des femmes dans les secteurs de la santé les expose également à un risque plus élevé d'infection par la COVID-19 et de maladies mentales.

Les personnes vivant avec un handicap (PwD) sont en mauvaise santé en raison de conditions de santé préexistantes et d'un taux plus élevé de comportements à risque. Elles sont donc plus susceptibles de contracter le virus et de présenter des symptômes graves après l'infection, ce qui augmente le risque de décès. Les personnes handicapées courent également un plus grand risque de contracter la COVID-19 car elles sont confrontées à des obstacles plus importants pour respecter les mesures d'hygiène de base et à une distanciation sociale.

Le déploiement du vaccin en Afrique reste le plus lent au monde. Moins d'un adulte sur cent est entièrement vacciné, contre une moyenne de plus de 30 dans les économies plus avancées. Cela signifie que même les travailleurs de première ligne les plus essentiels continuent à travailler sans protection. Certains pays d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie) ont obtenu des résultats légèrement meilleurs que les autres régions d'Afrique, à l'exception de la Libye et de l'Égypte. L'Afrique centrale est la région la plus en retard, avec moins de 0,52 % de la population totale (en octobre 2021) entièrement vaccinée dans quatre pays, la RDC étant le pays le moins vacciné de la région et du continent (0,04 %).

⁸ONUSIDA (2021) ; Fonds mondial (2021) ; OMS (juillet, 2021)

⁹OMS (2020a) ; Fonds mondial (2021) ; OMS (mars, 2021)

¹⁰OMS (2020a) ; Fonds mondial (2021) ; OMS (mars, 2021)

¹¹OMS, UNICEF, UNFPA et Banque mondiale (2019) ; OMS (2021a) ; UNICEF, OMS, CHU (juillet 2021) ; The Lancet for Global Health (2021) ; Groupe inter-agences des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile (2019).

¹²OMS & UNICEF (juillet, 2021) ; UNICEF (juillet 2021)



Défis et bonnes pratiques. D'un point de vue structurel, la riposte contre la COVID-19 a été compliquée par les défis suivants auxquels est confronté le secteur de la santé en Afrique :

- Des lacunes dans le leadership et la gouvernance qui sont souvent liées à des facteurs tels que l'instabilité politique et la corruption.
- Le financement inadéquat du secteur de la santé. Le financement non gouvernemental, la lassitude des donateurs et le manque d'imprévisibilité, de durabilité et de flexibilité du financement ont tous eu un impact négatif sur le financement de la santé. Par exemple, les services de soins de santé essentiels pour les femmes, tels que les soins prénataux, les services maternels, les tests de dépistage du VIH et la fourniture de moyens de contraception, ont été interrompus, entraînant dans certains cas une augmentation des décès maternels et des mort-nés.
- Un approvisionnement insuffisant en produits médicaux, vaccins et technologies de bonne qualité.
- Une faible capacité de gestion de l'information sanitaire. Cela est dû, entre autres, à l'utilisation de systèmes d'information sanitaire obsolètes, à une pénurie d'agents de santé suffisamment compétents en matière de gestion de l'information sanitaire, à l'utilisation d'outils de collecte de données inadéquats et peu fiables, et à un manque d'intérêt et de motivation des agents de santé pour la collecte de données sanitaires.
- Les obstacles financiers, structurels et géographiques à l'accès à des soins de santé de qualité.
- Des soins de santé mal organisés, notamment le manque de coordination entre les niveaux primaire, secondaire et tertiaire des soins de santé.
- Des faiblesses dans les capacités de préparation, de prévention, de surveillance et de réponse aux épidémies/pandémies.

Malgré ces difficultés, il existe des exemples de bonnes pratiques dans les domaines suivants : gouvernance du secteur de la santé ; personnel de santé ; médicaments, équipements et fournitures essentiels ; stratégies de communication ; suivi et évaluation ; et prestation de services essentiels. Certains pays ont augmenté leur allocation budgétaire au secteur de la santé à au moins 15%, conformément à la Déclaration d'Abuja, mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la résilience du secteur de la santé face aux futures urgences. Le secteur a été confronté à une crise sans précédent et a besoin de plus de ressources tout en veillant à ce que les investissements actuels soient utilisés de manière optimale afin de réduire les gaspillages, compte tenu de la diminution des ressources due aux chocs économiques engendrés par la pandémie.

Effets macroéconomiques

L'Afrique, après avoir montré de bonnes perspectives de croissance économique avant la pandémie, subit un choc économique sans précédent qui peut avoir des impacts négatifs majeurs sur la trajectoire de développement à long terme du continent. Le continent a subi la pire récession économique depuis 25 ans en raison de l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 en 2020. Cette conséquence était particulièrement due aux liens étroits du continent avec les économies développées, en termes de voyages, de commerce et de liens avec les marchés financiers et d'autres activités économiques qui ont encore réduit l'espace fiscal des pays africains. La plupart de ces pays étaient déjà confrontés à des difficultés pour financer les activités visant à atteindre les ODD et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.



La pandémie a principalement eu un impact sur le développement macroéconomique de l'Afrique à travers¹³ :

- **Croissance du PIB - à l'échelle du continent et au niveau régional** : Le PIB continental a diminué de 2,1 %, la région de l'Afrique australe ayant connu le plus haut niveau de contraction économique en 2020. **L'Afrique australe** a été la plus durement touchée en termes de croissance économique (Economist 2020). Après un confinement strict qui a conduit l'économie sud-africaine à se contracter d'environ 7,7 % en 2020, le PIB devrait augmenter de 3,3 % en 2021. La lenteur de la croissance en Afrique du Sud, la plus grande économie de la région, s'est répercutée sur ses voisins qui dépendent de la première pour les produits manufacturés et comme marché pour leurs productions ainsi que comme source de marché du travail pour leurs citoyens. **En Afrique du Nord**, le PIB global s'est contracté de 1,1 % en 2020, en grande partie grâce à l'Égypte, qui a maintenu une croissance de 3,6 %. La Tunisie et le Maroc ont été les plus durement touchés, enregistrant chacun une croissance négative de 8,8 % et 5,9 % respectivement. La région s'attend à une relance robuste de 4 % en 2021. **L'Afrique de l'Est** a été la plus résiliente de toutes les régions africaines, en grande partie grâce à une moindre dépendance à l'égard des produits de base. La région a connu une croissance de 5,3 % en 2019, de 0,7 % en 2020 et devrait connaître une croissance de 3 % en 2021. Les meilleurs résultats ont été enregistrés par Djibouti (9,9 pour cent), le Kenya (5,0 pour cent) et la Tanzanie (4,1 pour cent). Le PIB de l'Afrique centrale s'est contracté de 2,7 % en 2020. Les pays les plus touchés sont la République du Congo (-7,9 %), la Guinée équatoriale (-6,1 %) et le Cameroun (-2,4 %). Toutefois, la région devrait enregistrer une relance de 3,2 %.
- **Taux d'inflation** : Le taux d'inflation de l'Afrique a été estimé à 10,4 pour cent pour 2020, presque le même que celui de 9,8 pour cent en 2019 ; cependant, il devrait se modérer à 9,0 pour cent en 2021.
- **Emploi** : environ un tiers des individus en âge de travailler en Afrique ont cessé de travailler pendant la pandémie, les femmes étant touchées de manière disproportionnée.
- **Importation et exportation de biens et de services** : Dans un scénario pessimiste pour 2020, les exportations ont diminué de 18 % du PIB et les importations de 23 %, ce qui a aggravé le déséquilibre commercial. Les prix de nombreux produits de base ont baissé, ce qui limite les ressources dont les pays africains ont besoin pour relancer leur croissance.
- **Recettes fiscales, dépenses et déficit budgétaire** : Le déficit budgétaire en Afrique a été estimé à 8,4 % du PIB en 2020. Les gouvernements ont été contraints de recourir à l'emprunt pour combler les déficits budgétaires qui résultent en partie de la mise en place de plans de relance ou de relèvement destinés à répondre aux besoins sociaux.
- **Transferts de fonds** : On estime que les envois de fonds vers l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, ont diminué de 12,5 % en 2020. Pourtant, pendant la pandémie de COVID-19, les envois de fonds ont dépassé l'APD et l'IDE. Parmi les autres effets macroéconomiques négatifs liés à la pandémie de COVID-19 en Afrique, citons une hausse de l'indice des prix à la consommation, une réduction de la consommation des ménages et des pouvoirs publics, et une baisse de la formation brute de capital fixe. (Ratha et al., 2021; Allen 2021)

Impacts humains¹⁴

COVID-19 et les réponses qui lui ont été apportées ont entraîné une régression du développement humain dans toute l'Afrique et, plus généralement, une capacité réduite à réaliser les agendas 2030 et 2063. Cela a notamment eu des effets négatifs sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, le développement des ressources humaines (santé et éducation), le genre et l'inclusion sociale (enfants et jeunes, populations déplacées de force, personnes âgées, personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH). Ces conséquences régressives sont détaillées ci-dessous.

¹³Données tirées des Perspectives économiques en Afrique 2021 (BAD 2021)

¹⁴L'analyse de la santé est examinée dans la section Santé ci-dessus.

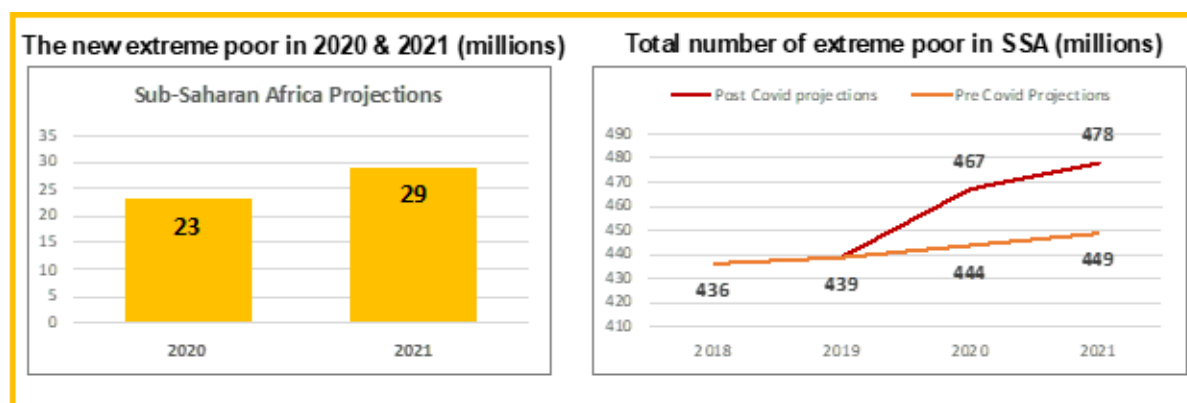
PAUVRETÉ

On estime que 30,4 millions de personnes en Afrique sont tombées dans l'extrême pauvreté en 2020 et que ce nombre pourrait atteindre 38,7 millions de personnes en 2021 à cause de COVID-19 (BAD, 2021). En Afrique de l'Est, centrale, du Sud et de l'Ouest, 23 millions de personnes ont glissé dans l'extrême pauvreté en 2020, pour atteindre un total de 467 millions dans la région, contre 439 millions en 2019. D'ici la fin de l'année 2021, ces chiffres pourraient atteindre 29 millions, portant le total à 478 millions (Daniel, Gerszon, Mahler et al., 2021).

Les nouveaux pauvres seront concentrés dans les pays qui connaissaient déjà des taux de pauvreté élevés, mais les pays à revenu intermédiaire devraient également être touchés de manière significative. En outre, les personnes qui étaient pauvres ou vulnérables avant le début de la crise sont les plus touchées. Un grand nombre de ces nouveaux pauvres vivront probablement dans des zones urbaines et exerceront un travail informel, en particulier les femmes. Par conséquent, les femmes, les jeunes et les enfants seront touchés de manière disproportionnée par la pauvreté (BAD, 2021 ; Banque mondiale, 2020).

Au niveau régional, trois pays d'Afrique de l'Est devraient figurer parmi les dix premiers pays d'Afrique ayant le taux de pauvreté le plus élevé d'ici 2023 (1,90 dollar par habitant et par jour), à savoir le Soudan du Sud, la Somalie et Madagascar (Banque mondiale, 2021). La région compte également quatre des dix pays d'Afrique ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants vivant dans la pauvreté, à savoir le Soudan du Sud, le Burundi et le Rwanda (Silwal, Ani Rudra et al., 2020). En Afrique centrale, la République centrafricaine et la RDC devraient figurer parmi les dix premiers pays d'Afrique ayant le taux de pauvreté le plus élevé d'ici 2023, ces deux pays ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants vivant dans la pauvreté (Banque mondiale 2021a).

FIGURE 2.1: Projections de la pauvreté en Afrique subsaharienne¹⁵



L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Avant que la COVID-19 ne frappe le continent africain, une grande partie de la population africaine était déjà en situation d'insécurité alimentaire. En 2020, 282 millions de personnes en Afrique ont été confrontées à la faim en raison de la crise de la COVID-19 combinée aux conflits et aux catastrophes liées au climat, soit environ 46 millions de personnes de plus qu'en 2019 (FAO et al., 2021). De 2016 à 2018, l'Afrique a importé environ 85 % de sa nourriture de l'extérieur du continent, ce qui représente une facture alimentaire annuelle de 35 milliards de dollars, qui devrait atteindre 110 milliards de dollars d'ici 2025.

¹⁵ Source : Daniel Gerszon Mahler, Nishant Yonzan, Christoph Lakner, R. Andres Castaneda Aguilar et Haoyu Wu. Juin 2021. Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: Turning the corner on the pandemic in 2021? (WB Blog, consulté le 15 août 2021).

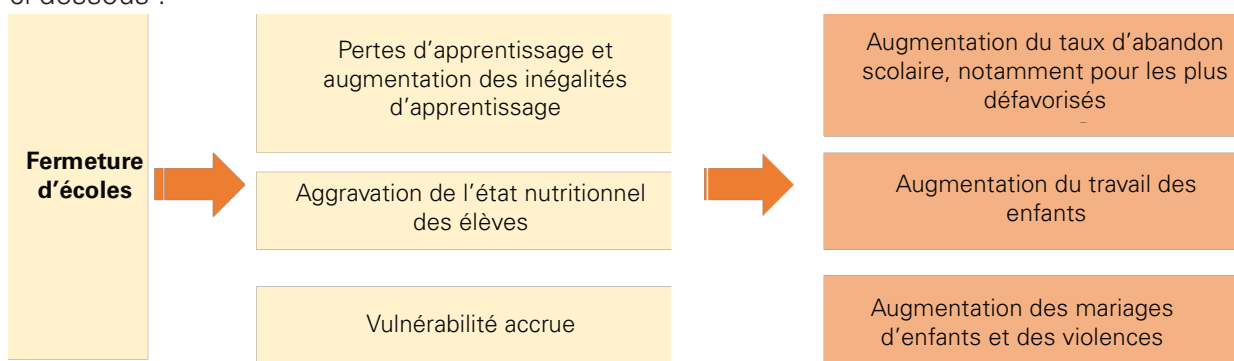
Une telle dépendance élevée à l'égard des marchés mondiaux rend certains des pays d'Afrique très vulnérables dans des moments comme celui-ci (Akiwumi, 2020). La COVID-19 n'a pas seulement perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire, le chômage, l'augmentation de la pauvreté ; tout cela a eu un impact sur l'accès à la nourriture et à la nutrition. En conséquence, la prévalence de la sous-alimentation a augmenté en Afrique de 18 % à 21 % entre 2019 et 2020 (FAO et al., 2021). À ce titre, on estime que 1,9 million d'enfants de moins de cinq ans supplémentaires souffriront probablement de cachexie entre 2020 et 2022 dans toutes les régions d'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, et que 1,2 million de plus souffriront d'un retard de croissance d'ici 2022 (dans le cadre d'un scénario modéré) (FAO et al., 2021 ; Saskia Osendarp et al., 2021).

L'Afrique de l'Est est très préoccupante : en 2020, elle comptait le plus grand nombre de personnes sous-alimentées en Afrique, soit plus de 125 millions, et la deuxième plus forte prévalence de la sous-alimentation, soit 28 %. Les points chauds de la faim comprennent le Soudan du Sud, l'Éthiopie et le Soudan. De même, la région est également celle où la charge de la malnutrition est la plus élevée, à savoir l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan (quatre pays où l'on estime à 10 millions le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë en 2021). L'Afrique de l'Ouest compte le deuxième plus grand nombre de personnes sous-alimentées en Afrique en 2020, soit plus de 75 millions, et COVID-19 risque d'exacerber la situation. Les principaux points chauds de la faim sont le nord du Nigeria et le Burkina Faso. En Afrique centrale, qui détient le troisième plus grand nombre de personnes sous-alimentées en Afrique en 2020 avec 57 millions de personnes confrontées à la faim, la RDC est le principal point chaud de la faim. Globalement, le Soudan du Sud, le Nigeria, le Burkina Faso, la RDC, l'Éthiopie et le Soudan sont particulièrement préoccupants en raison de l'ampleur, de la gravité et des tendances des crises alimentaires existantes. Dans ces contextes fragiles, tout nouveau choc, tel que la crise de sécheresse actuelle dans la Corne de l'Afrique, pourrait pousser un nombre important de personnes dans le dénuement et la famine, selon le PAM et la FAO (2021).

PRIVATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES¹⁶

Éducation

La fermeture des écoles a interrompu le fonctionnement du système éducatif en Afrique, réduisant l'apprentissage des élèves, restreignant les activités des autorités éducatives et perturbant les programmes d'alimentation scolaire pour les enfants vulnérables (PAM et UNICEF 2021). L'impact direct et indirect des fermetures d'écoles est résumé dans la figure ci-dessous :



Sur l'ensemble du continent africain, 327 millions d'élèves, de l'enseignement préprimaire au secondaire, ont été affectés par des fermetures d'écoles à un moment donné entre mars 2020 et septembre 2021. Parmi ceux-ci, 148 millions ont perdu plus de 50 % du temps d'enseignement en classe en 2020, et 14,6 millions en 2021 (UNESCO, 2021).

¹⁶Les discussions sur la santé sont abordées dans la section « Impacts sur la santé » ci-dessus.

L'ampleur des fermetures d'écoles a conduit les gouvernements à proposer des possibilités d'apprentissage à distance. Cependant, seuls quelques écoliers disposaient des atouts nécessaires à la maison pour poursuivre leur apprentissage. Le nombre d'étudiants qui ne sont pas touchés par les politiques d'apprentissage à distance numérique et radiodiffusé est estimé à 67 millions en Afrique orientale et australe, 54 millions en Afrique occidentale et centrale et 37 millions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (UNICEF, 2020). Au niveau régional, l'Afrique de l'Est est la région où la COVID-19 a impacté le plus grand nombre d'étudiants et où les politiques d'éducation alternatives ont eu le plus de mal à être mises en œuvre et à atteindre ceux qui étaient déjà en retard. Avant la COVID-19, l'Afrique de l'Est comptait 28 % d'enfants et de jeunes non scolarisés, soit la proportion la plus élevée de la région (UNESCO, 2021). L'Afrique de l'Est a également connu la plus longue durée de fermeture des écoles, avec une moyenne de 146 jours de fermeture complète des écoles entre mars 2020 et septembre 2021. La région a également enregistré le plus grand nombre d'élèves ayant perdu plus de la moitié du temps d'instruction en classe, avec 69,4 millions d'élèves touchés en 2020 et 14,1 millions en 2021 (ibid).

Si les fermetures d'écoles et les jours de classe manqués ont eu un impact égal sur les filles et les garçons, les initiatives d'apprentissage par le numérique ont eu pour effet d'amplifier involontairement les disparités préexistantes entre les sexes. En effet, en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, avant la pandémie, les garçons étaient 1,5 fois plus susceptibles de posséder un téléphone que les filles, et les femmes avaient un tiers de chances en moins d'accéder à l'internet.

En 2020, on estime que 53 millions d'enfants ont manqué des repas à l'école pendant les fermetures d'écoles en Afrique centrale, australe, orientale et occidentale (PAM, 2020). En outre, des estimations préliminaires montrent qu'en 2021, 4,3 millions d'élèves, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement supérieur, risquent d'abandonner l'école ou de ne pas s'inscrire du tout en raison des chocs économiques provoqués par la COVID-19 (UNESCO, 2020). Les fermetures d'écoles ont accru la vulnérabilité des filles aux grossesses précoces, aux violences sexistes et aux mariages précoces (Banque mondiale, 2020a).

Les personnes vivant avec un handicap (PwD) sont moins susceptibles d'avoir accès à l'éducation que leurs homologues non handicapés (OMS, 2020a). Le passage à l'apprentissage à distance en raison des mesures de confinement de la COVID-19 pourrait constituer un défi pour les étudiants handicapés, car le matériel d'apprentissage en ligne pourrait ne pas être accessible aux étudiants malvoyants et sourds. En outre, les personnes handicapées sont surreprésentées parmi les pauvres et pourraient avoir à supporter des dépenses liées à leur handicap.

GENRE

La crise de la COVID-19 a exacerbé les inégalités entre les sexes déjà existantes, révélant de graves différences entre les femmes et les hommes en matière de revenus et de sécurité de l'emploi, de responsabilité domestique et de charge des soins, de sécurité, de santé physique et mentale, d'éducation et d'agence (PNUD et ONU Femmes, 2021). La crise a considérablement perturbé la vie des femmes, alors que des décennies de progrès vers les droits des femmes et l'égalité des sexes en Afrique ont commencé à s'effiloche. Dans le même temps, les femmes et les filles africaines jouent un rôle essentiel dans la réponse à la COVID-19, notamment en tant que productrices et moteurs du commerce et de la croissance économique, en tant que travailleuses de première ligne, en tant que soignantes à la maison et au travail, et en tant que mobilisatrices dans leurs communautés (Brookings 2021). Les principaux impacts de la pandémie sur l'égalité des sexes sont les suivants :

Perte de moyens de subsistance, de revenus, d'emplois et d'accès aux actifs productifs - Les restrictions économiques liées à la COVID-19 ont entraîné une perte généralisée d'emplois et de salaires, en particulier pour les femmes et les filles qui occupent déjà des emplois précaires et travaillent dans le secteur informel. En ASS, 89,2% des femmes représentent trois travailleurs sur quatre dans le secteur informel (Banque mondiale, 2020b), ce qui les

expose davantage à l'insécurité des revenus due au confinement prolongé et les exclut des systèmes de protection sociale.

Pauvreté et insécurité alimentaire - En Afrique, avant la COVID 19, le taux de pauvreté des femmes devait atteindre 42,3 % en 2021, sauf en Afrique du Nord. La projection est maintenant de 44,5 %, mais entre 2021 et 2030, le nombre de femmes et de filles vivant dans des ménages extrêmement pauvres en Afrique subsaharienne devrait passer de 249 à 283 millions (ONU Femmes et Azcona et al., 2020). Les femmes sont également vulnérables aux pénuries alimentaires extrêmes en raison de l'interruption de la production et de l'approvisionnement alimentaire ainsi que de la hausse des prix des aliments. Comme les femmes et les filles constituent la plus grande partie des pauvres en Afrique et qu'elles ont le moins de ressources pour accélérer le relèvement, cela signifie également qu'elles seront les dernières à se remettre des impacts de la COVID-19.

La crise de la COVID-19 a entraîné une augmentation du travail de soins non rémunéré pour les femmes, car elles sont les premières à s'occuper des enfants, ce qui réduit la capacité des femmes à participer à des activités productives, à gagner un revenu ou à poursuivre leur carrière et d'autres opportunités économiques.

Le confinement à l'échelle nationale, l'interruption des services de santé et la peur de se rendre dans les établissements de santé ont eu un impact sur le bien-être des femmes et des enfants. La perturbation des services de santé maternelle et infantile entraînera probablement 12 660 à 55 020 décès maternels supplémentaires sur 12 mois en 2021, dans 49 pays africains (The Lancet for Global Health, 2021). Les perturbations des services de santé ont également créé des difficultés d'accès à la santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les filles. Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) estime que la combinaison des chocs économiques, des fermetures d'écoles et des interruptions des services de santé génésique entraînera une augmentation de 13 millions de mariages d'enfants entre 2020 et 2030 (FNUAP, 2020). En outre, les grossesses chez les adolescentes ont également augmenté de manière substantielle pendant le confinement en raison de l'augmentation des rapports sexuels transactionnels pour de la nourriture et des vêtements. Avec l'augmentation de la pauvreté, ces adolescentes sont moins susceptibles de retourner à l'école, ce qui serait nécessaire pour l'autonomisation économique et l'indépendance financière.

Des données émergentes montrent une augmentation des appels aux lignes d'assistance téléphonique pour les violences domestiques dans de nombreux pays africains depuis le début de la pandémie. Une étude des Nations Unies sur l'effet de la pandémie sur les femmes et les filles en Afrique de l'Est et en Afrique australe a révélé une augmentation de 775 % des appels à la ligne d'assistance nationale sur la violence liée au sexe au Kenya (UNOCHA, 2020). Au Nigeria, les données provenant de deux tiers des États ont montré une augmentation de 149 % des rapports de violence liée au sexe entre mars et avril 2020 ; et en Afrique du Sud, une ligne téléphonique nationale de conseil a enregistré une augmentation de 500 % du nombre d'appels liés à la violence liée au sexe dans les deux mois qui ont suivi le début du confinement (Roy et al., 2022).

INCLUSION SOCIALE

Les populations qui étaient déjà vulnérables avant le début de la crise de la Covid-19 ont été touchées de manière disproportionnée, en particulier les enfants et les jeunes, les personnes déplacées de force, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH et d'autres maladies.

Les enfants et les jeunes sont confrontés à de multiples impacts, notamment des privations en matière d'éducation, de santé et de travail. En raison de la crise, des millions d'enfants et de jeunes sont tombés dans la pauvreté et sont confrontés à une morbidité et une mortalité plus élevées, ce qui nécessite une attention urgente.

**TABLEAU 2.4:** Impacts de la pandémie sur les enfants et les jeunes en Afrique¹⁷

Privation de l'éducation	Privation de santé	Malnutrition infantile	Pauvreté des enfants
327 millions d'élèves ont été affectés par des fermetures d'écoles en Afrique (2022-21). Parmi eux, 148 millions ont perdu plus de 50 % du temps d'enseignement en classe en 2020 et 14,6 millions en 2021.	9,4 millions d'enfants risquent de contracter la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, et 1,2 million d'enfants supplémentaires risquent de contracter la polio en raison de l'interruption des campagnes de vaccination	On estime à 1,9 million le nombre supplémentaire d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'émaciation en Afrique subsaharienne entre 2020 et 2022. On estime que 1,2 million d'enfants de moins de cinq ans de plus souffriront d'émaciation en 2022 en Afrique subsaharienne, par rapport à 2019.	Fin 2020, 26 millions d'enfants et de jeunes (0-17 ans) supplémentaires vivaient sous le seuil de pauvreté national par rapport au début de l'année - soit une augmentation annuelle moyenne de 10 % - ce qui porte le total régional à plus de 280 millions.

Les populations déplacées de force représentent 32 millions d'Africains qui ont été affectés par la perte de revenus, l'insécurité alimentaire et un accès limité aux services de santé et à l'éducation en raison de la crise.

TABLEAU 2.5 : Populations déplacées de force à risque de contracter la COVID-19 en Afrique¹⁸

	Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	Afrique occidentale et centrale	Afrique australe.	Un total de 32 millions de personnes déplacées de force en Afrique Les personnes déplacées de force sont exposées au risque de Covid-19, et ont été affectées par la perte de revenus, l'insécurité alimentaire et un accès limité aux services de santé et à l'éducation.
Réfugiés	4,72 millions	1,4 millions	763,119	
PDI	8,74 millions	6,3 millions	6,5 millions	
Rapatriés		1,3 millions		
Demandeurs d'asile		1,7 millions		
Autres			315,579	
Total	13,46 millions	10,7 millions	36,664	
			7,6 millions	

Personnes âgées. Sur le continent africain, on compte 47 millions de personnes âgées de plus de 65 ans (UNDESA, 2019) qui courent un risque accru de contracter et de mourir de la COVID-19 et d'autres maladies évitables, et qui peuvent souffrir de violence, d'abus et de négligence en raison de l'isolement, des mesures restrictives, des pertes de revenus et du manque d'accès aux services.

¹⁷Source : Education- UNESCO (2021), UNESCO UIS data, and UNESCO (2020); Health- on child mortality; Child malnutrition: Saskia Osendarp et al, 2021 and FAO, WFP, IFAD, UNICEF, WHO. 2021. The State of Food Security and Nutrition in the World 2021; Child poverty: UNICEF, 2020a, Covid-19: A Catastrophe for Children in SSA

¹⁸Source : UNHCR, 2021, Global Trends 2020



TABLEAU 2.6: Impact de la pandémie sur les personnes âgées en Afrique¹⁹

Santé et soins	Vulnérabilité et négligence	Bien-être social et économique	Santé mentale
<p>Les taux de mortalité sont cinq fois plus élevés pour les personnes âgées que la moyenne mondiale. On estime que 66 % des personnes âgées de 70 ans et plus ont au moins un problème de santé sous-jacent.</p> <p>Elles sont confrontées à des difficultés d'accès aux services de santé et de soins en raison des perturbations de l'offre de soins, de la peur de contracter la COVID-19 et des restrictions de leurs déplacements.</p>	<p>La crise de la COVID-19 a entraîné une exposition accrue des personnes âgées à la violence, aux abus et à la négligence en raison de leur isolement.</p> <p>En 2017, une personne âgée sur six a été victime de maltraitance. Avec le confinement et la réduction des soins, les violences à l'encontre des personnes âgées sont en augmentation</p>	<p>La pandémie risque de réduire considérablement les revenus et le niveau de vie des personnes âgées. Déjà, moins de 20 % des personnes âgées en âge de prendre leur retraite perçoivent une pension.</p>	<p>L'éloignement physique a pu toucher les personnes âgées de manière disproportionnée. Vivant seules et étant plus exclues numériquement que les autres, les risques sont plus élevés pour les personnes âgées.</p>

Personnes vivant avec un handicap (PwDs)

En Afrique, on estime qu'environ 80 millions d'individus sont touchés par le handicap, et le continent présente le pourcentage le plus élevé d'enfants (0-14 ans) et d'adultes (15-59 ans) handicapés dans toutes les régions ; six pour cent et 19 pour cent de la population, respectivement (OMS et Banque mondiale, 2011). Les personnes handicapées vivant dans des pays à faible revenu sont plus susceptibles d'être désavantagées et exclues, notamment en raison du manque d'accès à la santé publique, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres services sociaux.

Les personnes handicapées sont moins susceptibles que les autres d'avoir un emploi et, lorsqu'elles en ont un, elles sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel, caractérisé par de faibles revenus et un accès plus limité à l'assurance sociale basée sur l'emploi (HCR, 2020 ; WIEGO, 2020). Dans le contexte de la COVID-19, en particulier pendant le confinement, ils étaient plus susceptibles de perdre leur emploi et/ou d'être dans l'incapacité de mener leurs activités économiques, et donc de perdre leur source de revenus. La perte de revenus représente un fardeau disproportionné pour les personnes handicapées, car elles doivent faire face à des coûts supplémentaires généraux liés au handicap, ce qui les entraîne plus rapidement dans la pauvreté. Du point de vue de la santé, la perturbation des services de santé signifie qu'ils sont confrontés à des obstacles accrus pour accéder aux services de santé, ce qui les expose à un risque plus élevé de COVID-19 et d'autres maladies (ibid).

¹⁹ Source: Nations Unies (2020)



Personnes vivant avec le VIH

En 2019, on comptait 25,2 millions de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et 484 000 personnes sont décédées de maladies liées au VIH en Afrique, ce qui représente respectivement 68 % et 67 % des cas de VIH et des décès dans le monde (ONUSIDA, 2021). Le nombre de personnes sous traitement antirétroviral en Afrique a diminué de 12,9 millions en 2019 à 10,1 millions en 2020, ce qui laisse 2,8 millions de patients séropositifs supplémentaires en danger. On estime qu'il y aura 534 000 décès supplémentaires liés au VIH en 2020 par rapport à 2018 en ASS en raison des perturbations des services de santé liées à la COVID-19 (Fonds mondial, 2021 ; OMS, 2021b).

La forte diminution du nombre de personnes se soumettant à un test de dépistage pourrait faire en sorte que les personnes infectées propagent le VIH sans le savoir, augmentant ainsi les taux d'infection en Afrique. Les personnes vivant avec le VIH subissent également des conséquences plus graves et présentent des comorbidités plus importantes du fait de la COVID-19 que les personnes ne vivant pas avec le VIH. Les jeunes femmes sont particulièrement exposées, ainsi que d'autres populations vulnérables.

Réfugiés et immigrés

Les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) et les immigrants ont été durement touchés par les effets socio-économiques dévastateurs de la COVID-19. La pandémie a exacerbé les difficultés monétaires auxquelles les réfugiés et les PDI sont confrontés quotidiennement. Le confinement total ou partiel a empêché les réfugiés et les PDI de gagner leur revenu quotidien, d'autant plus que beaucoup n'ont pas d'emploi stable. Bien que les réfugiés aient le droit de travailler en vertu du droit international, la moitié d'entre eux ne sont pas autorisés à travailler dans leur pays de refuge et la COVID-19 a exacerbé cette situation.

Les ODD en Afrique et les sept aspirations de l'Agenda 2063

En 2019, l'Afrique était déjà confrontée à d'importants défis concernant la réalisation des ODD et des Aspirations de l'Agenda 2063. Compte tenu des immenses conséquences de la crise, comme l'indiquent les multiples impacts humains en Afrique, les obstacles seront beaucoup plus importants. On estime que sans une solide poussée des ODD accompagnée d'un engagement et d'un investissement élevés, l'ODD-1 (Pas de pauvreté) et l'ODD-2 (Faim zéro) ne seront pas atteints en Afrique. D'autres ODD nécessiteront également une grande attention car ils ont été parmi les plus touchés par la crise, à savoir l'ODD-3 (santé), l'ODD-4 (éducation), l'ODD-5 (égalité des sexes) et l'ODD-8 (travail décent).



FIGURE 2.8 : Résumé des impacts de la COVID-19 sur les ODD en Afrique²⁰



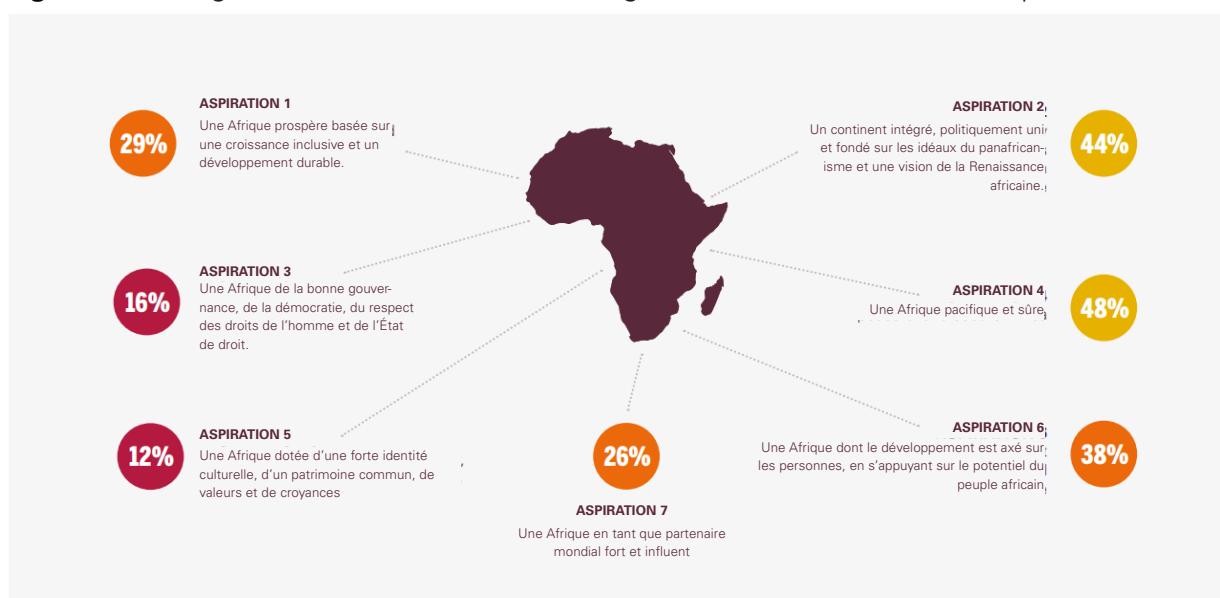
Dans le même temps, la crise a eu des résultats positifs inattendus, comme avec l'ODD-7 sur l'énergie propre et abordable, l'ODD-12 sur la consommation responsable, et l'ODD-15 sur la vie sur terre en raison de la réduction de la pression sur l'environnement.

Selon l'UA, le continent a fait quelques progrès dans la poursuite des sept aspirations de l'Agenda 2063 avec un score global de 32 % (CUA 2022). La figure 2.9 ci-dessous donne un aperçu des progrès réalisés par l'Afrique par rapport aux engagements de l'Agenda 2063. De faibles performances ont été enregistrées pour les aspirations 1, 3, 5 et 7. Un score de 16 % a été enregistré pour les efforts du continent en vue de la réalisation de l'aspiration 1 relative à la bonne gouvernance, à la démocratie, au respect des droits de l'homme, à la justice et à l'État de droit, à la lumière des objectifs de 2019. La performance du continent en matière de promotion d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'éthique a également enregistré le score le plus faible, soit 12 % par rapport aux objectifs de 2019. À la lumière de cette faible performance, COVID-19 menace davantage la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et de ses objectifs connexes.

²⁰Construit à partir de données du Centre des Objectifs de Développement Durable pour l'Afrique et du Réseau des Solutions de Développement Durable (2020).



Figure 2.8 : Progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 - au niveau des aspirations



Résultats économiques

Échanges et commerce. La balance commerciale totale de l'Afrique (marchandises et services) a été négative et elle augmente rapidement pour atteindre un maximum de -191,63 milliards de dollars US en 2020, soit plus de 10 % de plus que la base de référence de 2019. De même, le ratio import-export est en baisse pour l'Afrique : en 2018, il était de 0,81, en 2019, il a baissé à 0,77 et après cela, pendant la COVID-19, il a drastiquement diminué à 0,70 en 2020. De nombreux pays africains ne sont pas autonomes en matière de production alimentaire et la malnutrition est très répandue. Ces pays dépendent des importations pour une part considérable de leur consommation alimentaire. Dans une telle situation, la restriction des flux alimentaires pendant la COVID-19 a eu un effet négatif sur la sécurité alimentaire, comme le montrent les impacts humains ci-dessus.

L'agriculture. L'agriculture est le secteur le plus critique de l'économie africaine. Pourtant, dans le même temps, l'insécurité alimentaire reste un problème important et permanent pour les populations urbaines et rurales vulnérables dans la plupart des pays. Les impacts sur l'agriculture comprennent :

- **La production céréalière** : Le taux de croissance global de la production céréalière de l'Afrique était estimé à 6,8 % en 2020 et devait être de 1,9 % en 2021. Cette situation résulte de l'effet combiné de nombreux facteurs défavorables, tels que les précipitations, les infestations de criquets et autres ravageurs, la sécurité, les conditions économiques générales et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (FAO, 2021).
- **Le bétail** : Les enquêtes de terrain disponibles indiquent une réduction du nombre d'animaux possédés par les ménages en 2020 en raison de la vente forcée d'animaux et d'autres mécanismes d'adaptation nuisibles. La pandémie en Afrique a eu un impact sur le secteur de l'élevage en général et sur les ménages pastoraux et les femmes micro-entrepreneurs qui constituent la plupart des producteurs de lait sur le continent.
- **La pêche** : Les preuves limitées disponibles indiquent que les mesures de contrôle de la COVID-19, telles que la réduction de la capacité des bateaux et la fermeture partielle des quais et des restaurants, ont affecté le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les pays producteurs de poisson sélectionnés en Afrique. Cela a entraîné une perte de revenus pour les pêcheurs et les autres personnes dépendant du secteur.



Des conséquences négatives ont également été observées pour la transformation des aliments, l'emploi dans le secteur agricole et alimentaire, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires, les prix des aliments, les revenus agricoles et les importations de produits agricoles.

Micro, petites et moyennes entreprises (MPME). La voie vers un relèvement résilient de l'Afrique est étroitement lié à la santé du secteur privé, notamment des MPME qui représentent 90 % des entreprises du continent et emploient environ 60 % des travailleurs. De nombreuses PME africaines opèrent dans des secteurs qui ont été fortement touchés par la pandémie. Le commerce de gros et de détail, les constructions, la réparation de véhicules à moteur et de motocycles, l'industrie manufacturière, l'immobilier, les activités commerciales et administratives et l'hébergement et la restauration ont été identifiés comme les secteurs les plus vulnérables aux perturbations liées à la COVID-19. De manière générale, de nombreuses MPME ont connu des difficultés de trésorerie, des pénuries dans la chaîne d'approvisionnement et l'impossibilité d'accéder au crédit, autant de facteurs qui ont entravé leur capacité à maintenir leurs activités. Si beaucoup de ces MPME ont rouvert leurs portes après le confinement, les nouvelles données montrent que davantage d'entreprises appartenant à des femmes mettent plus de temps à rouvrir ou ont fermé définitivement.

L'emploi. La COVID-19 a eu un effet dramatique sur la vie et les moyens de subsistance des gens. Du point de vue du marché du travail, les mesures de confinement, les restrictions de l'activité économique et les restrictions de voyage ont eu un effet négatif sur la quantité d'emplois (pertes d'emplois, chômage) et la qualité du travail (heures de travail, salaire et revenu et accès à la protection sociale). L'impact de la pandémie a varié considérablement d'un groupe de personnes à l'autre, touchant de manière disproportionnée ceux qui sont déjà plus vulnérables aux chocs, comme les travailleurs informels, les femmes et les jeunes (OIT, 2020). En Afrique, les pertes totales d'heures de travail ont été estimées à 15,6 pour cent, soit 60 millions d'emplois en équivalent temps plein (ETP) au deuxième trimestre de 2020 et à 11,5 pour cent de pertes d'heures de travail, soit 43 millions d'emplois ETP au troisième trimestre de 2020. Les pertes d'heures de travail impliquent en pratique une perte des revenus du travail qui ont enregistré une perte de 10,7 pour cent en Afrique au cours des trois premiers trimestres de 2020 par rapport à la période correspondante de 2019.

L'emploi informel varie de 40 pour cent en Afrique australe à plus de 90 pour cent en Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest, qui compte surtout des emplois agricoles plus élevés. L'emploi informel est également beaucoup plus élevé pour les femmes avec 80 pour cent de l'emploi total des femmes contre moins de 70 pour cent pour les hommes. Un plus grand nombre de personnes travaillant dans l'économie informelle signifie qu'elles sont vulnérables à la pauvreté, à la faim et à la maladie et qu'elles n'ont pas accès à la couverture sociale et aux mécanismes de soutien si elles perdent leurs moyens de subsistance. Le confinement et les restrictions de mobilité ont particulièrement touché les travailleurs de l'économie informelle tels que les commerçants transfrontaliers, les recycleurs de déchets, les vendeurs de rue, les travailleurs migrants, les travailleurs du transport, les ouvriers du bâtiment, les employés de maison et les petits commerçants. Les inégalités entre les sexes et les exigences en matière de travail reproductif signifient également que les femmes sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour redémarrer leur entreprise en raison de leur accès limité aux ressources telles que le crédit et l'information.

Réponses initiales liées au relèvement. Les premières mesures de relèvement en Afrique visent principalement à renforcer le secteur de la santé, à remédier aux conséquences humaines et à stimuler l'économie. Pratiquement tous les pays de la région (96 %) ont entrepris des investissements spéciaux et alloué des budgets supplémentaires pour accroître la capacité du **secteur de la santé** à répondre au COVID-19 et à le prévenir. Seuls deux pays (l'Érythrée et le Sud-Soudan) n'ont apparemment pas entrepris de mesures spéciales pour le secteur de la santé. Les mesures d'aide aux **ménages** les plus courantes étaient les transferts d'argent et les prêts à faible taux d'intérêt destinés aux personnes à faible revenu et aux autres groupes vulnérables (61 % de l'ensemble des pays) et les aides alimentaires et autres aides en nature destinées aux groupes vulnérables (31 %). Vingt-quatre pour cent des pays ont accordé des reports d'impôts et d'autres paiements aux ménages et ont subventionné les services publics (eau et électricité). Les approches les plus courantes pour soutenir le **secteur privé** ont été les suivantes : octroi de réductions ou de reports d'impôts (50 % de l'ensemble des pays) ; octroi

de crédits et d'autres aides aux MPME, aux entreprises informelles et aux indépendants (41 %) ; offre de garanties de prêts et de prêts subventionnés (39 %) ; et mobilisation d'un soutien sectoriel ciblé, en particulier pour l'agriculture, le tourisme et/ou les transports (37 %).

Les mesures générales les plus courantes qui ont profité au secteur de la santé, aux ménages et au secteur privé ont été les suivantes : faciliter l'importation de biens essentiels en réduisant les frais, les droits et la TVA et/ou en accélérant le processus d'importation ; et assurer l'approvisionnement en biens essentiels en constituant des réserves de produits de base et de produits de consommation, en suspendant la TVA sur la production et la vente de biens de base et/ou en contrôlant les prix (22 pour cent). Des **mesures globales** (six interventions ou plus couvrant les quatre catégories) ont été prises par 14 pays (Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Éthiopie, Guinée, Kenya, Mali, Niger, Rwanda, Afrique du Sud, Togo, Tunisie et Zimbabwe). Sept **États fragiles/affectés par des conflits** n'avaient aucune mesure identifiée (par exemple, Érythrée et Soudan du Sud), uniquement un soutien au secteur de la santé (Libye) ou une seule mesure au-delà du soutien au secteur de la santé (Angola, République du Congo, Liberia et Soudan).

Effets transversaux

La protection sociale²¹. Les systèmes de protection sociale se sont développés rapidement dans toute l'Afrique au cours des deux premières décennies du 21^e siècle (PNUD, 2019). Cela a permis à de nombreux pays d'utiliser les politiques, programmes et plateformes de protection sociale existants (par exemple, les mécanismes d'enregistrement des bénéficiaires et de versement des paiements) dans leurs réponses politiques à COVID-19. La protection sociale « adaptée aux chocs » fusionne l'aide humanitaire à court terme et les modalités de protection sociale à plus long terme. Les personnes touchées par la COVID, comme celles qui ont perdu leurs moyens de subsistance pendant le confinement, ont été enregistrées comme bénéficiaires supplémentaires dans les programmes nationaux de transferts monétaires, et de nombreux bénéficiaires préenregistrés ont reçu des paiements complémentaires pour la durée de leur confinement (Gentilini et al., 2021). La protection sociale a donc prouvé sa valeur en 2020, mais la pandémie a également mis en évidence ses limites. Les pays dont les systèmes étaient moins développés étaient mal préparés et ont eu du mal à lancer des réponses rapides et efficaces aux difficultés déclenchées par la COVID-19. Même les pays disposant de systèmes assez complets ont dû se démener pour combler les lacunes de leurs prestations, notamment la sous-couverture de la population active faiblement rémunérée et employée de manière informelle, qui n'a accès ni à l'aide sociale ni à l'assurance sociale (Devereux, 2021). Il est également difficile de déterminer l'impact sur l'inégalité entre les sexes, car la plupart des interventions de protection sociale ciblent les ménages ou les chefs de famille.

Au niveau régional, les modalités de déploiement de la protection sociale varient considérablement. Par exemple, les régimes d'aide sociale ont proliféré en Afrique de l'Est ces dernières années. Cela a permis à 12 des 13 pays - tous à l'exception de l'Érythrée - de fournir des transferts en espèces et/ou une aide alimentaire à leurs populations touchées par la COVID-19 en 2020, en utilisant les programmes existants dans la mesure du possible ou en lançant de nouveaux programmes à l'aide de plateformes et d'expériences établies. Environ la moitié des gouvernements de cette région ont également couvert les salaires des travailleurs pendant quelques mois, alors qu'ils étaient placés en congé spécial. La sécurité alimentaire est une préoccupation constante dans cette région, et plusieurs interventions ont visé à assurer un approvisionnement stable et abordable en aliments de base pendant la période de crise, malgré les perturbations des systèmes alimentaires.

Comme en Afrique de l'Est, la plupart des gouvernements d'Afrique australe ont utilisé les transferts d'argent liquide comme principal moyen de fournir un soutien au revenu pendant le confinement lié à la COVID-19. Certains ont également distribué des colis alimentaires. Ces interventions étaient souvent de grande envergure, touchant un quart de la population (Eswatini), jusqu'à 11 millions d'employeurs et de salariés (Afrique du Sud), ou tous les ménages

²¹Analyse basée sur les données de l'OIT 2021, du FMI 2021, du PNUD et d'ONU Femmes 2021 ; Gentilini et 2021).

urbains (Zimbabwe). En outre, certains gouvernements ont contribué aux coûts salariaux des travailleurs dans des secteurs compromis par les restrictions liées à la COVID-19, tels que les voyages et le tourisme. Les travailleurs informels n'ont été couverts par ces dispositions que dans quelques cas. Comme partout en Afrique, la numérisation a été encouragée par la réduction des frais sur les transactions financières par les banques, les compagnies de téléphone et les opérateurs de téléphonie mobile. La sécurité alimentaire a été protégée en soutenant la production alimentaire par des subventions aux intrants agricoles et en réduisant les taxes et les droits de douane sur les produits alimentaires.

Les transferts d'argent liquide ont dominé la réponse de l'Afrique de l'Ouest en matière de protection sociale dans le cadre de la COVID-19 (14 pays sur 15), ciblant en particulier les travailleurs informels dans des secteurs vulnérables tels que le tourisme, suivis par l'aide alimentaire et les subventions aux services publics (9 pays sur 15). Les interventions politiques populaires dans cette région ont consisté à faciliter les paiements électroniques et à contrôler l'inflation des prix alimentaires.

Contrairement à d'autres régions africaines, la réponse de la politique sociale à la COVID-19 en Afrique centrale a été dominée par l'aide alimentaire plutôt que par les transferts en espèces, car peu de pays de cette région avaient mis en place des programmes de transferts en espèces. Une aide financière indirecte a été fournie sous forme de services publics gratuits ou subventionnés dans plusieurs pays, et de paiement différé des cotisations de sécurité sociale. Trois gouvernements d'Afrique du Nord ont répondu de manière expansive à la COVID-19 (Algérie, Égypte, Maroc) et trois pays ont répondu de manière limitée, souvent avec le soutien de donateurs (Libye, Mauritanie, Tunisie). Les transferts en espèces ont été le mécanisme le plus utilisé, suivi par l'aide alimentaire et les mesures de sécurité alimentaire.

Transferts de fonds : Une croissance des envois de fonds en 2020 a été observée sur l'ensemble du continent, à l'exception du Nigeria. On observe une baisse de 27,7 pour cent des flux de transferts de fonds vers le Nigeria (de 23,8 milliards de dollars en 2019 à 17,2 milliards de dollars en 2020), qui représentait à lui seul plus de 40 pour cent des flux de transferts de fonds vers la région. Toutefois, si l'on exclut le Nigeria, les flux d'envois de fonds vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont augmenté de 2,3 %, ce qui démontre une certaine résilience en période de crise. En outre, une croissance des envois de fonds a également été observée en Afrique du Nord. Les envois de fonds vers l'Égypte ont atteint un niveau record de 29,6 milliards de dollars en 2020, en hausse pour la cinquième année consécutive. Les envois de fonds vers le Maroc ont augmenté de 6,5 % pour atteindre 7,4 milliards de dollars, tandis que la Tunisie a également connu une croissance de 2,5 % des envois de fonds (Ratha et al., 2021).

La gouvernance et l'État de droit. La pandémie a eu un impact perceptible sur la gouvernance et la consolidation de la paix en Afrique et, en regardant au-delà de la crise, il est nécessaire d'examiner les possibilités de relèvement post-crise. Une analyse de l'impact des mesures de confinement de la COVID-19, adoptées au stade initial de l'épidémie en 2020 par les pays africains, sur trois questions qui touchent directement à la gouvernance - les élections, les processus parlementaires et les institutions de responsabilité publique - a révélé que « les mesures ont imposé des contraintes opérationnelles aux institutions des secteurs public et privé, aux groupes et aux individus qui sont de plus en plus marginalisés dans leur engagement » avec le gouvernement. Parmi les autres défis en matière de gouvernance, citons la faiblesse de la coordination à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, la faible couverture des données sur les résultats en matière de santé en Afrique et la fragilité institutionnelle de certains pays qui alimente davantage de conflits et d'instabilité. Le déni de la pandémie de COVID-19 au plus haut niveau des gouvernements nationaux et infranationaux de certains pays a rendu difficile l'encouragement des mesures de restriction et de vaccination. Dans plusieurs cas, l'accès à la justice et l'efficacité du système judiciaire ont été entravés par les restrictions imposées en réponse à la COVID-19. En outre, certains pays ont connu une augmentation des taux de criminalité associée au déclin économique et en l'absence de mesures de sûreté et de sécurité adéquates. La COVID-19 a également retardé les progrès dans la mise en œuvre des réformes dans certains pays et entrave l'efficacité des gouvernements dans toute la région.



Le genre : La COVID-19 a creusé les inégalités de genre préexistantes dans la région, entraînant un impact différentiel pour les hommes et les femmes et des conséquences négatives disproportionnées pour les femmes. Selon le Global Gender Gap Report, l'écart entre les sexes s'est creusé d'un pour cent pendant la période de COVID-19, passant de 31,8 pour cent en 2020 à 32,8 pour cent en 2021 (FEM, 2020 ; 2021). Les pertes les plus importantes ont concerné le niveau d'éducation et la participation économique des femmes. Le rapport suggère qu'au rythme actuel, il faudra 121,7 ans pour combler l'écart entre les sexes en Afrique. Les données disponibles indiquent que les femmes connaissent une aggravation de la pauvreté, un accès réduit à la nourriture, une baisse des revenus et une augmentation des pertes d'emploi, notamment dans le secteur informel. La charge des soins non rémunérés a augmenté, et les femmes courent des risques accrus en matière d'éducation, de santé et de violence sexiste. Plus important encore, la pandémie met au défi l'agence des femmes et leur capacité à se remettre de la pandémie. La vulnérabilité des filles s'est également accrue en raison de la fermeture des écoles, ce qui a entraîné des abandons scolaires, une augmentation de l'incidence des grossesses chez les adolescentes, des violences sexistes et des mariages précoces. Ces facteurs sont susceptibles de limiter considérablement les choix de vie des filles à l'âge adulte.

Réduction des risques de catastrophes : La COVID-19 est une catastrophe. Elle doit donc être analysée à travers un prisme multirisque et intégré pour renforcer la résilience. Nous devons tirer les leçons de cette catastrophe afin de renforcer et de réformer notre approche de la gestion de tels phénomènes pour mieux informer le développement. Les premiers enseignements suivants peuvent être tirés de deux années de gestion de la pandémie :

- **Une voix africaine rapide, cohérente et unifiée :** dès le début de la crise, les dirigeants africains ont fait entendre leur voix à un haut niveau pour sensibiliser les communautés africaines à la gravité de la pandémie et à la nécessité d'agir rapidement. Cette action a été complétée par un déploiement rapide de filets de sécurité sociale et par des conseils techniques cohérents fournis par le Centre africain de contrôle des maladies (CDC).
- **Impact aggravant d'autres crises :** Les pays africains ont été touchés par d'autres situations de catastrophe et de crise au cours des deux dernières années. En outre, l'insécurité alimentaire, la variabilité et le changement climatique, l'invasion de criquets et la dégradation de l'environnement continuent de causer beaucoup de ravages sur le continent au plus fort de la pandémie. Certains exemples ont déjà été mentionnés plus haut dans le rapport.
- **Exacerbation des vulnérabilités existantes mais aussi création de nouvelles vulnérabilités à d'autres risques :** La section sur les impacts économiques et humains de ce rapport met déjà en évidence les différents éléments de cette augmentation de la vulnérabilité. En outre, la réduction des activités économiques dans les États africains fragiles et à faible revenu se traduit par une diminution des revenus et des budgets à investir dans la réduction des risques et d'autres actions de renforcement de la résilience en Afrique. En raison de la COVID-19, la population est donc beaucoup plus vulnérable à toute autre catastrophe ou crise qui se produit déjà et pourrait se produire à l'avenir. Enfin, cela a contribué à la déstabilisation de pays et de régions d'Afrique déjà fragiles, ainsi qu'à l'exposition d'une population fragile croissante à des groupes violents.
- **Mécanismes de riposte :** Dans certains cas, des systèmes de gestion des catastrophes ont été déployés, ce qui a permis d'apprendre et d'acquérir de l'expérience pour gérer la COVID-19. En raison de la nature même de la pandémie et parce qu'elle a également été identifiée par les gouvernements et les organisations internationales comme une « crise sanitaire », ces systèmes ont souvent été créés spécifiquement pour la pandémie ou s'appuyant principalement sur le ministère de la Santé. Elle a révélé l'inadéquation des mécanismes existants de gestion des risques de catastrophes (GRC) pour comprendre et anticiper les impacts complexes d'une telle catastrophe



dans divers secteurs, et donc pour adopter une approche multisectorielle et même multirisque afin de faire face aux impacts composés en cascade de la COVID-19 et des autres catastrophes qui ont frappé les pays simultanément.

- **Les systèmes et outils de réponse aux catastrophes sont encore réactifs, incapables d'anticiper pleinement les risques et de tirer les leçons des événements passés :** Les systèmes d'alerte précoce (SAP) sont particulièrement intéressants sur cet élément puisqu'ils sont censés fournir des analyses clés pour prendre des décisions afin d'anticiper et de répondre aux catastrophes. Malgré les efforts déployés pour renforcer ces systèmes aux niveaux national et régional, ils traitent toujours les risques en vase clos et non de manière cohérente par le biais d'une approche intégrée et multi-aléas et fournissent des informations pour des mesures réactives. Dans le cas de COVID-19, ils n'ont informé que des actions réactives (quarantaine, confinement, tests, fermeture des frontières, etc.) et non des actions d'anticipation. Pour que les secteurs soient en mesure de prendre des décisions critiques avant les impacts potentiels et de comprendre les effets combinés de catastrophes simultanées et en cascade sur leurs secteurs et le(s) système(s) dont ils font partie. La COVID-19 a montré l'importance de disposer d'un système d'alerte précoce multirisque (MHEWS) capable de traiter tous les différents risques affectant les pays et de comprendre leurs effets complexes.
- **La pandémie de COVID-19 permet également de tirer des enseignements sur la nécessité de réformer les approches globales de la réponse aux catastrophes et de leur gestion :** Plusieurs pays d'Afrique ont amélioré leurs mécanismes de coordination d'une vague à l'autre. En Zambie, le gouvernement a tiré les leçons de la première vague et des problèmes de coordination entre l'unité de gestion et d'atténuation des catastrophes (DMMU), située au bureau du Premier ministre, et le ministère de la Santé pour ce qui a été défini comme une « crise sanitaire », afin de mieux coordonner la réponse à la pandémie de COVID-19. Ils ont amélioré leur mécanisme de coordination en élaborant conjointement le *plan multisectoriel de réponse et de préparation à la contingence de la COVID-19* en janvier 2021. Dans ce plan, un mécanisme de coordination basé sur la loi sur la gestion des catastrophes est établi avec des rôles et des responsabilités plus clairs, en particulier pour le DMMU et le ministère de la Santé. La DMMU est devenue le responsable de la coordination nationale et multisectorielle, tandis que le « Comité des secrétaires permanents sur la préparation et la réponse aux épidémies » est chargé des activités de réponse sanitaire.
- **Les systèmes et approches actuels ne sont toujours pas entièrement calibrés pour s'attaquer aux causes profondes de tous les risques :** Malgré des décennies de travail en matière de prévention et de préparation²², les impacts économiques et non économiques des catastrophes augmentent, et l'Afrique reste l'un des continents les plus touchés alors qu'elle a déjà du mal à maintenir les investissements de développement. La COVID-19 n'a fait que révéler à un niveau supérieur notre incapacité à réduire correctement les vulnérabilités sous-jacentes qui sont à l'origine des risques de catastrophes. Mais plus important encore, elle a mis en évidence le fait que la RRC et le développement sont souvent abordés en vase clos par le biais d'institutions, de processus décisionnels, de mécanismes et d'horizons temporels différents.

La migration. Les mesures de contrôle mises en place depuis le début de la pandémie de COVID-19 ont eu un impact sans précédent sur la mobilité humaine, affectant la vie des sociétés en général et, en particulier, celle des communautés dont les moyens de subsistance dépendent de la mobilité. En Afrique, on a constaté une réduction générale de l'émigration et une augmentation des retours de migrants. On observe des variations régionales de cette dynamique dans les régions les plus touchées par les migrations - Afrique de l'Est, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest. Le retour des migrants et la réduction des envois de fonds ont également eu des répercussions localisées sur l'économie et les moyens de subsistance.

²² Un document préparé par l'UNDRR pour le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 (Natural Disasters and Sustainable Development : Understanding the Links between Development, Environment, and Natural Disasters) alertait déjà sur le fait que les pertes dues aux catastrophes continueraient à augmenter si les acteurs et les sociétés ne s'orientaient pas vers des solutions proactives, et que la réduction de l'impact des catastrophes devrait faire partie des agendas du développement durable.

De nombreux immigrants travaillent sur des marchés informels, ont des membres de leur famille qui dépendent des transferts de fonds et ne sont pas éligibles à l'aide économique fournie par l'État. Les immigrants sont potentiellement dans une position plus vulnérable sur le marché du travail en raison de leurs conditions d'emploi généralement moins stables et de leur moindre ancienneté dans l'emploi. Des études suggèrent également que la discrimination augmente fortement en période de ralentissement du marché du travail. En Afrique australe, des immigrants économiques du Zimbabwe, du Malawi et du Mozambique ont perdu leur emploi et se sont retrouvés bloqués en Afrique du Sud, obligeant les gouvernements de ces pays à rapatrier leurs citoyens. Pour l'Afrique de l'Ouest, des preuves anecdotiques suggèrent que de nombreux pays de destination populaires ont réduit le nombre de visas délivrés aux Africains de l'Ouest, seuls les voyages essentiels étant autorisés dans certains cas. Dans le même temps, de nombreux programmes de migration par lesquels les Africains de l'Ouest sont recrutés pour des emplois dans certaines des régions de destination émergentes, comme les pays du Golfe, ont été suspendus en raison de la pandémie.

Impacts environnementaux. La réduction des activités économiques et de la mobilité des personnes a entraîné une amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des plages dans certains pays et régions du monde. En particulier à long terme (jusqu'en 2040), les pays africains devraient afficher des réductions plus importantes des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation de matériaux que de nombreuses autres régions, et des réductions plus modestes des émissions de particules finales et de la superficie récoltée par rapport à leurs trajectoires antérieures à la COVID-19. Cependant, il existe également des impacts environnementaux négatifs liés à la gestion des déchets, au contrôle de la pollution industrielle, à l'utilisation des terres, à la biodiversité/aux zones protégées, aux moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles, à la réponse humanitaire et aux efforts de réglementation.

Impacts psychosociaux. Les experts en santé mentale suggèrent que la santé mentale des communautés est un sujet de préoccupation pendant la pandémie. L'anxiété peut être exacerbée par la peur de contracter le virus et les incertitudes dues au manque d'informations provenant des gouvernements et des médias. Le confinement prolongé, les couvre-feux et la perte d'opportunités de travail ont un impact sur les moyens de subsistance économiques de nombreuses personnes, ce qui influe sur leur santé mentale. En outre, l'impact psychosocial de la COVID-19 sur les enfants n'a pas fait l'objet de recherches approfondies et est donc moins bien compris. L'augmentation potentielle du nombre de personnes ayant besoin de services de santé mentale est également un sujet de préoccupation, car de nombreux pays africains ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour répondre à la demande accrue de personnes ayant besoin de soins de santé mentale. Dans une enquête menée dans les pays africains, les experts en santé mentale ont indiqué que la santé mentale n'était pas une priorité pendant la pandémie. Les ressources déjà taxées ont été soumises à une pression supplémentaire en raison de l'augmentation des besoins en santé mentale des pays pendant cette crise. Malgré le manque d'attention portée aux besoins en matière de santé mentale, certains pays africains ont mis en place quelques mesures pour répondre à ces besoins.

Impacts basés sur la typologie des pays

Exportateurs de produits de base. L'impact économique du choc induit par la COVID-19 a été visiblement ressenti sur de nombreuses économies africaines productrices de pétrole et axées sur les matières premières. Par exemple, l'Afrique a représenté plus de 7,9 millions de barils d'exportation par jour en 2019, soit 9,6 pour cent de la production mondiale (Carpenter, 2020). Au cours du premier trimestre de 2020, les prix du pétrole ont chuté de 50% (OCDE, 2020). À la suite de la COVID-19, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) estime une perte minimale de 65 milliards de dollars en revenus de carburant pour l'Afrique (UNECA, 2020). Les prix des carburants ont chuté drastiquement pendant la pandémie en 2020, atteignant un prix plancher moyen de 32 dollars le baril en avril 2020, affectant lourdement les pays exportateurs de carburant tels que l'Angola et le Nigeria. Des économies telles que le Soudan du Sud, le Tchad, la Libye, le Nigeria et la Guinée équatoriale ont connu des baisses de revenus d'exportation supérieures à 20 % en 2020 par rapport à l'année précédente en raison de l'impact de la pandémie sur les produits de base, en particulier la chute du

prix du pétrole. Si les prix ont rebondi en 2021, l'accélération des revenus qui en a résulté a alimenté les pressions inflationnistes mentionnées ci-dessus.

Parmi les exportateurs de pétrole, les pressions inflationnistes devraient également rester élevées pour les deux plus grands exportateurs de pétrole du continent - l'Angola et le Nigeria. En Angola, après avoir atteint 25,1 % en glissement annuel en décembre 2020, le taux d'inflation du pays s'est replié à 24,4 % en janvier 2021, avant de remonter à 24,8 % en février - le rythme réduit de la dépréciation de la monnaie avec la hausse des prix du pétrole a contribué à atténuer les pressions sur la balance des paiements, d'où la faible différence entre janvier et février. Au Nigeria, après avoir augmenté tout au long de 2020, l'inflation s'est accélérée, passant de 15,7 pour cent en glissement annuel en décembre 2020 à 17,3 pour cent en février 2021 - son niveau le plus élevé depuis avril 2017. La flambée des prix des denrées alimentaires a persisté alors que la pandémie et l'insécurité ont continué à perturber la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tandis que les faiblesses monétaires et les restrictions de change ont ajouté des pressions à la hausse sur les prix des denrées alimentaires importées.

Pour les pays exportateurs de métaux, l'inflation devrait rester élevée dans des pays comme la Zambie, la Sierra Leone et la République démocratique du Congo. En Zambie, l'inflation est passée de 21,5 % en glissement annuel en janvier à 22,1 % en février 2021, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'augmentation du coût des importations due à la dépréciation continue de la monnaie.

Pays dépendants du tourisme. En 2019, le continent africain a connu la deuxième croissance la plus rapide du secteur du tourisme au monde. Pas moins de 70 millions de touristes internationaux ont visité l'Afrique et les voyages et le tourisme ont apporté environ 170 milliards de dollars américains au PIB du continent. En Tanzanie et au Rwanda, le tourisme contribue à 17,1 % et 10,0 % de leurs PIB respectifs. Cependant, la pandémie a eu un effet dévastateur sur le secteur. Selon l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies (OMT), un milliard de touristes internationaux de moins ont voyagé dans le monde en 2020 et l'Afrique a enregistré une chute de 74 % des arrivées de touristes internationaux et une baisse de 64 % des exportations liées au tourisme. La COVID-19 a également eu un impact secondaire sur les emplois touristiques. Dans la seule Communauté d'Afrique de l'Est, on estime que les emplois touristiques ont chuté de 4,1 millions d'emplois à 2,2 millions en 2020 (AERC, 2021).

États fragiles et touchés par des conflits. Les conflits ou autres formes de violence armée risquent d'augmenter dans certaines parties de la République centrafricaine, du Sahel central, de l'Éthiopie, du nord du Nigeria, du nord du Mozambique, de la Somalie, du Sud-Soudan et du Soudan. Dans ces régions, la violence aggravera l'insécurité alimentaire par de nouveaux déplacements, la perturbation du commerce et des cultures, les mouvements de population, le confinement des communautés, l'abandon des terres agricoles et la perte de vies et de biens, tout en affectant l'accès à l'aide humanitaire.

Les réfugiés fuyant les conflits et l'instabilité politique sont devenus plus vulnérables au cours de la pandémie, car l'aide existante, en diminution depuis plusieurs années, a encore été réduite en raison de l'insuffisance des financements et de la redéfinition des priorités par les pays donateurs. Selon le HCR, les réfugiés dans au moins 11 pays de la sous-région (dont l'Éthiopie, l'Ouganda, le Sud-Soudan, le Kenya, la Tanzanie, le Malawi et la Zambie) ont reçu des rations inférieures de 80 % ou moins à la norme minimale requise pour répondre à leurs besoins (HCR, 2020). La redéfinition des priorités des ressources en raison des exigences de la COVID-19 risque d'exacerber encore cette situation.

Les mesures de relèvement initiales dans les États fragiles et touchés par des conflits ont été minimales, voire inexistantes. Sept États fragiles/affectés par des conflits n'avaient : aucune mesure initiale identifiée (Érythrée et Soudan du Sud) ; uniquement un soutien au secteur de la santé (Libye) ; ou une seule mesure au-delà du soutien au secteur de la santé (Angola, République du Congo, Liberia et Soudan).

Pays confrontés à l'insécurité alimentaire. Parmi les pays africains qui risquent de voir leur sécurité alimentaire se détériorer davantage, il existe un groupe spécifique de points chauds particulièrement préoccupant en raison de l'ampleur, de la gravité et des tendances

des crises alimentaires existantes. Dans ces contextes fragiles, tout nouveau choc pourrait plonger un nombre important de personnes dans le dénuement et la famine. Ces situations d'urgence nécessitent un accès continu - et dans certains cas accru - aux populations les plus vulnérables, ainsi qu'une aide humanitaire urgente et à grande échelle pour sauver des vies et des moyens de subsistance. Les pays particulièrement à risque sont :

- Le Sud-Soudan : dans certaines régions, les populations sont tombées dans des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire aiguë (phase 5 du CIP), notamment dans certaines parties de l'État de Jonglei au Sud-Soudan, où une action urgente à grande échelle est maintenant nécessaire pour empêcher une famine et une mortalité probablement généralisées, ainsi qu'un effondrement complet des stratégies de subsistance et des actifs agricoles. Globalement, la population en situation de crise ou pire (phase 3 de l'IPC ou plus) devrait atteindre 7,2 millions de personnes pendant la période de soudure d'avril à juillet. Ce chiffre comprend 2,4 millions de personnes en situation d'urgence (phase 4 du CIP) et 108 000 personnes en situation de catastrophe (phase 5 du CIP).
- Nigeria : dans les régions du nord touchées par le conflit, on prévoit une nouvelle détérioration marquée pour la période creuse (juin-août 2021), avec un quasi-doublement du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë d'urgence (phase 4 de la CH), soit plus de 1,2 million. La plupart des personnes en situation d'insécurité alimentaire critique se trouvent dans l'État de Borno, où certaines régions risquent de connaître la famine. Au cours des six prochains mois, le nord du Nigeria devrait être confronté à une détérioration marquée de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en raison du conflit et de facteurs économiques, aggravés par les effets secondaires de la COVID-19. Environ 13 millions de personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (phase 3 et 4 du CH) entre juin et août 2021, si aucune assistance n'est fournie.
- Éthiopie : le conflit dans le Tigré aggrave encore les projections inquiétantes en matière de sécurité alimentaire qui estiment qu'environ 2,6 millions de personnes seront confrontées à des niveaux d'urgence (phase 4 du CIP) entre janvier et juin 2021. Cette situation résulte d'une combinaison de conflits, de défis macroéconomiques, de conditions climatiques extrêmes et de criquets pèlerins.
- Soudan : la détérioration de la crise économique, aggravée par les effets socio-économiques de la COVID-19, a entraîné une hausse exceptionnelle des prix alimentaires. Ces facteurs, auxquels s'ajoute le risque d'affrontements intercommunautaires, devraient continuer à entraîner des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë dans le pays, où l'on estime déjà que 1,3 million de personnes seront en situation d'urgence (phase 4 du CIP) d'octobre à décembre 2020.
- En outre, le Zimbabwe et la RCA sont également des pays préoccupants. Le Zimbabwe compte 3,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë et la RCA en compte 2,3 millions.

Des pays confrontés à des risques multiples. Outre la pandémie de COVID-19, de nombreux pays africains ont été touchés par d'autres calamités simultanées et en cascade. En 2020, les inondations ont touché plus de 1,7 million de personnes au Sahel. Depuis le début de l'année 2021, les inondations ont touché 669 000 personnes en Afrique occidentale et centrale. Plus de 400 000 habitants ont été contraints de fuir leurs maisons après l'éruption du volcan Nyiragongo en RDC. En Afrique orientale et australe, de juin à octobre 2020, au moins 3,6 millions de personnes ont été touchées par des inondations ou des glissements de terrain. L'Afrique de l'Ouest a connu des inondations et plusieurs coups d'État. L'Afrique australe s'est préparée et continue de se préparer à affronter des cyclones dévastateurs venus de l'océan Indien, tandis que l'Afrique du Nord a été aux prises avec des feux de forêt en pleine pandémie. Une grave sécheresse affecte aussi actuellement plusieurs pays de la Corne de l'Afrique, comme le Kenya, la Somalie et l'Éthiopie. En 2020 et 2021, l'Afrique de l'Est a connu la pire invasion de criquets depuis 70 ans. Le changement climatique est cumulatif et ajoute à la complexité des résultats des risques naturels qui déclenchent des catastrophes, des pertes importantes de vies et de moyens de subsistance et affaiblissent les écosystèmes et les sociétés vulnérables.

III. Mesures de relèvement

Le chapitre III commence par définir des objectifs stratégiques pour guider les stratégies de relèvement. Ensuite, un menu de priorités politiques et programmatiques à court, moyen et long terme est fourni pour être utilisé au niveau continental et, si possible, au niveau régional et au niveau des groupements de pays. Ces orientations sont ensuite ajustées pour prendre en compte les pires, médianes et meilleurs scénarios. Les recommandations soutiennent la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Objectifs stratégiques

Les mesures de relèvement sont conçues pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- 6) Protéger la santé et le bien-être économique en accélérant les programmes de vaccination et en soutenant les réformes dans le secteur de la santé ;
- 7) Relever les défis macroéconomiques qui ont été exacerbés par la pandémie en soutenant les réponses monétaires et fiscales, en résolvant les problèmes de liquidité et de dette et en élargissant le financement international du développement en Afrique ;
- 8) Sauvegarder le développement humain en protégeant contre la pauvreté, en prévenant l'insécurité alimentaire et la faim, en inversant les privations en matière de santé et d'éducation, en ne laissant personne de côté, et en adoptant une approche « SDG Push » pour garantir la réalisation des ODD d'ici 2030 ;
- 9) Stimuler la relance économique en facilitant les échanges et le commerce, en luttant contre le chômage des jeunes et en accélérant la numérisation de l'économie ; et
- 10) Aborder les questions transversales pour assurer un relèvement résilient et inclusif, y compris les questions liées à la protection sociale, au genre, à la réduction des risques de catastrophe et à l'écologisation de ce relèvement.

Priorités continentales et régionales

Il s'agit de priorités de très haut niveau sur lesquelles la CUA et les CER peuvent agir et qui doivent être mises en œuvre au niveau continental. Elles comprennent également des mesures qui devraient être adaptées et adoptées par la plupart des États africains, indépendamment des différences régionales et autres. Les recommandations à court terme concernent la période 2022-23. Les recommandations à moyen et long terme sont conçues pour une mise en œuvre jusqu'en 2030 et sont particulièrement orientées vers la réalisation des ODD.

Mesures de relèvement initiales

Il convient toutefois de noter que tous les gouvernements africains ont eu recours à différentes mesures pour accélérer le relèvement immédiat après les impacts socio-économiques de la COVID-19. En Afrique australe, les mesures clés comprenaient un soutien au secteur de la santé (9 pays), des transferts d'argent et des prêts à faible taux d'intérêt pour les groupes à faible revenu et autres groupes vulnérables (6 pays), des impôts différés et autres paiements (6 pays), ainsi que des crédits et autres soutiens pour les MPME, les entreprises informelles et les indépendants (5 pays).

En Afrique de l'Ouest, les mesures de relèvement initiales comprenaient : un soutien au secteur de la santé (15 pays) ; des transferts en espèces et des prêts à faible taux d'intérêt en faveur des personnes à faible revenu et d'autres groupes vulnérables (10 pays) ; des denrées alimentaires et d'autres aides en nature en faveur des groupes vulnérables (7 pays) ; des crédits et d'autres aides en faveur des MPME, des entreprises informelles et des travailleurs indépendants (7 pays) ; des garanties de prêts et des prêts subventionnés (8 pays) ; et un soutien sectoriel ciblé (agriculture, tourisme, transport) (8 pays).

En Afrique centrale, les mesures comprenaient : un soutien au secteur de la santé (9 pays) ; des transferts d'argent liquide et des prêts à faible taux d'intérêt pour les personnes à faible revenu et les autres groupes vulnérables (6 pays) ; et une réduction ou un report du paiement des impôts et des taxes (7 pays). En Afrique de l'Est, les mesures de relèvement initiales comprenaient un soutien au secteur de la santé (12 pays), une réduction ou un report des paiements d'impôts et de taxes (7 pays) et un soutien aux importations essentielles : réduction des taxes, des droits et de la TVA et accélération du processus d'importation (7 pays).

En Afrique du Nord, les mesures de relèvement initiales ont porté sur le soutien au secteur de la santé (5 pays), les transferts d'argent liquide et les prêts à faible taux d'intérêt pour les groupes à faible revenu et autres groupes vulnérables (6 pays), l'augmentation des allocations de chômage et/ou les programmes ciblés de rémunération en espèces du travail (3 pays), la réduction ou le report des paiements d'impôts et de taxes (3 pays), le crédit et d'autres formes de soutien aux MPME, aux entreprises informelles et aux travailleurs indépendants (3 pays), les garanties de prêts et les prêts subventionnés (3 pays).

Santé

Les estimations du Fonds monétaire international montrent que si la COVID-19 devait avoir un impact prolongé à moyen terme, elle pourrait réduire le PIB mondial d'un montant cumulé de 5,3 billions de dollars US au cours des cinq prochaines années par rapport aux projections actuelles. Selon le FMI, la première priorité politique est donc de vacciner au moins 40 pour cent de la population dans chaque pays d'ici la fin de 2021 et 70 pour cent d'ici la mi-2022. Toutefois, dans le cas de l'Afrique, seuls six pays sur 54 ont franchi la barre des 40 % de vaccination en décembre 2021. Il est donc urgent de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité du programme de déploiement des vaccins sur le continent.

En outre, la COVID-19 a également mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de soins de santé sur le continent. L'OMS a déclaré que 40 % des pays africains ont signalé des perturbations des services de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente en raison du confinement dû à la COVID-19. Selon l'enquête PULSE-3, 91 % des pays ont signalé une certaine perturbation d'au moins un des services de santé essentiels (OMS, 2022). Il est donc urgent d'augmenter les investissements susceptibles d'inverser les tendances actuelles en matière de privation de santé. Ces mesures devront s'accompagner d'investissements et de réformes soutenus dans les systèmes de santé et la sécurité, afin de mieux préparer le continent aux futures pandémies et épidémies.

Les mesures de relèvement dans le secteur de la santé devront également être nuancées pour refléter les différences régionales. Par exemple, l'Afrique australe a enregistré le plus grand nombre de cas (4,7 millions) et de décès (plus de 117 000) dus à la COVID-19, représentant ainsi environ la moitié des cas et des décès du continent. L'Afrique du Nord a enregistré le deuxième plus grand nombre de cas, tandis que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré le moins de cas sur le continent.

Le déploiement des programmes de vaccination progresse lentement, ce qui entraîne une profonde divergence entre l'Afrique et le reste du monde. À l'exception de l'Afrique du Nord, le déploiement en Afrique reste le plus lent du monde. De nombreux travailleurs de première ligne essentiels continuent de travailler sans protection. L'Afrique centrale est la région la plus en retard, où moins de 8 % de la population totale (en décembre 2021) serait entièrement vaccinée. L'amélioration de l'efficacité du programme de déploiement de la vaccination devrait être une priorité à court terme. Parallèlement, une enquête menée par les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies dans 15 pays africains a révélé que la population hésitait à se faire vacciner (Africa CDC, 2020). Environ 25 % des personnes interrogées pensaient qu'un vaccin ne serait pas sûr et 18 % pensaient que les vaccins n'étaient généralement pas sûrs. Les raisons du refus de la vaccination comprenaient également la croyance que la COVID-19 n'existe pas, ou que sa menace est exagérée. Les fausses informations circulant dans les médias peuvent également avoir amplifié la méfiance et la suspicion existantes à l'égard des vaccins. L'un des effets de l'hésitation vaccinale peut avoir conduit à l'expiration des doses disponibles dans certains pays.²³

²³ Par exemple, plus d'un million de doses de vaccin auraient expiré au Nigeria. <https://www.cbc.ca/news/health/nigeria-destroys-expired-covid-vaccines-1.6295131>

Africa CDC espère que les résultats de la COVID-19 Vaccine Perceptions : A 15 country study (Africa CDC, 2021) permettront à l'organisation, aux États membres et aux partenaires d'optimiser l'utilisation des vaccins sur le continent.

Le manque d'approvisionnement en vaccins de l'Afrique et la distribution inéquitable

entre les pays restent une préoccupation majeure pour le continent. L'hésitation d'une partie de la population à se faire vacciner a également ralenti le taux de vaccination. En l'absence d'une aide internationale significative et immédiate et d'un effort efficace de vaccination à l'échelle de la région, l'avenir à court terme risque d'être marqué par des vagues d'infection répétées, comme celle provoquée par la variante Omicron. Les conséquences seront de plus en plus lourdes pour les vies et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables de la région, tout en paralysant les investissements, la productivité et la croissance. À court terme, les améliorations nécessiteront un effort au niveau continental pour

- i) Plaider au niveau local, national et international pour un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19. Il s'agit notamment de tirer parti des initiatives existantes et de demander un soutien international pour l'achat et la distribution des vaccins.
- ii) Établir des objectifs et des plans nationaux actualisés pour les vaccins contre la COVID-19, qui définissent les doses requises et identifient les besoins en ressources financières et programmatiques.
- iii) Surveiller attentivement l'offre, la demande et l'utilisation des vaccins afin d'améliorer la souplesse et la capacité d'adaptation nécessaires pour assurer la continuité des services de vaccination.
- iv) Améliorer les chaînes d'approvisionnement dans le pays et la distribution du niveau central au niveau régional et local, en accordant une attention particulière à la chaîne du froid. Pour ce faire, il faudra améliorer les infrastructures sanitaires et la formation du personnel.
- v) Réorganiser les systèmes de santé pour améliorer l'efficacité de la prestation des services de vaccination.
- vi) Renforcer l'engagement et la participation des communautés pour améliorer la communication sur les risques et instaurer la confiance dans le système de santé.
- vii) Mobiliser et responsabiliser les communautés, notamment par le biais des médias sociaux et des réseaux communautaires, afin de susciter une forte demande de vaccins et de lutter contre la désinformation et les perceptions erronées qui contribuent à l'hésitation à se faire vacciner.
- viii) Suivre et rendre compte mensuellement des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de vaccination de COVID-19.

Comme indiqué plus haut, la COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de santé sur le continent. Des efforts doivent être faits à court terme pour accélérer le relèvement de tous les services de santé essentiels afin d'éviter une augmentation des taux de morbidité et de mortalité en Afrique, tels que ceux associés à la tuberculose, au paludisme, au VIH-SIDA, aux soins prénataux. Au niveau régional, l'Afrique de l'Est a été la région la plus touchée par les perturbations dans le diagnostic, le dépistage et le traitement de la tuberculose qui ont laissé près de 900 000 personnes en danger. L'Afrique de l'Est compte également 46 % des personnes vivant avec le VIH sur le continent et est confrontée à d'énormes perturbations dans les services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida, laissant 11,5 millions de personnes en danger. L'Afrique australe est la deuxième région la plus touchée par les perturbations des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH, qui ont laissé 8,86 millions de personnes en danger. L'Afrique du Sud représente à elle seule 7,8 millions de personnes vivant avec le VIH dans la région et constitue donc un pays très préoccupant. À court terme, il est nécessaire de revoir les modalités et les plateformes de prestation de services pour reprendre la prestation des services de prévention et de traitement du VIH afin d'éviter l'augmentation des taux d'infection et de mortalité associés au VIH-sida, en particulier pour les jeunes femmes et les populations clés.

En outre, la perturbation des services de vaccination des enfants a laissé 17 millions et 12 millions d'enfants en Afrique de l'Ouest et de l'Est respectivement sous-vaccinés dans la région et exposés au risque de contracter la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, la polio, le paludisme et d'autres maladies évitables. L'Afrique de l'Ouest a également la plus forte incidence de paludisme (243 pour 1 000 habitants à risque). La diminution des services de traitement du paludisme a affecté un nombre important de personnes dans la région, en particulier les enfants puisque la plupart des décès dus au paludisme surviennent chez les enfants de moins de cinq ans.

À court terme, il est important d'évaluer et de résoudre en priorité les problèmes d'accès aux services de tuberculose, de VIH-SIDA et de vaccination, et de donner un coup de fouet aux services liés à la tuberculose et au VIH-SIDA ainsi qu'aux campagnes de vaccination des enfants de moins de cinq ans. Les gouvernements nationaux et leurs partenaires doivent donner la priorité à l'accélération des campagnes de vaccination et de sensibilisation des enfants de moins de cinq ans pour prévenir la rougeole, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio et d'autres maladies évitables. Il est également nécessaire de renforcer les services de prévention et de traitement de la malnutrition afin d'éviter une nouvelle augmentation des décès, des retards de croissance et des troubles du développement cérébral. Les efforts de relèvement à court terme doivent également donner la priorité au rétablissement de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles, tout en adoptant des mécanismes solides pour protéger les femmes et les jeunes filles contre la violence liée au sexe et les autres pratiques préjudiciables à leur égard.

À moyen et long terme, il sera nécessaire d'assurer un accès sans obstacles aux services de santé de manière plus générale, de renforcer les systèmes d'information sanitaire et d'investir dans le personnel du secteur de la santé afin de développer la prestation de services de santé. À long terme, les mesures de relèvement devraient améliorer l'offre de soins de santé, y compris la santé mentale et le soutien psychologique, ainsi que les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées. Il est également important de garantir l'accès universel aux soins de santé et aux services de soins et de traitement adéquats pour les personnes âgées, tels que les services de santé mentale, de soins palliatifs et de soins gériatriques.

À moyen et à long terme, l'Afrique doit augmenter ses capacités de soins de santé, construire des infrastructures hospitalières et promouvoir la fabrication de produits pharmaceutiques/vaccins/équipements. La formation de médecins, d'infirmiers, de personnel paramédical et de personnel médical est nécessaire. Les recommandations sont les suivantes :

- i) Évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de vaccination contre la COVID-19 et, sur la base de ces informations et de tout autre élément nouveau, réviser les objectifs, les stratégies et les politiques de vaccination si nécessaire.
- ii) S'attaquer aux principales questions relatives à la recherche, à la politique, à la sécurité et à la réglementation qui permettront d'optimiser l'impact des vaccins, notamment l'approvisionnement efficace, la posologie et les calendriers de vaccination, le mélange et l'appariement des produits, la protection contre les variantes et d'autres questions.
- iii) Investir dans les institutions de santé publique infranationales, nationales, régionales et panafricaines afin de renforcer les capacités techniques sur le continent.
- iv) Renforcer les systèmes de gestion des informations sanitaires et les plateformes de données, en veillant à ce qu'ils soient adaptés au contexte. Cela nécessitera également des efforts pour améliorer la quantité de données, y compris la collecte de données désagrégées, la couverture, la qualité et la fréquence, ainsi que la capacité à utiliser et à gérer les données du secteur de la santé.
- v) Développer et renforcer les systèmes d'information sanitaire régionaux et panafricains et le partage des données
- vi) S'engager dans des partenariats panafricains et mondiaux pour intensifier la fabrication de vaccins en Afrique, en plaidant pour un soutien international en matière de ressources techniques, financières et humaines
- vii) Soutenir les investissements dans les sciences, les technologies et les mathématiques (STIM), en particulier pour les femmes et les filles, dans la recherche,



le développement et l'innovation, et renforcer les capacités de fabrication locales pour les diagnostics, les vaccins et les thérapies. En outre, les gouvernements doivent réduire les obstacles à l'innovation en matière de santé et soutenir activement les chercheurs et les centres africains impliqués dans les sciences

- viii) Accroître les investissements dans les infrastructures de la chaîne d'approvisionnement et de distribution à tous les niveaux, afin d'améliorer et de rationaliser les réseaux existants qui sont souvent complexes, fragmentés et donc inefficaces
- ix) Investir dans le système de santé primaire et renforcer les capacités du personnel communautaire afin de faciliter l'engagement de la communauté dans la planification et la prestation des services de santé et d'améliorer la prestation des services au niveau communautaire.

Pour soutenir les recommandations ci-dessus et renforcer la résilience des systèmes de santé, l'accent doit être mis sur la mise en œuvre de réformes qui renforcent le système de santé, améliorent la couverture sanitaire universelle et garantissent que le système est capable de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Plus précisément, des efforts devraient être déployés pour : 1) étendre la couverture sanitaire universelle et garantir l'accès aux services pour tous sans risque de difficultés financières ; 2) optimiser et améliorer l'efficacité de la prestation des services de santé ; 3) renforcer le système de soins de santé primaires ; et 4) remédier aux inégalités et aux injustices préexistantes.

Lorsqu'il s'agit de renforcer la sécurité sanitaire, les pays africains doivent s'appuyer sur la réponse actuelle pour renforcer la préparation contre les menaces futures et les systèmes de santé vers la résilience en documentant les leçons apprises. Ces mesures devraient être complétées par des investissements dans les fonctions essentielles de la santé publique, notamment celles nécessaires à la gestion des risques d'urgence tous risques, par l'examen et la mise à jour de leurs stratégies et plans actuels de préparation et de réponse aux situations d'urgence, ainsi que par la mise en place de structures et de mécanismes d'opération d'urgence pour gérer les épidémies et les pandémies. Les pays africains doivent également renforcer la surveillance et les systèmes de données et d'information afin d'améliorer la planification des urgences et renforcer les capacités de leur personnel de santé communautaire pour améliorer la surveillance et soutenir la réponse. L'Union africaine et les CER ont également un rôle clé à jouer dans le renforcement des capacités régionales, nationales et infranationales de prévention, de préparation, de surveillance et de réponse aux épidémies et aux pandémies, ainsi que dans la mise en place de partenariats stratégiques et de structures décisionnelles claires et intégrées aux niveaux infranational, national et régional pour soutenir et coordonner la surveillance, améliorer la préparation et accroître l'efficacité de la réponse aux futures urgences.

Défis macroéconomiques

Élaborer des stratégies pour soutenir les réponses monétaires et fiscales en vue du relèvement économique. À court terme, les responsables politiques devraient poursuivre le soutien budgétaire et monétaire jusqu'à ce que la relance économique se concrétise. Les décideurs politiques doivent contrer l'impact de la pandémie par une gestion macroéconomique efficace grâce à des politiques monétaires, fiscales et financières appropriées. Alors que les banques centrales continuent de stimuler les liquidités par l'assouplissement de la politique monétaire, il convient de continuer à contrôler les anticipations d'inflation afin d'éviter toute instabilité susceptible d'aggraver l'impact économique négatif de la pandémie. Une fois la relance acquise, les gouvernements devraient élaborer des stratégies pour rétablir la viabilité de la dette et des finances publiques. Si nécessaire, les responsables politiques doivent solliciter l'aide internationale par le biais de subventions bilatérales et multilatérales et de prêts concessionnels pour soutenir le processus de relèvement. Bien que ces programmes de soutien soient susceptibles d'entraîner une nouvelle accumulation de la dette, les responsables politiques doivent se préparer à la restructuration et à la résolution de la dette par une vigilance macroprudentielle afin d'éviter tout risque systémique.



Maintenir et étendre les transferts en espèces. En tant que composante essentielle des systèmes nationaux de protection sociale, les transferts d'argent liquide doivent être au centre des plans de réponse à la crise et de relèvement en Afrique. Comme cela est bien établi, les transferts d'argent, en particulier les programmes inconditionnels, auront de nombreux impacts positifs directs et indirects sur le bien-être, notamment la sécurité alimentaire et un meilleur accès aux services essentiels. Ils peuvent générer de forts rendements économiques et sociaux, notamment en prévenant ou en minimisant la plupart des risques liés au bien-être auxquels sont confrontés les ménages pauvres. Les transferts d'argent liquide doivent être adaptés aux besoins des femmes, en tenant compte des problèmes de perte de revenus qui leur sont propres. Par exemple, les femmes consacrent leurs revenus aux enfants et aux dépenses du ménage. Pour répondre à cette réalité, un double système de transferts monétaires pourrait être mis en place, l'un pour les adultes sans emploi, l'autre pour les enfants du ménage. En parallèle, les opportunités d'emploi sont importantes pour rétablir les moyens de subsistance des personnes et leur permettre de se remettre sur pied.

ENCADRÉ 3.1 : La possibilité de consolider les transferts monétaires en Guinée équatoriale

La protection sociale en Guinée équatoriale est dominée par l'assurance sociale liée à l'emploi, héritée et actualisée de la période coloniale, qui couvre principalement les fonctionnaires et le personnel militaire. Lorsque la COVID-19 est arrivé en mars 2020, aucun programme d'assistance sociale n'était en place, et la Guinée équatoriale était classée par l'OMS parmi les pays les moins préparés du monde. Les partenaires de développement, dirigés par l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT), ont soutenu la rédaction d'un plan d'urgence - comprenant des réponses en matière de protection sociale et de sécurité alimentaire - et les efforts de collecte de fonds.

Une évaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19 a mis en évidence le besoin urgent de numérisation, car les citoyens doivent actuellement se rendre dans les agences gouvernementales pour recevoir et payer les services essentiels. Il était donc impossible pour le gouvernement de procéder à des transferts d'argent liquide d'urgence pendant la période de réglementation du maintien à domicile. Le rapport d'évaluation a recommandé de développer les capacités de l'État en matière de paiements numériques (PNUD, 2020).

La Guinée équatoriale importe 80 % de sa nourriture. La fermeture des frontières et les restrictions à la mobilité et au transport dues à la COVID-19 ont limité les importations de denrées alimentaires et d'intrants agricoles et ont déclenché une hausse des prix des denrées alimentaires (23 % en trois mois) qui a mis en péril la sécurité alimentaire des ménages à faible revenu. Le gouvernement a livré des paniers alimentaires à 12 000 ménages dans le cadre du programme public de garanties sociales.

Dans l'ensemble, la réponse de la protection sociale à COVID-19 a été limitée et inadéquate. Des actions urgentes sont nécessaires pour renforcer le système de protection sociale de la Guinée équatoriale, comme l'introduction de régimes d'assistance sociale pour les groupes pauvres et vulnérables, l'adoption d'une loi sur la protection sociale (déjà rédigée), l'établissement d'un registre unique et le renforcement des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre les politiques et les programmes (PNUD, 2020).

À moyen et long terme, les pays africains devraient **s'attaquer aux problèmes de liquidité et de viabilité de la dette en recourant aux initiatives internationales en la matière.** Avant la pandémie de COVID-19, certains pays africains étaient aux prises avec des dettes importantes. Cela a exacerbé les vulnérabilités de la dette dans bon nombre de ces pays et conduit à une dette insoutenable qui entrave la croissance et le développement. Les décideurs peuvent adopter des politiques visant à injecter des liquidités dans l'économie afin d'améliorer l'espace budgétaire, de sorte que les pays puissent utiliser ces ressources pour relancer leur économie. Parmi les politiques qui peuvent être adoptées figurent l'Initiative de suspension du service de la dette (ISDS) et le Cadre commun de traitement au-delà de l'ISDS, la Politique de financement du développement durable (PFDD), ainsi que l'émission et l'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS). Les deux premières politiques portent spécifiquement sur le gel et l'allègement de la dette en réponse au choc de la COVID-19. Les deux dernières options sont conçues pour renforcer la viabilité de la dette et l'allègement de la dette.

Développement humain^{24*}

La pandémie de COVID-19 menace d'affecter de manière disproportionnée les pays à faible et moyen développement humain - dont la plupart se trouvent sur le continent africain - avec des impacts potentiellement dévastateurs sur les trois dimensions de l'indice de développement humain - santé, éducation et niveau de vie, y compris à travers les effets socio-économiques du virus pour les mois et années à venir. À cet égard, pour ne laisser personne de côté pendant la phase de relèvement post-COVID-19, il faudra que toutes les politiques, stratégies et interventions spécifiques au relèvement donnent toujours la priorité aux groupes de population vulnérables identifiés dans l'analyse de l'impact humain de l'évaluation de la situation (chapitre 2). À cet égard, les efforts doivent cibler les ménages qui sont tombés dans l'extrême pauvreté, les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées, entre autres groupes vulnérables.

Protéger contre la pauvreté. À court et moyen terme, il est recommandé aux pays africains d'étendre la protection sociale, y compris les transferts en espèces aux personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, en donnant la priorité aux 30,4 millions de personnes qui sont tombées dans l'extrême pauvreté à cause de la crise. Cette mesure devrait être complétée par la création d'emplois et d'opportunités de revenus, en priorité pour les groupes de population les plus touchés et les plus vulnérables. À long terme, les gouvernements devraient concevoir une politique et une stratégie globales pour empêcher la poursuite de l'augmentation de l'extrême pauvreté prévue pour les neuf prochaines années. Cette politique et cette stratégie de réduction de la pauvreté devraient inclure des actions audacieuses qui s'attaquent aux multiples dimensions de la pauvreté (par exemple, la pauvreté monétaire et les privations d'accès aux services essentiels), qui s'attaquent aux multiples moteurs de la pauvreté (tels que les conflits, les risques naturels et le changement climatique), et qui donnent la priorité aux pays où l'extrême pauvreté a augmenté de manière significative en raison de la crise, ainsi qu'aux pays où elle est persistante et fortement concentrée.

Les mesures de protection contre la pauvreté doivent être nuancées en fonction de la région. Le Sud-Soudan, la Somalie et Madagascar en Afrique de l'Est, et le Burundi, la RCA et la RDC en Afrique centrale devraient figurer parmi les dix premiers pays d'Afrique ayant le taux de pauvreté le plus élevé d'ici 2023 (1,90 dollar par habitant et par jour). Les deux régions comptent également trois des dix premiers pays d'Afrique où le pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté est le plus élevé (Soudan du Sud, Burundi et Rwanda). Le Burundi, la RCA et la RDC comptent également parmi les pourcentages les plus élevés d'enfants vivant dans la pauvreté. Dans ces régions, les programmes de protection sociale doivent être renforcés, notamment les transferts en espèces, en ciblant la population vivant dans la pauvreté et en donnant la priorité aux ménages vulnérables. En parallèle, ces derniers devraient bénéficier de programmes d'emploi et d'autres opportunités génératrices de revenus. Des investissements devraient également être réalisés pour améliorer l'accès aux services de base et aux programmes d'emploi résilients et autres opportunités génératrices de revenus. En outre, la technologie et la finance devraient être mises à profit pour créer une autonomisation économique afin d'atteindre l'ODD-1.

Prévenir l'insécurité alimentaire et la faim. Même avant la COVID-19, la situation de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est suscitait de graves inquiétudes. La COVID-19, combiné à d'autres chocs, a encore réduit les revenus et perturbé les chaînes d'approvisionnement, entraînant une augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sur le continent. À court terme, les gouvernements nationaux et leurs partenaires doivent intensifier l'aide alimentaire et nutritionnelle pour répondre aux besoins essentiels des personnes les plus en retard, en surmontant les difficultés d'accès à la nourriture, en développant la protection sociale, notamment les transferts d'argent, et en traitant la malnutrition.

^{24*} L'analyse des aspects du développement humain relatifs à la santé, à la protection sociale et à l'emploi est présentée dans l'analyse du secteur de la santé ci-dessus, dans l'emploi des jeunes ci-dessous (dans le cadre de la relance économique) et dans la protection sociale ci-dessous (dans le cadre du secteur transversal).



L'assistance alimentaire vitale doit donner la priorité aux personnes qui risquent de mourir de faim ou qui y sont confrontées, tout en veillant à ce que les enfants ne soient pas laissés pour compte, en soutenant les millions d'enfants qui n'ont pas accès aux repas scolaires. La priorité doit également être donnée aux groupes de population vulnérables, tels que les réfugiés et autres populations déplacées de force, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH et les personnes handicapées. Aux niveaux national et régional, les gouvernements, les CER et les partenaires de développement doivent mettre en place des dispositifs de financement, des plateformes numériques et des plans d'urgence pour une aide humanitaire et une protection sociale harmonisées.

Outre l'aide alimentaire, les efforts de relèvement devraient fournir des intrants pour la production de cultures, de bétail et de pêche aux petits producteurs afin qu'ils puissent surmonter les effets immédiats de la crise économique et améliorer la sécurité alimentaire. Ces mesures devraient être complétées par une éducation sur les implications nutritionnelles des différents produits alimentaires tels que les œufs, le lait, le soja et le poisson, en particulier pour les enfants, afin d'augmenter leur apport en protéines et de renforcer leur système immunitaire contre la COVID-19. Les actions visant à lutter contre l'insécurité alimentaire devraient investir dans des systèmes d'irrigation durables et dans l'approvisionnement en eau des communautés marginalisées dans les zones rurales et urbaines denses. À long terme, les efforts de relèvement devraient se concentrer sur l'accélération et le maintien des investissements dans les moyens de subsistance résilients et l'autosuffisance alimentaire, tout en s'attaquant aux causes structurelles et aux moteurs de l'insécurité alimentaire en Afrique, afin de garantir la réalisation de l'ODD-2. Ces investissements devront être adaptés au contexte et aux besoins particuliers de chaque sous-région et/ou pays, en tenant dûment compte des populations urbaines et rurales, des contraintes spécifiques telles que les chaînes d'approvisionnement alimentaire ou l'accès aux marchés, des possibilités d'emploi, des conflits, du genre, entre autres. Au niveau politique, les gouvernements africains doivent élaborer des politiques solides pour la résilience agroalimentaire, notamment en renforçant les chaînes d'approvisionnement, les marchés intérieurs et les systèmes de sécurité alimentaire.



Au niveau régional, la relèvement du secteur de l'insécurité alimentaire devrait se concentrer sur l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. L'Afrique de l'Est compte le plus grand nombre de personnes sous-alimentées en Afrique, soit plus de 125 millions en 2020, et la deuxième plus forte prévalence de la sous-alimentation, soit 28 %. L'Afrique de l'Ouest est la deuxième région d'Afrique en termes de nombre de personnes sous-alimentées, avec plus de 75 millions de personnes en 2020, suivie de l'Afrique centrale, avec 57 millions de personnes souffrant de la faim.



Dans ces régions, il est nécessaire d'intensifier l'aide alimentaire et nutritionnelle, en s'attaquant aux problèmes d'accès à la nourriture, en développant les transferts d'argent et en traitant la malnutrition. Il convient d'accorder la priorité à l'aide alimentaire vitale aux personnes risquant d'être confrontées à des conditions proches de la famine, en particulier dans les pays où les populations souffrent déjà de niveaux catastrophiques de faim ou sont menacées de famine, comme les points chauds de la faim au Sud-Soudan, en Éthiopie et au Soudan en Afrique de l'Est, au Nigéria en Afrique de l'Ouest et en RDC en Afrique centrale, où l'on prévoit une insécurité alimentaire aiguë élevée. Il est également urgent de s'attaquer à la malnutrition dans les pays prioritaires où la charge de la malnutrition est la plus élevée, à savoir l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan (quatre pays où l'on estime à 10 millions le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë en 2021). À moyen et long terme, les mesures humanitaires devraient être liées à des interventions à plus long terme qui s'attaquent aux causes structurelles et aux moteurs de l'insécurité alimentaire dans la région, favorisent des moyens de subsistance résilients et garantissent la réalisation de l'ODD-2.

Gagner du terrain sur l'éducation perdue. Les estimations préliminaires montrent qu'en 2021, 4,3 millions d'élèves, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement supérieur, risquaient d'abandonner l'école ou de ne pas s'inscrire du tout en raison des chocs économiques provoqués par la COVID-19. Au niveau régional, c'est l'Afrique de l'Est qui a connu la plus longue durée de fermeture des écoles, avec une moyenne de 146 jours de fermeture complète entre mars 2020 et septembre 2021, et environ 60 % de sa population scolaire a manqué plus de la moitié du temps d'enseignement en classe en 2020. En outre, entre l'Afrique de l'Est et l'Af-



rique australe, 67 millions d'étudiants n'ont pas pu être atteints par les politiques d'apprentissage à distance numérique et radiodiffusé.

Afin de regagner le terrain perdu en matière d'éducation, il est nécessaire de lancer des programmes de réouverture des écoles qui incitent au retour à l'école, par exemple en supprimant les frais de scolarité et autres coûts scolaires à court terme. Sauvegarder les écoles en tant que points critiques pour l'accès aux services vitaux tels que le conseil, les programmes d'alimentation scolaire et les informations générales ; par conséquent, les points de services vitaux situés dans les écoles doivent être ré-ouverts. Les gouvernements et les partenaires du développement doivent se concentrer sur les enfants les plus exclus, notamment les enfants handicapés, les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants de réfugiés et de personnes déplacées, les enfants qui travaillent, les enfants des zones rurales, et accorder une attention particulière aux filles au sein de ces groupes. Tous les efforts de relèvement dans ce secteur devraient également donner la priorité à l'accès aux possibilités d'apprentissage pour tous les enfants, les adolescents, filles et garçons. Ces mesures seront encore plus cruciales pour l'Afrique de l'Est où, avant la COVID-19, la région comptait 28 % d'enfants et de jeunes non scolarisés, soit la proportion la plus élevée du continent.

La culture numérique, tant pour les élèves que pour les enseignants, est de plus en plus reconnue comme un élément indispensable du droit des enfants à l'éducation. À moyen et long terme, les investissements dans la culture numérique seront donc essentiels pour garantir que les enfants aient accès à des services Internet fiables, accessibles et abordables. Des mesures doivent être mises en place pour permettre l'apprentissage à distance, notamment pour les enfants vivant dans les zones rurales. En outre, les gouvernements doivent faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que toute technologie qu'ils recommandent pour l'apprentissage en ligne protège le droit à la vie privée des enfants. À plus long terme, les gouvernements devraient instituer des lois sur la protection des données pour les enfants. Au niveau continental, la CUA devrait encourager et suivre les progrès réalisés dans l'allocation des budgets nationaux de l'éducation dans le cadre de l'engagement de l'UA de 20 %.

Les interventions de relèvement dans l'éducation devraient également être liées à l'expansion des possibilités d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et à la création de liens entre le marché du travail et les systèmes d'éducation et de formation. La mise en place d'un programme inclusif de développement des compétences numériques et des capacités humaines dans les domaines de la science, de la technologie et de l'éducation numériques, ainsi que la conception de plans de transformation numérique pour tirer parti des TIC, seront également essentielles pour faire progresser la qualité et l'équité de l'éducation et les possibilités de vie pour tous.

Atteindre les objectifs de développement durable en Afrique. Étant donné que la plupart des pays africains ont subi un revers important et continueront à faire face à des défis majeurs dans la réalisation de la plupart des 17 ODD, et des sept Aspirations, en particulier à la lumière de la poursuite de la crise, il est impératif que les actions politiques qui accélèrent la réalisation de ces objectifs soient étendues et intensives. Vous trouverez ci-dessous des propositions pour faire avancer les ODD et les Aspirations de l'Agenda 2063 et ses objectifs.

1) Accorder une priorité absolue aux objectifs 4, 5, 6 et 8 de l'Agenda 2063, ainsi qu'aux ODD 1, 2 et 3 : Accordez une attention particulière et urgente et une priorité aux quatre objectifs de l'Agenda 2063 et aux trois objectifs des ODD qui sont actuellement confrontés aux plus grands défis en Afrique. Il s'agit de l'objectif 4 de l'Agenda 2063 (économies transformées et création d'emplois), de l'objectif 5 (agriculture moderne et augmentation de la productivité et de la production), de l'objectif 6 (économie bleue pour une croissance économique accélérée), de l'objectif 8 (Afrique unie) et des ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 2 (faim zéro) et ODD 1 (pas de pauvreté).

2) Se concentrer sur six transformations des ODD : En ce qui concerne les ODD de l'Afrique collectivement, concentrer l'attention sur les six transformations majeures suivantes en tant que stratégie pour atteindre les objectifs, comme le propose le Rapport sur le dévelop-

pement durable 2021 (Sachs et al., 2021). La reconnaissance du fait que les 17 ODD peuvent être atteints grâce à ces six grandes transformations sociétales, qui peuvent contribuer à un relèvement durable, inclusif et résilient de l'Afrique, est au cœur de ces transformations. Pourtant, les besoins de financement pour ces investissements dans les ODD sont bien plus importants que la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les gouvernements des pays en développement à faible revenu (PDRF).

Pour atteindre les ODD, les PFRDV auront besoin d'une augmentation significative de l'espace fiscal, ce qui nécessitera une combinaison de politiques fiscales nationales et mondiales. Les six transformations des ODD sont les suivantes :

Transformation 1 -Éducation, genre et inégalité

Transformation 2 -Santé, bien-être et démographie

Transformation 3 - Décarbonisation de l'énergie et industrie durable

Transformation 4 - Alimentation durable, terres, eau et océans

Transformation 5 - Villes et communautés durables

Transformation 6 - Révolution numérique pour le développement durable.

3) Aller au-delà du relèvement et adopter une approche axée sur les ODD : Examinez ce qu'il faut faire pour aller au-delà du relèvement et adopter une approche axée sur les ODD pour accélérer les progrès. Quatre domaines d'intervention peuvent être envisagés : 1) la gouvernance (établir un nouveau contrat social), 2) la protection sociale (déraciner les inégalités), 3) l'économie verte (rééquilibrer la nature, le climat et l'économie), et 4) la perturbation et l'innovation numériques (pour la vitesse et l'échelle). Le SDG Push signifie adopter des actions audacieuses dans ces quatre domaines pour faire progresser le développement humain en Afrique. Il devrait s'agir d'une poussée intégrée vers l'amélioration du développement et la réalisation des ODD malgré la crise de la COVID, avec des politiques ambitieuses mais réalisables (Pardee et PNUD, 2021).

Créer un mécanisme de financement pour l'Afrique. Compte tenu de l'impact économique de la crise sur l'Afrique et des contraintes de financement nationales, des ressources externes sont nécessaires pour relever les défis macroéconomiques et protéger les ménages pauvres. Un mécanisme de financement mondiale pourrait contribuer à réduire le fardeau de la dette de l'Afrique, à soutenir la mise à l'échelle des programmes nationaux de transferts monétaires et à renforcer les systèmes de protection sociale. En outre, un tel mécanisme pourrait aider les gouvernements à augmenter de manière significative les investissements dans les services sociaux de base, notamment la protection de l'enfance, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement. L'objectif de ces investissements serait de développer le capital humain, plutôt que le capital physique. Sur le plan opérationnel, il pourrait prendre la forme d'un mécanisme de financement supervisé par une ou plusieurs institutions régionales et/ou mondiales. Les fonds nécessaires pourraient être obtenus, notamment auprès du G20, par le biais des engagements d'aide publique au développement au titre de la cible 17.2 des ODD (0,7 % du revenu national brut). Le mécanisme proposé de financement de la solidarité avec l'Afrique (voir encadré 5.3) est un exemple intéressant à ce titre.

Relèvement économique

Faciliter les échanges et le commerce. Cet objectif peut être atteint dans toute l'Afrique grâce à des mesures à court et à moyen et long terme visant à (a) rendre la ZLECAf opérationnelle et harmoniser les règles ; (b) accélérer le commerce dans le cadre des accords régionaux ; et (c) faciliter le commerce transfrontalier informel et s'attaquer à la myriade de barrières tarifaires qui empêchent l'Afrique de commercer avec elle-même. Des mesures détaillées sont présentées à l'annexe 3.

S'attaquer au chômage des jeunes. Le continent africain a la population la plus jeune et celle qui croît le plus rapidement au monde, ce qui représente un énorme potentiel de développement social et économique. Il est impératif que les efforts de relèvement accordent une attention particulière au chômage des jeunes.

ENCADRÉ 3.2. : Le programme N-Power du Nigeria est conçu pour préparer les jeunes Nigériens à une économie moderne et mondialisée en contribuant à doter les jeunes de compétences et de certifications pour les marchés mondiaux émergents. Il s'attaque au problème du chômage des jeunes et vise à accroître le développement social. Le gouvernement nigérian avait prévu d'augmenter son investissement sur le programme N-Power en 2021 pour stimuler la création d'emplois et l'innovation. Il a enrôlé 450 000 volontaires N-Power et formé/mentoré 54 000 bénéficiaires non diplômés. Le coût du projet est estimé à 485 millions de dollars US.

SOURCES: Gouvernement du Nigeria, 2021 et Premium Times, 2021

Les problèmes les plus importants du marché du travail en Afrique sont la lenteur de la croissance de l'emploi, la faible qualité des emplois, le taux de chômage élevé et le taux élevé de personnes ne suivant pas d'enseignement ou de formation professionnelle (NEET) parmi les jeunes. Les mesures à court terme sont les suivantes : étendre les mesures de soutien du revenu et la couverture de la protection sociale, y compris les allocations de chômage, aux jeunes vulnérables, en particulier les jeunes femmes ; doter les jeunes des compétences adéquates et promouvoir la formation à l'entrepreneuriat parmi les jeunes pour stimuler l'emploi dans de nouveaux secteurs. Un environnement favorable composé de réseaux sociaux, de mentors, de finances et de technologies peut être efficace pour promouvoir l'esprit d'entreprise des jeunes ; et promouvoir la demande de main-d'œuvre et l'emploi en soutenant le secteur privé, en particulier les MPME. Les mesures à moyen et long terme comprennent : l'élaboration de politiques d'emploi globales pour promouvoir des emplois de bonne qualité chez les jeunes ; l'identification des possibilités de croissance de l'emploi pour les jeunes femmes et les jeunes vulnérables par le biais de politiques de développement sectoriel. L'accent mis sur les politiques d'EFTP et les actions nécessaires pourraient accroître les perspectives d'emploi des jeunes ; et l'identification des lacunes de l'offre et de la demande et la conception de politiques de développement du capital humain pour faire correspondre l'offre à la demande.



ENCADRÉ 3.3. : Cibler les jeunes et d'autres groupes vulnérables au Kenya

Le Kenya est entré dans la période de confinement dû à la COVID-19 avec un programme national de protection sociale (NSNP) établi et fonctionnant bien, qui a été mobilisé par le ministère du Travail et de la Protection sociale pour fournir une assistance financière afin d'atténuer les effets économiques négatifs de la COVID-19, par le biais d'une expansion verticale et horizontale. Un million de bénéficiaires du programme Inua Jamii ont reçu un complément de transfert en espèces, et 3 millions de nouveaux bénéficiaires ont été ajoutés à la liste du NSNP. Les femmes, les orphelins, les personnes âgées (300 000 nouveaux bénéficiaires de la pension sociale) et d'autres personnes vulnérables ont été ciblés pour recevoir ce soutien supplémentaire temporaire.

Le Kenya a été l'un des rares pays à lancer un nouveau programme de travaux publics en réponse à la COVID-19 - d'autres pays ont suspendu les activités de travaux publics en raison de craintes de distanciation sociale. Le programme Kazi Mtaani (« Emplois dans le quartier ») a offert un emploi temporaire à 26 000 jeunes chômeurs pour effectuer des travaux de nettoyage des bidonvilles dans les quartiers informels de Nairobi et d'autres centres urbains. Le gouvernement a rapidement étendu le programme à 283 000 travailleurs dans tout le pays. Le salaire journalier de 6 USD/jour a été versé par l'intermédiaire de M-PESA, une plateforme d'argent mobile comptant 25 millions d'utilisateurs au Kenya.

Une aide financière a également été accordée aux travailleurs vulnérables. Les travailleurs de la santé de première ligne ont reçu une indemnité de risque. Les artistes et autres créateurs ont reçu des indemnités du ministère des TIC, de l'innovation et de la jeunesse par l'intermédiaire du Kenya Copyright Board, lorsqu'ils étaient dans l'incapacité de travailler. Les contribuables à faible revenu et les PME ont bénéficié d'un allégement fiscal. D'autres mesures ont été prises, notamment une réduction de la TVA de 16 à 14 % et une exonération des frais pour les transactions par téléphonie mobile jusqu'en décembre 2020.

SOURCE : Gikandi, 2020

L'éco-restauration fonctionne comme une mesure de relèvement : elle soutient également les moyens de subsistance des personnes profondément touchées.

ENCADRÉ 3.4. : Restauration des écosystèmes en Afrique du Sud

Le ministère sud-africain des Affaires environnementales (MAE) estime que la restauration des écosystèmes peut créer 140 000 emplois pour les populations rurales pauvres du pays. Ces investissements pourraient également accroître les flux de revenus générés par les paysages ruraux en augmentant la production de bétail et l'approvisionnement en eau des rivières et des aquifères. Parmi les autres avantages, on peut citer la réduction de l'impact des inondations, une plus grande résilience des communautés face aux sécheresses et la réduction des dommages causés par les incendies. Sur la base des schémas de dépenses actuels dans les programmes pertinents du MAE sud-africain, on estime que des investissements annuels de 10 à 14 milliards de ZAR au cours des 15 à 25 prochaines années seront nécessaires pour maximiser les avantages de la restauration des écosystèmes dans tout le pays, ce qui entraînera la création d'emplois. Le déficit annuel actuel d'environ 8 à 10 milliards de ZAR doit être comblé par des investissements dans la restauration des écosystèmes afin d'aider le pays à se remettre de la crise économique de la COVID-19.

La totalité du montant requis pour l'éco-restauration au niveau national peut être difficile à financer uniquement par des sources publiques. Cependant, la composante des dépenses publiques peut être utilisée pour catalyser les investissements du secteur privé dans la restauration de l'écosystème, créant ainsi des emplois dans le secteur privé et pérennisant ainsi les emplois à long terme.

SOURCE : PNUD, 2020a



L'un des objectifs de création d'emplois à court et moyen terme pour la main-d'œuvre touchée peut être atteint en étendant les travaux publics aux programmes d'éco-restauration, à la récupération des terres dégradées, au boisement, aux mesures d'amélioration de la biodiversité et à la mise en œuvre d'autres programmes conformes au Défi de Bonn, à la Déclaration de Kigali et à l'appel à l'action de Lilongwe (Défi de Bonn, 2017). La restauration des écosystèmes peut non seulement contribuer à la réalisation des objectifs des ODD, mais aussi créer des emplois et de nouvelles sources de revenus pour les jeunes, les femmes et les hommes des zones rurales qui ont perdu leurs moyens de subsistance pendant la période de la COVID-19.

Soutenir les programmes de croissance des MPME : liés aux chaînes de valeur, à l'adoption de technologies et aux moyens de subsistance. La pandémie a un impact profond sur les MPME et leur main-d'œuvre. La voie du relèvement résilient de l'Afrique est étroitement liée à la relance des MPME qui représentent 90 % des entreprises du continent et emploient environ 60 % des travailleurs (CNUCED, 2018). Une grande partie des MPME en Afrique sont à petite échelle, axées sur la nécessité et informelles avec un cycle de vie rabougri, une faible productivité dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et une faible incidence de l'innovation. Les mesures de relance destinées à soutenir les MPME doivent donc être envisagées comme un continuum dont la mise en œuvre commence à court terme, puis se poursuit à moyen et long terme. Des recommandations détaillées pour les secteurs prioritaires (exploitation minière artisanale et à petite échelle, tourisme, industrie légère et services de transport) sont présentées à l'annexe 3. Les exercices de planification nationale de chaque État membre de l'UA peuvent identifier davantage de possibilités de ce type dans leurs économies respectives. L'encadré 3.5 présente un exemple de soutien réussi aux MPME au Cap Vert.

ENCADRÉ 3.5 : Se concentrer sur les MPME au Cap Vert

L'économie du Cap Vert s'est contractée de 15 % en 2020, soit le deuxième impact COVID-19 le plus important en Afrique, principalement en raison d'un arrêt de 9 mois du secteur du tourisme - l'hôtellerie et la restauration se sont contractées de 71 % - qui a contribué à faire basculer près de 20 % de la population dans la pauvreté. Les inégalités de revenus se sont accrues, le décile inférieur perdant la moitié de ses revenus, tandis que les revenus du décile supérieur chutaient de 10 à 15 %. Les mesures d'endiguement ont été appliquées plus rigoureusement que la moyenne mondiale. Les femmes ont été gravement touchées, car elles travaillent principalement dans les secteurs informel et touristique et comme employées de maison. Les recettes fiscales ont diminué, augmentant le déficit budgétaire et la dette publique au moment même où une augmentation des dépenses sociales était nécessaire (Banque mondiale, 2021b).

Néanmoins, le gouvernement a mis en œuvre des mesures d'atténuation. Le projet de protection sociale existant a été étendu à la fois verticalement, en augmentant de 10 % par mois les transferts en espèces à 8 000 bénéficiaires, et horizontalement, en enregistrant 24 000 personnes supplémentaires pour des transferts en espèces d'urgence, en particulier les travailleurs domestiques et les travailleurs informels dans les MPME. Une aide alimentaire a également été fournie à 22 500 familles. Le gouvernement a également reporté de trois mois les cotisations aux fonds de pension et le remboursement des prêts bancaires.

On estime que 12 300 emplois ont été protégés grâce aux garanties de crédit accordées aux entreprises, y compris aux MPME, et qu'environ 32 000 licenciements ont été évités lorsque le gouvernement a souscrit des contrats de travail. Dans l'ensemble, ces mesures ont été bien appliquées et ont apporté un soutien crucial aux moyens de subsistance, aux revenus des ménages et à la sécurité alimentaire pendant les mois les plus difficiles de la pandémie.

Une grande partie de la population des pays situés le long du bassin du Congo dépend des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour sa subsistance. Les chaînes de valeur des PFNL regroupent des récoltants, des transformateurs et des détaillants à destination des consommateurs du monde entier. Les restrictions de mouvement et les mesures visant à freiner la

propagation de la COVID-19 ont eu des conséquences négatives pour les communautés qui dépendent de la forêt pour leur subsistance ainsi que pour les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) liées aux chaînes de valeur des PFNL.

À court terme, les gouvernements nationaux et leurs partenaires devraient soutenir les entreprises pour qu'elles mettent leurs activités en ligne et les aider à trouver de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de vente. Pour les pays exportateurs de produits primaires à faible revenu, il est recommandé qu'à court terme, ils capitalisent sur les opportunités d'exportation existantes en exportant certains produits spécialisés connexes. Par exemple, la Banque mondiale recommande à la République centrafricaine de continuer à exporter des produits spécialisés liés au coton et au bois, pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif (Banque mondiale, 2020c). Cela leur permettra de créer de nouveaux emplois et de générer des revenus supplémentaires, un coup de pouce indispensable pour contrer le marasme économique induit par la COVID-19. Il est également nécessaire de s'associer à la société civile, au secteur privé et aux communautés forestières pour fournir des microcrédits aux PMEF afin de soutenir leur relance. Une attention particulière doit être portée aux femmes des communautés dépendantes des forêts afin de répondre à leurs problèmes économiques immédiats et plus efficacement à leurs besoins sociaux et de santé. Ces mesures doivent être complétées par une augmentation de la gestion efficace des forêts afin d'en assurer la durabilité.

À moyen et long terme, des stratégies nationales de financement des forêts (SNF) devraient être adoptées en tant que partie intégrante des plans nationaux de relèvement post-COVID-19, qui peuvent être incorporés dans les cadres nationaux intégrés de financement (CNIF). Encourager l'investissement privé dans la gestion durable des forêts, soutenu par un cadre réglementaire qui équilibre la commercialisation et les pratiques de gestion écologique. Ces mesures devraient être complétées par l'éducation des communautés forestières sur leurs droits et obligations légales, le renforcement des compétences commerciales et de marketing, et la formation des entreprises forestières à l'emballage, qui peut faire une grande différence en termes de prix et de qualité et minimiser les dommages pendant le transport. Le redressement à long terme devrait également inclure des investissements dans des équipements modernes, des techniques de stockage et des infrastructures de transport, qui peuvent stimuler la production, accélérer le temps de traitement et faciliter le commerce. La numérisation serait également essentielle pour faciliter la collecte de données en temps réel sur les forêts, la surveillance des forêts et la production, ainsi que pour contrôler le commerce illégal des forêts.

Accélérer la numérisation de l'économie. La Commission des Nations unies sur le haut débit pour le développement durable estime qu'un investissement supplémentaire de 109 milliards de dollars US est nécessaire pour parvenir à un accès universel, abordable et de bonne qualité à l'internet haut débit d'ici 2030 (UNESCO, 2019). Une feuille de route solide pour la numérisation de l'Afrique, soutenue par des financements mixtes du secteur privé, du gouvernement et des partenaires internationaux du développement, doit être préparée. Les mesures à court terme comprennent la réduction des coûts de transaction numérique et la garantie d'un prix abordable, l'adoption de technologies financières, la réduction de la fracture numérique entre les sexes par l'augmentation de l'accès et de l'alphabétisation, et la réduction de la fracture numérique pour les micro-entreprises. Les priorités à moyen et long terme comprennent le renforcement de la santé et de l'éducation en ligne, l'amélioration des compétences numériques des utilisateurs et la stimulation de la demande naissante de services numériques, la promotion de nouveaux modèles d'investissement dans l'infrastructure numérique, la poursuite de la stratégie de transformation numérique de l'UA et l'extension des réseaux à fibres optiques. Les détails de ces mesures figurent à l'annexe 3.

Exploiter le potentiel de l'économie bleue. La pêche et l'aquaculture sont des secteurs clés de l'économie bleue, qui représente environ 1,4 % du PIB africain (AUDA-NEPAD, 2021). Le secteur fournit de la nourriture et de l'alimentation aux pauvres et est une source d'emploi pour plus de 12 millions de personnes en Afrique. Des mesures de relèvement détaillées ont été formulées pour répondre aux besoins de relance économique à court, moyen et long terme de la COVID-19 et sont présentées à l'annexe 3. Plusieurs exemples de bonnes pratiques pour développer l'économie bleue en Afrique sont présentés dans l'encadré 3.6.

ENCADRÉ 3.6. : Programmes de référence pour l'amélioration de la pêche en Afrique

Le programme d'amélioration de la gouvernance des pêches et des corridors commerciaux de l'économie bleue (PROFISHBLUE) couvre seize pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le PROFISHBLUE comprend de grands systèmes marins ainsi que plusieurs rivières et lacs transfrontaliers dans les zones intérieures. Le projet a été identifié en mai 2015. Un dialogue politique avec les États membres de la SADC, les responsables de la pêche et de l'aquaculture a eu lieu entre novembre et décembre 2020 sur les domaines d'investissement et les lacunes de développement pour le soutien des Banques et une mission d'évaluation a été menée en juin 2021.

L'initiative Go Blue a été lancée par le ministère de la décentralisation et le secrétariat de l'économie bleue du Kenya le 25 mars 2021. Ce programme de quatre ans vise à protéger les écosystèmes côtiers du Kenya tout en créant des emplois respectueux de l'environnement dans une multitude d'industries, notamment le recyclage, le tourisme et la pêche artisanale. Il est conçu pour favoriser une « économie bleue durable » dans six comtés côtiers et générer plus de 3 000 emplois rien que pour les jeunes et les femmes. Go Blue a reçu un financement de 25 millions d'euros de l'Union européenne. L'initiative est également soutenue par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'ONU-Habitat.

L'objectif global du Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest (FRAO-P), financé par la Banque mondiale et d'autres partenaires, est d'accroître durablement la richesse globale générée par l'exploitation des ressources halieutiques marines de l'Afrique de l'Ouest. Le programme couvre neuf pays, à savoir : Cap Vert, Liberia, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone. Les pays membres du WARFP sont regroupés selon la série de projets qui représente l'ordre de mise en oeuvre. La phase indique la période de temps correspondant à chaque série. La première série « Série A » a été lancée en 2010. Chaque phase durera environ cinq ans, et trois phases sont envisagées pour chaque pays. La durée totale du programme WARFP est d'environ 15 ans par pays.

SOURCE pour l'encadré 3.6 : Banque mondiale 2020d

Promouvoir les chaînes de valeur de l'horticulture. L'horticulture doit être considérée comme une priorité pour la transformation de l'agriculture et répondre aux besoins nutritionnels de la population africaine. Le secteur emploie un grand nombre de personnes, notamment des femmes, et a un potentiel panafricain. La COVID-19 a eu un impact immédiat sur le secteur de l'horticulture avec une forte baisse de la production et des revenus, une diminution des marchés et un manque de ressources pour acheter des fournitures pour la saison suivante. Certains gouvernements ont réagi en offrant des incitations financières, mais il est nécessaire de se concentrer sur la fourniture d'infrastructures et le renforcement des capacités, deux éléments qui joueraient un rôle majeur dans la reprise des chaînes de valeur horticoles. Il existe de grandes possibilités d'accroître la productivité et la valeur ajoutée dans l'horticulture. Les PME ont la possibilité de générer des revenus et de créer des emplois en participant et en se perfectionnant dans les chaînes de valeur horticoles, en répondant à la demande à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Les mesures détaillées sont présentées à l'annexe 3.

Comblent les déficits en électricité dans les zones et les communautés mal desservies : solutions d'alimentation solaire hors réseau. La plupart des pays africains (tels que le Sud-Soudan, le Tchad, le Burundi, le Malawi et le Liberia) sont déficients sur le plan énergétique et connaissent des pénuries d'électricité chroniques. Cependant, l'amélioration des investissements dans les énergies renouvelables permettrait d'accélérer le relèvement à court terme après la COVID-19, tout en créant des économies et des sociétés résilientes et inclusives à travers l'Afrique. Des mesures politiques et programmatiques appropriées doivent être initiées par les États membres respectifs pour réformer leurs secteurs électriques respectifs, et les pools énergétiques régionaux doivent être renforcés pour faire face à ces déficits aigus, sans quoi la relance économique sera limitée.

Cette étude s'est concentrée sur l'esquisse d'une intervention programmatique possible qui aiderait à aborder de manière holistique cette question dans un ensemble de pays qui ont été sévèrement touchés par la pandémie et qui risquent d'être laissés pour compte.

Priorité aux interventions spéciales et intégrées basées sur l'énergie solaire hors réseau en Afrique centrale. Parmi les cinq régions, les pays d'Afrique centrale sont relativement mal classés en ce qui concerne l'accès à l'électricité de leur population, l'indice de développement humain (PNUD, 2019a) et la pénétration d'Internet, et présentent des niveaux de pauvreté plus élevés. L'accès à l'électricité dans ces pays reste terriblement faible, ce qui constitue un obstacle majeur au démarrage du moteur de la croissance économique. Il est donc urgent de mettre en œuvre des interventions hors réseau spéciales et intégrées dans ces pays (y compris les pays déficitaires en énergie mentionnés ci-dessus) pour répondre de manière holistique aux besoins de rétablissement des ménages, des communautés et des entreprises. Dotés d'importantes ressources en énergie solaire, ces pays peuvent donner la priorité à l'adoption de solutions innovantes en matière d'énergie solaire hors réseau pour soutenir les communautés mal desservies et les aider à installer de petits équipements pour commencer à faire fonctionner leurs micro- et petites entreprises, relançant ainsi les moteurs de l'économie qui sont au point mort.

L'une de ces initiatives, le Kenya Off-grid Solar Access Project (KOSAP), dotée de 150 millions de dollars, vise à améliorer l'accès aux services énergétiques modernes dans les comtés mal desservis du Kenya. Le projet vise à développer les mini-réseaux pour les installations communautaires, les entreprises et les ménages, les systèmes solaires autonomes et les solutions de cuisson propre pour les ménages, les systèmes solaires autonomes et les pompes à eau solaires pour les installations communautaires, la mise en œuvre du soutien et le renforcement des capacités. Le KOSAP est un projet de référence qui peut être adapté aux conditions nationales respectives. La conception et la mise en œuvre de l'intervention varieront pour chaque pays présélectionné (Banque mondiale, 2021c).

Questions transversales

La protection sociale. La protection sociale a prouvé sa valeur au cours de l'année 2020 en maintenant des milliers de personnes vulnérables hors de l'extrême pauvreté, mais la pandémie a également mis en évidence ses limites. La protection sociale et les filets de sécurité ont un rôle essentiel à jouer dans le relèvement résilient à court et à long terme. À court terme, il convient d'étendre la **couverture** (en particulier aux travailleurs du secteur informel et aux autres groupes exclus), d'augmenter les **prestations** (et de veiller à ce que les paiements soient indexés sur l'inflation) et de renforcer la **réactivité aux chocs** des programmes de protection sociale (en reliant l'aide sociale et les mécanismes de secours humanitaire), dans le but de parvenir à terme à une couverture universelle des populations pauvres et vulnérables (ménages tombés dans l'extrême pauvreté, personnes handicapées, femmes pauvres, personnes âgées, réfugiés et personnes déplacées). L'encadré 3.7 présente un exemple de cette approche en Éthiopie. Investir dans la protection sociale permettrait non seulement de réduire la pauvreté des communautés marginalisées, mais aussi de protéger ces ménages contre l'impact des chocs futurs.

ENCADRÉ 3.7. : Renforcement des filets de sécurité en Éthiopie

Le plan national d'intervention d'urgence COVID-19 de l'Éthiopie a estimé que 30 millions de personnes seraient confrontées à des pénuries alimentaires en 2020, et a annoncé un ensemble complet de « transferts en espèces, de subventions gouvernementales et d'allègements fiscaux pour soutenir les citoyens et les entreprises les plus touchés par la crise » (FDRE, 2020 : 4), ainsi que trois mois de distribution de nourriture d'urgence à 15 millions de personnes.

Bien qu'il s'agisse d'un pays à faible revenu, l'Éthiopie disposait d'un filet de sécurité assez important avant COVID-19, avec 6 millions de personnes bénéficiant déjà d'une aide humanitaire et 8 millions de bénéficiaires du programme de filet de sécurité productif (PSNP). L'Éthiopie était bien placée pour mettre en œuvre une intensification sensible aux chocs, avec un financement d'urgence en place, un passage en cours des transferts alimentaires aux transferts en espèces et de la livraison manuelle à la livraison électronique, et des efforts en cours pour harmoniser l'aide humanitaire et la programmation de la protection sociale.

Le PSNP rural est dominé par les travaux publics qui fournissent des emplois temporaires sur des projets d'infrastructures communautaires. Pour respecter la distanciation sociale, l'obligation de travailler a été suspendue mais les paiements se sont poursuivis, avec des versements forfaitaires pour aider les bénéficiaires à répondre à leurs besoins alimentaires critiques.

Le PSNP urbain a soutenu 600 000 personnes dans 11 villes en 2020. Une « expansion verticale » a permis de compléter les transferts en espèces des bénéficiaires existants, et une « expansion horizontale » a permis d'enregistrer de nouveaux ménages dans 16 nouvelles villes, qui ont également reçu des transferts en espèces inconditionnels. Les paiements étaient suffisants pour acheter 2 100 calories par personne et par jour pendant six mois. L'extension a été mise en œuvre rapidement et efficacement en appliquant les principes de réponse aux chocs - en utilisant les systèmes de ciblage, d'enregistrement et de paiement existants du PSNP.

Une enquête menée auprès de 2 600 ménages ruraux a montré que le PSNP ajusté au COVID a fourni une protection efficace contre les impacts économiques de la COVID-19. Les participants au PSNP ont connu une très faible augmentation de l'insécurité alimentaire et ont adopté peu de stratégies d'adaptation préjudiciables, alors que les ménages qui n'ont pas participé au PSNP ont connu une augmentation significative de l'insécurité alimentaire et ont adopté des stratégies d'adaptation préjudiciables telles que la réduction des dépenses de santé et d'éducation (Abay et al., 2021).

À moyen et long terme, les efforts de redressement devraient renforcer les **systèmes** nationaux de protection sociale, en rédigeant ou en actualisant les politiques et les lois nationales de protection sociale, en opérant une transition vers la numérisation des processus (par exemple, paiements par argent mobile, registres informatisés des bénéficiaires), et en établissant des institutions efficaces qui fournissent une assistance sociale et une assurance sociale sur la base de droits à tous les citoyens et résidents.

Au niveau régional, les pays d'Afrique de l'Est doivent consolider, à court terme, les acquis de la COVID-19 en termes de création ou d'extension de programmes de transferts monétaires et d'aide alimentaire pour les groupes vulnérables, en particulier dans les zones urbaines, étant donné que la Corne de l'Afrique se concentre traditionnellement sur l'insécurité alimentaire rurale. Les programmes de travaux publics, qui sont populaires dans cette région, devraient être repensés pour renforcer la résilience des ménages et des communautés face au changement climatique et aux chocs sur les moyens de subsistance. Compte tenu de la forte prévalence des catastrophes, des conflits et de l'insécurité dans cette région, il convient d'accorder une priorité à moyen et long terme à l'harmonisation de l'aide humanitaire et des mécanismes de protection sociale liés au développement, notamment en renforçant les capacités de réaction aux chocs en vue d'une extension rapide lors de crises futures.

Presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest (14 sur 15) ont mis en place des transferts d'argent liquide nouveaux ou élargis en réponse à la crise de la COVID-19. A court terme, les catégories de bénéficiaires vulnérables nouvellement identifiées - y compris les travailleurs informels, les employés de maison et les petits exploitants agricoles - devraient rester incluses dans les systèmes de protection sociale même après la fin de la crise de la COVID-19. La suspension temporaire des factures de services publics, également une réponse populaire de la COVID-19 dans cette région, devrait être utilisée par les gouvernements comme un instrument régulier de la politique de protection sociale pour les groupes à faibles revenus et dans les crises futures. À moyen et long terme, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a facilité l'ouverture gratuite ou subventionnée de comptes d'argent mobile et le paiement de transferts électroniques pendant la COVID-19 dans au moins huit pays d'Afrique de l'Ouest, et les gouvernements d'autres pays ont également subventionné ces coûts temporairement. Pour faciliter l'utilisation de l'argent mobile pour les paiements de transferts monétaires, cette facilité devrait être rendue permanente pour tous les bénéficiaires de la protection sociale.

Étant donné que très peu de pays d'Afrique centrale ont mis en place des programmes de transfert d'argent, l'aide sociale pendant la COVID-19 a été fournie principalement sous forme de colis alimentaires et de suspension temporaire des factures d'eau, d'électricité et de loyer. A court terme, il est urgent que ces pays commencent à mettre en place des programmes de protection sociale réguliers, basés sur des transferts d'argent lorsque cela est fiscalement et administrativement faisable, et qui peuvent être rapidement étendus lors de crises futures. À moyen et long terme, le développement des systèmes de protection sociale dans ces pays doit être soutenu par une politique nationale de protection sociale, mise à jour si elle existait déjà avant COVID-19, et assortie d'un plan de mise en œuvre chiffré et assorti d'un calendrier, afin que cette région comble son retard sur les autres régions africaines et offre une protection sociale efficace aux citoyens et résidents vulnérables d'ici 2030.

Plusieurs pays d'Afrique australe (par exemple le Botswana et l'Eswatini) (Freeland et al., 2020) ont remanié les fondements institutionnels de leurs systèmes de protection sociale dans le prolongement de leurs réponses immédiates à COVID-19, et l'Afrique du Sud envisage maintenant de convertir sa subvention COVID-19 d'aide sociale à la détresse en un revenu de base permanent pour les 18-59 ans. À court terme, il convient de soutenir activement la dynamique qui sous-tend des initiatives telles que celles-ci. En plus d'étendre les droits à la protection sociale aux groupes exclus (y compris les migrants et les réfugiés), les pays de cette région devraient travailler à moyen et long terme pour harmoniser l'assistance sociale et l'assurance sociale, en se concentrant sur l'extension de la couverture de l'assurance chômage (en particulier aux travailleurs informels et indépendants) et de l'assurance maladie.

À court terme, les pays d'Afrique du Nord dotés de programmes de protection sociale bien établis (Algérie, Égypte et Maroc) doivent protéger les acquis obtenus en termes d'élargissement des prestations et d'inclusion des travailleurs informels lors de la riposte COVID-19. Les pays disposant d'une protection sociale minimale (Libye, Mauritanie et Tunisie) doivent reconnaître l'urgence d'investir dans la mise en place de politiques, de programmes et d'institutions de protection sociale afin d'offrir une protection aux citoyens et résidents vulnérables contre la pauvreté chronique et les chocs futurs. À moyen et long terme, les pays dont les systèmes de protection sociale fonctionnent bien doivent s'orienter vers une approche fondée sur les droits en rédigeant leur politique nationale de protection sociale et en adoptant une législation qui établit les critères d'éligibilité et les mécanismes de responsabilité dans la loi. Les autres pays de la région devraient mettre en place leurs systèmes de protection sociale aussi rapidement que possible sur le plan administratif et fiscal, notamment en apprenant de leurs voisins (voyages d'étude).

Un relèvement sensible au genre : la COVID-19 continue d'exacerber les inégalités sociales et économiques en Afrique, sapant la sécurité économique des femmes et leur résistance aux chocs. La COVID-19 a entraîné un pic de violence à l'encontre des femmes et des filles et une augmentation de la charge du travail de soins non rémunéré incombant aux femmes et aux filles. Pourtant, le relèvement post-COVID-19 offre une opportunité de façonner une Afrique plus durable, plus juste et plus égalitaire. Les gains potentiels d'une participation pleine et équitable des femmes au marché du travail, et d'une égalité substantielle entre les sexes sur le marché du travail, ne sont pas seulement une question d'équité mais constituent une bonne base pour l'économie nationale. Les pays qui améliorent l'égalité des sexes sur le marché du travail d'ici à

2030 pourraient voir leur croissance économique augmenter considérablement, car les femmes constituent plus de la moitié de la population productive. Si les femmes ont été à la pointe de la réponse au COVID 19 en tant que travailleurs de la santé et premiers intervenants dans les foyers, elles sont également sous-payées, ce qui devrait être abordé dans le cadre des efforts de relèvement.

Cela dit, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour suivre les facteurs de réussite et les progrès. Assurer la disponibilité de données et d'analyses ventilées par sexe et par âge pour le suivi des impacts liés au genre. Il est crucial d'évaluer l'impact sexué de COVID-19 sur les femmes et les hommes, afin de concevoir des mesures de prévention et de réponse différenciées et de développer des cadres de suivi et de rapportage solides et sensibles au genre. L'outil de suivi du genre du PNUD et d'ONU Femmes peut aider le gouvernement à analyser les progrès réalisés²⁵. De même, nous devrions concevoir des mesures de prévention et de relèvement différenciées selon le sexe et développer des cadres de suivi robustes et sensibles au genre. Il est également important d'évaluer dans quelle mesure les femmes bénéficient des régimes de protection sociale, de l'aide d'urgence et des autres instruments politiques utilisés pour répondre à la pandémie.

Un relèvement résilient et inclusif doit être étayé par des mesures sensibles au genre visant à démanteler les structures et les systèmes qui créent et renforcent les inégalités. Au niveau national, il sera essentiel de garantir la participation des femmes et des filles à la conception et à la mise en œuvre des plans de relèvement nationaux et locaux. Il est également crucial d'identifier la population féminine la plus vulnérable afin de « ne laisser personne de côté », ce qui est essentiel pour réaliser l'Agenda 2030, et de développer des mesures pour réduire leur exposition aux risques et augmenter leur accès aux services de soutien. Des solutions de relèvement tenant compte du genre sont proposées dans deux domaines principaux : (i) le financement du relèvement et la prise de décision en matière de genre, afin de garantir que toutes les décisions et tous les investissements de tous les acteurs en matière de relèvement produisent des bénéfices équitables pour toutes les personnes de sexe et de groupes sociaux différents, (ii) des interventions de programme ciblées pour un relèvement sensible au genre, couvrant la pauvreté, les revenus et l'emploi, la santé, l'éducation et les interventions en matière de VBG. Les mesures proposées ci-dessous visent à lutter contre les inégalités entre les sexes par le biais d'un relèvement résilient :

La participation et le leadership des femmes dans les mécanismes de prise de décision en matière de relèvement post-COVID-19. Les interventions à court et à long terme proposées dans ce cadre devraient solliciter les contributions et les points de vue des femmes aux stades de la conception et de la mise en œuvre afin de s'assurer que leurs besoins sont pris en compte. Les femmes ont été à l'avant-garde de la lutte contre la COVID-19 en tant que personnel de santé, soignantes de familles et pourvoyeuses économiques de leurs foyers. Il convient de tirer parti de leurs connaissances et de leur leadership pour que les interventions en matière de relèvement apportent des avantages équitables.

Les efforts de relèvement doivent s'accompagner d'investissements à long terme dans l'autonomisation économique des femmes. Il s'agit notamment de mettre en place des réformes juridiques visant à renforcer l'autonomie des femmes, ce qui contribuera à l'égalité des sexes, à l'éradication de la pauvreté et à une croissance économique inclusive. De même, des services, des moyens de production et des marchés adaptés aux besoins des femmes dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce devraient renforcer considérablement l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

À moyen et long terme, toutefois, ces mesures devraient être complétées par des investissements permettant de sortir les femmes de l'économie informelle et de garantir la résilience des moyens de subsistance face aux crises futures.

25 <https://data.undp.org/gendertracker/>

Les politiques devraient encourager davantage de femmes à entrer dans le secteur formel, en ciblant les contraintes plus fortement ressenties par les femmes, notamment les faibles niveaux de qualification et d'éducation, le besoin de transports sûrs, ainsi qu'en déstigmatisant le travail des femmes dans les usines, la construction et les mines. De nouveaux emplois verts pour les femmes et des investissements dans les technologies et infrastructures durables et les énergies renouvelables garantiront la durabilité environnementale, tout en permettant aux femmes de sortir de l'économie informelle.

Il est également nécessaire de trouver des solutions intégrées pour déségrégier l'éducation, traiter les soins non rémunérés, réduire la discrimination et encourager la formalisation. La diversification des opportunités économiques nécessite des politiques et des programmes visant à déségrégier l'éducation et à réduire la discrimination en matière d'emploi. Des solutions intégrées sont également nécessaires pour lutter contre les soins non rémunérés et la ségrégation dans l'emploi. Dans les secteurs informels, le changement des normes sociales peut avoir le plus grand impact. La mise en place de politiques de soutien aux mères qui travaillent, telles que les congés familiaux rémunérés et les horaires flexibles, permet à davantage de femmes d'intégrer la main-d'œuvre formelle.

La COVID-19 a également mis en évidence la grande vulnérabilité des moyens de subsistance des femmes en Afrique. Il est nécessaire de renforcer les systèmes de protection sociale afin de réduire la vulnérabilité des femmes au COVID-19 et à d'autres chocs. Les interventions en matière de relèvement doivent inclure des subventions de sauvetage d'entreprise et des microcrédits protégés contre les risques pour les MPME afin de cibler les femmes qui ont perdu leur entreprise MPME pendant le confinement. Les subventions de soutien aux MPME ou les prêts protégés contre les risques devraient également être étendus aux nouveaux secteurs et opportunités économiques viables afin d'encourager l'établissement de nouvelles économies où les femmes sont probablement les propriétaires dominants. Ces subventions/prêts devraient également viser à fournir un soutien ciblé aux entreprises détenues par des femmes afin qu'elles participent aux chaînes d'approvisionnement. Lors de l'octroi de subventions de sauvetage aux grandes entreprises, exiger que les emplois de bas de gamme (occupés principalement par des femmes) soient protégés dans le cadre du plan de sauvetage.

Il est essentiel d'étendre les avantages socio-économiques aux femmes rurales ; engagez les femmes rurales qui n'ont souvent pas accès à l'information et au capital pour faciliter un relèvement rapide. Les femmes rurales risquent toujours de souffrir d'insécurité alimentaire et de malnutrition, d'être moins engagées dans les activités économiques et de subir davantage de violences sexistes. Comme la pandémie a touché plus durement les femmes dans l'agriculture, il faut s'efforcer d'étendre les programmes aux femmes des chaînes de valeur agroalimentaires qui jouent un rôle clé dans la production, la transformation et le commerce des produits alimentaires et agricoles.

Les décideurs politiques et les responsables de la mise en œuvre des programmes devraient s'appuyer sur l'efficacité des collectifs de femmes pour améliorer les résultats économiques des femmes et renforcer leur autonomie. Par exemple, il a été démontré que les coopératives agricoles qui améliorent l'accès aux intrants et aux marchés sortent les femmes de la pauvreté en Ouganda (FAO, 2018), où une agriculture plus efficace fait partie du plan de développement national.

Lutter contre la violence basée sur le genre (VBG). La COVID-19, couplé à des mesures de restriction des mouvements et d'isolement social a conduit à une augmentation exponentielle de la VBG. À court terme, il est nécessaire de mieux faire connaître les voies d'orientation et les autres lieux de soutien où les femmes et les jeunes filles peuvent obtenir de l'aide grâce à des campagnes de communication nationales. Les efforts de relèvement doivent garantir que tous les établissements de santé et les refuges sont adaptés aux victimes de VBG, avec des kits de dépistage, un traitement d'urgence des blessures, ainsi qu'une aide psychologique en cas de traumatisme. Activer le système d'intervention de la justice (la police en tant que premier intervenant) afin d'augmenter la réactivité et le temps de réaction pendant le confinement. Les États membres doivent adopter des cadres programmatiques et juridiques pour réduire la violence sexuelle. Il s'agit notamment de sensibiliser aux risques existants, de renforcer la capacité des partenaires locaux et des populations touchées à identifier la violence sexuelle, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées, aux personnes déplacées, aux migrants et aux réfugiés.



Il est également nécessaire de renforcer la capacité des États membres de l'UA à développer et à mettre en œuvre des programmes de prévention de la VBG fondés sur des données probantes, qui encouragent le changement de comportement, la restauration de la dignité des femmes et des hommes, et la construction de sociétés solidaires sans VBG. Les États membres doivent également mettre en place des systèmes de réponse adéquats à la violence fondée sur le genre, afin de garantir que les femmes et les enfants ont accès à des services juridiques et autres services de soutien. Mettre en place un système de réponse d'urgence pour surveiller les points chauds de la VBG pendant les crises. Les gouvernements doivent également lancer des programmes et des campagnes à l'échelle nationale pour lutter contre les pratiques culturelles et les normes sociales néfastes qui alimentent la VBG, tout en promouvant des relations positives entre les hommes et les femmes.

La COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'une évolution vers un développement axé sur les risques, face à la menace des aléas multiples.

La covid-19 est une catastrophe. Un événement transformateur qui a détruit et inversé l'ordre qui avait précédé, à une échelle qui en fait la pire catastrophe que cette génération ait connue. La COVID-19 s'est produit parce qu'un danger, le virus, a rencontré une société rendue vulnérable par des décisions politiques, des choix économiques et notre propre organisation sociale. Les faiblesses des systèmes de santé publique, l'interconnexion croissante des systèmes par la mondialisation et la dégradation de l'environnement sont quelques-uns des éléments qui ont fait que notre société a été si touchée par la COVID-19. Et puisque la COVID-19 est une catastrophe, sa gestion nécessite une approche coordonnée et intégrée plus large qui transcende un secteur spécifique tel que la santé, même si celle-ci est centrale pour sa compréhension et sa gestion.

L'ensemble du Cadre de Relèvement pour l'Afrique est censé guider les États membres et les CER pour renforcer la résilience tout en se remettant de la pandémie. Cependant, il a semblé important d'incorporer cette section pour prendre du recul et fournir une approche multirisque, intégrée et systémique. L'objectif principal de cette section est donc de fournir des conseils pour passer à un développement tenant compte des risques grâce à une gouvernance anticipative et inclusive de la²⁶ RRC. Une telle approche tient compte de tous les risques auxquels un pays peut être confronté et de leurs impacts composés et complexes sur les systèmes et les secteurs pour informer le développement. Elle vise également à fournir des orientations pour construire des systèmes suffisamment agiles et flexibles pour faire face aux catastrophes imprévisibles, inconnues et inconnaisables qui peuvent affecter le pays. La COVID-19 devient donc un déclencheur pour remodeler notre approche non seulement de la réduction des risques de catastrophes (RRC) et du renforcement de la résilience, mais aussi du développement. Les domaines prioritaires et les recommandations stratégiques proposés ci-dessous visent à opérer ce changement :

Domaine prioritaire 1 pour la RRC : Renforcer les capacités des systèmes d'alerte précoce multi-aléas (MHEWS)

Malgré les investissements réalisés au cours de la dernière décennie, les systèmes d'alerte précoce (SAP) traitent souvent les différents risques en silos, fournissent des informations pour des décisions réactives, ne permettant pas aux décideurs d'anticiper les catastrophes et leur évolution potentielle, et enfin, l'action précoce reste un problème.

²⁶ La gouvernance anticipative peut être comprise comme un système de systèmes basé sur la théorie de la complexité. En apportant une approche beaucoup plus holistique pour comprendre les problèmes et les chocs qui menacent nos sociétés, la théorie de la complexité, et par conséquent la gouvernance anticipative, offre une approche beaucoup plus réaliste pour comprendre à quel point les risques de catastrophes sont interconnectés et systémiques et par extension comment mieux les anticiper, les gérer, les absorber et s'en remettre. « Elle nous alerte sur le potentiel constant de formes de changement abruptes et discontinues. Elle nous aide à comprendre pourquoi seule la loi des conséquences involontaires reste intacte sur les ruines des politiques basées sur des concepts uniques et des plans rigides » (S. Fuerth, 2009). En s'appuyant sur les leçons tirées de la COVID-19, la SADC a déjà commencé à réfléchir à la gouvernance anticipative pour la RRC avec des résultats substantiels et a engagé ses États membres à adopter cette approche pour mieux gérer ce phénomène.

Pour plus d'informations sur la gouvernance anticipée, voir : Leon S. Fuerth, 2009. Foresight and anticipatory governance.

For SADC initiative: Dewald Van Nierkerk, 2021. Anticipatory governance in SADC: Reducing Disaster Risks after COVID-19. April 2021. South African Institute of International Affairs (SAIIA). Voir aussi <https://saiia.org.za/project/sadc-anticipatory-governance/>





La pandémie a également mis en évidence l'importance de messages clairs pour tenir la population informée, comme le cas du Sénégal qui a utilisé différentes technologies et moyens pour atteindre la population (Leo et Winn, 2020). Les États membres ont démontré leur engagement continu à renforcer les MHEWS en adoptant le Cadre africain pour les systèmes d'alerte précoce multirisques et l'action précoce lors de la 7e réunion de haut niveau sur la RRC (19 novembre 2021). Ce cadre servira de document d'orientation pour renforcer les systèmes d'alerte précoce multi-aléa en Afrique et investir dans ces systèmes à l'avenir, en appelant à une liaison transparente entre les systèmes d'alerte précoce multi-aléa au niveau national et les systèmes d'alerte précoce multi-aléa au niveau régional et continental, ainsi qu'à des centres d'opérations d'urgence solides pour surveiller et prévoir les risques au fur et à mesure de leur évolution.

Il est donc attendu des pays qu'ils traduisent le Cadre africain pour les systèmes d'alerte précoce multi-aléas et l'action précoce en actions à tous les niveaux. En outre, les pays doivent investir dans la mise en place de systèmes d'alerte précoce multi-aléa liés à des systèmes régionaux et continentiels, dotés de centres d'opérations d'urgence opérationnels et capables de surveiller et de prévoir les risques au fur et à mesure de leur évolution. Compte tenu de la complexité de ces systèmes, la première étape consiste à élaborer des lignes directrices et des procédures opérationnelles standard (POS) solides et à s'assurer que les rôles, les responsabilités ainsi que les mécanismes de partage et de traitement des données et de communication en vue d'une action rapide sont clairement définis entre les pays et au sein de ceux-ci, ainsi qu'avec les régions et la CUA. Un MHEWS solide est cependant incomplet s'il ne déclenche pas une action précoce, qui devrait être basée sur des informations critiques sur les impacts potentiels contextualisés d'une catastrophe dans un format qui est traduit par les autorités pour la population. Enfin, la communication de crise doit être coordonnée par un organisme responsable qui informe la population des risques concomitants possibles et adapte le langage aux différents contextes.

Les quatre éléments suivants du SAP centré sur la population (OMM, 2018) devraient guider les efforts :

- La connaissance des risques de catastrophes.
- Détection, surveillance, analyse et prévision
- Diffusion et communication des alertes
- Capacité de préparation et d'intervention

Domaine prioritaire 2 pour la RRC : Renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles pour la RRC

La pandémie a révélé que les politiques de RRC étaient inadéquates pour répondre à la crise de la COVID-19, un certain nombre de ces cadres excluant les risques biologiques dans leurs stratégies et plans de préparation, d'atténuation, de réponse et de récupération. Les institutions responsables de la RRC ont été court-circuitées pour développer des mécanismes ad hoc pour répondre à la crise. Les capacités humaines et techniques des institutions responsables de la RRC aux niveaux infranational, national, régional et continental sont insuffisantes et le capital humain est mince. Les rôles et responsabilités des nombreux acteurs impliqués dans la RRC à différents niveaux ne sont pas bien clarifiés. En outre, les dirigeants politiques et les décideurs ont accordé peu d'attention aux efforts de réduction des risques ainsi qu'à la préparation et au rétablissement. Plusieurs pays sont signataires du Cadre de Sendai, mais leurs stratégies nationales de RRC ne sont pas alignées sur le Cadre pour traiter tous les risques comme il se doit. En outre, la cohérence de ces cadres avec ceux du développement, de l'adaptation au climat et de la résilience fait généralement défaut. Le manque de clarté dans les rôles des parties prenantes et des secteurs engendre le parallélisme et la duplication des efforts ainsi que le gaspillage de ressources rares, ce qui conduit à l'accumulation des risques et des vulnérabilités.

Les gouvernements, avec le soutien de la CUA et des CER, devraient mettre à jour leurs stratégies de RRC et de résilience pour qu'elles soient conformes à la SFDRR et au Programme d'action, en veillant à ce qu'elles soient multirisques, y compris les risques biologiques, qu'elles tiennent compte des questions de genre et des droits de l'homme, qu'elles soient capables de s'attaquer aux facteurs sous-jacents des risques de catastrophe et qu'elles alimentent les stratégies et les plans de développement. En outre, tous les États membres sont encouragés à renforcer les plates-formes nationales pour la RRC afin de fournir un mécanisme de coordination à guichet unique pour la RRC.





Elles devraient harmoniser la coordination de la RRC en veillant à ce qu'elle inclue les parties prenantes des secteurs techniques, des agences de l'ONU et des ONG, tout en assurant une planification conjointe afin de limiter le gaspillage de ressources rares en cette période critique de redressement. Les États fragiles et les pays très endettés devraient être soutenus par les partenaires de développement afin de garantir la mise en place de ces stratégies pour soutenir un développement tenant compte des risques.

Domaine prioritaire 3 pour la RRC : Développement tenant compte des risques - changement transformationnel des personnes, des mécanismes et des processus de développement.

Les institutions et les partenaires ont été profondément touchés par la pandémie, qui, avec la crise climatique, illustre la nature systémique des risques et le potentiel d'impacts en cascade. La COVID-19 a déclenché une catastrophe sociale et économique sans précédent à l'échelle mondiale et chaque document stratégique pour le développement (sectoriel ou général) reflète la crise de la COVID-19 comme l'élément principal à prendre en compte. Des décennies de progrès en matière de développement en Afrique se sont effondrées.

Le développement éclairé par le risque met l'accent sur un changement d'état d'esprit, qui consiste à ne plus considérer le risque comme quelque chose de négatif à travers des lentilles cloisonnées, mais à considérer le risque comme ayant des attributs à la fois négatifs et positifs. En bref, le risque doit être abordé comme une menace et une opportunité, en commençant par COVID-19 et son rétablissement. Le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (AWGDRR) devrait jouer un rôle central, de même que la matrice du Programme d'action (2021-2025), afin d'ouvrir la voie à une institutionnalisation effective du développement tenant compte des catastrophes et des risques, et donc à la réalisation des ODD sur le continent.

Afin de s'engager dans une trajectoire durable et tenant compte des risques, les États membres et les parties prenantes devraient institutionnaliser une approche intégrée des risques multiples dans le contexte de la Matrice du Programme d'action (2021-2025) pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique. En outre, et comme déjà mentionné dans cette section, le développement et la RRC sont souvent abordés en silos avec des institutions, des cadres et des horizons temporels différents. Il est essentiel de concilier la relation entre les agendas du développement, de la RRC et de l'ACC pour renforcer la résilience. Le gouvernement doit s'assurer que les ministères en charge du développement et de la planification économique ainsi que des finances, en collaboration avec la NDMA, coordonnent un processus intégré et inclusif. L'AWGDRR devrait jouer un rôle important à cet égard. Les pays doivent envisager un processus inclusif, multirisque et multisectoriel dans lequel chaque niveau de gouvernement et de société doit participer et être consulté pour élaborer des documents contextualisés, durables et appropriés. Les caractéristiques clés suivantes devraient guider ces efforts : (1) approche systémique, (2) centrée sur les personnes et les parties prenantes, (3) multi-risque, (4) multi-échelle.

Domaine prioritaire 4 pour la RRC : Financement de la réponse, du relèvement et du développement tenant compte des risques (s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité aux risques multiples).

La COVID-19 a un impact débilissant sur les perspectives de croissance et de développement des pays. Les pertes dues aux catastrophes ne devraient qu'augmenter à mesure que les effets du changement climatique s'intensifient dans la région. Face à ces défis, les gouvernements ont souvent compté sur l'aide extérieure et la réaffectation des budgets pour financer la reconstruction après une catastrophe. Toutefois, cette stratégie de financement a un coût. L'incertitude et les retards dans les flux d'aide ont tendance à compliquer la planification des secours et des efforts de redressement, et les réaffectations budgétaires pour la COVID-19 ont détourné des fonds de programmes de développement vitaux. Des secteurs entiers, y compris le secteur privé, ont été laissés sans aucune protection alors qu'ils subissaient les effets combinés des mesures restrictives prises pour faire face à la COVID-19, et d'autres catastrophes concomitantes telles que la sécheresse et les inondations.





Le cadre national de financement intégré (INFF) offre un cadre intéressant pour financer de manière cohérente et efficace un développement durable tenant compte des risques. Il « présente l'ensemble des sources de financement - sources nationales et internationales de financement public et privé - et permet aux pays d'élaborer une stratégie visant à accroître les investissements, à gérer les risques et à réaliser les priorités de développement durable, telles qu'elles sont définies dans la stratégie nationale de développement durable d'un pays. »²⁰ Il aide les pays à élaborer des stratégies de financement tenant compte des risques et à identifier et exploiter des sources de financement supplémentaires en améliorant l'alignement de ces différents types de financement. L'INFF s'appuie sur les capacités, les politiques, les institutions et les processus existants au niveau national et est donc contextualisé.

Les éléments communs (blocs de construction) de l'approche comprennent :

- Évaluation et diagnostic dans lesquels le paysage des risques et la résilience sont évalués.
- Une phase de démarrage au cours de laquelle les politiques, stratégies et tendances de financement existantes sont identifiées, ainsi que toutes les parties prenantes concernées. Un mécanisme de surveillance est également créé pour guider l'INFF avec une feuille de route claire convenue avec toutes les parties prenantes.
- Gouvernance et coordination pour assurer le leadership du pays, piloter la conception et la mise en œuvre de l'INFF et surmonter les cloisonnements entre les secteurs et les parties prenantes.
- Le suivi et l'examen continus pour suivre en permanence les tendances de financement, évaluer les progrès et identifier rapidement les goulets d'étranglement potentiels, et soutenir l'élaboration de politiques dynamiques et réactives
- Une stratégie de financement visant à trouver des solutions pour combler les déficits de financement et tirer le meilleur parti des possibilités de financement afin de mieux financer un développement tenant compte des risques.

Plusieurs pays africains sont déjà engagés dans ce processus, comme la Mauritanie, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la RDC, le Kenya, le Rwanda, la Namibie, le Botswana et Madagascar.



Domaine prioritaire 5 pour la RRC : Innovation (technologie/numérique)



L'une des principales conséquences de la COVID-19 a été la numérisation de nombreux aspects de notre société. Si les solutions numériques mondiales ont fourni certains outils, des solutions locales ont également été développées, notamment en Afrique, afin de relever des défis spécifiques dans des contextes particuliers. Cette conséquence positive doit être soutenue pour renforcer la résilience dans la phase de récupération, notamment en termes de MHEWS, de communication de crise, d'action précoce et d'évaluation et de gestion des risques de catastrophes. Cela pourrait également être l'occasion de soutenir le développement des start-ups africaines et du secteur privé travaillant sur l'innovation. La plupart des gouvernements ont encore tendance à utiliser des solutions globales ou à compter sur des entreprises mondiales pour développer des solutions innovantes spécifiques, alors que l'expertise locale existe et serait capable de développer des outils contextualisés pour répondre à des défis spécifiques.

À cet égard, les gouvernements, la CUA, les CER et les partenaires, y compris le secteur privé, devraient s'engager plus profondément dans le soutien de telles initiatives, en créant un environnement favorable à l'utilisation et au développement de solutions locales, et en fournissant des mécanismes pour renforcer les capacités et mettre à l'échelle les solutions innovantes. Cela pourrait également permettre de relever certains des défis liés à la compréhension des risques en Afrique et de faire des analyses prédictives pour mieux planifier le développement durable. Les technologies telles que l'utilisation du big data, de l'Internet de la Toile et de l'intelligence artificielle peuvent être essentielles pour produire des données régulières et fiables pour une analyse continue des risques et pour traiter les données provenant de différentes sources et de différents secteurs.

Cependant, différents goulets d'étranglement doivent être traités, tels que le faible taux de pénétration de l'internet, le coût des données et des protocoles de données, l'infrastructure des télécommunications, l'environnement juridique pour développer le secteur mais aussi pour protéger les données, les partenariats stratégiques public-privé qui doivent être développés et/ou renforcés, etc.

Relèvement vert. Selon le plan d'action pour une relance verte de l'UA, la COVID-19 ne change rien à l'urgence de relever les défis environnementaux africains (et plus larges), mais



il a accéléré les points de décision qui pourraient avoir des impacts substantiels. Alors que les pays passent de l'endiguement du virus à la relance économique, des choix sont faits qui façonneront les trajectoires en matière d'émissions, de qualité de l'air, de résilience et de biodiversité pour les décennies à venir. Un relèvement propre et résilient en Afrique permettra de créer des emplois dans les industries du futur, tout en veillant à ce que nous relevions les défis liés à la santé publique, à la prospérité et au changement climatique.

Pour ce faire, il faut inclure les éléments suivants dans un programme de relèvement :

- Le financement du climat, y compris l'augmentation des flux, l'efficacité et l'impact du financement ;
- Un soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux programmes nationaux de transition juste ;
- Des solutions fondées sur la nature et l'accent sur la biodiversité, en travaillant sur la gestion durable des terres, la foresterie, les océans et l'écotourisme ;
- Une agriculture résiliente, en mettant l'accent sur le développement économique inclusif et les emplois verts ; et
- Des villes vertes et résilientes, notamment en mettant l'accent sur la qualité de l'air, les infrastructures vertes et bleues (inondations et ressources en eau) et en améliorant l'information, la communication et les technologies.

Gouvernance. Dans une crise telle que celle de la COVID-19, la bonne gouvernance importe plus que jamais et le maintien d'un système de contrôle et d'équilibre dans la gouvernance ne peut être sapé, en particulier pendant que le gouvernement planifie la prestation de services, renforce la confiance dans les institutions publiques, élabore des politiques claires de relèvement socio-économique et reconstruit la connectivité sociale. L'UA, les CER, l'ONU et les organisations internationales doivent poursuivre leur soutien aux programmes de gouvernance, de paix et de sécurité sur le continent. La réponse doit garantir que les communautés et les parties prenantes sont engagées et se sentent concernées par les solutions développées. Les interventions visant à prévenir la violence devraient s'attaquer aux causes profondes telles que l'insécurité alimentaire, la cohésion sociale et la responsabilité sociale, la concurrence pour des ressources rares et l'absence de l'État dans la périphérie. La COVID-19 a retardé les réformes politiques et les élections et pourrait continuer à le faire. À cet égard, la CUA, les acteurs régionaux et l'ONU devraient soutenir les négociations entre les partis politiques, et fournir une assistance technique pour soutenir les processus clés, afin d'établir et de maintenir la confiance entre les gouvernements et les citoyens. En outre, les partenaires du développement devraient aider à renforcer les fonctions de gouvernance de base nationales et locales pour la gestion des crises et la prestation de services, l'État de droit, les droits de l'homme et la sécurité, ainsi que l'inclusion, la responsabilité et la voix. L'application et le déploiement de l'administration en ligne, et notamment de la numérisation, dans la prestation de services restent primordiaux. La riposte à la COVID-19 a créé de nouvelles opportunités pour exploiter la faiblesse de la gouvernance et de la surveillance et détourner les fonds des personnes qui en ont le plus besoin. La lutte contre la corruption sera donc une composante essentielle d'un relèvement résilient.

Recommandation de redressement économique basée sur la typologie des pays

Au chapitre 2, les impacts ont été présentés pour les groupes de pays non régionaux suivants : les exportateurs de produits de base qui ont subi des pertes de revenus en 2020 ainsi qu'une forte inflation ; les États fragiles et touchés par des conflits où la COVID-19 a contribué à la perturbation du commerce, à l'insécurité alimentaire et à la quasi-absence de mesures de redressement initiales ; les pays confrontés à l'insécurité alimentaire et dépendants des importations alimentaires, les pays confrontés à des risques multiples qui ont dû faire face à la pandémie ainsi qu'à des calamités simultanées et en cascade et les nations dépendantes du tourisme. Des recommandations politiques et programmatiques adaptées à ces catégories de pays sont présentées ci-dessous. Quel que soit le groupe auquel un pays appartient, il doit mettre en œu-

vre un ensemble de politiques et d'investissements programmatiques recommandés ci-dessus.

Exportateurs de produits de base (en supposant que les prix élevés des produits de base se maintiennent et que la chaîne d'approvisionnement mondiale s'améliore). Afin de gravir les échelons du développement, la plupart des pays africains doivent diversifier leurs économies et ajouter de la valeur en transformant les produits de base. D'une part, la diversification contribue positivement à la croissance économique et offre une protection contre la volatilité des prix des produits internationaux et les fluctuations dues aux chocs extérieurs.

D'autre part, la diversification peut également être un moyen de s'attaquer aux dimensions spatiales de la disparité économique, car elle permet à l'économie d'intégrer davantage les petites et moyennes entreprises dans diverses chaînes de valeur et peut entraîner une augmentation de la productivité. La valeur ajoutée, en particulier dans le secteur manufacturier, peut être améliorée de manière systématique grâce à des interventions programmatiques. La dimension de diversification des exportations de la diversification économique pourrait consister à passer de l'exportation de quelques produits de base à celle d'un ensemble plus large de produits manufacturés et de services. Elle implique également l'exportation vers de nouveaux marchés. Cela permettrait aux entreprises nationales de participer aux chaînes de valeur mondiales et leur donnerait l'occasion de devenir compétitives au niveau mondial grâce au transfert de technologie et aux gains d'efficacité.

Transformation structurelle axée sur la numérisation et la diversification Il convient également d'investir dans la création d'un environnement propice à l'innovation et à la diversification économique. La technologie et l'innovation sont des moteurs essentiels de la productivité et de la croissance. La diversification économique alimentée par l'innovation peut être le catalyseur de la transformation structurelle et du développement inclusif dans les pays africains dépendant de l'exportation de matières premières. De nombreux gouvernements africains soutiennent des programmes susceptibles de nourrir l'innovation et de créer un écosystème propice à une diversification et une croissance accrue. Ces interventions et ce soutien doivent se poursuivre à moyen et long terme. Ceci est également pertinent pour les pays qui ont fait quelques progrès en matière de transformation structurelle. Par exemple, même si la plupart des pays d'Afrique du Nord se sont transformés structurellement et que le secteur industriel est le deuxième contributeur le plus important, la contribution du secteur manufacturier, hors énergie et construction, reste limitée. Au-delà des questions d'adressage, un renforcement supplémentaire de l'accès numérique, de l'électricité, des infrastructures de transport et de stockage est nécessaire pour atteindre des objectifs spécifiques de diversification économique au niveau sectoriel, comme le développement des industries agroalimentaires pour favoriser une croissance inclusive.

La diversification géographique semble être plus importante que la diversification des produits en Afrique, surtout dans les pays aux premiers stades de leur développement. Dans de nombreux pays, l'activité économique est concentrée autour des régions de la capitale nationale ou de certains centres urbains. Dans les régions intérieures éloignées, les gens sont largement engagés dans des activités peu productives et dans l'agriculture de subsistance. Cela explique les importantes disparités de développement au niveau infranational. L'inégalité interrégionale est également prononcée en Afrique entre les pays côtiers et les pays intérieurs enclavés. La participation à des accords de libre-échange, permettant de réduire les coûts commerciaux et de commercer avec des pays d'Afrique, a continué à recevoir une grande importance dans les cercles politiques et est devenue particulièrement pertinente dans le contexte de la pandémie actuelle.

Le transfert et l'adoption de technologies font partie intégrante de la diversification économique qui est généralement adaptée aux besoins d'une main-d'œuvre qualifiée. Il existe d'importantes lacunes en matière de compétences sur le continent. Il est donc nécessaire de promouvoir les institutions d'EFTP et les politiques actives du marché du travail. Il faut également encourager les moyens de développer les compétences qui définissent la capacité et l'activité entrepreneuriales. Les politiques économiques globales, telles que la gouvernance et l'éducation, qui favorisent la diversité des exportations plutôt que des politiques industrielles étroitement ciblées, peuvent constituer certaines des stratégies de diversification d'une économie dépendante des produits de base.

Agriculture pluviale, pays dépendants des importations alimentaires et pays en situation d'insécurité alimentaire : La dépendance des pays à l'égard de l'agriculture pluviale, la dépendance à l'égard des importations alimentaires, les prix des produits de base sur les marchés internationaux et les recettes du tourisme sont des raisons de la volatilité. La transformation

durable de l'agriculture pluviale en agriculture irriguée par la collecte de l'eau et des pratiques de gestion intelligente des cultures peut être un moyen de réduire la dépendance excessive à l'égard de l'agriculture pluviale. À cet égard, les États membres devraient envisager d'investir dans l'agriculture irriguée et les pratiques de gestion intelligente des cultures. Les pays africains devraient également mettre en place une agriculture intelligente plus productive et adaptée au climat. Par exemple, les pays d'Afrique du Nord ont un grand potentiel agricole en termes de terres arables (18 % au Maroc et 17,4 % en Tunisie) et d'énormes ressources halieutiques (BAD, 2020). En outre, des chaînes de valeur peuvent être développées, notamment pour les produits agroalimentaires, ce qui aura un impact positif sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Pays dépendants du tourisme : L'OMT estime qu'un milliard de touristes internationaux en moins voyageront dans le monde en 2020 et l'Afrique a enregistré une baisse de 74 % des arrivées de touristes internationaux et une baisse de 64 % des exportations liées au tourisme. La COVID-19 a également eu un impact secondaire sur les emplois touristiques. Dans la seule Communauté d'Afrique de l'Est, on estime que les emplois touristiques ont chuté de 4,1 millions d'emplois à 2,2 millions en 2020 (AERC, 2021). Le relèvement dans ce secteur doit commencer par le tourisme domestique et régional. Bien qu'inférieur à celui d'autres régions, en 2019, le tourisme intérieur ne représentait que 50,2 % des recettes des voyages et du tourisme en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord. Les mesures de relèvement à court terme doivent stimuler le tourisme local par des campagnes et des taxes touristiques réduites ou supprimées jusqu'à ce que le secteur soit rétabli. De telles mesures permettraient également d'ouvrir la voie et de renforcer la confiance du tourisme international. Pour les communautés dépendantes du tourisme, les mesures de protection sociale devraient également leur être étendues en combinaison avec un soutien ciblé aux MPME des industries du voyage et du tourisme.

Pour la relance du tourisme régional et international, il sera essentiel d'atténuer les problèmes de santé et de sécurité susceptibles de décourager le tourisme. À court terme, il est important de mettre en œuvre et de communiquer des protocoles de sûreté et de sécurité clairs concernant les conditions d'entrée ainsi que sur le terrain afin de regagner la confiance des voyageurs. À cet égard, il est également important d'investir dans les capacités de mise en œuvre de stratégies de GRC et de résilience pour les zones et les ressources touristiques. Au niveau régional, la simulation du commerce et du tourisme intra-africains peut stimuler la croissance économique en promouvant un régime plus formel mais plus facile des échanges transfrontaliers et des mécanismes touristiques. Ces mesures immédiates peuvent être mises en œuvre par le biais des accords commerciaux bilatéraux et régionaux existants. À moyen et long terme, la COVID-19 offre au secteur du tourisme l'opportunité de revoir les modèles commerciaux et le cadre politique du tourisme afin d'améliorer la compétitivité. Le secteur doit mettre en place des mesures qui favorisent un tourisme socialement responsable et durable.

États fragiles et touchés par des conflits : les conflits, l'insécurité et la pandémie de COVID-19 constituent une combinaison mortelle dans plusieurs pays des cinq régions d'Afrique. Il s'agit notamment de la République centrafricaine, du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger), de l'Éthiopie, du nord du Nigeria, du nord du Mozambique, de la Somalie, du Sud-Soudan et du Soudan. La COVID-19 a exacerbé la pauvreté et les inégalités dans les pays touchés par le conflit, ajoutant une pression massive sur des systèmes sociaux et de santé déjà débordés. La pauvreté chronique et la faiblesse des services essentiels, l'intensification des conflits, les déplacements, la malnutrition aiguë, combinés à la pandémie de COVID-19, ont tous accru la vulnérabilité des familles.

À court terme, le gouvernement et les acteurs humanitaires doivent injecter les fonds essentiels liés à la pandémie de COVID-19 dans l'aide humanitaire, en particulier pour les réfugiés et les personnes déplacées, en tenant compte des risques disproportionnés pour les femmes et les enfants déplacés. En combinaison avec le soutien humanitaire, les mesures de redressement dans ces pays devraient soutenir la détection précoce au niveau de la communauté et de la famille et fournir un traitement pour la forme la plus grave de malnutrition par le biais de la communauté et des établissements de santé. Il est également nécessaire d'étendre la protection sociale aux plus vulnérables dans ces pays tout en renforçant les politiques de protection sociale pour qu'elles soient plus inclusives et répondent mieux aux chocs. Les efforts de relèvement doivent égale-

ment mettre en place des dispositifs de financement, des plateformes numériques et des plans d'urgence pour une aide humanitaire et une protection sociale harmonisées.

À moyen et long terme, l'Union africaine, les organismes régionaux et les Nations unies doivent maintenir en vie les processus de paix et les efforts de prévention des conflits en travaillant avec les envoyés des Nations unies et d'autres médiateurs pour, par exemple, maintenir des communications électroniques sécurisées avec les parties au conflit. Les efforts de relèvement doivent également se concentrer sur le renforcement des canaux diplomatiques secondaires entre les États et les acteurs non étatiques afin de communiquer sur les risques d'escalade des conflits et autres types de risques dans les régions tendues.

Pays confrontés à des risques multiples : voir la section « COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'une évolution vers un développement tenant compte des risques, face aux menaces d'aléas multiples », entre les pages 64 et 66 ci-dessus.

SDG Push et autres scénarios²⁷

Scénario le plus défavorable (dommages élevés)

Ce scénario prévoit des pertes de PIB plus importantes en 2020-21 (environ 8 % en 2020 par rapport à la situation antérieure à la conférence COVID-19), une mortalité plus élevée et une relance économique moins importante (réduction du PIB mondial d'environ 7 % au taux de change du marché (TCM) en 2030 et perte d'environ 13 % dans les pays à faible revenu). Une plus grande inégalité post-pandémique et une augmentation significative des niveaux de la dette nationale contribuent également à encadrer le scénario et à accroître les pertes économiques à long terme.

Les hypothèses qui sous-tendent le pire des scénarii sont les suivantes :

- Mortalité - la mortalité mondiale due au COVID-19 augmente en 2020-2021 de près d'un million de décès par rapport au scénario médian (scénario de base de la COVID-19) ;
- Croissance économique - baisse supplémentaire du taux de croissance du PIB de 1,5 % dans tous les pays au cours des deux années, hypothèse selon laquelle 80 % de la baisse de la croissance du PIB persistera sous forme de perte de productivité, ajout de 20 % du PIB aux niveaux de la dette publique ; et
- Inégalité - augmentation de Gini partout de cinq pour cent (environ 0,015 point sur la base de l'indice 0-1).

²⁷Les références pour ces scénarii sont : Hughes, B.B., Hanna, T., McNeil, K., Bohl, D.K., & Moyer, J.D. (2021). Pursuing the Sustainable Development Goals in a World Reshaped by COVID-19 (Poursuivre les objectifs de développement durable dans un monde remodelé par COVID-19). Denver, CO et New York, NY : Frederick S. Pardee Center for International Futures and United Nations Development Programme; and (Frederick S. Pardee Center for International Futures et Programme des Nations Unies pour le développement) et Abidoye, B., Felix, J., Kapto, S. et Patterson, L. (2021). Leaving No One Behind: Impact of COVID-19 on the Sustainable Development Goals (SDGs) (Ne laisser personne de côté : L'impact de la COVID-19 sur les Objectifs de développement durable (ODD)). New York, NY et Denver CO : United Nations Development Programme and Frederick S. Pardee Center for International Futures (Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Frederick S. Pardee Center for International Futures). https://sdgintegration.undp.org/sites/default/files/Foundational_research_report.pdf

Sur la base de ces hypothèses, les résultats prévus d'ici 2030 pour le pire des scénarii sont les suivants :

- La COVID-19 est susceptible d'entraîner 35 pour cent de la population africaine dans l'extrême pauvreté (597 millions de personnes) d'ici 2030.
- Dans une Afrique fortement endommagée, les effets se répercuteraient sur tous les indicateurs de développement humain. En plus des dégâts du scénario COVID-19 :
 - Le nombre de femmes pauvres augmente de 37 millions pour ainsi atteindre 298 millions ;
 - 14 millions d'autres personnes risquent de souffrir de malnutrition, parmi lesquelles deux millions d'enfants de moins de cinq ans ; et
 - Le taux d'enfants terminant l'école secondaire diminuerait de près de deux points de pourcentage en 2030, passant de 36,4 % dans le scénario de base de la COVID à 34,8 % dans le scénario le plus défavorable (dommages élevés).

Dans le pire des scénarii, les éléments d'une stratégie de relèvement à prendre en compte sont présentés ci-dessous dans le tableau 3.2.

Les recommandations pour ce scénario ont été sélectionnées pour aider les pays à faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pire des situations : mortalité et morbidité accrues, récession économique, inégalité accrue des revenus, inégalité entre les sexes, augmentation de la pauvreté et de la malnutrition. Étant donné que de nombreux pays africains étaient déjà très endettés et que les recommandations appellent à des dépenses publiques supplémentaires, il est nécessaire de recourir à une aide internationale pour résoudre les problèmes de liquidité et de dette. Les détails relatifs à chacun de ces éléments sont disponibles dans la précédente section de ce chapitre.

TABLE 3.2 : Éléments relatifs aux stratégies de relèvement pour le pire des scénarii

Durée	Recommandations relatives à la politique	Investissements dans les programmes
A court terme :	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre des réformes de santé hautement prioritaires. -Accroître les réponses monétaires et fiscales -Développer le système de transfert d'argent -S'attaquer aux problèmes d'exclusion liés au genre 	<ul style="list-style-type: none"> -Accélérer rapidement le programme de vaccination -Développer les filets de sécurité sociale pour protéger les groupes pauvres et vulnérables -Accroître l'aide alimentaire et nutritionnelle -Renforcer le soutien aux MPME
À moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter une aide internationale pour les problèmes de liquidité et de viabilité de la dette - Renforcer les capacités RRC pour faire face aux menaces simultanées et en cascade 	<ul style="list-style-type: none"> -Rechercher un soutien extérieur pour une poussée vers les « ODD Push » (SDG Push) -Investir dans le retour à une éducation de qualité -Renforcer les systèmes de production agro-industriels et les chaînes de valeur connexes

À plus long terme	-Concevoir une stratégie de lutte contre la pauvreté et rechercher un soutien extérieur pour sa mise en œuvre -Soutenir la mise en œuvre de la ZLE-CAf -Promulguer une législation sur la protection sociale	-Exploiter les ressources pour un programme de résilience agroalimentaire -Mobiliser les ressources pour un programme de résilience agroalimentaire -Mettre en place un système de protection sociale global
-------------------	--	--

Scénario médiane (base de référence COVID-19)

Ce scénario intègre l'analyse du FMI concernant l'impact que la COVID-19 aura probablement sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2020 et 2021 et les projections de l'Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME) sur les schémas de mortalité possibles. Dans ce scénario, la perte mondiale de PIB en 2020 par rapport à la situation antérieure à COVID-19 est d'environ 6,6 pour cent en termes de taux de change du marché (TCM) et de parité de pouvoir d'achat (PPA). Le scénario suppose un rebond très important des économies après la pandémie, avec une perte de PIB en 2030 d'environ 4,0 % en termes de TCM (3,5 % en PPA). Le scénario modélise les trajectoires mondiales résultantes vers les ODD.

Les hypothèses pour le cas médian sont les suivantes :

- La mortalité - projections de mortalité basées sur celles de l'IHME.
- La croissance économique - utilise les projections de croissance économique du FMI. On suppose que 80 % des pertes de croissance du PIB en 2020-21 par rapport aux tendances à plus long terme sont des perturbations temporaires de l'utilisation des capacités, tandis que 20 % sont des pertes de gains de productivité qui auraient normalement dû être réalisés au cours de ces années.

Les résultats prévus d'ici 2030 pour le scénario médian sont les suivants :

- On estime qu'en 2020, 28 millions d'Africains se sont déjà retrouvés dans la pauvreté à cause de la pandémie. En 2030, 26 millions d'autres personnes vivront encore dans la pauvreté en raison de l'impact de la pandémie ;
- Le nombre total projeté de personnes en situation d'extrême pauvreté passera ainsi de 496 millions (dans un scénario de base de référence sans COVID) à 522 millions de personnes d'ici 2030 en Afrique ;
- Sur les 26 millions de personnes supplémentaires vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique d'ici 2030, près de la moitié (12 millions) seront des femmes et des filles ; et
- D'ici 2030, on estime que 231 millions d'Africains, dont 31 millions d'enfants, souffriront de malnutrition, ce qui ne représente pratiquement aucune amélioration par rapport aux chiffres de 2020.

Dans le scénario médian, les éléments d'une stratégie de relèvement à prendre en compte sont présentés dans le tableau 3.3. Les recommandations pour ce scénario ont été sélectionnées pour aider les pays à faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales d'une situation médiane : une mortalité et une morbidité moins graves, mais persistantes ; une relance économique progressive ; la persistance des inégalités de revenus et celles entre les sexes ; et le maintien de niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition.

Il faudra pour cela des politiques et des programmes qui continueront à s'attaquer à la pauvreté, à la malnutrition et aux inégalités tout en cherchant à protéger et à accélérer la croissance économique. Les détails relatifs à chacun de ces éléments sont disponibles dans la précédente section de ce chapitre.

TABLE 3.3 : Éléments relatifs aux stratégies de relèvement pour le scénario médian

Durée	Recommandations relatives à la politique	Investissements dans les programmes
A court terme :	-Mettre en œuvre d'une gamme complète de réformes de la santé -Préserver les réponses monétaires et fiscales Maintenir le système de transfert d'argent -Préserver l'accumulation du capital humain -S'attaquer aux problèmes d'exclusion liés au genre	-Poursuivre l'accélération du programme de vaccination -S'attaquer aux lacunes des filets de sécurité sociale pour protéger les groupes pauvres et vulnérables -S'attaquer aux problèmes d'insécurité alimentaire -Renforcer le soutien du secteur privé à la continuité des activités
À moyen terme	-Actualiser la stratégie de protection sociale, les critères de ciblage et le registre social. -Résoudre les problèmes de liquidité et de viabilité de la dette, le cas échéant -Les politiques doivent se concentrer sur les ODD prioritaires -Consolider la capacité RRC pour gérer les risques simultanés et en cascade.	Investir dans une « SDG Push » -Investir dans le retour à une éducation de qualité -Utiliser la numérisation pour catalyser l'emploi -Renforcer les systèmes de production agro-industriels et les chaînes de valeur connexes
À plus long terme	-Concevoir une stratégie de lutte contre la pauvreté et rechercher un soutien extérieur pour sa mise en œuvre - Promouvoir l'intégration et la collaboration régionales Mettre en œuvre des mesures visant à ne laisser personne de côté -Promulguer une législation sur la protection sociale	Investir des programmes d'amélioration et d'accélération de l'apprentissage. -Investir dans un programme de résilience agroalimentaire -Développer des systèmes globaux de protection sociale et de réduction des risques de catastrophes

Scénario optimal (SDG Push)

Même si les efforts pour atteindre les ODD ont continué à augmenter dans le monde entier, il existe un potentiel pour une réalisation encore plus ambitieuse de ceux-ci. Les initiatives *Au-delà du relèvement* du PNUD illustrent le potentiel d'élaboration d'un nouveau contrat social, d'élimination des inégalités, de rééquilibrage de la nature, du climat et de l'économie, ainsi que d'accélération et d'intensification des perturbations et des innovations numériques (PNUD, 2020a). Cette capacité d'analyse de scénarii est basée sur une mise en œuvre extensive de ces initiatives.

Le meilleur scénario suppose que les pays investissent dans les domaines suivants :

- La **gouvernance** (élaboration d'un nouveau contrat social)
 - La réduction de la corruption, l'amélioration de l'efficacité des gouvernements et le renforcement de la démocratie (et donc de l'inclusion)
- La **protection sociale** (élimination des inégalités)
 - Augmentation des transferts sociaux et protection accrue de la nutrition pour les ménages moins qualifiés et donc à faible revenu, augmentation des inscriptions et de l'achèvement de l'éducation à tous les niveaux, plus grande attention de la société à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à l'électricité et aux fourneaux modernes, et augmentation des dépenses publiques de



soutien à l'éducation et à la santé.

- **Économie verte** (rééquilibrage de la nature, du climat et de l'économie)
 - Transfert des calories consommées de la viande vers les légumes et les fruits, réduction des déchets agricoles dans la production, le transport et la transformation, ainsi que dans la consommation, augmentation des rendements agricoles permettant également d'accroître la superficie des forêts, réduction de la pollution atmosphérique urbaine, augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et de l'énergie, taxe sur le carbone, accélération des progrès technologiques et accent mis sur les énergies renouvelables.
- **Perturbation et innovation numériques** (pour la vitesse et l'échelle)
 - Importance accrue accordée à l'enseignement supérieur, en particulier dans le domaine des sciences, augmentation des dépenses gouvernementales et sociétales en matière de recherche et de développement, introduction accélérée de la technologie à large bande fixe et mobile, y compris les formulaires mobiles

Les résultats prévus d'ici 2030 dans le meilleur des scénarios sont les suivants :

- Les interventions ciblées réduiraient le nombre d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté de 67 millions en 2030 par rapport aux tendances actuelles sous la COVID et de 217 millions au milieu du siècle ;
- Environ 145 millions d'adultes et d'enfants sortiraient de la malnutrition en Afrique d'ici 2030 ; et
- La proportion d'enfants terminant leurs études secondaires en Afrique passerait également de 36 à 40 %, selon les estimations.

La plupart des pays et des populations qui ont peu de chances d'atteindre les objectifs des ODD, même avec SDG Push, se trouvent en Afrique²⁸ et en Asie du Sud. Les résultats seront fonction des variables des cibles des ODD. Par exemple, en 2019, 58 % de la population mondiale vivant avec moins de 1,90 dollar par jour vivait en Afrique. Dans le scénario médian, la part de l'Afrique passera à 71 % en 2030 et à 86 % en 2050. En Afrique, la part des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique centrale passera de 21 à 35 % et celle de l'Afrique de l'Est diminuera de 42 à 29 %. Le schéma est quelque peu similaire en ce qui concerne les enfants d'âge primaire non scolarisés : 58 % se trouvent actuellement en Afrique et 78 à 79 % pourraient l'être en 2030 et en 2050. En revanche, en 2019, 29 % des enfants sous-alimentés vivaient en Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord) et ce pourcentage devrait rester inchangé en 2050.

Dans le meilleur des scénarios, les éléments d'une stratégie de relèvement à prendre en compte sont résumés dans le tableau 3.4. Les recommandations de ce scénario ont été sélectionnées pour aider les pays à accélérer les « ODD Push » (SDG Push) afin de réaliser et de protéger les gains en matière de réduction de la pauvreté, de diminution de la malnutrition, d'amélioration des résultats scolaires et de croissance économique. Les détails relatifs à chacun de ces éléments sont disponibles dans la précédente section de ce chapitre.

²⁸Dans cette section, l'Afrique s'applique à l'ensemble du continent, à l'exception de l'Afrique du Nord.



TABLE 3.4 : Éléments relatifs aux stratégies de relèvement pour le meilleur des scénarii

Durée	Recommandations relatives à la politique	Investissements dans les programmes
A court terme :	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre d'une gamme complète de réformes de la santé -Réduire les réponses monétaires et fiscales --Actualiser la stratégie de protection sociale, les critères de ciblage et le registre social. -Préserver l'accumulation du capital humain -S'attaquer aux problèmes d'exclusion liés au genre 	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir le rythme du programme de vaccination -S'attaquer aux lacunes des filets de sécurité sociale pour protéger les groupes pauvres et vulnérables -S'attaquer aux problèmes d'insécurité alimentaire -Renforcer le soutien du secteur privé à la continuité des activités -Investir dans un programme de résilience agroalimentaire
À moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> -Résoudre les problèmes de liquidité et de viabilité de la dette, le cas échéant -Moderniser les systèmes de protection sociale -Les politiques doivent se concentrer sur la réalisation des ODD prioritaires -Promouvoir la numérisation, l'industrialisation et la diversification. 	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir les efforts de promotion des ODD -Investir dans le retour à une éducation de qualité -Utiliser la numérisation pour catalyser l'emploi -Renforcer les systèmes de production agro-industriels et les chaînes de valeur connexes -S'attaquer aux déficits en électricité, à la qualité et au coût du service
À plus long terme	<ul style="list-style-type: none"> -Concevoir une stratégie de lutte contre la pauvreté et rechercher un soutien extérieur pour sa mise en œuvre - Promouvoir l'intégration et la collaboration régionales Mettre en œuvre des mesures visant à ne laisser personne de côté -Promulguer une législation sur la protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Investir des programmes d'amélioration et d'accélération de l'apprentissage. -Investir dans un programme de résilience agroalimentaire -Mettre en place un système de protection sociale plus global



IV. Dispositifs institutionnels de mise en œuvre du Cadre

Le chapitre IV se concentre sur l'importance des dispositions institutionnelles pour garantir que le processus de relèvement est bien géré et gouverné. Il examine : le choix d'un organisme chef de file efficace pour gérer ce relèvement, la législation nécessaire, la direction et le personnel, la participation de la communauté, le rôle du secteur privé, la coordination et la mise en œuvre locale.

La façon dont les institutions sont mises en place pour répondre, se rétablir et reconstruire après la COVID-19 jouera un rôle essentiel pour déterminer si les efforts de rétablissement au niveau continental, régional et national sont en mesure de traiter certains des facteurs sous-jacents qui ont conduit aux impacts différentiels, multisectoriels et durables de la pandémie. Dans le cas du Cadre de Relèvement de l'Afrique post-COVID-19, la portée continentale du cadre justifie un arrangement institutionnel à plusieurs niveaux, composé de structures continentales, régionales et nationales, chacune avec son propre ensemble de rôles et de responsabilités, tirant parti de son mandat et de ses avantages comparatifs pour répondre aux besoins de redressement de la population.

Les effets étendus de la pandémie sur tous les segments de la population et tous les aspects du bien-être socio-économique des communautés et des nations, y compris les dimensions transfrontalières et régionales liées au commerce, à la circulation des personnes et des biens, etc., exigent des actions coordonnées et complémentaires entre les secteurs et les groupes de parties prenantes, allant au-delà des institutions traditionnelles de gestion des catastrophes et incluant les ministères et agences sectoriels, ainsi que les acteurs non étatiques tels que les universités, la société civile, les représentants du secteur privé, etc. Bien que les efforts de relèvement post-COVID-19 puissent être spécifiques à un secteur, il est indispensable de maintenir un haut niveau de coordination pour assurer des synergies et créer des effets multiplicateurs dans divers secteurs, tout en assurant une orientation résiliente des efforts de relèvement.

Les aspects critiques de chaque modalité de coordination qui définissent le succès de tout effort de relèvement socio-économique sont la manière dont les divers acteurs étatiques et non étatiques génèrent des preuves, communiquent des informations entre eux et prennent des décisions, avec une responsabilité partagée. Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de modèle unique, il est important, sur la base de l'expérience passée, de comprendre ce qui entrave et ce qui facilite l'efficacité des divers mécanismes de coordination multipartites et multisectoriels, et comment façonner au mieux le mécanisme de gouvernance continental et régional pour soutenir les efforts nationaux et infranationaux.

La mise en œuvre d'activités de redressement socio-économique résilientes et tenant compte des risques aux niveaux continental, régional et national, devrait inclure les autorités nationales et locales, les acteurs régionaux, les représentants des populations touchées, le monde universitaire, le secteur privé, les ONG, les donateurs et les partenaires internationaux, les organisations de jeunesse, les agences des Nations unies, les banques de développement et les autres institutions financières. Sans être prescriptif quant aux dispositions institutionnelles au niveau régional et national, ce document fournit des conseils qui permettront aux parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux et les organisations régionales et continentales, d'adapter leurs structures et mécanismes existants pour servir l'objectif spécifique de relèvement post-COVID-19.

Le chapitre IV décrit les dispositions institutionnelles proposées au niveau continental, régional et national, ainsi que les bonnes pratiques et les résultats clés associés au développement de dispositions institutionnelles pour superviser, gérer et coordonner le relèvement, en s'appuyant sur la littérature.



Dispositions institutionnelles à trois niveaux

Au niveau continental

Au niveau continental, en tant qu'autorité au sein de la Commission de l'UA responsable du relèvement après sinistre et de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable pourrait agir en tant qu'entité principale coordonnant la mise en œuvre du Cadre de Relèvement pour l'Afrique. L'unité de réduction des risques de catastrophe (RRC) du département, qui dispose déjà de l'expertise, du mandat et du pouvoir de rassemblement pour les efforts au niveau continental, pourrait faire office de secrétariat.

En outre, la fonction de coordination et de suivi de l'Unité RRC pourrait être étendue et facilitée par le groupe de coordination interdépartemental sur la RRC récemment créé au sein de la CUA. Cela permettrait à d'autres parties de la CUA de travailler ensemble à la mise en œuvre du Cadre, de créer des synergies avec les efforts de relèvement sectoriel menés/guidés par les départements et organes de la CUA, et de fournir des conseils aux CER et aux États membres. En affinant le dispositif institutionnel au niveau de l'UA, on pourrait explorer les possibilités de s'appuyer et, le cas échéant, d'établir des liens avec certaines des structures mises en place dans le cadre de la Stratégie continentale conjointe de l'Afrique pour la COVID-19, du Fonds de réponse au COVID-19 de l'UA, du Sommet sur le financement des économies africaines dans le contexte de la COVID-19 en mai 2021 (présidence française, 2021), etc.

Étant donné que la COVID-19 est une catastrophe biologique et de santé publique, les mécanismes existants de l'UA pour la coordination multipartite, tels que le Groupe de travail africain sur la RRC, peuvent servir de plateforme pour le suivi régulier des progrès ainsi que pour l'échange d'expériences sur le rétablissement au fur et à mesure que la mise en œuvre du cadre progresse. Les efforts continentaux pourraient également s'appuyer sur le leadership politique de l'UA, avec des liens étroits, le cas échéant, avec les bureaux de l'envoyé spécial de l'UA pour la riposte à la COVID-19 ainsi qu'avec le champion de la RRC nouvellement nommé par l'UA.

Reconnaissant l'espace croissant des dépendances transnationales, régionales et continentales, la CUA peut guider les efforts de relèvement résilient dans ces domaines. De même, en façonnant le relèvement résilient du continent, plus de synergies sont attendues entre les efforts au niveau national, ce qui peut conduire à un effet d'entraînement entre les pays, déclenchant également une synergie au niveau régional.

Puisque la mise en œuvre des efforts de redressement aura lieu dans les pays et les communautés des États membres de l'UA, l'arrangement institutionnel au niveau continental, en plus de fournir un leadership, une orientation et des ressources catalytiques (qui existent au sein de la CUA ainsi que mobilisées auprès des partenaires et des donateurs), pourrait jouer un rôle clé en fournissant une plate-forme pour le partage des connaissances et des expériences ainsi qu'un référentiel pour la compilation des données, des études, des lignes directrices sur tous les aspects pertinents du relèvement post-COVID-19.

Au niveau régional

Un dispositif institutionnel similaire à celui de la CUA peut être mis en place au niveau régional pour chacune des Communautés économiques régionales (CER). La nature spécifique du mécanisme de coordination, de supervision technique et de suivi au niveau des CER varierait

d'une région à l'autre, en fonction des mécanismes existants qui permettent une coordination multisectorielle au sein des CER (y compris les comités et groupes de travail interdépartementaux) ainsi que d'autres qui permettent un engagement multipartite sur les aspects liés au relèvement et au renforcement de la résilience.

Une attention particulière pourrait être accordée à toute structure ou mécanisme spécifique créé dans le contexte de la COVID-19. Si ceux-ci ont une orientation multisectorielle et pourraient être renforcés pour coordonner le rétablissement socio-économique,

Quelle que soit l'entité spécifique au niveau régional (au sein des CER) désignée comme chef de file pour coordonner, guider et suivre les efforts de relèvement post-COVID-19, il est nécessaire que l'institution dispose de l'expertise technique, du pouvoir de rassemblement et des ressources financières nécessaires pour assurer le leadership. Étant donné la nature multisectorielle du relèvement post-COVID-19, l'entité chef de file pourrait mettre en commun les ressources et l'expertise des différents départements, directions et agences spécialisées pour augmenter ses capacités.

Outre les communautés économiques régionales, les entités sous-régionales, telles que les commissions et autorités des bassins fluviaux et lacustres, peuvent jouer un rôle essentiel dans la facilitation et la coordination du relèvement dans les régions qui traversent les frontières nationales et s'étendent sur plusieurs pays. Dans le cas d'institutions qui couvrent différentes régions (par exemple, la Commission du bassin du lac Tchad qui couvre les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale), l'arrangement institutionnel au niveau continental aurait un rôle spécifique pour assurer la coordination entre les CER.

Au niveau national

Au niveau national, les institutions responsables du relèvement doivent être identifiées ou établies (là où il y a des lacunes) pour rationaliser ou accélérer les processus concernés. Elles doivent être dotées de ressources adéquates afin d'être en mesure de gérer et de mettre en œuvre ce qui pourrait être un effort de relèvement long et difficile. Cela implique de clarifier les rôles et les responsabilités des différentes agences et partenaires de gouvernement. La clarté sur ce que chaque institution fera est nécessaire pour réduire les doubles emplois (et les coûts associés) et intégrer les activités dans toutes les étapes nécessaires du processus. La confirmation des dispositifs institutionnelles et la clarification des rôles / responsabilités sont essentielles aux niveaux national, local et communautaire.

La mise en œuvre des efforts, que ce soit par le biais d'un programme général de relèvement ou de projets et initiatives distincts, doit être gérée à l'aide de mécanismes clairs de coordination entre les secteurs privé et public, les collectivités et les marchés. Les plateformes de RRC ou des mécanismes similaires pourraient jouer un rôle important dans la coordination des efforts, en particulier dans les pays où elles sont fortes et capables d'influencer la prise de décision. Cependant, l'appropriation au plus haut niveau du gouvernement ainsi que les liens avec les parties du gouvernement responsables de la planification et de la prise de décision économique et des investissements seront tout à fait cruciaux pour une mise en œuvre coordonnée et multisectorielle du relèvement qui soit efficace et dotée de ressources suffisantes.

Pour parvenir à un arrangement institutionnel optimal au niveau national, les gouvernements nationaux pourraient faire des efforts spécifiques pour examiner les diverses structures établies dans le contexte de la COVID-19 et explorer des moyens pragmatiques d'établir des liens formels entre celles-ci et les institutions de GRC existantes, et de renforcer leur mandat et leurs capacités. Le relèvement post-COVID-19 pourrait également être l'occasion d'établir des directives claires pour le rétablissement des catastrophes dans les pays, sous la forme

d'une politique de relèvement, si cet aspect n'est pas couvert de manière adéquate dans les législations, politiques et stratégies de gestion des catastrophes.

Considérations clés pour les arrangements institutionnels

Les considérations suivantes, bien que principalement axées sur le niveau national, peuvent également être appliquées aux institutions continentales et régionales pour la gestion du relèvement après sinistre dans le cadre de la COVID-19. Elles comprennent : a) la sélection d'une entité principale efficace pour gérer le relèvement ; b) l'établissement d'un cadre juridique pour l'institution ou les institutions en charge des différents aspects ; c) la nomination d'un responsable et d'une équipe de relèvement efficaces ; d) la garantie de la participation de la communauté ; e) le soutien du rôle du secteur privé ; et f) la garantie de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre locale.

Sélection d'une entité principale efficace pour gérer le relèvement

Au fur et à mesure que les efforts de relèvement post-COVID-19 sont déployés dans les pays, l'entité chef de file (ministère, département, agence ou autre entité pertinente) doit être clairement identifiée par le gouvernement national afin d'éviter toute possibilité de concurrence entre les agences et de permettre à l'entité d'exercer en temps voulu un rôle de leader. La sélection de l'entité chef de file peut être guidée par cinq critères, qui sont : (a) les caractéristiques de l'impact de la pandémie dans le pays ; (b) la structure de gouvernance actuelle ; (c) l'expérience antérieure de l'entité en matière de relèvement ; (d) la capacité de l'entité à atteindre et à inclure les communautés dans la définition et la mise en œuvre de leur processus de relèvement, et la capacité à travailler avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales (ONG) ; et (e) les cadres généraux de coordination, de suivi, de surveillance et de contrôle en place entre les agences du pays, les ministères de tutelle, les gouvernements locaux et la société civile.

Le gouvernement peut choisir une entité chef de file après avoir mené les consultations nécessaires avec les principales parties prenantes et les exécutants des programmes en cours et futurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Néanmoins, la décision, si elle n'est pas déjà prise, doit l'être de toute urgence. Idéalement, les gouvernements confirment ou établissent, avant une catastrophe, l'entité qui est susceptible de diriger le processus de relèvement.

Cependant, le profil de l'entité chef de file dépendra également de l'ampleur et de la nature de l'impact de la pandémie dans le pays ainsi que de sa capacité à diriger le processus de relèvement.

Si nécessaire, des évaluations des capacités doivent être entreprises pour examiner les exigences de l'entité chef de file et du secteur. Les deux principaux critères pour mesurer la capacité d'une entité à gérer le rétablissement sont la capacité des ressources humaines et les ensembles de compétences.

L'entité chef de file doit avoir la capacité de maintenir l'urgence de produire des résultats en restant concentrée sur les livrables et les objectifs. L'entité chef de file devra avoir fait ses preuves dans sa capacité à distribuer des ressources de manière efficace et efficiente ; produire des résultats dans des délais serrés ; faire du multitâche ; collaborer avec d'autres agences, les autorités locales et la société civile ; et d'être flexible pour travailler dans des circonstances en évolution rapide.

La capacité à gérer les contrats et les achats est essentielle. La capacité de l'entité chef de file à gérer les contrats est importante pour l'acquisition de services, d'équipements et de matériel, l'évaluation des offres et la supervision des programmes et politiques de relèvement.

Ces processus nécessitent du temps et des ressources humaines dédiés, ainsi que des connaissances techniques spécifiques. Cela signifie que les gouvernements doivent se préparer avant qu'une pandémie ne frappe, afin de s'assurer qu'ils disposent des capacités adéquates en matière de passation de marchés et de gestion financière pour réagir rapidement lorsqu'une urgence sanitaire survient. Une réponse efficace peut nécessiter des processus de passation de marchés accélérés, qui exigent la mise en place, avant la pandémie, de cadres

de transparence, de responsabilité, de suivi et d'évaluation pour éviter le risque de corruption et de mauvaise utilisation des fonds. Dans certaines opérations de redressement, des sous-traitants tiers constituent une grande partie des exécutants. Dans ces cas, les compétences et la capacité logistique de l'agence chef de file à gérer les contrats sont essentielles à la réussite de la mise en œuvre du redressement.

L'agence chef de file devrait également être en mesure de coordonner les efforts de redressement disparates. En développant les efforts de récupération, l'entité chef de file doit accorder une attention particulière à l'harmonisation des stratégies entre les secteurs. Ce qui évitera les doubles emplois et garantira que les besoins transversaux sont conjointement compris et couverts efficacement. Harmoniser les stratégies signifie également garantir l'utilisation juste et efficace des ressources pour éviter la discrimination à l'encontre des minorités et les inégalités dans les dépenses et la qualité des prestations.

Un exemple de cette approche est le cas de l'Afrique du Sud (voir encadré 4.1).

ENCADRÉ 4.1. : Les ministères responsables de la relance en Afrique du Sud.

Les départements et ministères concernés seront responsables de la mise en œuvre des programmes pertinents de leurs départements dans le Plan de Reconstruction et de Relance Économique de l'Afrique du Sud. Ce travail sera coordonné par l'Équipe technique consultative présidentielle et l'Opération Vulindela du Trésor national, avec le Conseil national de commandement pour surveiller la pandémie de COVID-19 et le processus de relance. Des groupes de travail vont également être mis en place pour surveiller et rendre compte du travail effectué par les différents partenaires sociaux dans le cadre de leur contribution à la mise en œuvre du plan. Ce travail sera surveillé par un groupe de travail présidentiel qui fera rapport en fin de compte au Conseil national de commandement.

SOURCE : Plan de reconstruction et de relance économique de l'Afrique du Sud (www.gov.za)

1. **Créer un nouveau dispositif institutionnel pour gérer le relèvement.** Cette option permet de créer une seule entité principale de mise en œuvre qui envisage, élabore des stratégies, planifie, met en œuvre et gère l'ensemble du programme de relèvement multisectoriel. La création d'une nouvelle entité peut être souhaitable dans les situations où les agences gouvernementales existantes ne seront probablement pas en mesure de coordonner et de mettre en œuvre un grand nombre de programmes et de politiques supplémentaires à une vitesse accrue tout en maintenant leurs services publics habituels. La nouvelle agence peut être créée avec une date de fin intégrée, c.-à-d. pour une période définie de mise en œuvre ou pour une durée indéterminée en tant qu'agence qui sera chargée de mettre en œuvre tout futur relèvement post-catastrophe. Cette option présente plusieurs avantages, tels que l'autonomie, la clarté des responsabilités, l'efficacité de la communication interne et externe, et la capacité à gérer des arrangements financiers et de suivi et d'évaluation (S&E) complexes. Les ressources nécessaires à cette option peuvent provenir d'autres organismes compétents, par exemple par le biais de détachements au sein du gouvernement ou de partenaires de développement, de consultants du secteur privé, de missions de courte durée, et des accords de recouvrement financier peuvent être conclus avant la pandémie.

Un exemple de ce type d'arrangement institutionnel est l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse au Kenya (voir encadré 4.2).



ENCADRÉ 4.2 : Autorité nationale kenyanne de gestion de la sécheresse²⁹

Le Kenya a mis en place son Autorité nationale de gestion de la sécheresse (NDMA) en 2011, la transformant plus tard en un organe statutaire en vertu de la Loi NDMA de 2016. Avant cela, les sécheresses étaient gérées par une série de projets limités dans le temps. Compte tenu de la menace toujours présente de sécheresse au Kenya, le gouvernement a décidé qu'une institution permanente améliorerait la préparation du pays à intervenir.

Une évaluation indépendante des activités d'atténuation de la sécheresse mises en œuvre en 2016-2017 a semblé valider cette décision. Elle a fait ressortir des améliorations considérables de la qualité de la réponse depuis la précédente grande sécheresse de 2008-11.

2. **Dispositif hybride.** Une troisième option de plus en plus utilisée par les gouvernements est un modèle institutionnel hybride. Dans le cadre de ce dispositif, une structure gouvernementale existante est renforcée par la création d'une unité, d'une section ou d'un département unique dédié au redressement. L'unité fournira une orientation centrale transversale, une gestion et des services de soutien pour maintenir les efforts de relèvement sur la voie prévue. L'option hybride garantit une livraison relativement rapide des produits et des objectifs. Cette unité, section ou service unique dédié au relèvement sera le point unique de coordination des acteurs nationaux et internationaux. Elle sera chargée d'assurer l'inclusion des ministères de tutelle, des autorités locales, du secteur privé et de la société civile dans toutes les phases du relèvement. Elle travaillera avec les gouvernements locaux et les organisations non gouvernementales pour déléguer les responsabilités de mise en œuvre. Elle ne planifie ni ne met en œuvre des projets ou programmes de rétablissement individuels.

Légiférer pour établir un cadre dédié à l'institution ou les institutions en charge du relèvement

La législation doit clairement codifier les fonctions et les pouvoirs des institutions chargées de la mise en œuvre, clarifier les mécanismes de financement et établir une date de fin ou une clause d'extinction de l'institution.

Législation nécessaire pour clarifier les rôles et responsabilités institutionnels. La législation pré- et post-pandémique doit inclure des spécifications sur l'entité qui coordonnera les efforts, établissant ainsi la base de l'organisation des institutions participant au relèvement et de la mise en œuvre des programmes. L'expérience montre que le relèvement peut être significativement affecté s'il y a une confusion législative sur la propriété et la responsabilité institutionnelles, ce qui entraîne des doublons, l'incapacité à identifier les lacunes critiques et à collaborer/intégrer les ressources.

Il faut garder à l'esprit les programmes et politiques intergouvernementaux. Les programmes et les politiques qui dépassent le rôle des limites juridictionnelles des gouvernements nationaux et locaux sont des domaines supplémentaires pour lesquels une compréhension claire des rôles et des responsabilités aidera au relèvement.

Il s'agit par exemple des systèmes scolaires et de santé, des programmes de soutien aux MPME et des programmes de redressement des secteurs économiques durement touchés, comme le tourisme. L'articulation entre les différentes échelles de gouvernement est cru-

²⁹Source : <http://www.ndma.go.ke/>



ciale pour la viabilité de tout programme de relèvement post-COVID-19. Il importe d'instaurer un dialogue et une coordination permanente entre les différentes échelles et les différents partenaires de mise en œuvre des politiques économiques et de subsistance instituées par le gouvernement central et implémentées aux niveaux inférieurs. La clarté juridique sur le degré d'autorité en matière de politique et de mise en œuvre à chaque niveau de gouvernement national et local permet d'éviter les frictions entre les niveaux de gouvernement.

L'équipe responsable

Une institution en charge du relèvement est habilitée à la fois par un mandat clair et la nomination d'un dirigeant expérimenté et informé pour en gérer l'ensemble des dimensions et d'une capacité technique suffisante pour la soutenir. L'importance d'un leadership politiquement respecté, compétent, cohérent, dévoué et empathique fait partie intégrante de la garantie d'une adhésion politique, sociale et communautaire cohérente. Cela est par ailleurs crucial pour la mise en place d'un financement conséquent et durable.

Un leader efficace doit être engagé dans le processus de relèvement, avoir de solides compétences en matière de constitution d'équipe et la capacité d'atteindre les personnes affectées. Le leader doit avoir les compétences nécessaires pour mener un processus inclusif qui aide à surmonter les barrières institutionnelles et rassemble les institutions, les autorités et les personnes affectées, tout en ayant la capacité technique de conduire l'adoption et la mise en œuvre de programmes bâtis sur les leçons apprises et une analyse claire des vulnérabilités profondes ayant conduit à la catastrophe pour les adresser de manière efficace et ne pas les répéter dans la phase de relèvement. Il s'agit d'investissements pour le développement durable qui doivent de ce fait être informés par les risques dans toutes leurs dimensions pour ainsi les protéger. Un leader efficace doit garantir la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources et être crédible auprès des partenaires et des communautés locales pour mobiliser des fonds pour le relèvement.

Dotation en personnel pour le relèvement. La dotation en personnel peut être un défi en fonction de la nature et de l'étendue des impacts de la pandémie dans un pays donné. Les gouvernements peuvent avoir besoin de compétences supplémentaires pour répondre aux besoins sectoriels, par exemple si une catastrophe se produit pendant ou après la pandémie. Ils peuvent également avoir besoin d'augmenter leurs effectifs de manière temporaire ou à plus long terme.

Certains gouvernements ne sont pas en mesure de répondre aux exigences professionnelles et techniques accrues du relèvement à court et à long terme. Ces gouvernements peuvent solliciter l'expertise d'autres acteurs (par exemple, la société civile, les associations professionnelles, les partenaires du développement) pour orienter les activités programmatiques. Il est essentiel que la recherche et l'embauche de ces ressources humaines soient inscrites dans le cadre institutionnel encadrant le relèvement.

Besoins immédiats en ressources humaines. Les compétences professionnelles, administratives et spécialisées peuvent être renforcées par des politiques d'emploi ciblées. Comme indiqué ci-dessus, il arrive qu'une nouvelle entité chef de file soit créée de manière ad-hoc pour le relèvement. Dans d'autres cas, c'est une institution existante qui se retrouve en charge de ces aspects. Dans les deux cas, la capacité des ressources humaines doit presque toujours être renforcée en ajoutant du nouveau personnel, souvent doté de compétences spécialisées. Une option consiste à tirer parti de l'expertise d'autres sources telles que les ministères concernés, les agences d'intervention humanitaire, les secteurs privés nationaux et internationaux, la société civile et les agences internationales. Les lignes hiérarchiques peuvent être transférées à l'entité chef de file par des détachements et d'autres arrangements spéciaux (même temporaires).

Des avantages considérables découlent de la formation d'équipes transversales, capable de gérer et de coordonner la vaste variété d'acteurs participant au relèvement. En recrutant des experts d'agences nationales et internationales ou d'ONG expérimentées, l'agence chef de file peut assurer l'intégration des bonnes pratiques et des expertises nécessaires. Des procédures de dotation en personnel d'appoint ou procédures de recrutement de personnel à court terme pour des besoins spécifiques et ciblés, peuvent être établies.

Besoins à long terme en ressources humaines. La dotation en personnel à long terme devrait inclure la contribution des agences de succession attendues, idéalement identifiées dans le Cad-

re de Relèvement post COVID-19 spécifique au pays. L'augmentation du nombre d'experts professionnels et techniques pour soutenir les efforts de récupération n'est pas viable au-delà des premières années de récupération de la COVID-19. Pour faciliter le transfert éventuel du portefeuille de redressement aux agences de développement,³⁰ l'agence chef de file peut recruter des agents de liaison et des équipes de transition auprès de ces agences dès le début de la phase de planification. Ces personnes peuvent alors participer dès le début en tant que partenaires de planification du relèvement. La combinaison des besoins en ressources humaines à court et long terme peut également alerter l'agence chef de file sur les capacités et les exigences des ministères de tutelle.

Assurer la participation de la communauté.

La participation communautaire est la pierre angulaire du processus de rétablissement. La principale ressource disponible pour le relèvement est constituée par les personnes affectées elles-mêmes et leurs connaissances et expertises locales. Les personnes affectées sont celles qui sont touchées par le processus de rétablissement - et pas seulement celles qui sont immédiatement touchées par la pandémie. Les personnes affectées doivent être incluses et consultées tout au long du processus lors des évaluations, de la définition des problèmes et des besoins, de l'identification des solutions et de la mise en œuvre des projets et des retours d'informations. L'entité chef de file est chargée de garantir cette participation, d'établir les mécanismes de communication, de consultation et d'engagement nécessaires et de travailler en étroite collaboration avec la société civile et les ONG pour permettre aux gens de se faire entendre.

La participation des bénéficiaires doit également permettre à ceux qui sont généralement marginalisés au sein de leur communauté - les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les membres de certaines classes sociales ou de certains groupes ethniques - d'influencer la prise de décision. Il est essentiel que toutes les populations affectées soient entendues : non seulement les représentants des communautés, mais les communautés elles-mêmes.

Intégrer les connaissances et l'expertise locales dans le rétablissement et en assurer l'appropriation communautaire sont des moyens efficaces d'assurer le succès à long terme du relèvement et de garantir qu'il répond aux besoins réels et apporte des solutions durables.

La société civile et les organisations non gouvernementales peuvent assurer la participation de la communauté. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales ont souvent des liens bien entretenus avec les communautés touchées, de sorte qu'elles peuvent jouer un rôle formel en assurant la participation de la communauté et en gérant la mise en œuvre. Garantir la participation de la société civile, des groupes confessionnels et des ONG à la définition et à la mise en œuvre du relèvement post-COVID-19 dès le départ permet au gouvernement d'avoir accès à leurs connaissances et à leurs relations.

Dans de nombreux cas, les autorités gouvernementales peuvent sous-traiter des projets à des ONG composées de membres des communautés affectées. Des accords de projet peuvent être établis entre le gouvernement et l'ONG pour assurer la transparence et l'équité.

Soutenir le rôle du secteur privé

Les secteurs public et privé gagnent à travailler ensemble pour le relèvement. Qu'il ait été touché ou non par la pandémie, le secteur privé paie une part importante du coût du relèvement. Il génère des emplois. Le secteur privé est souvent sollicité pour fournir des biens et des services qui pourraient être nécessaires au processus de relèvement. Pour que les économies locales, nationales et régionales se développent et se reconstruisent mieux après la pandémie, la participation du secteur privé à la planification et à la mise en œuvre du relèvement est primordiale. Une relation formelle qui lie les entités privées aux institutions officielles d'intervention et de redressement sous la forme de partenariats public-privé (PPP) devrait être étudiée.

Les partenariats public-privé améliorent la capacité du gouvernement et du secteur privé à se

³⁰Généralement, les ministères de tutelle et les agences de développement.

remettre des pertes financières, de la perte de parts de marché et de l'interruption des activités en rassemblant les ressources et les forces et en faisant de la préparation une option gagnant-gagnant. Les PPP facilitent le travail du gouvernement en faisant du respect des exigences réglementaires et de sécurité l'affaire de tous. Les PPP peuvent également accroître la surveillance pour prévenir la corruption.

Les associations professionnelles peuvent fournir des conseils d'experts sur la planification du relèvement. Les associations d'experts et les associations sectorielles, telles que celles de la santé, de l'agriculture et des éducateurs, peuvent servir de points de contact pour obtenir des conseils d'experts sur la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de relèvement. Le dialogue avec ces experts peut commencer avant l'apparition d'une urgence sanitaire afin de garantir la préparation et l'efficacité de la réponse et du relèvement après la pandémie. Les associations professionnelles peuvent également fournir des informations précieuses sur les aspects opérationnels du relèvement. Elles ont souvent une connaissance informelle des entrepreneurs et de leurs industries particulières. Les associations d'experts et de professionnels peuvent évaluer les appels d'offres et les offres de contrats, et occuper d'autres fonctions qui nécessitent une connaissance étendue du secteur, notamment en assurant un niveau accru de transparence et d'équité dans le processus de sélection. Les deux sont particulièrement utiles lorsque l'afflux d'argent des donateurs fait de la sélection des offres une question controversée.

Assurer la coordination gouvernementale et la mise en œuvre locale

Il est nécessaire de définir la vision et la politique de relèvement au plus haut niveau du gouvernement pour garantir l'acceptation et l'application cohérente des programmes et politiques de relèvement simultanés en cours, puis de confirmer cette vision et les politiques associées dans le cadre du relèvement au niveau national. Une mise en œuvre par paliers est recommandée au sein du cadre qui équilibre la définition de la politique du gouvernement national avec la mise en œuvre au niveau local. Il est recommandé que la mise en œuvre du programme ait lieu au niveau local, au plus près des communautés et des individus affectés.

Dans le contexte de la mise en œuvre des efforts de relèvement, la coordination comprend l'attribution de différents aspects à des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux en fonction de leurs domaines d'expertise. L'implication d'une variété d'acteurs dans la mise en œuvre peut contribuer à la mise en commun des ressources, à de nouvelles initiatives et innovations et à l'amélioration de la qualité et de la vitesse de mise en œuvre. La coordination des multiples acteurs est un rôle important de l'agence qui dirige le relèvement. Former des groupes thématiques en utilisant les groupes sectoriels actuels du système humanitaire peut faciliter une meilleure coordination des multiples acteurs du relèvement. La coordination peut avoir lieu à la fois verticalement entre le gouvernement national et le gouvernement local et horizontalement avec les partenaires internationaux, le secteur privé, les donateurs, les OSC, etc. Le secteur privé et les ONG étant d'importantes entités de mise en œuvre, des mécanismes de coordination distincts peuvent être établis pour faciliter la mise en œuvre et suivre l'évolution de celle-ci. De même, une plateforme de coordination des donateurs ou des partenaires peut être nécessaire pour permettre la participation des organismes de financement.

ENCADRÉ 4.3. : Gestion décentralisée de relèvement de la COVID-19 en Afrique du Sud

Le modèle de développement de district de l'Afrique du Sud soutiendra la mise en œuvre de tous les programmes identifiés dans le Plan de reconstruction et de relèvement économique³¹

. Afin de cascader la mise en œuvre du Plan dans les provinces et les districts :

- Les provinces et les départements provinciaux vont élaborer des plans de mise en œuvre provinciaux de soutien, en collaboration avec les départements nationaux et les districts concernés ;
- Les Conseils provinciaux de commandement contre le coronavirus et les Conseils de commandement de district contre le coronavirus vont intégrer le suivi de la mise en œuvre du Plan ;
- Les Groupements économiques provinciales travaillant avec les Cabinets des premiers ministres serviront de support technique pour le suivi du Plan au niveau provincial ; et
- La Commission présidentielle de coordination recevra des rapports mensuels sur la mise en œuvre du Plan.

SOURCE : Plan de reconstruction et de relèvement économique de l'Afrique du Sud (www.gov.za)

Les agences internationales ont généralement des exigences et des conditions liées au financement. Une exigence commune à de nombreux donateurs est que le gouvernement bénéficiaire doit fournir la preuve de mécanismes solides de suivi et d'établissement de rapports financiers. Il est recommandé aux gouvernements de doter leurs institutions de solides mécanismes de suivi et de rapports financiers pour le relèvement. Étant donné que les donateurs sont tenus de rendre compte à leurs propres électeurs de la bonne utilisation de leurs contributions au redressement, les organisations internationales peuvent être réticentes à contribuer directement au budget de redressement du gouvernement. Au lieu de cela, les donateurs peuvent choisir de gérer leur propre financement du relèvement aux côtés du gouvernement.

Chapitre IV Liste de contrôle

Cette liste de contrôle couvre les différentes étapes nécessaires à la création d'arrangements institutionnels efficaces pour le relèvement. La liste n'est pas exhaustive mais donne un aperçu des principales étapes à suivre.

- ✓ Décider des dispositions institutionnelles appropriées.
- ✓ Fournir un mandat légal pour le rétablissement qui clarifie les rôles et les responsabilités institutionnels.
- ✓ Désigner l'entité principale en charge du relèvement

³¹Le titre exact en anglais est « The South African Economic Reconstruction and Recovery Plan ». Nous avons choisi de traduire le terme "recovery" par "relèvement" pour des questions de cohérence avec ce document. Néanmoins, s'agissant d'un plan visant spécifiquement l'économie, nous pourrions utiliser également le terme de plan de relance à l'image d'autres pays francophones.



Entité principale en charge du relèvement

- ✓ Assure la continuité entre le travail humanitaire et le travail de relèvement.
- ✓ Clarifie les rôles des agences internationales et des partenaires au développement
- ✓ Coordonne les efforts de relèvement dans tous les secteurs avec les multiples parties prenantes.
- ✓ Inclut la société civile, le secteur privé, les communautés et les ONG dans le processus de relèvement.
- ✓ Identifie et s'assure que les ressources humaines appropriées sont disponibles tout au long du relèvement.

V. Mécanismes financiers pour la mise en œuvre du cadre

Le chapitre V présente les étapes nécessaires à l'identification, au développement et à la mise en œuvre de mécanismes financiers pour le relèvement. Les cinq étapes clés sont les suivantes :

- 1. Quantifier rapidement les coûts économiques de la crise*
- 2. Élaborer des budgets de relèvement*
- 3. Identifier les sources de financement, ainsi que les déficits de financement*
- 4. Coordonner et allouer les ressources financières*
- 5. Mettre en place les mécanismes de gestion et de suivi des fonds.*

Les bonnes pratiques financières pour le relèvement ont pour caractéristiques communes un décaissement rapide, la coordination des ressources et des sources de financement flexibles. Il est également important que les gouvernements se préparent avant que la prochaine crise sanitaire ou autre catastrophe ne frappe, car ces pratiques financières peuvent être complexes à mettre en place. Elles doivent être conçues avec soin. Il est nécessaire de disposer d'un système de décaissement rapide adapté aux besoins du relèvement post-crise qui a été testé avant une crise pour éviter les risques de corruption et de fraude qui peuvent être liés à un décaissement rapide. Le chapitre 5 fournit plus de détails et de bonnes pratiques pour permettre la mise en place des dispositifs de financement nécessaires au redressement socio-économique de COVID-19.

Quantifier rapidement les coûts économiques de la pandémie

Les évaluations post-COVID peuvent servir de base à la mobilisation des ressources. Dans une évaluation des besoins en matière de relèvement post-COVID-19 (CRNA), les changements dans les flux économiques/les pertes pour chaque secteur productif touché (par exemple, les pertes de production et de revenus, les dépenses contingentes, la perte de revenus des stocks) sont identifiés. La perte comprendrait l'augmentation des dépenses pour les interventions de santé et d'autres secteurs tels que l'éducation et la culture. Il convient également d'évaluer les pertes de salaire dues à la perturbation des services, des services publics et des entreprises, la perte d'emploi pour les indépendants, les licenciements (temporaires ou non) pour les salariés et la perte de revenu et/ou la discrimination des groupes les plus vulnérables (par exemple, les minorités ethniques ou religieuses, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées). La quantification des coûts économiques de la pandémie doit être effectuée avec soin, en attribuant les pertes directement et clairement aux seuls effets économiques et sociaux de la pandémie (PNUD, 2020b).



Élaborer des budgets de relèvement post-pandémique

Impact de la pandémie sur les finances publiques. Lorsqu'ils examinent leur budget post-pandémique, les gouvernements doivent tenir compte du fait que le relèvement post-COVID-19 oblige à réaffecter des budgets publics serrés et à rechercher des recettes supplémentaires. Dans le même temps, la pandémie a souvent réduit les recettes publiques en perturbant l'activité économique. Les effets comprennent la baisse de la productivité, l'augmentation de l'inflation, la réduction du pouvoir d'achat, et éventuellement la baisse du commerce ou des importations et exportations. Tous ces effets ont un impact sur les recettes fiscales directes et indirectes.

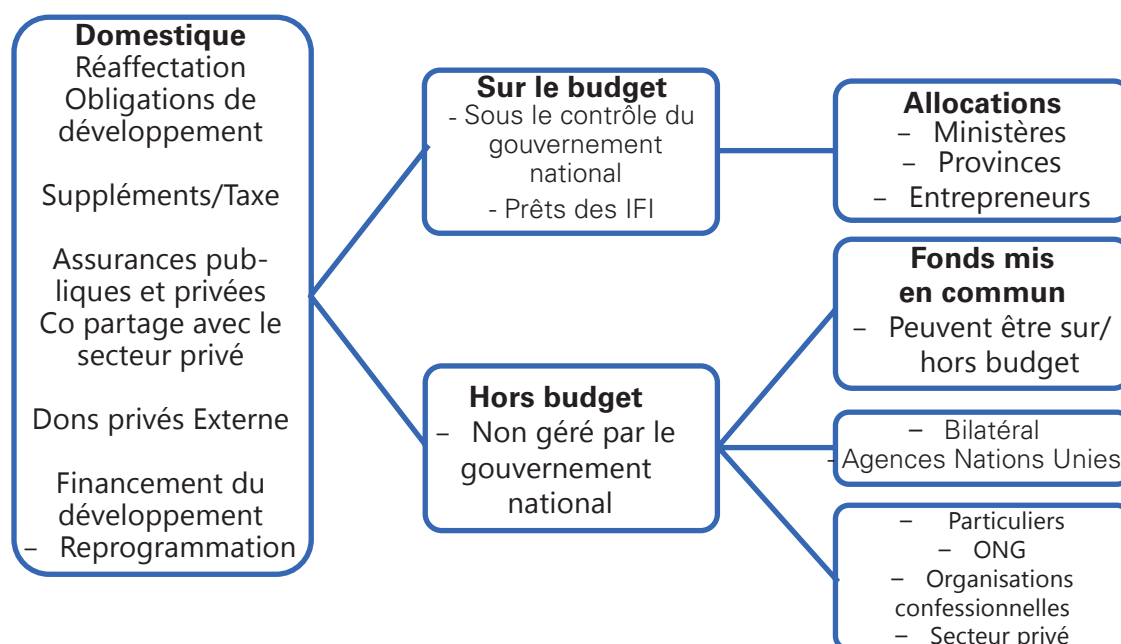
Révision continue du budget post-pandémie. L'examen initial du budget doit se concentrer sur la canalisation des ressources urgentes pour les efforts humanitaires et de secours. Les examens ultérieurs peuvent être basés sur les recommandations du CRNA ou sur une évaluation similaire. Ces conclusions impliquent un séquençage détaillé, une hiérarchisation des priorités, ainsi que le financement et la mise en œuvre du processus de relèvement. Même pendant la phase de mise en œuvre du cadre de relèvement, l'agence chef de file doit analyser les budgets pour déceler les écarts par rapport aux performances réelles.

Identifier et mobiliser les sources de financement

Les pays africains se trouvent à un moment critique, il est donc impératif d'adopter une approche holistique du financement des ODD et des besoins de développement. Les initiatives de relèvement examinées au chapitre 3 entraînent une demande de financement du développement qui peut être associée à l'offre de financement provenant des sources de financement décrites ci-dessous. Certaines initiatives nécessiteront un financement provenant de plusieurs sources, comme les infrastructures, tandis que d'autres pourront être financées par des sources uniques. Les moyens non financiers de mise en œuvre, tels que les politiques commerciales et la promotion du commerce, et d'autres domaines tels que la technologie, peuvent être explorés pour améliorer encore l'enveloppe financière destinée au relèvement.

Identifier les sources de financement. Les considérations financières relevant du relèvement commencent par la budgétisation dans le contexte pré-pandémique et macroéconomique. Selon l'ampleur de l'impact de la pandémie et la capacité de l'économie nationale, le gouvernement peut soit s'appuyer largement sur les ressources nationales, soit faire appel à des sources de financement extérieures. La dernière option est particulièrement utile lorsque le gouvernement a déjà des accords de coopération avec des donateurs et/ou des agences multilatérales. La Figure 5.2 détaille les éléments du financement du relèvement à partir de la variété des possibilités de sources de financement - tant nationales que extérieures. L'agence chef de file doit s'assurer que tous ces fonds sont alloués conformément aux priorités nationales en matière de relèvement, que les fonds soient canalisés ou non dans le système budgétaire national. Une approche consiste à utiliser le cadre de financement national intégré, qui est un outil destiné à aider les pays à planifier et à surmonter les obstacles existants au financement des ODD au niveau national.

FIGURE 5.2 : Vue d'ensemble du financement post-pandémie



Le défi du relèvement post-pandémie est de mobiliser des ressources supplémentaires. Dans la mesure du possible, le relèvement ne doit pas se faire au détriment des processus de développement normaux et en cours. Selon la nature et l'ampleur de la catastrophe, le financement du relèvement peut provenir de ressources nationales ou externes.

Financement en interne Les ressources nationales générées par les gouvernements touchés par la pandémie sont :

- Réaffectation entre les postes budgétaires des secteurs les moins touchés vers les plus touchés. Il est utile que les gouvernements aient adopté un cadre juridique sur les options de réaffectation avant qu'une crise sanitaire ne survienne, afin de permettre une réaffectation flexible en cas de pandémie.
- Émission d'obligations souveraines de relèvement en cas de pandémie
- Prélèvement d'une taxe ou d'une surtaxe pour le relèvement (voir encadré 5.1).
- Mise en place d'incitations politiques pour que le secteur privé participe aux coûts de reconstruction.
- Contributions volontaires de la société civile et des philanthropies privées
- Assurance

Les pays devront procéder à une évaluation pragmatique de leur capacité de financement, en mettant en balance leurs besoins de dépenses monétaires et budgétaires et leurs limites macroéconomiques.

Plus important encore, une grande partie du relèvement est financée par la population elle-même. La part du secteur public peut varier considérablement. Elle dépend de la nature et de l'ampleur des dommages économiques causés par la COVID-19 et de l'équilibre relatif de la propriété des actifs des secteurs public et privé dans les zones touchées. Dans la plupart des cas, la plus grande contribution au financement du relèvement provient des citoyens du pays et de l'étranger. Ces sources de financement, dont les transferts de fonds, deviennent de plus en plus importantes dans les programmes de relèvement.



ENCADRÉ 5.1 : Égypte - Prélever des impôts pour financer la protection sociale face à la COVID-19

La COVID-19 a affecté l'économie égyptienne en ayant des répercussions négatives sur les voyages, le tourisme, les envois de fonds des travailleurs, et en réduisant l'activité économique en raison des restrictions liées au confinement. Le gouvernement a mis en œuvre une réponse sociale de grande envergure, en s'appuyant sur ses programmes et plateformes de protection sociale existants. Le financement de ces interventions a été assuré en partie par une « taxe Corona » prélevée par le gouvernement sur tous les salaires des secteurs public et privé (1 %) et sur les pensions de l'État (0,5 %).

Sources de financement externes/internationales. Les ressources externes pour le relèvement post-pandémie peuvent provenir de banques de développement multilatérales, de banques de développement régionales, de partenaires au développement bilatéraux, d'ONG internationales, d'organisations philanthropiques et caritatives privées, de transferts de fonds et de médias sociaux. Les méthodes fréquemment utilisées pour accéder aux fonds externes ou internationaux sont les appels internationaux, les conférences de donateurs et les mécanismes de financement commun (voir encadré 5.2).

ENCADRÉ 5.2 : Un exemple de source régionale de financement groupé

Le Fonds de riposte à la COVID-19 de l'ASEAN a été créé pour fournir un soutien aux États membres de l'ASEAN (AMS) dans la détection, le contrôle et la prévention de la transmission de la COVID-19 et dans la protection de la sécurité des professionnels de la santé, des travailleurs de la santé, des travailleurs de première ligne et de la population de l'AMS au sens large. Le Fonds est également essentiel pour soutenir la recherche et le développement, fournir un soutien technique dans la planification et la mise en œuvre de mesures de confinement et d'atténuation, faciliter le partage des meilleures pratiques, ainsi que pour le renforcement des capacités des professionnels de la santé et du personnel de première ligne.

En plus des contributions du Fonds de développement de l'ASEAN, le Fonds de riposte à la COVID-19 de l'ASEAN est également ouvert aux contributions volontaires des AMS, des partenaires de dialogue, des partenaires de dialogue sectoriel, des partenaires de développement et d'autres partenaires externes de l'ASEAN, y compris les organisations internationales et les agences de financement ainsi que les secteurs public et privé.

SOURCE : ASEAN, 2020

Service de la dette. Même avant l'épidémie de COVID-19, de nombreux pays africains étaient très endettés et avaient du mal à honorer leurs obligations de remboursement. La pandémie a eu un impact négatif sur eux et a aggravé leur situation budgétaire. Afin d'aider les pays les plus touchés à lutter contre cette pandémie, la Banque mondiale et le FMI ont annoncé la mise en place d'une initiative de suspension du service de la dette (DSSI). À ce jour, 32 pays africains ont participé à cette initiative, ce qui leur permet d'utiliser leurs maigres ressources pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans leur pays. Bien que la DSSI ait été prolongée jusqu'en décembre 2021, d'autres mesures pourraient être nécessaires, comme l'extension de la DSSI et l'élaboration d'une solution plus permanente pour aider les pays à traverser cette crise au cours des prochaines années.

Appels internationaux. Les systèmes de secours nationaux, régionaux et internationaux peuvent se mobiliser et répondre à des catastrophes sanitaires et autres à grande échelle qui nécessitent une réponse à l'échelle du système aux crises humanitaires en lançant des appels. Un nouvel appel est généralement lancé après le premier appel, qui couvre en détail les besoins en matière de relèvement. Le mécanisme de financement de la solidarité africaine proposé, décrit dans l'encadré 5.3, est un dispositif de relèvement post- COVID-19 qui pourrait résulter d'un tel appel.





Conférences des donateurs. Une conférence internationale des donateurs peut être organisée dès que possible par le gouvernement ou la communauté internationale, de préférence dans les trois premiers mois suivant une crise de grande ampleur. La tenue d'une conférence des donateurs est un moyen efficace et cohérent de communiquer les besoins en matière de relèvement et de présenter le cadre ou la stratégie de relèvement. En fournissant ces informations - y compris une démonstration de la manière dont le relèvement pourrait se dérouler et des activités classées par ordre de priorité - cette conférence devrait être l'occasion de trouver des financements pour les activités post-crise auprès des gouvernements donateurs.

ENCADRÉ 5.3 : Le mécanisme de financement de la solidarité avec l'Afrique

Les Nations unies sont en train de concevoir un mécanisme de financement de la solidarité africaine pour l'Afrique subsaharienne. Il s'agirait d'un fonds de réponse pour répondre aux besoins sanitaires et socio-économiques immédiats et d'un fonds de relèvement pour soutenir le redressement durable après les effets de la COVID, en mettant l'accent sur la reconstruction inclusive et écologique du capital humain et financier. L'approche du fonds s'alignera sur les initiatives du Cadre de financement national intégré (CFNI)³² en cours au niveau national, régional et mondial, comme indiqué dans le programme d'action d'Addis-Abeba. À l'heure actuelle, des cadres de financement nationaux intégrés sont en cours ou ont été achevés dans 32 États africains. Les installations seraient desservies par une plateforme qui pourrait fournir différents types de soutien, notamment : des subventions, une assistance technique, des capitaux d'investissement, un renforcement des capacités et des solutions de secours en cas de catastrophe. Les contributions publiques et privées au mécanisme, de l'ordre de 20 milliards de dollars, sont recherchées par le biais d'un processus consultatif dirigé par le PNUD et l'UNICEF.

SOURCE : PNUD et UNICEF, 2021



Institutions financières internationales. Les institutions financières internationales (IFI), telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement (y compris la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement), sont de plus en plus engagées dans la fourniture de services de prêt et de non-prêt aux pays en développement pour le relèvement post-catastrophe. L'assistance sous forme de prêts est décrite dans le paragraphe suivant. L'aide hors prêt des IFI comprend les CRNA, qui jouent un rôle consultatif, et d'autres formes d'assistance technique. Les prêts et l'assistance peuvent être obtenus non seulement après qu'une crise sanitaire a frappé, mais aussi avant, afin de se concentrer sur la préparation et la capacité de réponse rapide. Lors des récentes crises sanitaires en Afrique, les IFI ont été l'une des plus importantes sources d'aide financière pour le relèvement.³³



³² La mobilisation des ressources, tant nationales que mondiales, pour soutenir le développement durable reste un défi majeur pour de nombreux pays en développement. En 2015, les dirigeants mondiaux se sont réunis à Addis-Abeba, en Éthiopie, pour convenir d'un nouveau cadre mondial de financement de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Au cœur du programme d'action d'Addis-Abeba se trouvent les plans et stratégies nationaux de développement durable soutenus par des cadres de financement nationaux intégrés - ou INFF.

La stratégie de développement durable d'un pays définit ce qui doit être financé. Les INFF précisent comment la stratégie nationale sera financée et mise en œuvre, en s'appuyant sur l'ensemble des sources de financement publiques et privées. Les INFF sont un outil de planification et de mise en œuvre pour aider les pays à renforcer les processus de planification et à surmonter les obstacles au financement du développement durable et des ODD au niveau national. <https://inff.org/>

³³ http://sheltercentre.org/sites/default/files/transitional_settlement_and_reconstruction_after_natural_disasters_0.pdf.



Parmi les financements spécifiques mis à disposition par les IFI pour le relèvement en Afrique, on peut citer :

- Plus de 41 milliards de dollars américains mobilisés par la Banque mondiale depuis avril 2020 pour intensifier le soutien au continent africain face aux défis imposés par la COVID-19, en mettant l'accent sur la préservation des vies grâce aux dépenses liées à la santé, la protection des pauvres, la création d'emplois et une meilleure reconstruction après la crise ;
- 33,6 milliards de dollars américains de droits de tirage spéciaux alloués par le Fonds Monétaire International pour aider les pays les plus vulnérables d'Afrique qui luttent pour faire face à l'impact de la crise de la COVID-19 ;
- 2 milliards d'euros de la Banque Européenne d'Investissement pour soutenir les femmes partout en Afrique en développant l'initiative She-Invest et le programme d'assistance technique African Women Rising, avec un investissement similaire promis pour une offre de relèvement vert ;
- 2 milliards de dollars américains de la Société Financière Internationale dont la moitié sous forme de nouveaux financements directs pour les MPME, l'épine dorsale des économies africaines, et l'autre moitié sous forme de soutien au financement du commerce international pour l'Afrique afin de faciliter les flux d'importation et d'exportation de biens essentiels, y compris les produits alimentaires et médicaux et
- L'Alliance pour l'Entreprenariat en Afrique de l'Union africaine, destinée à soutenir le secteur privé africain et à promouvoir l'esprit d'entreprise ; elle mobilisera 1 milliard de dollars pour les petites et moyennes entreprises, avec le soutien de la France et d'autres pays.

Les pays africains doivent également innover ou se tenir au courant des innovations en matière d'instruments de financement, tant sur le plan juridique (comme les clauses d'action collective et d'agrégation) que financier (comme la récupération de la valeur et les instruments de dette assimilables à des actions). Pour faire face à la récurrence des crises de la dette, il est temps de reconsidérer si les instruments de la dette conditionnée par l'État, qui lient les paiements du service de la dette à la capacité de paiement d'un pays, peuvent être utilisés de manière extensive comme outil pour minimiser la possibilité d'une future dynamique de la dette insoutenable. Les institutions financières internationales sont en mesure de participer à cet effort, en offrant aux pays débiteurs des incitations à s'approprier cette initiative.

La BAD indique qu'en fin de compte, seules des réformes audacieuses en matière de gouvernance permettront de relancer la croissance et de placer la dette de l'Afrique sur une trajectoire durable. L'Afrique doit mettre en place des politiques pour relancer la croissance, comme celles liées à la numérisation et au renforcement de la concurrence, celles visant à réduire les fuites et, surtout, celles visant à améliorer la transparence de la dette.

Sources de financement flexibles. Dans les environnements post-crise, les conditions changent si rapidement que des retards inacceptables peuvent survenir si les révisions budgétaires doivent attendre le cycle budgétaire normal. Le gouvernement peut avoir établi un fonds d'urgence pour répondre à l'immédiateté d'une catastrophe. De tels fonds se caractérisent par leur flexibilité à réagir de manière appropriée, en particulier à la suite immédiate de la catastrophe. Les fonds communs des donateurs qui sont administrés par un fiduciaire se caractérisent également par leur flexibilité pour financer les besoins de relèvement qui peuvent être peu attrayants pour les donateurs bilatéraux ou qui ne rentrent pas dans le budget du gouvernement.

Affectation et coordination des ressources. L'expérience a montré que si les gouvernements n'établissent pas un cadre financier étendu pour le relèvement à court, moyen et long termes, seules les interventions à court terme ont tendance à bénéficier d'un financement suffisant pour leur mise en œuvre. Pourtant, les programmes de relèvement à moyen et long termes sont tout aussi importants pour un relèvement durable. C'est pourquoi les gouvernements doivent s'assurer qu'ils établissent un cadre financier complet avec un financement prévisible et pluriannuel qui s'aligne sur les programmes de relèvement sectoriels. Sinon, le risque existe que des fonds pour des interventions urgentes et à court terme soient alloués au plus fort de la situation post-pandémie mais que les engagements pour les années suivantes ne soient pas assurés. Gérer les entrées de ressources et les dépenser efficacement sont des défis dans l'environnement de la COVID-19. L'affectation effective des ressources se fait par le biais d'un processus budgétaire. La Figure 5.4 met en évidence les différents délais d'affectation des ressources.

FIGURE 5.4 : Calendrier d'utilisation des ressources allouées

Financement post-catastrophe	A court terme :			À moyen terme			A long terme		
Budget de réserve	■	■	■	■	■	■			
Aide des donateurs (secours)		■	■	■	■	■			
Réaffectation du budget annuel			■	■	■	■	■		
Prêts extérieurs					■	■	■	■	■
Réalignement du budget d'investissement							■	■	■
Aide des donateurs (relèvement)							■	■	■
Augmentation des impôts								■	■

Source : Adapté d'ASEAN, « Advancing Disaster Risk Financing and Insurance in ASEAN Member States : Framework and Options for Implementation, » Association des Etats d'Asie du Sud-est, Jakarta, 2012.

Les fonds provenant du secteur privé et des organisations non gouvernementales en dehors du budget gouvernemental sont essentiels au relèvement. Dans de nombreux cas, les fonds gouvernementaux ne sont pas suffisants. L'approche programmatique peut permettre de coordonner les sources de financement, d'assurer la communication entre les différentes sources de fonds et faire en sorte que les sommes dépensées ne fassent pas double emploi. Par exemple, les fonds du secteur privé peuvent être affectés à un secteur ou à une zone spécifique. Les fonds provenant d'organisations non gouvernementales pourraient être affectés à des besoins sociaux.

Un résumé des initiatives (tableau 5.1) tiré de l'expérience pionnière du Nigeria dans l'élaboration de sa stratégie nationale intégrée de financement peut guider d'autres États membres de l'UA dans la mise à l'échelle du financement et la mobilisation de ressources provenant de sources de financement publiques, privées, nationales et internationales pour atteindre les ODD. La combinaison d'initiatives de financement conventionnelles et innovantes devra être compatible avec la viabilité financière à long terme du pays et garantir l'alignement sur ses priorités de développement.

TABLE 5.1 : Résumé des options de financement du relèvement pour le Nigeria

Sources nationales	Sources internationales
Finances publiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la base de revenus : élargir l'assiette fiscale, éliminer les incitations fiscales existantes inefficaces. • Renforcer la politique fiscale et améliorer l'administration : numériser, améliorer la collaboration inter-agences, mettre à jour les enregistrements fiscaux, inciter, faire respecter, réformer si nécessaire, éducation fiscale et sensibilisation. • Coordonner les processus budgétaires • Modifier les dépenses publiques et leur gestion : transparence des marchés publics, élimination des dépenses inutiles, renouvellement des priorités de dépenses, concentration sur les secteurs hautement productifs. • Gérer la dette de manière durable • Catalyser les entreprises d'État • Innover pour capter les flux financiers illicites • Mettre en œuvre un plan visant à mobiliser des sources multiples de financement accru pour le climat • Intégrer la dimension de genre dans la budgétisation • Intégrer la politique commerciale et son administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques multilatérales de développement : développer des objectifs de financement extensibles, explorer les co-garanties entre la Banque centrale et les BMD pour attirer et mobiliser les capitaux privés, renforcer les capacités de préparation des projets et de mise en œuvre. • Institutions financières de développement : identifier les opportunités d'investissement valables, développer un registre central pour les projets afin d'attirer les IFD, fournir une « enveloppe de crédit » ou une garantie de risque partielle pour des investissements en actions spécifiques. • Aide publique au développement : coordonner efficacement la communauté des donateurs et établir des partenariats sur le dialogue politique, entre autres travaux en amont, identifier les possibilités d'utiliser l'APD pour renforcer la résilience au risque climatique, soutenir les biens publics et améliorer la gestion des crises. • Agences de crédit à l'exportation : Engager les parties prenantes sur les avantages du respect des contrats et des calendriers de remboursement, minimiser le risque politique pour les projets et les investissements étrangers.



Financement privé	
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'environnement des affaires : faciliter les affaires, réformer les marchés des capitaux et des facteurs de production, les PPP, la transparence, faire respecter les règles si nécessaire. • Mobiliser les banques et les institutions financières locales : étendre l'inclusion financière, pénétrer les services financiers, encourager l'innovation FinTech, réformer la transparence, l'accès au crédit, la protection des déposants, la qualité du crédit et l'adéquation des fonds propres. • Inciter les investisseurs locaux et institutionnels : garantir des investissements dans des domaines à fort rendement social, financier et économique. Incitations efficaces pour soutenir les MPME, politique visant à encourager la syndication de prêts pour les grands projets. Renforcer les collaborations. • Tirer parti des fonds de pension • Accroître le financement durable : développer un cadre de politique climatique, adopter les recommandations de la TCFD[5], explorer le marché national des obligations vertes pour les émissions souveraines, non souveraines et d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transferts de fonds : aligner les priorités de financement sur les priorités de la diaspora et les investissements directs de la diaspora, utiliser des incitations appropriées pour les investissements de la diaspora, un fonds fiduciaire pour les investissements de la diaspora, travailler avec les transmetteurs de fonds pour réduire les coûts de transaction des transferts de fonds. • IDE et politique d'investissement : examiner l'efficacité des incitations fiscales pour mobiliser les investissements/IDE, revoir les politiques d'investissement actuelles du pays, les traités d'investissement bilatéraux et les accords de libre-échange, réformer et clarifier les pouvoirs réglementaires des États hôtes. • Encourager le capital-risque et les investissements providentiels : revoir les politiques, développer des dispositifs nouveaux et innovants • Achats extérieurs d'obligations et financement de la dette • Fondations, financement philanthropique et investissements thématiques : Accroître le soutien aux OSC et au secteur privé pour stimuler le financement confessionnel et philanthropique, identifier les projets et les opportunités d'investissement social alignés sur les priorités/objectifs des investisseurs d'impact.



Comblé le fossé. Une fois que toutes les sources de financement réalistes ont été identifiées, il est nécessaire de les comparer aux besoins de financement du relèvement dans le temps. Cela permettra aux pays d'identifier les écarts de financement et d'autres options pour combler les déficits budgétaires. Un exemple au niveau national est présenté dans l'encadré 5.4.

ENCADRÉ 5.4. : Identification des ressources et des lacunes de financement pour le plan d'action en Gambie

Dans son plan d'action national pour la riposte à la COVID-19, la Gambie a clairement identifié les sources de financement existantes, les lacunes et les sources potentielles de nouveaux financements. Le plan note que toutes les interventions ne sont pas entièrement nouvelles ; un nombre important d'interventions étaient déjà planifiées, en cours ou achevées avant l'élaboration du plan. Pour la plupart d'entre elles, des fonds ont déjà été trouvés et engagés, il s'agissait donc de les reprogrammer pour donner aux interventions une dimension supplémentaire et nouvelle dans le contexte de la COVID-19. Ce qui est présenté dans le résumé des finances de la riposte à la COVID-19, c'est le déficit de financement qui doit être mobilisé et les fonds disponibles déjà mobilisés. Le plan a identifié 151 millions de dollars US de financement disponible provenant de sept sources (gouvernement, partenaires de développement et société civile) et un déficit de financement de 152 millions de dollars US.

SOURCE : Gouvernement de la Gambie 2020. Plan d'action national pour la réponse au COVID-19.



Systemes de gestion des finances publiques

Une étape importante pour atteindre les objectifs du relèvement consiste à mettre en place des systèmes financiers qui allouent et déboursent des fonds d'un niveau de gouvernement à un autre et/ou des communautés ou des systèmes qui gèrent les ressources externes. Dans les crises sanitaires à grande échelle et autres catastrophes, les flux de ressources externes sont généralement importants. Par conséquent, le financement du relèvement sera probablement géré à la fois par le budget du gouvernement (ressources budgétaires) et par un financement hors budget. Les systèmes de financement doivent être mis en place pour respecter la transparence, la responsabilité et l'intégrité, en particulier pour contrôler les risques de corruption.

Le fait qu'une partie des ressources externes soit acheminée par les systèmes budgétaires du gouvernement dépendra probablement de nombreux facteurs.

Pour maximiser l'impact des ressources intérieures et extérieures, la communauté internationale préconise de plus en plus l'utilisation de systèmes budgétaires et d'autres systèmes de gestion des finances publiques (GFP). Les mêmes principes d'efficacité de l'aide s'appliquent dans un contexte de relèvement. La clé des accords de GFP est la flexibilité du gouvernement et des donateurs. La raison en est que, même si les principes fiduciaires de base s'appliquent, le financement du relèvement s'est avéré fondamentalement différent de la mise en œuvre du financement régulier du développement. Étant donné la nécessité d'une réponse rapide après une crise, il est important que les gouvernements travaillent au renforcement de leur PFM nationale avant la crise.

Les efforts visant à soutenir et à renforcer le système national de GFP peuvent prendre en compte les éléments suivants :

- La capacité des institutions et des systèmes budgétaires, et les possibilités de les renforcer.
- L'ampleur de l'aide internationale et la coordination de l'aide
- L'ampleur de l'aide inscrite au budget ou non au budget avant la catastrophe
- Le nombre de niveaux institutionnels impliqués dans le cycle de la GFP
- Les dispositions financières pour les secours d'urgence et le relèvement à long terme
- La nature des procédures d'urgence et des dispositions de mise en œuvre (y compris les achats et la logistique)
- L'intégrité fiduciaire et la lutte contre la corruption.

Fonds fiduciaires multidonateurs Dans de nombreux pays touchés par des catastrophes de grande ampleur, des fonds fiduciaires multi-donateurs (FFMD) ont été mis en place pour canaliser les ressources des donateurs de manière coordonnée et conformément aux priorités nationales. Un FFMD constitue un moyen pratique de mettre en commun les ressources des donateurs et évite de créer de multiples comptes bancaires et programmes. Ils sont alignés sur les principes d'harmonisation des donateurs et de leadership des pays et ils fournissent des ressources non affectées qui peuvent combler les lacunes du financement du relèvement. Enfin, il constitue un forum pour la coordination des donateurs, ainsi que pour le dialogue entre la communauté internationale et le gouvernement national sur les questions de politique et de programmation en lien avec le relèvement.

Les dépenses faites à partir du FFMD sont initiées, planifiées et mises en œuvre principalement par les gouvernements. Les affectations de fonds sont approuvées par un comité directeur composé de membres du gouvernement, de donateurs et de la société civile. Le rôle de l'administrateur du fonds est de s'assurer que les fonds sont déboursés, comptabilisés et dépensés conformément aux objectifs, à des résultats mesurables et à des procédures transparentes. Le fonds fiduciaire produit des intérêts en attendant le décaissement. La Banque asiatique de développement, la Banque inter-américaine de développement, le Programme des Nations unies pour le développement et la Banque mondiale ont agi à la fois en tant que fiduciaire et administrateur de ces fonds communs. Ce processus peut réduire la fragmentation de l'aide en créant un forum pour le dialogue politique et la coordination de l'aide entre les donateurs et le gouvernement.

Audit et surveillance.

La surveillance de l'audit et du suivi est conçue à trois niveaux. Au niveau le plus élevé se trouve le suivi du programme global de relèvement. Le suivi au niveau du programme s'appuie sur le suivi au niveau du secteur, qui consolide les rapports de chaque secteur. Au niveau le plus bas se trouve le suivi des projets individuels. Le système d'audit et de suivi doit être conçu pour intégrer la surveillance à ces trois niveaux. Des systèmes supplémentaires spéciaux peuvent être nécessaires pour surveiller les flux entrants, l'utilisation et l'impact du financement du relèvement.

La crédibilité du budget de relèvement du gouvernement repose sur la fourniture des ressources promises et leur utilisation aux fins prévues dans un délai déterminé. La responsabilité du plan de relèvement envers la population affectée et les sources de financement est essentielle. Souvent, dans le cadre du processus de responsabilité, il est bénéfique pour le gouvernement de faire appel à un auditeur tiers indépendant.

Les audits internes et externes sont tous deux nécessaires car ils ont chacun un objectif différent. En général, la portée d'un audit externe est beaucoup plus définie, avec une fin déterminée. Les audits externes se concentrent après coup sur un événement distinct (une série d'états financiers) et posent la question suivante : « Qu'est-ce qui a mal fonctionné, le cas échéant, dans la gestion des dépenses pour le relèvement ? » Le champ d'application d'un audit interne est plus large et plus ouvert³⁴ - il se concentre sur un processus continu et évalue les risques et les contrôles pour répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qui pourrait mal tourner dans la gestion du financement du relèvement à différents niveaux ? »

Les contributeurs au financement du relèvement exigeront probablement l'assurance que les ressources sont allouées efficacement et que des secteurs et sous-secteurs spécifiques sont entièrement financés.

Le suivi de l'aide est donc très important. Le suivi de l'aide est complexe en raison des diverses sources de financement, ainsi que des différents canaux par lesquels les fonds sont alloués. Cependant, il est extrêmement important de mettre en place un système de suivi très tôt pour s'assurer que les fonds sont dépensés aux fins prévues. Le système de suivi doit saisir les flux d'aide au niveau des secteurs individuels et des projets. Un système efficace de suivi de l'aide doit intégrer le suivi de multiples flux de financement, y compris les sources publiques, les fonds des donateurs (sur et hors budget), les contributions du secteur privé et les sources des ONG.

³⁴ M. Locatelli, "Good Internal Control and Auditor Independence," The CPA Journal, 2002.

Chapitre V Liste de contrôle

Cette liste de contrôle couvre les questions financières depuis l'examen du budget et la mobilisation des ressources jusqu'à la bonne supervision des décaissements de fonds. La liste n'est pas exhaustive, mais elle couvre les principales mesures à prendre en matière de mobilisation et de gestion des ressources.

Ministère des finances/Agence principale en charge du relèvement

- Effectuer une analyse des écarts de financement et un examen du budget
- Identifier les sources de financement nationales
- Identifier les sources de financement externes
- Organiser un appel international ou une conférence de donateurs pour accéder aux financements internationaux.
- Définir un mécanisme pour gérer les entrées de fonds. Plus précisément, les systèmes financiers qui déboursent des fonds entre les niveaux de gouvernement, ou directement aux communautés ou les systèmes qui gèrent les ressources externes.
- Coordonner et allouer les fonds
- Mettre en place un système de suivi de l'aide
- Renforcer le systèmes de gestion des finances publiques
- Engager des services d'audit externes

VI. Considérations relatives à la mise en œuvre du cadre

Les politiques, programmes et activités de relèvement doivent être mis en œuvre rapidement et efficacement afin qu'ils améliorent visiblement la vie des populations touchées par la pandémie. Le chapitre VI décrit comment cela peut être fait, avec des exemples de bonnes pratiques, par le biais de :

- *La mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre et le financement ;*
- *L'établissement de mécanismes de retour d'information et de réparation des griefs ;*
- *La création des procédures et des normes de mise en œuvre ;*
- *Le soutien à la mise en œuvre locale ;*
- *L'élaboration de systèmes d'approvisionnement adaptés aux besoins en matière de relèvement ;*
- *La mise en place d'une stratégie de communication et*
- *La promotion de la transparence pour la réédition des comptes.*

La mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation

Les systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) peuvent être utilisés pour suivre à la fois la mise en œuvre et le financement des programmes. L'expérience a montré que les gouvernements ont tendance à mal ou tout simplement à ne pas mettre en œuvre les systèmes de suivi et d'évaluation liés au relèvement post-COVID-19. Cet état de chose est problématique car cela signifie que lorsque les programmes de relèvement ne sont pas bien mis en œuvre, ils peuvent continuer à suivre leur cours au lieu d'être réajustés et améliorés. Cela signifie également que la mauvaise utilisation des fonds liés à la mise en œuvre des projets peut passer inaperçue. De même, les déficits de financement peuvent ne pas être identifiés à temps. Les gouvernements doivent donc accorder une attention particulière à la mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation fonctionnel. Cette mesure repose sur un système informatique approprié de collecte et de gestion des données, avec le personnel associé pour gérer et suivre les programmes de relèvement. Le système doit également être en mesure de fournir des informations sur la manière dont les interventions de relèvement contribuent aux politiques et stratégies nationales. Enfin, le système doit pouvoir suivre non seulement les programmes de relèvement gérés par le gouvernement mais aussi ceux des différents partenaires. Des systèmes de S&E efficaces permettent d'évaluer la progression du relèvement, d'assurer la conformité avec les politiques et stratégies sectorielles de relèvement, et de fournir une alerte précoce pour la mise en place de mesures correctives. Le S&E continu est essentiel pour communiquer les progrès ou le manque de progrès à la communauté et aux parties prenantes et pour identifier les corrections à mi-parcours dans la mise en œuvre et ajuster la stratégie, en particulier en réponse aux commentaires de la communauté sur la conception et les résultats du projet.

Les examens de S&E fournissent :

- Une évaluation holistique de la mise en œuvre du cadre de relèvement
- Une nouvelle vision de la mise en œuvre du cadre de relèvement
- Des possibilités d'amélioration
- Des recommandations concrètes, réalistes, orientées vers les résultats et pouvant être mises en œuvre.
- Une opportunité d'apprentissage pour toutes les personnes impliquées.

Il est important de noter que le suivi et l'évaluation fournissent des données substantielles pour les évaluations périodiques que les donateurs exigent pour continuer à financer les projets.

La mise en place d'un système de S&E implique de définir **quoi** suivre et évaluer (activités et résultats), **quand** suivre et évaluer (calendrier et fréquence), **comment** suivre et évaluer (outils et indicateurs), **qui** suivra et évaluera, et **comment** utiliser les résultats.

Un suivi continu est nécessaire. Le suivi est une activité continue qui indique si les activités sont sur la bonne voie. Il est recommandé de suivre à la fois les résultats et les activités. Le suivi des résultats fait référence au suivi des objectifs et des priorités de relèvement. Idéalement, le suivi des résultats devrait être effectué tous les trimestres et être mené ou guidé par la principale agence de mise en œuvre.

Le suivi des résultats en plus de la production des rapports et le suivi des activités génèrent des données fiables. La combinaison des rapports, du suivi des activités et du suivi des résultats permet d'établir une base de données robuste et indique si les activités et les programmes prévus peuvent être exécutés comme prévu. Le suivi des résultats peut être effectué par l'agence chef de file. Le suivi des activités doit de préférence être effectué par toutes les agences pour leurs secteurs et programmes respectifs et être consolidé par l'agence chef de file.

Le cadre de résultats est mieux mis en œuvre par un système de suivi des résultats.

Le cadre de résultats doit être mis en œuvre par un système de suivi des résultats (SSR) systématique. Ce système spécifie les plans de suivi et d'évaluation, les instruments de collecte des données et les méthodologies de détermination de la valeur des indicateurs. Un extrant est défini comme la quantité produite par une personne, une machine ou une organisation et un résultat est défini comme le résultat ou l'effet d'une action, d'une situation ou d'un événement. Une fois entièrement développé, le SSR fournira également un plan global de S&E à moyen terme. Ce plan précise la fréquence, les exigences et les moyens de suivi, d'évaluation et de préparation des rapports, à la fois au niveau général et pour chacun des effets sélectionnés.

Des systèmes d'information de gestion (SIG) dédiés sont nécessaires pour construire un système de S&E basé sur les résultats. MIS est le système numérique qui permet de stocker toutes les informations de S&E et de rassembler les résultats en fonction des différentes entrées.

Suivi des ressources de la COVID-19. Étant donné l'importance des fonds nationaux et internationaux reçus pour la gestion de la pandémie, il est important d'établir un mécanisme de suivi de l'utilisation des fonds à intervalles réguliers et d'évaluer les programmes lancés pour le rétablissement de la pandémie après 2 ou 3 ans afin de comprendre l'impact des efforts de rétablissement sur la vie des gens et l'économie.

Pour le cadre africain de la COVID -19 au niveau continental, il est important de décider de l'institution ou de l'unité au sein de la CUA qui peut assumer le rôle de suivi des progrès du cadre de relèvement. Il est important que cette fonction de suivi soit reconnue, et que des ressources soient allouées à ce rôle. La CUA peut faire appel à des organisations intergouvernementales régionales et à certains États membres pour former une équipe chargée d'effectuer des missions de suivi dans les pays ou de procéder à des examens à distance des programmes de lutte contre la pandémie. Un ensemble d'indicateurs clés et une source d'information permettant de recueillir des données sur les progrès doivent également être élaborés par l'institution/unité chargée de suivre les progrès des programmes de lutte contre la pandémie.

Le suivi peut se faire de deux manières : il peut être utilisé pour suivre à la fois la mise en œuvre et le financement du programme, c'est-à-dire pour suivre les progrès de l'utilisation des fonds, et la seconde est d'évaluer l'impact/le changement qu'il a apporté sur les pro-

grammes des bénéficiaires ciblés pour évaluer l'efficacité des services qui leur sont fournis. Les efforts de relèvement post pandémie ont été réalisés grâce à des investissements en fonds et en nature ainsi qu'à des décisions politiques. Le mécanisme de suivi peut prendre en compte ces grandes approches pour évaluer la pertinence et l'efficacité des programmes et des politiques.

À partir de mars 2020, les gouvernements ont dépensé des fonds considérables du budget dans plusieurs domaines. Ceux-ci incluent, mais ne sont pas limités à : 1) le renforcement des systèmes de santé, notamment les équipements pour les hôpitaux, les EPI pour les agents de santé et d'autres services, la sensibilisation à la santé publique, etc. 2) l'achat et la distribution de vaccins ; 3) l'extension et l'intensification des programmes de protection sociale par le biais de transferts d'argent et de soutien en nature pour les personnes les plus vulnérables ; 4) la transition vers des systèmes d'éducation en ligne, y compris la formation des enseignants et la préparation de la réouverture des écoles ; 5) les subventions, l'accès au crédit et les reports de prêts pour les PME et les PMI ; 6) l'extension des programmes de travaux publics pour créer des emplois ; 7) des programmes de formation et de recyclage pour les jeunes et les chômeurs ; 8) des investissements dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour le grand public ; 9) l'amélioration des systèmes de gestion des déchets ; et 10) des services spéciaux pour les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et les migrants.

Il sera important de fixer des repères/indicateurs de progrès pour ces dix domaines de programme et de définir la fréquence à laquelle les informations seront collectées pour suivre l'évolution des programmes. Le tableau 6.1 suggère des indicateurs clés pour chaque secteur. Ceux-ci peuvent être adaptés au niveau national ou régional en fonction de la situation locale.

TABLEAU 6.1 : Indicateurs clés pour le suivi et l'évaluation de l'utilisation des fonds

Secteur du programme	Indicateurs clés	Pourcentage des fonds utilisés par rapport à l'allocation [RM1]
Systèmes de santé	Nombre de nouveaux hôpitaux ou d'hôpitaux dont les installations ont été modernisées avec des lits supplémentaires alloués aux patients de la COVID-19	
	Nombre d'hôpitaux disposant de nouvelles bouteilles d'oxygène, d'autres équipements, de médicaments, d'équipements EPI et d'autres équipements pour le personnel de santé	
	Augmentation de la couverture vaccinale/nombre de personnes par groupes d'âge et dosage	
	Nombre d'agents de santé formés aux soins en cas de pandémie, à l'administration des vaccins	
	Nombre d'hôpitaux dotés d'un plan de préparation sanitaire.	
Protection sociale	Nombre de personnes supplémentaires couvertes par la protection sociale, ventilées par enfants, femmes, personnes handicapées, personnes âgées, réfugiés et migrants.	
	Nombre de nouveaux régimes de protection sociale introduits	

Éducation	Nombre d'étudiants ayant accès à l'enseignement en ligne	
	Nombre de jours d'école effectués en personne et en ligne	
	Nombre d'enseignants formés aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage en ligne et programmes adaptés à l'apprentissage en ligne	
Relèvement économique	Augmentation du nombre de jeunes employés	
	Nombre de jeunes formés et retenus pour acquérir de nouvelles compétences	
	Nombre de MPME ayant rouvert leur activité	
	Nombre d'entreprises gérées par des femmes qui ont rouvert leurs portes	
	Nombre de personnes employées dans les hôtels, restaurants et autres secteurs de services par rapport aux années précédentes.	
	Nombre d'agro-industries restaurées	
	Nombre de personnes employées dans le cadre du programme de restauration des infrastructures publiques	
Eau, assainissement et systèmes de gestion des déchets	Nombre de nouvelles installations d'eau potable dans les espaces publics, les écoles et les hôpitaux.	
	Nombre de systèmes de gestion des déchets pour éliminer les déchets dangereux	
	Nombre de ramasseurs de déchets et de travailleurs communautaires bénéficiant d'une formation et d'équipements.	
Protection des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des personnes âgées, des réfugiés et des migrants	Nombre de cas de violence liée au sexe enregistrés et traités	
	Nombre de services d'aide à l'enfance fournis et d'enfants bénéficiant d'une aide supplémentaire, notamment de nourriture et d'autres fournitures	
	Nombre de personnes handicapées bénéficiant de services de santé et autres.	
<p>Niveau d'impact Indicateurs pour une évaluation dans 3 à 5 ans</p> <p>Baisse des taux de mortalité par groupe d'âge par rapport aux années précédentes. Diminution du chômage Augmentation de la production agricole Diminution de l'insécurité alimentaire Baisse du taux de pauvreté Amélioration des indicateurs d'éducation et de santé Baisse de la violence sexiste, de la maltraitance des enfants et des personnes âgées Augmentation du PIB du pays</p>		



Établissement de mécanismes de retour d'information et de réparation des griefs

La promotion de la transparence est soutenue par la mise en place de mécanismes de retour d'information et de traitement des plaintes, qui permettront aux différentes parties prenantes au relèvement et aux communautés bénéficiaires de s'exprimer sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et de réfléchir à la manière d'adopter des mesures correctives.

Adopter des procédures de mise en œuvre accélérée

Les procédures d'approbation et de passation de marchés, d'établissement de rapports et de dotation en personnel qui existent déjà dans le pays peuvent devoir être simplifiées pour répondre aux demandes pressantes du processus de relèvement. Les projets en lien sont souvent bloqués en raison de la longueur des procédures bureaucratiques d'approbation et de passation des marchés. Même si des processus d'approbation accélérés existent, les responsables sont parfois réticents à les utiliser. L'autorité accordée par le gouvernement à l'agence chef de file peut jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'utilisation de procédures et de processus simplifiés dans tous les secteurs et entités pour une mise en œuvre plus rapide.

Soutenir la mise en œuvre locale

Il n'existe pas de recette unique pour décider si la mise en œuvre doit être centralisée au sein d'une seule agence ou au sein de différentes agences et à différents niveaux.³⁵ Il n'existe pas de recette unique pour décider si la mise en œuvre doit être centralisée au sein d'une seule agence ou au sein de différentes agences et à différents niveaux. La forme de gouvernance d'un pays doit conduire à la meilleure formule. Par exemple, un pays ayant une histoire de pouvoir centralisé pourrait bénéficier de la centralisation de la mise en œuvre au sein d'une seule agence, car celle-ci est susceptible d'avoir des capacités plus fortes que celles des niveaux locaux. D'un autre côté, dans les pays qui sont effectivement décentralisés et où la capacité fiscale est forte au niveau local, la mise en œuvre locale est probablement la meilleure solution. En effet, dans la mesure du possible, les décisions de mise en œuvre doivent être prises par ceux qui en sont responsables.

La mise en œuvre locale permet de renforcer l'appropriation du processus de relèvement par les communautés. L'implication des personnes et des communautés sur le terrain les responsabilisera et leur donnera l'opportunité de trouver des solutions locales aux problèmes locaux. En outre, la mise en œuvre locale pourrait renforcer, si nécessaire, la capacité des agences d'exécution à gérer des projets de petite à grande envergure. Les programmes de développement pilotés par la communauté sont un moyen couramment utilisé. Un exemple de cette approche est présenté dans l'encadré 6.2.

³⁵T. Courchene, J. Martinez-Vazquez, C.E. McLure, Jr., et S.B. Webb, "Principles of Decentralization," in *Achievements and Challenges of Fiscal Decentralization: Lessons from Mexico*, Washington, DC: Banque mondiale, 2000, 85, <http://www1.worldbank.org/publicsector/LearningProgram/Decentralization/achievementsandchallengesTOC.pdf>



ENCADRÉ 6.2 : Mise en œuvre locale du relèvement post-COVID-19 en RDC

La RDC, un vaste pays situé en Afrique centrale, dont la superficie est estimée à 2,345 millions de km² et dont la population est estimée à 98 millions d'habitants en 2020, a adopté une approche de relèvement axée sur les communautés pour corriger les défauts des politiques de croissance favorables aux pauvres. Le gouvernement a adopté le Programme de Développement Local de 145 Territoires qui vise à réduire les inégalités spatiales, transformer les conditions et cadres de vie de la population vivant dans les zones rurales jusqu'ici mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base. Ce programme de relèvement post-COVID-19 évalue les besoins prioritaires dans l'ensemble des 145 territoires (dont beaucoup sont éloignés et touchés par des conflits) dans le but de répondre aux besoins prioritaires, faisant ainsi une tentative unique de ne laisser aucun territoire derrière.

Avec un budget de 1,66 milliard de dollars financé par les fonds propres de la RDC, les activités du programme seront mises en œuvre dans le cadre de quatre composantes : (a) le développement d'infrastructures socio-économiques de base ; (b) la revitalisation des économies locales et rurales ; (c) le renforcement de la gouvernance locale ; et (d) le développement d'un système d'information géoréférencé pour le suivi de ce programme et d'autres programmes publics. Les résultats suivants sont attendus de cette mise en œuvre :

- i) Une réduction significative de la pauvreté et des inégalités spatiales,
- ii) Un meilleur accès des populations rurales aux infrastructures et services socio-économiques de base,
- iii) Une augmentation des revenus des producteurs agricoles ruraux,
- iv) Une amélioration de la sécurité alimentaire,
- v) Un meilleur accès des jeunes et des femmes aux activités génératrices de revenus, et ;
- vi) Une meilleure gestion des risques auxquels les populations rurales sont exposées.

En outre, le programme devrait renforcer davantage la gouvernance locale ainsi que cette initiative et renforcer les capacités de résilience des communautés vulnérables.

Ces initiatives peuvent être adaptées de manière appropriée au contexte d'autres États membres de l'UA et mises en œuvre en fonction des besoins de relèvement post COVID-19 des pays respectifs.

Développer des systèmes d'approvisionnement adaptés au contexte du relèvement

Systèmes d'approvisionnement rapide. L'acquisition rapide de biens et de services peut être un élément crucial pour un relèvement efficace et réussie. Cependant, la passation de marchés pendant et après la COVID-19 peut être désordonnée, entraînant des lacunes dans la mise en œuvre et des abus potentiels des procédures.³⁶ Plusieurs types de systèmes d'approvisionnement faciliteront l'achat de biens et services pendant le relèvement. Deux d'entre eux sont les achats pré-arrangés et les achats accélérés.

Approvisionnement pré-arrangé Les achats pré-arrangés établissent au préalable une liste d'entrepreneurs qualifiés. Cette liste peut être classée par type d'expertise et de compétences. La mise en place d'un système de pré-qualification accélère l'émission des contrats et l'évaluation des réponses aux appels d'offres. Un système de pré-qualification permet également d'éliminer les entrepreneurs inexpérimentés, qui peuvent largement sous-enchérir par rapport à des concurrents plus expérimentés, mais qui n'ont pas l'expertise requise pour mener à bien le projet de reconstruction.

³⁶ Pour les besoins en personnel, voir la section intitulée « Dotation en personnel pour la reconstruction ».

Approvisionnement rapide L'accélération de la passation des marchés signifie l'utilisation de processus d'appel d'offres et d'achat simplifiés et convenus afin d'acheminer rapidement les biens et services vers les zones où ils sont attendus. Pour accélérer encore l'approvisionnement, une source unique pour l'achat de biens et de services spécifiques peut être prédéterminée.

Les systèmes d'approvisionnement accéléré peuvent être utilisés à la fois par le secteur privé et les entités non gouvernementales. Pour faciliter la supervision et le suivi, il est utile que toutes les parties prenantes qui achètent des biens et services partagent certaines des procédures. Dans le cadre de l'audit par une tierce partie mentionné dans la section sur la transparence du Chapitre 5, les marchés publics doivent être examinés de près. Par exemple, en cas d'urgence, l'Institut national de gestion des catastrophes (INGC) du Mozambique est en mesure de suspendre les droits et taxes sur l'achat de fournitures d'urgence. Après l'urgence, l'INGC est tenu de réconcilier ces exemptions avec les autorités fiscales.

Établir une stratégie de communication pour le relèvement

Tout au long du processus de relèvement, il est dans l'intérêt du gouvernement de maintenir un dialogue permanent et de partager les informations avec toutes les autres parties prenantes et partenaires. Une stratégie de communication interne et publique bien définie reconnaît les différents types de parties prenantes et identifie les moyens les plus efficaces de communiquer avec elles.

Communication interne entre les partenaires au relèvement. La communication interne inclut toutes les parties prenantes directement impliquées dans le processus. Cette communication peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, un site web interne dédié au partage des informations qui inclut l'accès à la base de données S&E, des dialogues entre pairs parmi les agences gouvernementales, des discussions de groupe avec les communautés, ou des dialogues politiques avec les donateurs. Ce partage d'informations peut contribuer à la transparence tout au long de cette période, renforcer la crédibilité et le consensus sur les objectifs de relèvement, et identifier les lacunes de couverture et les chevauchements de projets.

Par exemple, les flux d'informations entre les secteurs et les ministères de tutelle peuvent réduire les lacunes de couverture et les chevauchements de projets dans les programmes multisectoriels. Le gouvernement peut programmer des réunions mensuelles de décision avec les partenaires internationaux au cours desquelles sont communiqués les objectifs de relèvement du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Ces réunions permettront aux hauts fonctionnaires de conserver leur temps et de se concentrer sur le respect de leurs objectifs respectifs. Le fait de parler avec les planificateurs, les responsables de la mise en œuvre et les groupes communautaires et d'établir des plans avec eux renforcera la transparence, réduira la duplication des efforts, mettra en évidence les lacunes de l'assistance et permettra de dégager un consensus pour atteindre des objectifs de relèvement communs.

La communication interne crée un espace d'échange et de retour d'informations entre toutes les personnes impliquées. Cette communication peut également servir de mécanisme de traitement des griefs.

Une communication publique efficace. Une stratégie de communication publique efficace peut sensibiliser le grand public, national et international, notamment dans les pays donateurs, à l'effort de relèvement (politiques, plans et projets). La stratégie doit définir les communications clés pour la diffusion, la presse écrite et les médias sociaux. Ces messages sont destinés à informer les attentes du public sur l'ampleur et le calendrier du relèvement. En outre, en reconnaissant les signes visibles d'un rétablissement physique précoce et en annonçant des objectifs à plus long terme, une stratégie de communication publique efficace peut maintenir l'ensemble de la communauté participant au relèvement, incluant le grand pub-

lic, engagé pour les phases ultérieures du relèvement et de la reconstruction. Les initiatives de communication publique peuvent consister à :

- Utiliser des marqueurs temporels (tels que le pic de chaque vague de COVID-19, le début du programme de vaccination, la fin des mesures de confinement, etc.) pour montrer des preuves visibles et des images des progrès accomplis sur les sites web des différents acteurs institutionnels participant au relèvement.
- Faciliter l'accès des médias, si cela pose problème, pour réaliser des reportages dans les zones touchées.
- Organiser des conférences de presse mettant en avant les résultats des évaluations actualisées ou le retour d'informations des descentes sur le terrain.
- Créer un contenu visuel ou textuel qui raconte l'histoire des différentes étapes du processus.

Un exemple du rôle d'une stratégie de communication dans un programme de relèvement post-COVID-19 est présenté dans l'encadré 6.3.

ENCADRÉ 6.3. : Modalités de mise en œuvre de la relèvement post-COVID-19 en Gambie

Dans le cadre de sa stratégie nationale de riposte à la COVID-19, la Gambie a mis au point certains dispositifs de mise en œuvre clés, notamment en matière de coordination, de suivi et de communication. En ce qui concerne la communication, elle note qu'une communication et une gestion de l'information efficaces sont cruciales pour la mise en œuvre de la stratégie. Une stratégie de communication a été préparée comme instrument de soutien pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action. Cette stratégie de communication vise à soutenir la visibilité et les efforts de plaidoyer du secrétariat national en charge de la lutte contre la Covid-19. Elle conceptualise une structure ajustable qui fournit une direction et une orientation des actions de sensibilisation, de promotion du plaidoyer et de renforcement de la mobilisation sociale sur la riposte à la Covid-19 et le relèvement post-Covid-19 en Gambie.

SOURCE : Gouvernement de la Gambie 2020. Stratégie nationale de réponse au COVID 19.

Promouvoir la transparence pendant le relèvement

L'un des défis de la mise en œuvre d'un programme de relance est de combattre la corruption et d'accroître la transparence. Ces deux objectifs nécessitent la mise en place d'un système d'audit. Ce système englobe l'audit public des approvisionnements et des décaissements, la réalisation d'un audit technique des travaux effectués et la réalisation d'un audit social des prestations fournies. Si, dans la plupart des pays, l'audit financier des comptes et des dépenses est un système bien établi, les audits techniques et sociaux sont des concepts relativement nouveaux et en pleine évolution. Un audit technique est un audit réalisé par un auditeur, un ingénieur ou un expert en la matière afin d'évaluer les déficiences ou les domaines à améliorer dans un processus, un système ou une proposition. L'audit technique couvre les aspects techniques du projet mis en œuvre dans l'organisation. L'audit social est un processus par lequel un programme de relèvement et de reconstruction est en mesure de contrôler ses avantages sociaux, économiques et environnementaux en impliquant toutes les parties prenantes : ONG, propriétaires, donateurs et l'agence de mise en œuvre. La promotion de la transparence est également soutenue par la mise en place de mécanismes de retour d'informations et de traitement des plaintes, qui permettront aux différentes parties prenantes et aux communautés bénéficiaires de s'exprimer sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et de réfléchir à la manière d'adopter des mesures correctives.



Prochaines étapes dans la mise en œuvre du cadre

Le cadre de relèvement fournit des conseils aux pays et régions d'Afrique pour préparer ou réviser leurs propres approches pour le relèvement post-COVID-19. L'encadré 6.4 donne un exemple d'un pays qui a intégré le relèvement de la COVID dans son cadre de planification. Pour que d'autres pays le fassent, les étapes suivantes peuvent être suivies :

- Diffuser largement le Cadre de Relèvement aux niveaux national et régional en tant que ressource et guide pour la planification ;
 - Réaliser des évaluations des besoins de relèvement post-COVID-19 (CRNA) afin d'identifier les impacts de la pandémie spécifiques à chaque pays ou région et les besoins correspondants en matière de relèvement socio-économique ;
 - S'appuyer sur les résultats des CRNA pour lancer des processus de planification participative afin de développer des cadres de rétablissement spécifiques à chaque pays ou région ;
 - S'assurer que les dispositions institutionnelles, les mécanismes de financement et les approches pour une mise en œuvre accélérée sont en place ; et
 - Lancer la mise en œuvre du cadre.
-
- L'Union africaine et ses partenaires sont prêts à aider les pays individuels et les CER avec une assistance technique pour le développement d'un CRNA et/ou d'un cadre ou stratégie de relèvement. Un soutien similaire peut être fourni pour aider à identifier les sources de financement externe pour la mise en œuvre du cadre.



ENCADRÉ 6.4. : Un programme de riposte complet au Sénégal

Le gouvernement du Sénégal a riposté contre la COVID-19 en 2020 avec un programme complet de résilience économique et sociale, estimé à 7 % du PIB. Les interventions de protection sociale étaient l'un des quatre piliers, avec le renforcement du système de santé, la stabilisation de l'économie pour protéger les emplois et les entreprises, et la sécurisation de l'approvisionnement en nourriture et en médicaments.

Le Sénégal était l'un des rares pays d'Afrique à ne pas avoir mis en œuvre une réponse en matière de transferts monétaires. Au lieu de cela, la principale intervention d'assistance sociale a pris la forme d'une aide alimentaire. Le gouvernement a acheté et distribué des colis alimentaires (pâtes, riz, sucre, ainsi que du savon pour la désinfection) à un million de ménages pauvres.

En mai et juin 2020, le gouvernement a suspendu les factures d'électricité et d'eau pour respectivement 975 000 et 670 000 ménages pauvres. Ce mécanisme – fournissant un soutien financier aux ménages vulnérables en subventionnant les paiements des services publics pendant quelques mois – était populaire dans tous les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le délai de paiement des impôts a également été prolongé de plusieurs mois.

Le ministère du Travail a adopté une ordonnance en avril 2020 pour empêcher le licenciement de travailleurs pendant le confinement, sauf en cas de négligence grave. Les employeurs ont été invités à mettre en place des dispositifs alternatifs tels que la réduction du temps de travail ou les congés payés. Pendant cette période, les employés doivent recevoir au moins 70 % de leur salaire d'avant la COVID-19. Les employeurs qui se sont conformés ont reçu un soutien financier et des garanties de crédit partielles (20 % pour les grandes entreprises, 50 % pour les PME), en particulier dans les secteurs durement touchés tels que le tourisme et les transports.

Dans toute l'Afrique de l'Ouest francophone, y compris au Sénégal, la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a vu dans la COVID-19 une opportunité de promouvoir l'utilisation des transactions financières électroniques, ce qu'elle a fait en facilitant la procédure d'ouverture d'un compte d'argent mobile et en offrant la gratuité transferts entre ces comptes pendant une période limitée.

L'un des résultats stratégiques de la pandémie au Sénégal a été une stratégie nationale de développement révisée, comprenant un nouveau plan d'action qui met l'accent sur l'autosuffisance en matière de production d'aliments de base afin de réduire la dépendance à l'égard des importations. Le budget révisé de 2021 comprend également davantage de soutien à l'emploi des jeunes et des femmes.

Chapitre VI Liste de contrôle

Cette liste de contrôle couvre les différentes étapes nécessaires à la création d'arrangements institutionnels efficaces pour le relèvement. La liste n'est pas exhaustive mais donne un aperçu des principales étapes à suivre.

Agence principale en charge du relèvement

- Mettre en place et gérer différents mécanismes de coordination. Coordonner la responsabilité du relèvement au niveau du gouvernement national, des autorités locales, des donateurs, de la société civile et des communautés.
- Établir des procédures standards pour l'approbation des projets, les achats, les rapports et les contrats.
- Définir les normes de reconstruction.
- Mettre en place des procédures d'approvisionnement rapide
- Soutenir la mise en œuvre décentralisée des activités de relèvement
- Établir un système de communication interne efficace entre les partenaires. Dissuader les acteurs participant au relèvement d'éviter de travailler de manière isolée
- Sensibiliser le public aux progrès accomplis en matière de relèvement par une communication publique efficace. Fixer des objectifs clairs et réalistes afin de minimiser les attentes irréalistes, et offrir aux communautés une voie de recours en cas de grief
- Assurer la transparence de toutes les activités liées au programme de relèvement.
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets de reconstruction.
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets de relèvement.

Annexe 1 : Informations détaillées sur la méthodologie

La méthodologie pour développer le **Cadre de Relèvement post-COVID-19** pour l'Afrique implique un processus en trois phases :

- i) Évaluation de la situation et du champ d'application** du cadre de relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique ;
- ii) Rédiger** le Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique et
- iii) Encourager la CUA à approuver** le Cadre de Relèvement post-COVID-19 l'Afrique après de larges consultations avec les États membres et les acteurs régionaux de l'UA.

Ces trois phases sont dirigées par l'UA, avec le soutien technique du PNUD, de l'OMS, de la FAO, de l'UNDRR et de la Banque africaine de Développement, et en étroite consultation avec tous les acteurs continentaux, régionaux et nationaux concernés. Une série de parties prenantes ont été mobilisées pour fournir des contributions et des idées critiques sur le relèvement socio-économique résilient post-COVID-19, y compris les autorités nationales de gestion des catastrophes, les agences des Nations Unies, d'autres partenaires au développement et les acteurs régionaux.

Phase I : Évaluation de la portée et de la situation du Cadre (juillet-août 2021)

Les objectifs de cette phase étaient de : (i) définir l'étendue du travail et la méthodologie pour développer un cadre pour une récupération résiliente après la COVID-19 en Afrique et (ii) réaliser une évaluation de la situation pour informer le Cadre de Relèvement post-COVID-19 en Afrique. L'évaluation situationnelle couvrira les effets macroéconomiques, les impacts humains, les conséquences économiques et les effets transversaux de la pandémie en Afrique.

La méthodologie pour entreprendre la phase I comprend : a) la préparation d'un rapport initial ; b) une revue de la littérature ; c) l'identification des ressources de données clés et d) des consultations préliminaires. Le rapport initial a été préparé par l'équipe d'experts pour validation par l'UA et le PNUD. Il comprenait la méthodologie proposée, un calendrier, un mécanisme de coordination, un plan annoté du rapport-cadre et des références préliminaires. Le rapport initial a guidé les experts et les partenaires dans la collecte, l'analyse et la présentation des informations, ainsi que dans la structuration du Cadre.

Des consultants individuels et des groupes de travail sectoriels ont procédé à une revue de la littérature sur la COVID-19 et le relèvement post-crise en Afrique. Le consultant principal a identifié des exemples de bonnes pratiques non africaines à l'intention de l'équipe chargée de rédiger le Cadre. Des efforts ont été faits pour capter les connaissances issues de la littérature formelle et informelle (grise). La CUA a facilité l'accès aux publications pertinentes de l'UA et des communautés économiques régionales (CER).

Des consultants individuels et des groupes de travail sectoriels ont identifié simultanément les sources de données les plus pertinentes et les plus fiables pour préparer le Cadre. Les différentes dimensions des données nécessaires sont les suivantes : géographiques (aux niveaux continental, régional et national), thématiques, sectorielles, de base, et par gestion des risques (compréhension des risques, réduction des risques, préparation et réponse, financement des risques et relèvement résilient). Une source importante d'informations a été les évaluations des besoins de relèvement (EBRPC) COVID-19 au niveau national qui ont été préparées par plusieurs nations africaines (PNUD, 2020c). L'accès aux métadonnées a été recherché auprès des partenaires au développement, par exemple les agences des Nations Unies et la BAD.

Nous avons pris soin de maximiser la compatibilité des différentes bases de données, par

exemple, différentes sources de données peuvent utiliser des régions différentes pour le continent africain.³⁷ Toutes les sources de données ont été clairement identifiées avec des références liées qui seront disponibles dans un référentiel de connaissances continental.

Des consultations préliminaires ont été entreprises avec l'UA au cours de cette phase initiale. Un **séminaire de lancement** a été organisé par la CUA pour présenter l'étude (objectifs du Cadre, approche, rapport de démarrage) à l'équipe technique interdépartementale et à d'autres membres clés du personnel de l'UA, afin de sensibiliser le personnel interne à l'initiative et d'obtenir des contributions. Cette présentation a été suivie de plusieurs **séminaires techniques** pour partager les résultats initiaux, obtenir un retour d'informations et développer un consensus avec les parties prenantes internes (UA) et les partenaires externes (par exemple, les CER, les partenaires au développement, les autres parties prenantes).

Afin de s'assurer que le Cadre est suffisamment calibré aux spécificités du continent africain hautement complexe, des domaines prioritaires pour informer un relèvement résilient ont été identifiés. Les principes directeurs pour l'identification de ces domaines comprennent l'accent mis sur la compréhension du risque systémique et de ses ramifications critiques aux niveaux national, régional et continental.

Une fois ces domaines prioritaires identifiés, une évaluation approfondie de la situation a été réalisée afin de révéler l'impact de la pandémie de COVID-19 sur ces priorités. Par exemple, une attention particulière a été accordée à l'impact de la pandémie sur les enfants et les jeunes qui ont souffert de manière disproportionnée de la pandémie. L'évaluation comprenait une analyse d'impact (impacts humains, dégâts et pertes économiques, effets sur la gouvernance, interactions avec les crises et risques humanitaires, environnementaux et politiques existants). Toutes les ressources documentaires et les ensembles de données pertinents ont été organisés dans un référentiel continental sur l'impact de la COVID-19 en Afrique afin de servir de source d'informations supplémentaire.

Les **résultats** de la phase I ont été les suivants :

- 1) Un rapport initial pour guider la préparation du cadre de relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique ;
- 2) L'évaluation situationnelle axée sur les domaines prioritaires et
- 3) Un référentiel continental de produits de connaissance pertinents et de liens utiles.

Phase II : Rédaction du Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique (Septembre-Décembre 2021)

L'objectif de la Phase II était de rédiger le Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique. Ce cadre est une initiative à l'échelle du continent qui aborde l'impact de la pandémie sous l'angle de risques multiples. Il fournit une vision panafricaine pour un relèvement socio-économique résilient, un plan d'action commun et des recommandations politiques et programmatiques spécifiques pour ses États membres, en tenant compte des déterminants continentaux, régionaux et nationaux des solutions de relèvement en Afrique. En l'absence de tout équivalent national pour un relèvement socio-économique résiliente après l'impact de la COVID-19, ce document peut servir de référence clé pour les conseils de relèvement au niveau politique pour les nombreux États membres de l'UA.

La méthodologie pour entreprendre la phase II a impliqué : a) une division claire du travail basée sur un schéma commun annoté du cadre ; b) une analyse, une identification des options et des résultats écrits par des consultants individuels, des groupes de travail sectoriels et des organisations partenaires principales ; et c) des consultations avec certains États membres et d'autres parties prenantes.

³⁷ L'équipe d'experts du Cadre a convenu d'utiliser, dans la mesure du possible, les cinq groupe régionaux de l'UA pour l'Afrique (voir l'Annexe 4 pour la liste des pays par région).



Afin d'organiser clairement le travail, le rapport de démarrage contenait un plan annoté qui identifiait les personnes responsables des principales sections du rapport sur le Cadre. Le consultant principal a coordonné les membres de l'équipe et les autres partenaires afin de s'assurer que des contributions complètes, opportunes et cohérentes étaient élaborées.

Les résultats des membres de l'équipe étaient basés sur des analyses menées en fonction de leurs domaines de responsabilité, qui peuvent être sectoriels, thématiques ou les deux. Avec l'évaluation de la situation comme document de référence, ils ont identifié les principaux défis, les besoins et les possibilités de surmonter les obstacles au relèvement. Ce travail s'est appuyé sur des exemples de bonnes pratiques du continent africain et d'ailleurs.

Les consultations ont adopté une approche à trois niveaux :

- **Continental** - une petite série de questions semi-structurées, élaborées par chaque équipe sectorielle, a été préparée afin d'obtenir des contributions globales des 55 États membres. Les questions ont été configurées sous la forme d'une enquête en ligne administrée par la CUA dans les cinq langues officielles de l'organisation. Ce processus a également permis de faire connaître l'exercice du Cadre lui-même ;
- **Études de cas** - l'accent a été mis sur un sous-ensemble de pays afin d'obtenir des informations sectorielles et thématiques détaillées à partir des questions semi-structurées. Les critères de sélection du sous-ensemble de pays comprenaient : la géographie (par exemple, deux pays de chaque région), l'économie politique, la situation socio-économique (exportateurs de produits de base, économies diversifiées, économies en transition, économies de prétransition, économies insulaires), le degré de vulnérabilité, l'état du développement humain, les conflits et la fragilité, et l'impact de la COVID-19 (élevé, moyen, faible). Le choix des pays a été finalisé en collaboration avec la CUA et les
- **Groupes de parties prenantes** - en s'appuyant sur le réseau des agences des Nations Unies et des bureaux de pays avec d'autres partenaires au développement, des discussions de groupe ont été organisées avec des représentants des principales parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.

Sur la base des résultats de la Phase I, des discussions supplémentaires de haut niveau ont été organisées par la CUA pour façonner le contenu du Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique, plus particulièrement sur : (i) la vision et les principes du relèvement en Afrique, (ii) chacun des domaines prioritaires, (iii) les mécanismes de gouvernance et le suivi et l'évaluation (S&E), et (iv) les modalités de financement du Cadre.

Le Cadre comprend des scénarios (pire cas, cas médian, meilleur cas) qui présentent les résultats probables en fonction de l'efficacité de la gestion de la COVID-19, des tendances économiques mondiales et régionales, de la vulnérabilité aux risques naturels, de la vulnérabilité à d'autres menaces telles que les conflits et la fragilité, et des possibilités de faire un bond en avant dans le développement, par exemple la numérisation. Compte tenu des contraintes de temps et de ressources, ces scénarios sont indicatifs et généraux plutôt que fondés sur une modélisation rigoureuse.

Le cadre a fait l'objet d'un examen par des pairs d'un groupe restreint d'experts internationaux indépendants et d'organisations partenaires pour information et commentaires.

Phase III : Validation du Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique (Janvier-Février 2022)

L'objectif de la Phase III était d'organiser des consultations avec les CER et les États membres et de faciliter l'approbation finale du Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique.

La méthodologie de la Phase III comprend : a) un travail de plaidoyer ; b) un processus d'approbation et c) la diffusion. Le travail de plaidoyer au niveau national parmi les États membres de l'UA devait contribuer à assurer leur pleine appropriation du Cadre. Il comprenait des présentations et des discussions sur le projet de Cadre avec les dirigeants de l'UA, les organisations régionales, les



pays individuels et les groupes de parties prenantes.

L'approbation officielle du document jettera les bases d'une adhésion plus poussée aux efforts de relèvement résilient aux niveaux continental, régional et national, créant ainsi un élan et une synergie entre les différents partenaires. La fenêtre d'opportunité pour l'approbation du Cadre se situe au niveau de la plus haute plateforme décisionnelle, le Sommet de la CUA, et comprend les étapes suivantes à respecter :

- **Plateforme régionale africaine et réunion ministérielle de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, du 16 au 19 novembre 2021.** L'avant-projet du Cadre de la COVID-19 pour l'Afrique a été présenté, au cours de la Plateforme régionale africaine, aux experts des États membres et à des parties prenantes plus larges le 17 novembre et aux ministres africains chargés de la réduction des risques de catastrophes le 19 novembre 2021. La session ministérielle a abouti à la « *Déclaration de Nairobi sur l'accélération de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique* ». La Déclaration de Nairobi « demande à la Commission de l'Union africaine d'accélérer l'élaboration du Cadre de Relèvement post-COVID-19 pour l'Afrique en vue de son examen et de son adoption par la 4^{ème} session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement et exhorte les États membres, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes à soutenir le processus ».
- Validation technique par les États membres de l'UA le 2 décembre 2021.
- **4^{ème} session ordinaire du Comité technique spécial (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE) 13–17 Décembre 2021.** Le Cadre sera soumis au STC-ARDWE pour adoption par le STC. Et compte tenu de son coût, il sera soumis à nouveau pour être inscrit à l'ordre du jour du Sommet de l'UA en janvier/février 2022.
- **Le sommet de la CUA** aura lieu les 6 et 7 février 2022. Le cadre ne pourra être officiellement approuvé que lors du sommet de la CUA et seulement s'il a reçu un retour positif des étapes précédentes.

Une stratégie de diffusion sera élaborée pour faire connaître et utiliser le cadre. Elle sera suivie de la mise en œuvre de la stratégie de diffusion auprès des États membres, des partenaires au développement et des autres parties prenantes afin de guider et de financer le relèvement post-COVID aux niveaux national, régional et continental. Cela comprendra également une sensibilisation ciblée des partenaires au développement afin de faciliter le soutien à la préparation et à la mise en œuvre des cadres de relèvement au niveau national.

Les **résultats attendus** de la Phase III sont (i) des réunions organisées dans chaque CER avec les partenaires régionaux et nationaux pour présenter le Cadre, (ii) le **Cadre de relèvement approuvé** pour l'Afrique et (iii) une stratégie de diffusion.

Annexe 2 : Recommandations détaillées sur le relèvement du secteur de la santé

A court terme :

Systèmes d'informations sanitaires

- Examiner et mettre à jour les modalités et les plateformes de collecte de données, afin de les adapter aux mesures anti-COVID-19, tout en veillant à ce que les données soient ventilées par âge, sexe et handicap.
- Renforcer les mécanismes et systèmes de surveillance passive et active de la COVID-19.
- Relier la surveillance de la COVID-19 aux données des hôpitaux et des laboratoires et l'intégrer dans les centres d'opérations d'urgence en santé publique (COUSP).
- Améliorer les mécanismes et les systèmes d'établissement de rapports afin de garantir l'obtention de données opportunes pour les opérations coordonnées par le SGI COVID-19.
- Renforcer les mécanismes de partage d'informations, en veillant à ce que le flux entre la communauté, le district, la région et le niveau central soit efficace.
- Former les agents de santé à toute adaptation du système d'informations sanitaires.

Personnel sanitaire

- Évaluer la capacité du personnel de santé et identifier toute insuffisance en quantité et en qualité, dans tous les domaines, afin de garantir la mise en œuvre des plans d'intervention contre la COVID-19.
- Créer une capacité de pointe, notamment par l'activation du personnel dormant, la formation accélérée, le redéploiement ou le transfert de tâches.
- Former le personnel aux nouvelles directives, aux nouveaux protocoles et aux nouvelles orientations, en recourant à des approches innovantes pour maximiser l'efficacité et l'efficience.
- Former les agents de santé à une communication correcte et sensible avec les patients et le public pendant l'épidémie de la COVID-19.
- Relever les principaux défis du personnel de santé tels que la sécurité, le logement, le transport, la garde d'enfants, etc. afin de garantir qu'ils puissent travailler librement.
- Traiter les risques potentiels pour la santé au travail et fournir un soutien psychosocial au personnel qui en a besoin.

Produits médicaux, vaccins et technologie

- Évaluer et créer une liste des stocks essentiels requis pour l'épidémie de COVID-19, ainsi que pour les conditions non liées à la COVID
- Revoir les processus d'achat et le système de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de garantir un déploiement rapide des produits et denrées nécessaires.
- Utiliser les capacités des fabricants locaux pour produire les produits médicaux et les produits de base nécessaires tels que les EPI, les masques, le gel hydro-alcoolique et les appareils fonctionnels
- Collaborer, au niveau international/régional, au développement, à la fabrication et à la distribution de vaccins, de médicaments et d'autres produits consommables.
- Collaborer, au niveau international/régional, au développement, à la fabrication et à la distribution de vaccins, de médicaments et autres consommables.
- Renforcer les capacités de test des laboratoires, notamment en adaptant les modalités et les plateformes de test, en assurant la disponibilité des équipements de laboratoire, des réactifs et autres consommables, et en augmentant les ressources humaines.

Financement de la santé
<ul style="list-style-type: none"> • Estimer les pertes causées par l'épidémie de la COVID-19 en se basant sur la méthodologie PDNA adaptée ou sur les outils et méthodologies propres à chaque pays • Estimer les ressources financières nécessaires pour que le système de santé puisse continuer à fournir des soins liés à la COVID-19 ou non. • Identifier les sources financières nécessaires au rétablissement des systèmes de santé en utilisant l'approche « Mieux reconstruire ». • Élaborer un plan pour obtenir les fonds nécessaires, auprès des gouvernements, des ministères des finances et des partenaires extérieurs, si nécessaire. • Identifier et relever les défis supplémentaires posés par la pandémie en matière de collecte, de mise en commun et d'achats • Élaborer et mettre en œuvre des programmes de protection financière afin de garantir l'accès de tous aux services sans risque de difficultés financières.
Prestation de services
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et relever les défis en matière d'accès et d'accessibilité aux services de soins de santé, y compris ceux causés par la réorganisation de la prestation de services liée à la COVID. • Élargir l'ensemble des prestations de services de santé pour garantir la couverture des besoins de santé résultant de l'épidémie de la COVID-19. • Établir des priorités pour les services de santé non liés à l'épidémie COVID-19, afin de garantir la fourniture ininterrompue de services urgents, essentiels et de routine. • Adapter les plateformes et les modalités de prestation de services, si nécessaire • Renforcer les services de soins d'urgence intégrés, y compris les soins et le transport communautaires et préhospitaliers, ainsi que les services hospitaliers. • Développer et mettre en œuvre la stratégie de l'hôpital, pour l'admission, l'orientation, le transfert interne, la sortie des patients atteints d'infections respiratoires aiguës sévères, conformément aux critères et protocoles pertinents, et en coordination avec les autorités sanitaires locales. • Désigner des établissements pour recevoir, traiter et réhabiliter les patients de la COVID-19, en évaluant leur état de préparation et leur capacité, et en contrôlant leurs performances et la qualité des soins pour garantir des soins centrés sur la personne. • Mettre en place et maintenir des équipes spécialisées pour la COVID-19, notamment des équipes d'intervention rapide, des équipes de contrôle et de prévention des infections, etc.
Moyen à long termes
Systèmes d'informations sanitaires
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les systèmes de détection et de notification des cas de COVID-19 dans le système national d'informations sanitaires, en utilisant une approche intégrée de la surveillance des maladies et en coordonnant le partage et la communication des informations pour garantir l'efficacité du processus. • Renforcer les systèmes d'alerte précoce et de surveillance des maladies infectieuses. • Revoir et renforcer les plateformes et les modalités de collecte des données. • Renforcer les systèmes au niveau des districts pour favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes. • Renforcer les mécanismes de surveillance des inégalités en matière de santé
Personnel sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> • Réactiver les mécanismes normaux de régulation qui ont pu être mis en pause ou adaptés pour améliorer la capacité de réaction à l'épidémie. • Créer ou revoir la base de données sur le personnel de santé afin d'obtenir une vue d'ensemble des ressources humaines, en tenant compte de la capacité de pointe et des pertes liées à l'épidémie. • Élaborer une planification des effectifs à court et à long terme en tenant compte des besoins actuels et futurs de la population. • Absorber la main-d'œuvre créée par l'épidémie, par la mise en œuvre de mesures telles que le redéploiement, la reconversion ou la décision de remettre certains services en sommeil.

Produits médicaux, vaccins et technologie
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les systèmes d'achat et de distribution spécifiques au COVID dans le système existant. • (Re)mettre en place la chaîne normale d'achat et d'approvisionnement en médicaments • Renforcer les capacités nationales en matière d'achat, de distribution et de chaîne d'approvisionnement. • Renforcer les capacités pharmaceutiques nationales, notamment en matière de fabrication, d'inspection et de réglementation. • Renforcer les capacités de recherche et promouvoir les partenariats public-privé, notamment avec les universités et les laboratoires.
Financement de la santé
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et relever tous les défis liés à la collecte de revenus, à la mise en commun et aux achats. • Plaider auprès du gouvernement pour qu'il augmente le financement public national de la santé. • Plaider auprès du gouvernement pour qu'il donne la priorité aux soins de santé dans son budget, en particulier lorsque les ressources se raréfient. • Si nécessaire, plaider auprès des donateurs pour qu'ils augmentent leur financement et leur soutien, de préférence par le biais d'un fonds commun dédié au rétablissement des systèmes de santé. • Mettre en œuvre des politiques et des plans pour améliorer l'accès à la santé
Prestation de services
<ul style="list-style-type: none"> • Revoir et, si nécessaire, intégrer les modalités de prestation de services spécifiques à la COVID dans le système existant. • Revoir les modalités et les plateformes de prestation de services, les adapter aux besoins de la population et combler les lacunes éventuelles. • (Re)mettre en œuvre des politiques qui garantissent un accès sans obstacles et l'accessibilité aux services de santé. • (Ré)activer les soins de santé primaires, renforcer la fonctionnalité des systèmes d'orientation et les liens entre les niveaux de soins primaires, secondaires et tertiaires.

Annexe 3 : Recommandations détaillées pour le relèvement économique

Continental

1) Faciliter les échanges et le commerce

Mesures à court terme :

- i) Les autorités frontalières doivent afficher des directives simples, étape par étape, sur les réglementations frontalières de la COVID-19 pour les opérateurs de transport et les commerçants transfrontaliers.
- ii) Un certificat commun de test COVID-19 ou une preuve de vaccination peuvent être convenus pour permettre le commerce des petits commerçants et des entreprises informelles aux frontières. Toutefois, cet accord doit tenir compte des risques de mouvements non réglementés d'agents pathogènes et de marchandises dangereuses.
- iii) Dans les pays qui ne sont pas prêts à rouvrir les frontières officielles aux commerçants informels à pied, les autorités frontalières peuvent faciliter le regroupement, le transport et le dédouanement de leurs marchandises et offrir une aide sociale aux commerçants informels par le biais d'associations commerciales transfrontalières.
- iv) Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la corruption pour répondre aux besoins des petits commerçants et des commerçants informels en contrôlant l'octroi et l'acceptation de pots-de-vin et en mettant fin au harcèlement et à la violence.

Mesures à moyen et long terme :

- i) Améliorer et étendre les régimes commerciaux simplifiés (RCS) : Les membres du COMESA ont convenu d'un arrangement RCS pour formaliser et améliorer la performance des petits commerçants transfrontaliers afin de leur permettre de bénéficier du traitement préférentiel régional lorsqu'ils importent ou exportent des marchandises dans la région. Un effort collectif coordonné par les CER et les États membres pour traiter spécifiquement cette question peut être recommandé comme une mesure de relèvement à court ou moyen terme.
- ii) Certaines des mesures visant à simplifier les régimes commerciaux pour mieux les adapter aux commerçants informels peuvent inclure la suppression du certificat d'origine, l'assouplissement des exigences en matière de permis d'exportation/importation et de certification sanitaire et phytosanitaire - par exemple sur le commerce des biens essentiels, ou l'élargissement des listes de biens éligibles au traitement des RCS. Améliorer les RCS et les rendre plus inclusives pour les commerçants informels pourrait contribuer à attirer les commerçants informels, en particulier les femmes qui représentent la plus grande partie des commerçants transfrontaliers, vers la formalisation.
- iii) Faciliter le commerce transfrontalier grâce aux systèmes de banque et de paiement mobiles et encourager la réduction des paiements risqués en espèces.

2) Lutter contre le chômage des jeunes

Mesures à court terme :

- i) Étendre les mesures de soutien au revenu et la couverture de la protection sociale, y compris les allocations de chômage, aux jeunes vulnérables.
- ii) Doter les jeunes des compétences adéquates et promouvoir la formation à l'entrepreneuriat parmi les jeunes pour stimuler l'emploi dans de nouveaux secteurs. Un environnement favorable composé de réseaux sociaux, de mentors,

- de financements et de technologies peut être efficace pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes.
- iii) Promouvoir la demande de main-d'œuvre et l'emploi en soutenant le secteur privé, en particulier les MPME.

Mesures à moyen et long terme :

- i) Développer des politiques d'emploi globales pour promouvoir des emplois de bonne qualité chez les jeunes.
- ii) Se concentrer sur l'identification des opportunités de croissance de l'emploi pour les jeunes femmes et les jeunes vulnérables par le biais de politiques de développement sectoriel. Se concentrer sur les politiques d'EFTP et les actions nécessaires pourrait augmenter les perspectives d'emploi des jeunes.
- iii) Identifier les écarts entre l'offre et la demande et concevoir des politiques de développement du capital humain afin de faire correspondre l'offre à la demande.

3) Faciliter la numérisation de l'économie

Mesures à court terme :

- i) Réduire les coûts des transactions numériques et les rendre abordables. L'accessibilité financière est un obstacle persistant à l'adoption de la numérisation, étant donné le coût global élevé par rapport au revenu. L'abaissement des coûts de transaction peut aider les consommateurs à accéder à d'autres services financiers tels que les options de gestion des risques et les investissements, aidant ainsi les ménages à améliorer leur stabilité et leur résilience financières.
- ii) Adoption des technologies financières. Les services d'argent mobile fournis par les technologies financières et les opérateurs de télécommunications comblent de plus en plus les lacunes que les banques traditionnelles n'ont jamais pu combler. La campagne d'inclusion financière de la Banque centrale, les politiques réglementaires favorables et la révision des exigences en matière de connaissance du client sont autant d'incitations à accélérer le développement.
- iii) Comblent les écarts entre les sexes en matière d'accès numérique. La promotion de politiques et de stratégies tenant compte de la dimension de genre, l'utilisation de solutions numériques pour mettre en œuvre les mesures d'aide COVID-19 destinées aux femmes et aux filles des zones rurales, l'affectation de fonds au soutien des entreprises et des coopératives dirigées par des femmes par le biais des technologies numériques, l'investissement dans la protection des utilisateurs d'Internet (en mettant l'accent sur les analphabètes et les personnes vulnérables à la cybercriminalité, y compris le harcèlement sexuel) sont quelques-unes des mesures permettant de combler le fossé numérique entre les sexes.
- iv) Comblent le fossé numérique pour les micro-entreprises. La finance numérique a un potentiel inexploité en ASS, en termes d'adaptation des services financiers au contexte local et aux caractéristiques de l'utilisateur final. En général, l'inclusion financière peut augmenter la production économique. Des produits financiers accessibles à des prix abordables peuvent stimuler la croissance économique. Il est important d'encourager les MPME à adopter les outils numériques afin de les rendre plus résilientes pour lutter contre la pandémie. Afin de soutenir ces entreprises, une approche visant à exploiter les technologies existantes et à créer de nouvelles offres adaptées aux MPME en Afrique peut être déployée avec le soutien des États membres respectifs de l'UA.

Mesures à moyen et long terme :

- i) E-santé et E-éducation. Des partenariats public-privé devraient être établis pour renforcer des domaines tels que la santé et l'éducation. Fournir au public des services numériques de santé et d'éducation de haute qualité inciterait la société à continuer d'adopter les voies du développement numérique.
- ii) **Améliorer les compétences numériques des utilisateurs et stimuler la demande naissante de services numériques** sont les deux principaux obstacles à l'entrepreneuriat numérique dans les pays africains en développement. Les investissements doivent être canalisés pour (a) développer un écosystème numérique africain de contenus et de services numériques locaux, et (b) développer des compétences à grande échelle pour que tous les citoyens tirent le meilleur parti de la connectivité.
- iii) De nouveaux modèles d'investissement dans les infrastructures numériques sont nécessaires, notamment des partenariats de financement entre les opérateurs mobiles et les pouvoirs publics pour construire des infrastructures partagées, afin de débloquer le relèvement et de faire un bond en avant dans le développement de nombreuses zones rurales ou reculées. L'adoption de solutions FinTech basées sur le big data et l'apprentissage automatique peut conduire à une diminution du coût des risques de crédit.
- iv) La stratégie de transformation numérique de l'UA indique qu'il faut faire avancer un programme « massif de compétences numériques en ligne pour tous ». À mesure que les gouvernements intègrent l'acquisition de compétences numériques dans les programmes nationaux pour les étudiants, il est possible de l'étendre aux entreprises et aux organisations communautaires pour leur offrir des options d'apprentissage tout au long de la vie sur des sujets numériques.
- v) Expansion des réseaux de fibres optiques. L'augmentation de la demande locale de services en nuage et à forte intensité de bande passante a rendu plus urgente l'extension des réseaux de fibre optique. Les opérateurs privés devraient être de plus en plus encouragés à investir dans de nouvelles infrastructures dorsales, ce qui contribuera à étendre la fibre optique au-delà de ses centres traditionnels, dans les banlieues plus riches et les zones commerciales à forte densité.

Mesures communes à toutes les régions

1) Promouvoir les chaînes de valeur horticoles

Mesures à court terme : (a) reconstruire les actifs opérationnels tels que l'irrigation, les treillis et les structures d'ombrage, (b) fournir des programmes de subvention pour les pertes immédiates de produits périssables, (c) passer des marchés publics pour une meilleure activité agricole lors de la prochaine saison de récolte, (d) faciliter un environnement institutionnel favorable à l'entreposage et à la logistique, (e) former des organes faïtières de toutes les parties prenantes (comme le Ghana Cocoa Board), pour conseiller et aider à mettre des fonds à disposition du secteur horticole.

Mesures à moyen terme : (a) accélérer l'adoption du numérique et améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés en amont et en aval, renforcer les liens entre les zones rurales et urbaines et contribuer à la mise en place de chaînes d'approvisionnement résilientes, (b) adopter des technologies pour optimiser la production de fruits et légumes qui répondent aux exigences du marché en termes de prix et de qualité, (c) renforcer les capacités des agriculteurs, (d) adopter des cultures génétiquement modifiées (GM) sur la base de preuves scientifiques : L'Afrique possède la plus grande superficie de terres arables non cultivées au monde, mais la plupart des exploitations occupent moins de deux hectares (e) adopter des systèmes d'irrigation économes en eau pour améliorer la productivité, mettre les terres non cultivées en culture, créer des emplois dans l'agriculture, augmentant ainsi les revenus des agriculteurs, ainsi que des emplois dans la maintenance des systèmes/le soutien technique aux agriculteurs, (f) développer des coopératives comprenant des acteurs de plusieurs secteurs horticoles et des associations de cultures pour aider à résoudre les problèmes d'accès au crédit, de semences, de pépinières, d'obtention de matériel de plantation exempt de maladies et d'autres intrants agricoles.

Mesures à long terme : (a) réformer la propriété foncière dans une optique de productivité et d'inclusion. L'Afrique possède la plus grande superficie de terres arables non cultivées au monde, mais la plupart des exploitations occupent moins de deux hectares, (b) les exploitations commerciales ainsi que les agriculteurs aux ressources limitées peuvent planter des cultures fruitières à feuilles caduques, d'autres cultures fruitières et des porte-greffes adaptés à leurs conditions climatiques et pédologiques spécifiques, (c) construire un écosystème de commerce électronique robuste, (d) établir des liens institutionnels formels, (e) investir dans des plans de relèvement vert/d'agriculture durable pour faire face à la crise climatique.

Exploiter le potentiel de l'économie bleue

Mesures à court terme :

Les stratégies à court terme présentées ci-dessous visent principalement à assurer la santé et la sécurité des acteurs de la chaîne de valeur, et à prendre en charge leur insécurité alimentaire, nutritionnelle et économique.

- i)* La plupart des gouvernements africains ont pris des mesures immédiates pour répondre aux besoins financiers des entreprises en leur accordant des exonérations fiscales et des facilités de crédit. Ces mesures doivent se poursuivre à court terme. Des mesures doivent être prises pour favoriser l'accès des femmes au crédit.
- ii)* Les programmes d'aide doivent être mis en place progressivement. Il convient d'être prudent afin que ces programmes n'exacerbent pas les inégalités au lieu de les réduire. Par exemple, l'aide financière peut être pondérée en faveur des petits bateaux ou des petites exploitations plutôt que d'allouer un montant forfaitaire par unité de taille ou de surface. Transferts en espèces et en nature par les institutions locales (en l'absence de régimes nationaux de protection sociale) pour soutenir les plus vulnérables.
- iii)* La réouverture des marchés physiques, du transport et de la logistique est essentielle au bon fonctionnement de la chaîne de valeur des aliments aquatiques. Ils doivent rester ouverts, mais avec la mise en œuvre de protocoles spécifiques à la COVID-19. Un soutien doit être apporté aux petites entreprises pour faciliter les installations sanitaires et le lavage des mains dans les unités de transformation et les usines de poisson.
- iv)* Vacciner les acteurs de la chaîne de valeur aquatique. Fournir des équipements de protection individuelle à l'équipage des navires de pêche.
- v)* Mettre en place une couverture sociale pour la main-d'œuvre vulnérable le long de la chaîne de valeur aquatique. Cela devrait inclure un grand nombre de femmes qui sont largement engagées dans les activités de transformation. Une attention particulière doit être accordée aux travailleurs migrants qui constituent une part importante de la main-d'œuvre aquatique.
- vi)* Supprimer les goulets d'étranglement liés à la facilitation des échanges, notamment en s'attaquant résolument à la recherche de rentes et aux mauvaises pratiques aux multiples points de contrôle frontaliers.
- vii)* Établir un processus régulier de consultations entre le gouvernement, les professionnels de la pêche, les travailleurs concernés et les associations d'entreprises pour identifier les problèmes émergents et les solutions ascendantes.
- viii)* Aider les petites entreprises de la chaîne de valeur aquatique à rejoindre les plateformes de commerce électronique.
- ix)* Lors de la promotion de l'aquaculture et de la pêche en tant que stratégie en faveur des pauvres, élaborer un plan tenant compte des spécificités liées au genre, car les modèles basés sur le genre sont prédominants tout au long de la chaîne. Par exemple, les femmes sont généralement impliquées dans la commercialisation domestique des produits de poisson frais et séchés, tandis que l'exportation de produits secs fumés est principalement le fait des hommes.



Mesures à moyen terme :

A moyen terme, des efforts doivent être faits pour identifier et corriger les faiblesses du système existant et initier des changements systémiques et politiques. Poursuite du soutien aux groupes vulnérables. L'assistance financière et l'allègement des paiements pour les petites entreprises ne peuvent être supprimés qu'après une évaluation et une estimation des besoins.

- i) Mettre en place des systèmes pour améliorer la collecte et le suivi des données afin de suivre les changements et d'intervenir rapidement si nécessaire.
- ii) Améliorer les cadres de gouvernance en encourageant le secteur privé et la société civile à participer à la formulation des politiques sectorielles et des mesures de gestion des ressources.
- iii) Fournir une formation à la culture numérique aux acteurs de la chaîne de valeur aquatique.
- iv) La qualité de l'eau joue un rôle important dans le maintien de la santé et de la prospérité des poissons et de l'écosystème environnant. Des tests de qualité de l'eau doivent être effectués régulièrement.
- v) Aborder les questions liées aux chaînes de valeur des aliments aquatiques et à l'alimentation, la sécurité et la nutrition dans un cadre politique intégré et élaborer des stratégies pour la mise en œuvre effective.
- vi) Investir dans des systèmes de manutention et de stockage au froid pour éviter la périssabilité et le gaspillage du poisson.
- vii) Investir dans des usines de transformation du poisson pour transformer le poisson frais ou congelé en divers types de produits transformés. La demande de produits transformés a augmenté pendant la pandémie.
- viii) Faciliter le commerce intra-régional du poisson et des produits aquatiques dans le cadre de la ZLECAf.

Mesures à long terme :

Ces interventions ont été formulées dans le but de concevoir un relèvement durable et résilient aligné sur les futurs objectifs de développement de l'économie bleue.

- i) Moderniser les infrastructures essentielles telles que les routes, l'électricité et les marchés.
- ii) Investir dans le capital humain et la formation de hautes compétences pour les acteurs de la chaîne de valeur aquatique
- iii) Investir dans la R&D pour promouvoir la production d'aliments aquatiques riches en nutriments
- iv) Développer des systèmes de protection sociale complets pour la main-d'œuvre aquatique afin qu'elle devienne résiliente aux chocs futurs.
- v) Développer un cadre national complet pour l'économie bleue. Soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en développant des systèmes d'information améliorés sur les écosystèmes marins vulnérables et les habitats fragiles.
- vi) Soutenir la pêche responsable et la croissance durable de l'aquaculture en conformité avec les principes du CODE (Code de conduite pour une pêche responsable) et les objectifs de développement durable
- vii) approfondir le commerce intrarégional et international des espèces aquatiques de grande valeur et des produits à valeur ajoutée et transformés.



Soutien au développement des MPME

H) Exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM)

Mesures à court terme :

- i) Vaccination des opérateurs d'ASM. L'ASM est une activité à forte intensité de main-d'œuvre avec des milliers de mineurs travaillant dans des espaces confinés, ce qui présente un risque plus élevé de transmission. Leur vaccination de masse est essentielle.
- ii) Mesures de protection sociale et de bien-être pour les mineurs du secteur ASM. Les mineurs du secteur ASM, en particulier ceux du secteur aurifère, ont été durement touchés malgré les prix relativement élevés de l'or. Étant donné que près de 80 % de l'ASM est informelle, il est peu probable que la récente augmentation du prix de l'or profite à ce groupe de mineurs. Par conséquent, les transferts d'argent, la création d'emplois, la fourniture de nourriture et de soins de santé peuvent être quelques-uns des moyens de les protéger.
- iii) Exempter les acteurs de la chaîne d'approvisionnement minière de la fermeture des frontières et des restrictions de voyage.
- iv) Faciliter les mesures de crédit, l'accès aux marchés, les compétences et les connaissances essentielles en matière de marketing, en particulier pour le secteur ASM.
- v) Créer un forum de dialogue entre les mineurs ASM, les grands exploitants miniers, les organisations de travailleurs et d'autres acteurs institutionnels. Ce forum pourrait également faciliter l'intégration des acteurs de l'ASM dans les chaînes de valeur régionales et mondiales généralement contrôlées par les entreprises et les conglomérats. Initier le renforcement des capacités et la formation en fonction des besoins des entreprises et de la SST, sur lesquels les institutions et les entreprises pourraient collaborer. La formation des travailleurs de l'ASM et la fourniture de kits EPI/SST peuvent inciter les ASM à adhérer aux protocoles sanitaires de COVID-19 et à adopter des pratiques de travail décentes.

Mesures à moyen terme :

- i) Mise en place de politiques visant à réduire les conflits entre les travailleurs de l'ASM et ceux de l'exploitation minière à grande échelle.
- ii) Protection accrue des droits de propriété des travailleurs de l'ASM.
- iii) Il est important que les pays fassent respecter les codes miniers des pays concernés par les accords miniers dans le cadre de leurs opérations (en particulier les pays producteurs d'or). Afin d'adhérer aux codes, les sociétés minières mettraient en place des plans de risque de catastrophe et de continuité des activités, ce qui atténuerait les effets négatifs des chocs que connaît le secteur.
- iv) Introduction d'une taxe sur les bénéfices exceptionnels qui pourrait entrer en vigueur lorsque le prix de l'or atteint un certain seuil.
- v) Lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent dans le secteur aurifère ASM. L'exploitation minière illégale menace la viabilité du secteur minier et de l'économie en général.
- vi) Accélérer la numérisation. Il existe un potentiel important de numérisation dans le sous-secteur de l'ASM, en aidant les mineurs à petite échelle à réaliser des économies, à développer leurs activités en s'intégrant à des chaînes d'approvisionnement plus importantes et à générer de meilleures solutions environnementales et économiques. La formation de coopératives et d'autres groupes peut intégrer le secteur fragmenté de l'ASM. Cela peut à son tour faciliter l'augmentation de la production et de l'accès au marché des mineurs d'ASM.
- vii) Améliorer l'accès à l'électricité et envisager d'investir dans l'énergie solaire dans le secteur minier. Les panneaux solaires peuvent produire de l'électricité à moindre coût et avec une ressource locale.

Mesures à long terme :

- i) Transformation structurelle du secteur : La dépendance excessive de la demande chinoise en matières premières africaines a mis en évidence les vulnérabilités des structures d'un certain nombre d'économies. Si la COVID-19 a exacerbé ces vulnérabilités, il a en même temps présenté une opportunité de transformation structurelle. Les pays disposant d'abondantes ressources pour alimenter les révolutions mondiales de l'énergie et des transports (telles que le chrome, le manganèse, le cuivre, le cobalt et le lithium) devraient saisir l'occasion de réformer leur gouvernance dès maintenant pour réduire leur dépendance aux hydrocarbures et développer des marchés mondiaux pour d'autres matériaux, de préférence avec un certain niveau de valeur ajoutée avant l'exportation.
- ii) Renforcer les capacités de raffinage de l'or : Il est important que les pays africains mettent en place des mesures qui encouragent l'établissement de raffineries d'or sur le continent, afin d'ajouter localement de la valeur au produit. Cela permettrait non seulement aux pays de tirer davantage de valeur de ce produit, mais aussi de réduire le risque de marché pour les mineurs artisanaux.
- iii) Construire des industries pour desservir les mines : Les entreprises multinationales d'Europe, d'Amérique du Nord et, plus récemment, de Chine, dominent toujours l'extraction et le raffinage de la plupart des minéraux extraits en Afrique, les entreprises africaines ne jouant qu'un rôle minime. À partir de ces minéraux, les entreprises manufacturières étrangères produisent des biens de consommation et des biens industriels qui sont vendus sur les marchés mondiaux à des prix bien plus élevés que ceux payés pour les matières premières. L'Afrique peut tirer un meilleur parti de ses minerais en créant des industries pour exploiter les mines et ajouter de la valeur à ses propres ressources naturelles afin de stimuler le développement économique.
- iv) Mise en place de cadres juridiques et propices. Les structures d'autorisation bureaucratiques hautement centralisées[12] présentent les échecs de l'État et encouragent un secteur ASM informel, qui attire des entrepreneurs étrangers et locaux illégaux opportunistes mais disposant de ressources importantes, qui opèrent généralement à l'aide de lourdes machines de terrassement ayant des impacts environnementaux dévastateurs[13]. Par conséquent, des efforts doivent être déployés pour développer des cadres juridiques favorables et complets, non seulement pour assouplir les restrictions sur l'acquisition de licences, mais aussi l'accès à la terre, l'égalité des sexes, la participation communautaire, la sécurité environnementale et les normes de travail.
- v) Faire appliquer les changements législatifs dans les codes miniers : Cela permettrait d'augmenter les recettes publiques et de garantir leur utilisation appropriée. Lorsque les codes miniers sont mis à jour, les gouvernements doivent aller de l'avant et investir dans les communautés où se trouvent les mines. Il est très important que le gouvernement mette de côté des fonds qui pourront être utilisés pour soutenir les efforts de secours en cas de chocs tels que la pandémie.

B. Répondre aux besoins du secteur du tourisme. Avec un relèvement qui devrait être lent et inégal selon les régions, notamment en raison de la nouvelle variante Omicron de la COVID-19, il sera essentiel de soutenir le secteur du tourisme en Afrique en ces temps difficiles. La préoccupation immédiate est le préjudice que les restrictions causent aux familles, aux industries du voyage et du tourisme et aux entreprises. En ces temps difficiles, il convient de soutenir et de mettre en œuvre des politiques visant à garantir que le secteur puisse bénéficier aux communautés et aux populations vulnérables qui en dépendent.

Destinations insulaires et côtières. Parmi les destinations insulaires populaires en Afrique orientale et australe figurent l'île Maurice, les Seychelles et Zanzibar (Tanzanie). Le principal défi de ce segment est sa capacité à se rétablir si la pandémie se poursuit sur leurs principaux marchés sources au-delà de 2021, et si leurs propres taux de vaccination sont inférieurs aux seuils acceptables. Certains des pays côtiers de ces régions ont également des sites de loisirs populaires qui attirent les touristes avec une durée moyenne de séjour plus longue (par exemple, la Route des jardins d'Afrique du Sud) et génèrent des revenus par habitant plus élevés que les autres sites.

Destinations d'art et de patrimoine. Les pays d'Afrique du Nord comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie sont des destinations touristiques populaires pour leur art et leur patrimoine attrayants, ainsi que pour la mer Méditerranée. Les principaux défis pour ces pays sont les faibles taux de vaccination (surtout en Égypte) et les retombées de l'instabilité régionale et des problèmes d'insécurité. Les écarts entre les sexes sont plus importants et l'inadéquation des compétences existe dans le secteur où les femmes, les jeunes et les diplômés sont souvent exclus du marché du travail malgré l'acquisition de qualifications et de diplômes.

Safari et destinations pittoresques. L'Afrique est la première destination mondiale pour les safaris, qui vont du plus simple au plus exotique. Les pays d'Afrique de l'Est comme le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda sont fortement tributaires de l'industrie du tourisme pour générer des revenus. La grande migration des gnous du Serengeti, au Kenya et en Tanzanie, est devenue une destination populaire pour les safaris. Les parcs nationaux et les réserves naturelles d'Afrique du Sud, de Zambie, du Zimbabwe et de quelques autres pays voisins sont également très prisés. Les chutes Victoria (Zimbabwe/Zambie), le mont Kilimandjaro (Tanzanie) et quelques autres sites sont également des destinations touristiques populaires. Toutes ces destinations ont subi une baisse des arrivées de touristes pendant la pandémie.

Mesures à court terme :

- i) Augmenter les taux de vaccination dans le pays, ce qui permettra de restaurer la confiance des voyageurs.
- ii) Assistance sociale, programmes de transfert d'argent aux ménages fortement touchés dépendant du tourisme et en particulier aux travailleurs informels et saisonniers ; augmentation des allocations de chômage. Aide à l'allègement de la dette des micro-entreprises informelles et des travailleurs indépendants.
- iii) Relancez les destinations par des promotions « back in business » sur les principaux marchés sources, et les entreprises devraient chercher à comprendre les avantages de l'extension des offres à prix réduit.
- iv) Réduire le coût des affaires pour continuer à maintenir les licences opérationnelles pendant ces périodes.
- v) Il est nécessaire de mettre en place des facilités de crédit pour les MPME, en particulier celles appartenant à des femmes, afin de stimuler l'esprit d'entreprise dans l'économie.
- vi) S'attaquer à la « paperasserie bancaire » pour faciliter les facilités de crédit pour les MPME. Une réglementation excessive ou une conformité rigide des banques entrave l'accès au crédit.
- vii) Améliorer la formation et la requalification des travailleurs : Le relèvement du secteur du tourisme sera probablement long. Une partie de la main-d'œuvre pourrait avoir besoin d'être requalifiée afin de lui offrir d'autres moyens de subsistance, de saisir des opportunités d'emploi dans d'autres secteurs de l'économie ou de lui fournir un capital de départ pour lancer sa propre micro-entreprise. La création d'instituts professionnels, la mise en place de programmes de formation sur le tas et de bourses d'apprentissage peuvent être nécessaires pour soutenir ces programmes de réorientation du marché du travail.

Mesures à moyen terme :

- i) La numérisation : Bien que la plupart des pays aient pris des mesures pour développer l'infrastructure numérique, une nouvelle façon d'introduire un passeport de santé numérique pour garantir que la santé est intégrée dans chaque aspect du voyage peut augmenter le sentiment de sécurité des passagers lors de leurs déplacements. L'utilisation de l'identité numérique et des technologies biométriques peut rétablir la confiance et garantir un voyage sans heurts.
- ii) Étendre la couverture et améliorer le ciblage des programmes de protection sociale pour la grande population de travailleurs du secteur informel dans le secteur du

- tourisme.
- iii) Développer un partenariat étroit entre les parties prenantes de l'industrie du tourisme et un partenariat public-privé solide.

Mesures à long terme :

- i) Mettre en place des infrastructures essentielles : L'économie du tourisme a besoin d'un terminal d'aéroport modernisé et doté d'équipements de sécurité internationaux, de liaisons aériennes avec les grandes villes voisines, d'investisseurs dans les installations de villégiature et les services touristiques, ainsi que du nettoyage et de la régénération des sites d'attraction. Le passage des hôtels aux villas, aux maisons privées et autres hébergements non traditionnels peut accélérer la demande dans le cas de l'île Maurice et des Seychelles. L'expansion de la capacité de production nationale est essentielle pour les Seychelles afin de réduire leur dépendance excessive vis-à-vis des intrants importés.
- ii) Ces dernières années, le tourisme vert a pris de l'importance pour les touristes lors du choix d'une destination de vacances, principalement en raison des questions environnementales et de l'évolution des préférences des consommateurs.
- iii) Convergence du tourisme durable et de l'économie bleue. Par exemple, à Sao Tomé-et-Principe, il faut aménager un port de pêche pour les bateaux industriels et semi-industriels et un port en eau profonde. Aucun grand navire ne pouvant accoster, toutes les marchandises sont déchargées sur de petits remorqueurs en mer, puis à nouveau dans le petit port encombré du pays. Il s'agit d'un élément majeur qui manque pour soutenir l'économie bleue dans le pays.
- iv) Diversification : Le développement de l'industrie légère, la convergence du tourisme durable et de l'économie bleue, la transformation des produits de la mer et les activités portuaires, l'expansion de l'agriculture/horticulture peuvent être des moyens de diversifier l'économie afin de réduire le risque d'être affecté par des chocs futurs. Les pays ont besoin de politiques de développement pour sauvegarder les conflits d'utilisation des terres entre l'agriculture et le tourisme et les pénuries d'eau.

De bons exemples d'initiatives proposées peuvent être trouvés dans le rapport d'évaluation des besoins de relance du tourisme zambien post-COVID-19. Ces initiatives visent à rouvrir le secteur et à mettre en œuvre des mesures à moyen et long terme qui privilégient la durabilité et le développement inclusif par le biais de réformes politiques et de changements institutionnels (PNUD, 2021).

C) Développer l'industrie légère par le biais d'entreprises vertes. Les mesures de relèvement visant à soutenir les MPME dans l'industrie légère (dont beaucoup peuvent être des entreprises non enregistrées) et le commerce doivent être envisagées comme un continuum où la mise en œuvre commence à court terme, puis passe à moyen et long terme. Les recommandations pour la relèvement de ces MPME peuvent être regroupées en cinq catégories, à savoir : (a) un accès plus facile au crédit à des taux d'intérêt plus bas et avec des garanties minimales, (b) un soutien à la création d'emplois pour les micro et petites entreprises, (c) une orientation, une formation, un renforcement des capacités et un soutien à l'entrepreneuriat, (d) une facilitation de l'adoption des technologies dans les économies africaines émergentes et en transition, et (e) une amélioration de la qualité des statistiques industrielles et du suivi des politiques industrielles.

Mesures à court terme :

- i) Faciliter l'accès au crédit à des taux d'intérêt plus bas et en demandant un minimum de garanties. L'extension de ces mesures aux entreprises de l'économie informelle, aux entreprises non enregistrées et aux travailleurs à leur propre compte les aidera à rester à flot et à soutenir le relèvement. En outre, compte tenu de l'ampleur des pertes de revenus subies par les MPME et des pertes de revenus de leur main-d'œuvre, il est nécessaire d'accroître le pool de ressources pour leur accorder des crédits afin de soutenir leur relèvement.

- ii) Soutien à la création d'emplois pour les MPME. Le soutien en période de tensions sur les finances publiques doit être soigneusement structuré et mis en œuvre de manière judicieuse afin de tirer le maximum d'avantages socio-économiques des investissements publics ou des recettes sacrifiées au trésor public.
- iii) Soutenir l'orientation vers l'entrepreneuriat, la formation, le renforcement des capacités et l'aide à la prise en charge. Outre l'aide au crédit, la plupart des micro-entrepreneurs ont également besoin d'une formation pour le renforcement de leurs capacités et d'un soutien sous forme d'assistance technique spécialisée, car ils ne sont peut-être pas équipés pour sortir seuls de la crise. Par conséquent, pour une mise en œuvre efficace, le paquet d'aide au crédit doit être associé à une assistance technique afin que les entrepreneurs puissent commencer à redresser leur entreprise.
- iv) Améliorer la facilitation du commerce. Le changement d'orientation, des dépenses actuelles d'infrastructure frontalière vers l'augmentation des ressources humaines et des mesures opérationnelles pour réduire le temps d'attente aux frontières, peut être efficace. Le renforcement du commerce intra-africain par le biais de la ZLECAf pourrait faciliter le passage aux industries vertes et aux technologies basées sur les ressources renouvelables. En réduisant les barrières commerciales, les accords commerciaux peuvent également faciliter la diffusion des biens et services environnementaux.

Mesures à moyen terme :

- i) Amélioration de la qualité des statistiques industrielles et du suivi de la politique industrielle. L'adoption de normes nationales alignées sur les normes internationales est un impératif pour tout pays afin de renforcer sa compétitivité à l'exportation.
- ii) Facilitation du transfert et de l'adoption de technologies par les économies africaines émergentes et en transition. L'évolution technologique induite par les technologies vertes émergentes (TVE) est pertinente tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Les technologies vertes dans le secteur manufacturier peuvent apporter des solutions aux problèmes environnementaux tout en améliorant la compétitivité des pays.
- iii) Sensibiliser aux opportunités offertes par l'économie verte (comme les matériaux de construction écologiques), notamment aux entreprises qui continuent de s'approvisionner en intrants non durables et de polluer l'eau et l'air. L'amélioration des institutions d'enseignement et de formation professionnelle (EFTP) et le perfectionnement de la main-d'œuvre dans les secteurs à forte intensité technologique seront des éléments clés du processus de transformation structurelle visant à accroître la valeur ajoutée, aidant ainsi les pays à atteindre la compétitivité industrielle.

Mesures à long terme :

- i) Mettre en place un cadre juridique et réglementaire adéquat pour l'économie verte, qui incitera les MPME à s'orienter vers des activités durables. Pour protéger l'économie d'une désindustrialisation virtuelle et de la croissance des MPME informelles, il est urgent de mettre en place un cadre d'économie légale.
- ii) Améliorer le fonctionnement des zones économiques spéciales qui sont confrontées à des contraintes d'infrastructure (par exemple, des déficits d'électricité), à des dispositions inadéquates en matière de services aux entreprises, à des réglementations et des procédures commerciales lourdes, à un cadre d'incitation fragmenté, à des échecs de coordination institutionnelle et à une conception faible qui n'exploite pas les industries d'ancrage stratégiques pour de plus grandes économies d'agglomération. Il peut renforcer la compétitivité des corridors économiques et promouvoir la croissance économique.

Un bon exemple est le Green Enterprise Innovation and Development au Zimbabwe, doté de 3,4 millions de dollars, qui vise à promouvoir les entreprises durables pour créer des emplois verts et décents, en particulier pour les jeunes femmes et hommes. Les résultats montrent que 2 000 emplois de ce type ont été créés, 1 000 emplois ont été améliorés et 3 000 jeunes ont été formés. Ces interventions peuvent stimuler le marché des produits et services verts en élargissant l'accès aux compétences pour les emplois verts et en investissant dans l'écologisation des entreprises existantes (OIT, 2017).

D) Services de transport. Les recommandations de relèvement pour le secteur des transports sont regroupées par mesures à court, moyen et long terme sont énumérées ci-dessous.

Mesures à court terme :

- i) Donner la priorité à la vaccination, mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité dans le secteur des transports avec la fourniture de gants en latex, la désinfection, la distanciation sociale, les tests aléatoires et la rationalisation des mesures de quarantaine, en particulier pour garantir la sécurité des échanges transfrontaliers.
- ii) Soutenir les opérateurs de transport public en mettant en œuvre des protocoles sanitaires, afin de protéger le personnel et les passagers, de freiner la propagation de la COVID-19, et de faire fonctionner l'économie en même temps.
- iii) Soutien financier immédiat aux entreprises de transport public, en mettant l'accent sur les opérateurs informels, par le biais d'associations ou de syndicats sous des conditions spécifiques ; exonération de taxes ou de paiement de licences ciblant les opérateurs formels et informels ; concessions aux opérateurs de transport informels pour compenser les pertes subies en raison des restrictions ; aide aux populations vulnérables et négociation d'un niveau minimum de service et de disponibilité des transports publics avec les opérateurs.
- iv) Faciliter les facilités de crédit pour couvrir les coûts variables tels que les besoins opérationnels courants ou le renouvellement des flottes.

Mesures à moyen terme :

- i) Introduire des licences concurrentielles basées sur la qualité, en tenant compte du statut financier, légal et éthique des entreprises, ainsi que de la qualité des camions et de la formation des conducteurs.
- ii) Adopter une harmonisation régionale des réglementations relatives au transport routier, des normes applicables aux véhicules et des dispositions relatives à l'octroi de licences afin de promouvoir l'intégration transfrontalière.
- iii) Faciliter la circulation des chauffeurs routiers en adoptant l'entrée multiple ou l'exemption de visa pour les chauffeurs routiers afin d'accroître la flexibilité des opérations de fret.
- iv) Utiliser des outils numériques pour améliorer le dédouanement et les autres processus de facilitation du commerce transfrontalier, afin d'accélérer les formalités et de réduire les contacts physiques. Les agences douanières et sanitaires et phytosanitaires (SPS) devraient travailler ensemble pour concevoir des régimes spéciaux permettant d'accélérer le dédouanement des marchandises critiques.

Mesures à long terme :

- i) Déployer les nouvelles technologies. L'introduction d'un système de collecte de billets et de gestion de flotte sans argent liquide, la mise en œuvre de la mobilité électronique dans les systèmes de transport de masse peuvent contribuer à améliorer l'efficacité.
- ii) Collaboration du secteur privé avec les agences frontalières. Le secteur privé devrait se manifester et travailler avec les agences frontalières pour entreprendre une pré-évaluation des importations par un contrôle préalable de la documentation. Cela permettra d'identifier et de hiérarchiser les activités d'importation avant l'arrivée des marchandises.
- iii) Investir dans l'écologisation du secteur des transports. L'investissement dans la transformation du secteur des transports en tant que mesure de relèvement post-

pandémie pourrait créer des emplois supplémentaires et aider les pays à passer à des économies plus vertes et plus saines.

- iv) Établir des voies vertes pour les camions à toutes les frontières. Cela permettra d'éviter les arrêts supplémentaires des camions aux frontières et de réduire ainsi le temps d'attente.

Un bon exemple est le projet de compétitivité des services de commerce et de logistique, d'un montant de 18 millions de dollars US, qui vise à améliorer le cadre juridique, la facilitation des échanges, la modernisation des camions et la formation des professionnels du transport au Togo (Banque mondiale, 2022). L'Afrique du Sud a déjà lancé une stratégie de transport vert qui permettra au secteur des transports de générer des opportunités d'emploi supplémentaires ainsi que des bénéfices en matière de santé publique. (<https://sdg.iisd.org/news/south-africa-launches-green-transport-strategy/>)

Annexe 4 : Discussions de groupe

Des discussions de groupe ont été menées à travers le continent afin d'obtenir les contributions et les perspectives des différentes parties prenantes sur les aspects de la récupération pour l'Afrique. Chacune des sessions a été menée virtuellement via Zoom, à l'exception de l'Afstag/Periperi U et des réunions de l'IGAD qui ont été menées en personne au Trademark Hotel à Nairobi et au Centre de prévisions climatiques et d'applications de l'IGAD à Ngong, au Kenya. Lorsque les réunions ont eu lieu physiquement, les précautions de sécurité COVID-19 appropriées ont été suivies. Le tableau fournit des informations sur l'orientation sectorielle ou géographique du DG, la date à laquelle il a eu lieu et la liste des participants avec leur pays d'appartenance. Chacune des sessions a duré en moyenne environ une heure et la liste des participants reflète les détails de ceux qui ont réussi à participer aux discussions, bien que dans chaque cas, beaucoup plus de participants aient été invités.

#	FGD	Date de réalisation	Liste des participants
1	Afstag/ Periperi U (recherche et académie)	23/11/2021	1. Prof. Djilali Benouar (Algérie) 2. Dr. Nicodemus Nyandiko (Kenya) 3. Adama Bamba 4. Abdoul Oubeidillah (Comores) 5. Mady Ibrahim Kante (Mali) 6. Assial Alladoumngue (Tchad) 7. Thabo Ndlovu (Zimbabwe) 8. Paulina Ekuia Amponsah (Ghana)

2	IGAD (Corne de l'Afrique, Vallée du Nil et Grands Lacs africains)	24/11/2021	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dr. Ahmed Amdihun (IGAD) 2. Emmanuel Okecho (Responsable de la préparation aux catastrophes au bureau du premier ministre - Ouganda) 3. Betty Scopas (Chef du système d'alerte précoce au Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes du Sud-Soudan) 4. Abeba Kiros (Commission de gestion des risques de catastrophes - Éthiopie) 5. Martin Talian (Spécialiste de la gestion des risques de catastrophes au Centre national des opérations de catastrophes - Kenya) 6. Abdalla Osman (Centre d'alerte précoce de la Commission d'aide humanitaire - Sud-Soudan) 7. Hassan Mohammed Anshur (Somalie) 8. Dr. Nicodemus Nyandiko (Kenya)
3	Société civile	25/11/2021	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cleche Batamio (AYAB- Congo Brazzaville) 2. Walekhwa Abel (AYAB- Ouganda) 3. Constant Admissee (AYAB- Afrique centrale) 4. Edward Wanyonyi (Réseau des risques de catastrophes pour les journalistes africains) 5. Tabi Joda (Représentant de l'Alliance pour les connaissances et les pratiques indigènes et du Mouvement Green Aid) 6. Kossivi Adesou (Coordinateur régional du Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes basé au Sénégal) 7. Boroto Ntakobajira (Expert en genre à Africa Risk Capacity (AU) à Johannesburg en Afrique du Sud)
4	CEEAC (Afrique centrale)	02/12/2021	<ol style="list-style-type: none"> 1. Constantin Michel Mbarga (Cameroun) 2. Joseph Makundi (Congo) 3. HABINSHUTI Philippe (Rwanda)
5	Secteur privé	03/12/2021	<ol style="list-style-type: none"> 1. Loy Rego (MPN- Égypte) 2. Nichole Solomons (Global Compact Afrique du Sud) 3. Annette Kimitei (SENECA EA) 4. Judy Wambugu (KEPSA, Conseil du secteur de la sécurité) 5. Harrison Ngatia (KEPSA) 6. Haron Akala (Centre africain d'études technologiques et Nairobi Risk Hub) 7. Vinesh Chintaram (Architecte et urbaniste) 8. Debabani Chakravarty
6	Afrique de l'Ouest	09/12/2021	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atikatou Dieng (Alliance Citoyenne- Mauritanie) 2. Usman Kibon (Centre pour la gestion des risques de catastrophes et les études de développement, Université Ahmadu Bello (ABU)- Nigeria) 3. Moutaye Whoor Hamit (Directeur adjoint de la Promotion de l'Attractivité Nationale- Tchad) 4. Daniel Obot (Agence nationale de gestion des urgences - Nigeria) 5. Ouedraogo Rimzissa (Burkina Faso)

7	Afrique australe.	10/12/2021	<ol style="list-style-type: none"> 1. Victor Mahlalela (Directeur des programmes de l'Agence de gestion des risques de catastrophes en Eswatini) 2. Eric Seyama (NDMA Eswatini) 3. Sihle Mzileni (NDMA- Eswatini) 4. Bruno Emmanuel (BNGRC- Madagascar) 5. Colonel Felipe (BNGRC- Madagascar) 6. Amelie Yan-Gouiffes (Conseiller en RRC et relèvement du Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies à Madagascar)

Consultations avec les économistes du bureau national du PNUD en Afrique

Date	Pays	Liste des fonctionnaires rencontrés	Poste/ Organisation
11 Janvier, 2022	Nigeria	Mme Nabila Aguele	Conseiller spécial auprès du ministre des Finances Nigeria
		Dr. Armstrong Takang	Ministère des finances Nigeria
30 Décembre, 2021	Sierra Leone, Liberia	M. Ligane Sene	PNUD, Sierra Leone/ Liberia
29 Décembre, 2021	République démocratique du Congo	M. Taib Diallo	PNUD, RDC et Burundi
22 Décembre 2021	Nigeria	Mme Clare Henshaw	PNUD, Nigeria
20 Décembre 2021	Madagascar, Comores	M. Daniel Gbetnkom	PNUD, Madagascar
20 Décembre 2021	Mozambique	M. Alex Warren-Rodríguez	Économiste principal, PNUD, Mozambique
20 Décembre 2021	Kenya	M. Benson Kimani	PNUD, Kenya
		M. Bheki Bhembe	
10 Décembre 2021	Zambie	M. Domigos Mazivila	PNUD, Zambie
6 décembre 2021	Régionale	Fitsum G. Abraha	Conseiller économique régional, Nairobi, Kenya

Réunion avec d'autres institutions sur la relèvement économique en Afrique

Date	Institution	Liste des fonctionnaires rencontrés	Rôle
21 décembre 2021	ONUDI	M. Irhad Puce (contributions écrites fournies)	Division de l'infrastructure de qualité et de la production intelligente, ONUDI
9 décembre 2021	BAD	Dr. Zerihun Alemu	Économiste pays en chef, Kenya

Références

Abay, K., Berhane, G., Hoddinott, J., & Tafere, K. (2020). COVID-19 and food security in Ethiopia: do social protection programs protect?

Africa Centre for Disease Control (CDC) (2020) & London School of Hygiene & Tropical Medicine, (2020). Majority of Africans would take a safe and effective COVID-19 vaccine. <https://africacdc.org/news-item/majority-of-africans-would-take-a-safe-and-effective-covid-19-vaccine/>

Africa Centre for Disease Control (CDC) (2021). COVID-19 Vaccine Perceptions: A 15-country study. <https://africacdc.org/download/covid-19-vaccine-perceptions-a-15-country-study/>

African Development Bank (AfDB) (2020). North Africa Economic Outlook- Coping COVID-19 Pandemic

African Development Bank (AfDB) (2020). From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa. African Economic Outlook 2021. [African Economic Outlook 2021 | African Development Bank - Building today, a better Africa tomorrow \(afdb.org\)](https://www.afdb.org/en/documents/afdb-2021-african-economic-outlook)

Africa Economic Research Consortium (AERC) (2021). Impact Assessment of COVID-19 Pandemic on the Tourism and Hospitality Industry in the EAC and Post Recovery Strategy for the Sector. AERC Working Paper COVID-19 018. [AERC-Working-Paper-COVID-19_018.pdf \(aercafrica.org\)](https://www.aercafrica.org/wp-content/uploads/2021/07/AERC-Working-Paper-COVID-19_018.pdf)

African Union Commission (AUC) 2022. First Continental Report on the Implementation of Agenda 2063. https://au.int/sites/default/files/documents/38060-doc_agenda_2063_implementation_report_en_web_version.pdf

Akiwumi, P. (2020). COVID-19: A threat to food security in Africa. <https://unctad.org/news/covid-19-threat-food-security-africa>

Allen, C. (2021). Remittances in Sub-Saharan Africa: An Update 2021, 1–5

ASEAN (2012). Advancing Disaster Risk Financing and Insurance in ASEAN Member States: Framework and Options for Implementation

AUDA-NEPAD (2021). African Fisheries and Aquaculture in the Macro Economy. <https://www.nepad.org/publication/african-fisheries-and-aquaculture-macro-economy>

BBC (2021). Coronavirus: How the pandemic has changed the world economy. <https://www.bbc.com/news/business-51706225>

Bonn Challenge (2017). African Leadership Commitment to support Forest Landscape Restoration. <https://www.bonnchallenge.org/sites/default/files/resources/files/%5B-node%3Anid%5D/Kigali%20Declaration%20on%20Forest%20Landscape%20Restoration%20in%20Africa.pdf>

Brookings Africa Growth Initiative (2021). Foresight Africa Report

Brookings (2021). Human Development – Protecting Vulnerable Populations, Foresight Africa 2021

Carpenter, J. W. (2020). The Main Oil Producing Countries in Africa. <https://www.investopedia.com/articles/investing/101515/biggest-oil-producers-africa.asp>

Chuku, C., Mukasa, A., & Yenice, Y. (2020). Putting women and girls' safety first in Africa's response to COVID-19. Brookings, May 2020

Curran, E. & Kennedy, S. (2021). Covid Will Leave Deep Scars in World Economy Even After Recovery. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-04-17/economic-recovery-after-covid-scars-will-remain-after-the-rebound>

- Deloitte (2020). Seven lessons COVID-19 has taught us about data strategy - How governments can maximise the value they derive from data <https://www2.deloitte.com/us/en/insights/economy/covid-19/government-data-management-lessons.html>
- Devereux, S. (2021). Social protection responses to COVID-19 in Africa, *Global Social Policy*, 1–27
- FAO (2018). National gender profile of agriculture and rural livelihoods, Uganda. <https://www.fao.org/3/i8436en/l8436EN.pdf>
- FAO (2021). Crop Prospects and Food Situation - Quarterly Global Report No. 2, July 2021; and No. 1. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5603en>
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP & WHO (2021). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2021
- Federal Democratic Republic of Ethiopia (FDRE) (2020). COVID-19 : National Emergency Response Plan. Addis Ababa: FDRE
- Freeland, N., S. Devereux & L. Mookodi (2020). Botswana National Social Protection Recovery Plan. Gaborone: Republic of Botswana and United Nations Botswana
- French Presidency (2021). Summit on the Financing of African Economies. Declaration, May 18, 2021. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Summit%20on%20the%20Financing%20of%20African%20Economies.pdf>
- Gentilini et al. (2021). Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures, version 15 (14 May 2021). Washington DC : World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/281531621024684216/Social-Protection-and-Jobs-Responses-to-COVID-19-A-Real-Time-Review-of-Country-Measures-May-14-2021>
- Gikandi, L. (2020). COVID-19 and vulnerable, hardworking Kenyans: Why it's time for a strong social protection plan. Oxfam Briefing Paper. Oxford: Oxfam International
- Global Fund (2021). The Impact of COVID-19 on HIV, TB and Malaria Services and Systems for Health: A Snapshot from 502 Health Facilities Across Africa and Asia
- Government of The Gambia (2020). National Action Plan for COVID-19 Response: April 2020 - March 2021; published September 2020
- Government of Nigeria (2021). <https://nasims.gov.ng/programs/npower>
- ILO (2017). Green EnterPRIZE Innovation & Development in Zimbabwe. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---sro-harare/documents/projectdocumentation/wcms_623950.pdf
- ILO (2020). Report on Employment in Africa (Re-Africa): Tackling the Youth Employment Challenge
- ILO (2021). Social Protection Responses to COVID-19 Crisis around the World. <https://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=3417>
- IMF (2021). Policy Responses to COVID-19. <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>
- Leo, B. & Winn, C. (2020). Localized communication plans help Senegal control COVID-19. Brookings. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2020/11/10/localized-communication-plans-help-senegal-control-covid-19/>
- Mahler, D. G., Yonzan, N., Lakner, C., Aguilar, R. A. C., & Wu, H. (2021) Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: turning the corner on the pandemic in 2021? <https://blogs.worldbank.org/opendata/updated-estimates-impact-covid-19-global-poverty-turn->

ing-corner-pandemic-2021

OECD (2020). COVID-19 and Africa: Socio-economic implications and policy responses, OECD, 07-May-2020. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-and-africa-socio-economic-implications-and-policy-responses-96e1b282/>

Osendarp, S., Akuoku, J. K., Black, R. E., Headey, D., Ruel, M., Scott, N., ... & Heidkamp, R. (2021). The COVID-19 crisis will exacerbate maternal and child undernutrition and child mortality in low-and middle-income countries. *Nature Food*, 2 (7), 476-484

Pardee Center for International Futures and United Nations Development Programme (2021). Pursuing the Sustainable Development Goals in a World Reshaped by COVID-19

Premium Times (2021). <https://www.premiumtimesng.com/news/more-news/426157-nigerian-govt-plans-to-spend-n400-billion-on-npower-tradermoni-others-in-2021.html>

Ratha, D.K., Dilip K., Plaza, S., & Seshan, G.K. (2021). Migration and Development Brief 34: Resilience: COVID-19 Crisis through a Migration Lens

Roy C.M., Bukuluki P., Casey S.E., Jagun, M.O., John, N.A., Mabhena, N., Mwangi, M., & McGovern T., (2022). Impact of COVID-19 on Gender-Based Violence Prevention and Response Services in Kenya, Uganda, Nigeria, and South Africa: A Cross-Sectional Survey. *Front. Glob. Womens Health* 2:780771. doi: 10.3389/fgwh.2021.780771

Sachs, J., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., & Woelm, F. (2021). Sustainable development report 2021. Cambridge University Press

Secretariat, A. S. E. A. N. (2020). ASEAN comprehensive recovery framework

Silwal, A. R., Engilbertsdottir, S., Cuesta, J., Newhouse, D., & Stewart, D. (2020). Global estimate of children in monetary poverty: An Update. Poverty and Equity Discussion Paper <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34704>

Suzuki, E. (2019). World's population will continue to grow and will reach nearly 10 billion by 2050. World Bank Blogs

The Economist (2020). Covid-19 has throttled South Africa's economy. In: The Economist [online]. London. <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2020/07/18/covid-19-has-throttled-south-africas-economy>

The Lancet for Global Health (2021). Early Estimates of the indirect effects of COVID-19 pandemic on maternal and child mortality in low-income and middle income countries: a modelling study

The Sustainable Development Goals Center for Africa & Sustainable Development Solutions Network (2020): Africa SDG Index and Dashboards Report 2020. Kigali and New York: SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network

United Nations (2020). The Impact of COVID-19 on older persons; Vulnerability and neglect; UN Policy Brief

UNAIDS (2021). Global HIV & AIDS statistics Fact sheet <https://www.unaids.org/en/resources/fact-sheet>

UNCTAD (2018). The Least Developed Countries Report 2018: Entrepreneurship for structural transformation: Beyond business as usual 2018, United Nations

UNCTAD (2019). Economic Development in Africa

UNDESA (2019). Population Data. <https://www.un.org/development/desa/pd/data/living-arrangements-older-persons>

UNDP (2019). The State of Social Assistance in Africa. <https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/library/reports/the-state-of-social-assistance-in-africa-report.html>

UNDP (2019a). Human Development Report 2019

UNDP (2020). Socioeconomic Impact Assessment of COVID-19 in Equatorial Guinea. Malabo: UNDP

UNDP (2020a). Beyond Recovery: Towards 2030. <https://www.undp.org/publications/beyond-recovery-towards-2030>

UNDP (2020b). COVID-19 Recovery Needs Assessment Draft Guidance Note. <https://recovery.preventionweb.net/publication/covid-19-recovery-needs-assessment-crna-draft-guidance-note>

UNDP (2020c). COVID-19 Recovery Needs Assessment (CRNA) methodology, 2020, https://www.za.undp.org/content/south_africa/en/home/library/rapid-emergency-needs-assessment/, Pg 17-18

UNDP & UNICEF (2021). African Solidarity Funding Mechanism, Desk Review and Fund Options Report, December 16, 2021

UNDP & UN Women (2021). COVID-19 Global Gender Response Tracker. New York: United Nations Development Programme. <https://data.undp.org/gendertacker/>

UN Economic Commission for Africa (UNECA) (2020). "ECA estimates billions worth of losses in Africa due to COVID-19 impact," UN Economic Commission for Africa, 13-Mar-2020. <https://www.uneca.org/stories/eca-estimates-billions-worth-losses-africa-due-covid-19-impact>

UNESCO (2019). Connecting Africa Through Broadband A strategy for doubling connectivity by 2021 and reaching universal access by 2030. <https://www.broadbandcommission.org/publication/connecting-africa-through-broadband/>

UNESCO (2020). A Snapshot of educational challenges and opportunities for recovery in Africa

UNESCO (2021). Global monitoring of school closures caused by COVID-19. <https://covid19.uis.unesco.org/global-monitoring-school-closures-covid19/regional-dashboard/>

UNFPA (2020). Impact of the COVID-19 Pandemic on Family Planning and Ending Gender-Based Violence, Female Genital Mutilation and Child Marriage. Interim Technical Note. Avril 2020.

UNHCR (2020). COVID-19 and the Rights of Persons with disabilities: Guidance

UNHCR (2021). Global Trends 2020

UNICEF (2020). How many children and young people have internet access at home? Estimating digital connectivity during the COVID-19 Pandemic. <https://data.unicef.org/resources/children-and-young-people-internet-access-at-home-during-covid19/>

UNICEF (2020a). Covid-19 -A Catastrophe for Children in Sub-Saharan Africa

UNICEF (2021). COVID-19 pandemic leads to major backsliding on childhood vaccinations, new WHO/UNICEF data shows. https://www.who.int/publications-detail-re-direct/progresses-and-challenges-with-sustaining-and-advancing-immunization-coverage-during-the-covid-19-pandemic_

UNICEF, WHO & UHC (2021). Rise, Respond, Recovery: Renewing progress on women's, children's and adolescents' health in the era of COVID-19

UN Inter-Agency Group for Child Mortality Estimation (2019). Levels & Trends in Child Mortality, Report 2019

UN OCHA (2022). Kenya Situation Report - September 2020. <https://reports.unocha.org/en/country/kenya/>

UN Women & Azcona et al., (2020). From insight to action. Gender equality in the wake of COVID-19. <https://data.unwomen.org/publications/insights-action-gender-equality-wake-covid-19>

WFP (2020). State of School Feeding Worldwide 2020

WFP & FAO (2021). Hunger Hotspots: FAO-WFP early warnings on acute food insecurity - March to July 2021 outlook

WFP & UNICEF (2021). COVID-19 : Missing More Than a Classroom. The impact of school closures on children's nutrition

WHO (2020). COVID-19 Global Risk Communication and Community Engagement Strategy – interim guidance. <https://www.who.int/publications/i/item/covid-19-global-risk-communication-and-community-engagement-strategy>

WHO (2020a). Global Tuberculosis Report

WHO (2020b). Disability considerations during the COVID-19 outbreak

WHO (2021a). WHO Malaria Fact Sheet, 2021. https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/malaria_

WHO (2021). Latest HIV estimates and updates on HIV policies uptake

WHO (2021). Impact of the COVID-19 pandemic on TB detection and mortality in 2020. <https://www.who.int/publications/m/item/impact-of-the-covid-19-pandemic-on-tb-detection-and-mortality-in-2020>

WHO (2021b). Second Round of the National Pulse Survey on Continuity of Essential Health Services during the COVID-19 Pandemic: January-March 2021

WHO (2022). Third round of the global pulse survey on continuity of essential health services during the COVID-19 pandemic: November-December 2021: interim report, 7 February 2022. World Health Organisation. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/351527>

WHO & UNICEF (2021). Progress and Challenges with Sustaining and Advancing Immunization Coverage During the COVID-19 Pandemic. https://www.unicef.org/press-releases/covid-19-pandemic-leads-major-backsliding-childhood-vaccinations-new-who-unicef-data_

WHO, UNICEF, UNFPA & The World Bank (2019). Trends in Maternal Mortality: 2000 to 2017

WHO & World Bank (2011). World report on disability

WIEGO (2020). Social protection responses to COVID-19. <https://www.wiego.org/social-protection-responses-covid-19>

World Bank (2020). Pauvreté et prospérité partagée 2020 : Reversals of Fortune (Revers de fortune). Washington, DC: World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34496>

World Bank (2020a). The COVID-19 Pandemic: Shocks to Education and Policy Responses

World Bank Blog (2020b). An inclusive response to COVID-19 for Africa's informal workers. <https://blogs.worldbank.org/african/inclusive-response-covid-19-africas-informal-workers>

World Bank (2020c). Economic outlook for the Central African Republic: Diversifying the econ-

omy to build resilience and foster growth. Press release Nov. 2020. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/11/30/perspectives-economiques-en-republique-centrafricaine-diversifier-leconomie-pour-renforcer-la-resilience-et-favoriser-la-croissance>

World Bank (2020d). Africa Program for Fisheries, <https://www.worldbank.org/en/programs/africa-program-for-fisheries#2>

World Bank (2021). COVID-19 in Eastern and Southern Africa: Four Hurdles to Recovery in the Race to Protect the Region's Poorest. Op-Ed, March 2021. <https://www.worldbank.org/en/news/opinion/2021/03/23/covid-19-in-eastern-and-southern-africa-four-hurdles-to-recovery-in-the-race-to-protect-the-region-s-poorest>

World Bank (2021a). Macro Poverty Outlook for Sub Saharan Africa; Country-by-country analysis and projections for the developing world

World Bank (2021b). Cabo Verde Economic Update: Rebounding from the crisis – Restoring fiscal sustainability and leveraging the private sector for a more resilient and sustainable recovery. Washington DC : World Bank

World Bank (2021c). Kenya: Off-grid Solar Access Project for Underserved Counties. <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P160009>

Banque mondiale,(2022). Togo: Trade and Logistics Services Competitiveness Project. <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P158982>



African Union Headquarters
P.O. Box 3243, Roosevelt Street
W21K19, Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 (0) 11 551 77 00
Fax: +251 (0) 11 551 78 44
www.au.int